



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens (81)

ENTRE

La commune de Gaillac

Représentée par Martine SOUQUET, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 avril 2023, Ci-après désigné par « Gaillac »,

La commune de Graulhet

Représentée par Blaise AZNAR autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 juin 2023, Ci-après désigné par « Graulhet »,

La commune de Lisle-sur-Tarn

Représentée par Maryline LHERM, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 avril 2023, Ci-après désigné par « Lisle-sur-Tarn »,

La commune de Rabastens

Représentée par Nicolas GERAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 avril 2023, Ci-après désigné par « Rabastens »,



La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Représentée par Paul SALVADOR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 juin 2023,
Ci-après désigné par « l'agglomération »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Banque des Territoires,

Représenté par sa Directrice Régionale Annabelle VIOLLET
Ci-après désignée par " la Banque des Territoires "

La Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

Représentée par sa présidente, Madame Carole Delga
Ci-après désignée par « la Région » et autorisée aux effets de l'assemblée plénière ou la Commission Permanente du
XXXXX

Le Département du Tarn,

Représenté par son président, Christophe RAMOND,
Ci-après désignée par « le Département » et autorisé aux effets de la commission permanente du XXX

L'Etablissement Foncier Public d'Occitanie,

Représenté par XXX

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2022-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

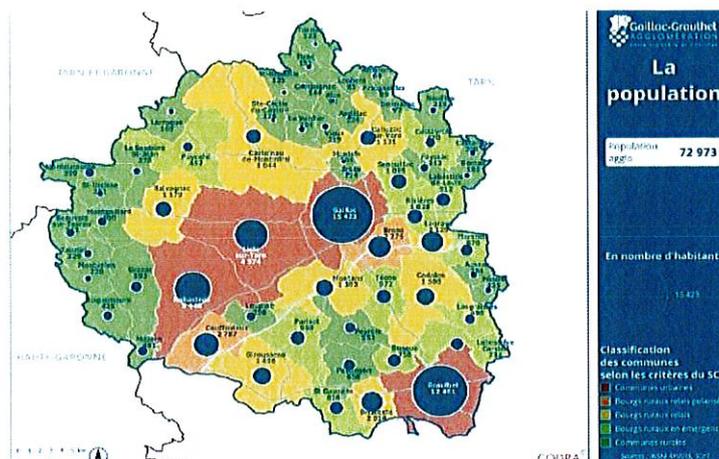
Les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Rabastens et Graulhet ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 08 novembre 2021 pour Gaillac / Lisle-sur-Tarn / Rabastens et du 7 septembre 2021 pour Graulhet.

Présentation du territoire signataire

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet couvre un territoire dynamique regroupant 56 communes et 74 383 habitants (INSEE 2023) et dont l'armature urbaine est structurée autour 4 communes urbaines (Gaillac, Graulhet, Lisle sur Tarn et Rabastens) et des bourgs relais ou qualifiés d'émergents. Ces 4 communes urbaines représentent à elles seules 52% de la population de l'agglomération.

Source : Insee, RP - 2018

	Gaillac	Lisle-sur-Tarn	Rabastens	Graulhet	CA Gaillac-Graulhet
Population	15 345	4 682	5 666	12 789	74 203
Densité de population (habitants au km ²)	301,3	54,09	85,47	225,36	62,87



Les 3 communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens partagent une géographie commune (vallée du Tarn et affluents, communes étendues avec centre historique dense en bord de rivière et de nombreux hameaux, surface agricole utile importante) et une histoire millénaire (3 secteurs patrimoniaux protégés, 1 classement UNESCO). Leur proximité avec des axes de communication structurants (A68, RD999, RD988, voies ferrées) a également permis un développement important, tant en termes d'implantation économique que résidentielle.

Quant à Graulhet, la commune s'est historiquement organisée autour du quartier médiéval de Pannessac, une petite bastide en bord de Dadou. Par la suite, Graulhet s'est développée autour d'un savoir-faire artisanal devenu industriel : le travail du cuir. Après une période faste et en dépit de la désindustrialisation, Graulhet demeure une ville industrielle avec des entreprises et organismes phares de leur secteur d'activités telles que Weishardt, KP1, Occitanis, Trifyl, SOFEMA, etc... Ainsi, une réelle dynamique de l'emploi existe et favorise l'attractivité résidentielle de la commune.

Les 4 communes sont touchées par des dynamiques d'urbanisation, qui s'accroissent ces dernières années en lien avec une pression démographique importante sur l'ensemble de l'ouest tarnais (diffusion de la dynamique démographique toulousaine). Bien que structurellement la population locale reste relativement plus âgée que la moyenne nationale, la population tend à rajeunir avec l'arrivée de nombreuses familles avec enfants.

La dynamique commerciale en centre-ville est marquée par une vacance importante des locaux commerciaux, notamment sur certains axes d'entrée de ville (jusqu'à 27% de vacance commerciale en centre-ville de Rabastens d'après le diagnostic commercial 2022 commandé par l'agglomération). L'ORT portera ainsi des actions de dynamisation de l'offre commerciale et de restructuration de certains périmètres pour favoriser les implantations.

L'annexe 1 développe les éléments de diagnostic pertinents pour identifier les enjeux à traiter dans la convention PVD.

La convention PVD 2022-2026 s'inscrit en cohérence avec les partenariats noués par le territoire et les programmes d'action en vigueur :

- Conventions de partenariats entre chaque commune et l'agglomération
- Contrat de relance et de transition écologique 2021-2027
- Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
- Contrat Atouts Tarn
- Programme LEADER
- Contrat de ville Gaillac et Graulhet 2015-2022
- Contrats Bourgs Centre de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens et leur avenant
- Contrat Grand Site Occitanie « Cordes sur Ciel et cités médiévales »
- Convention de convergence avec le Département sur le volet touristique
- Convention EPFO (globale au niveau de l'agglomération, 1 convention opérationnelle signée pour le projet de

réaménagement de l'avenue Foch à Gaillac, conventions opérationnelle Graulhet pour le site Joqueviel et Vieu et l'îlot du Gouch)

- Convention Territoriale Globale auprès de la CAF

Programmes d'action

- Plans Locaux d'Urbanisme au niveau des 4 communes, SCoT et PLUI en cours d'élaboration
- Sites Patrimoniaux Remarquables pour les 4 communes
- Programme Local de l'Habitat 2020-2025, et OPAH-RU engagé
- Schéma territorial enfance familles et Projet Educatif Territorial
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Plan Alimentaire Territorial
- Plan de mobilité et Plan vélo
- Schéma de développement Economique
- Politique de médiation culturelle et numérique et de développement des publics
- Schéma directeur immobilier
- Programme local de prévention des déchets

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2022-2027. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Le programme local de l'habitat 2020-2025 de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ayant identifié la réhabilitation du bâti ancien de centre-ville comme un enjeu fort, une étude de définition d'une OPAH-RU sur les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Rabastens et Graulhet (autres communes en fonction des résultats de l'étude) a été initié en juin 2022. Les éléments de diagnostic présentés début 2023 en Copil sont intégrés en annexe 1 de la présente convention. Le plan d'action OPAH-RU sera intégré par avenant.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Depuis 2020, le territoire d'agglomération Gaillac-Graulhet s'est engagé dans son Projet d'Aménagement Communautaire, travail préalable commun au SCoT, PLUI en élaboration, et au projet de territoire. 4 défis majeurs se sont dégagés de ces travaux, ils constituent le socle commun du projet de territoire décliné dans l'ensemble des stratégies sectorielles et programmes d'actions :

- Un équilibre entre les composantes territoriales
- Une qualité de vie et un bien-vivre pour tous
- Des filières économiques durables
- La transition écologique, énergétique et numérique dans un contexte de changement

Au vu du diagnostic, des fragilités socio-économiques relevées, au 1er rang desquelles la capacité à créer de l'emploi local, des enjeux identifiés mais aussi du potentiel et des atouts pour s'engager dans une transition sociétale, économique, environnementale et numérique, la stratégie territoriale issue des travaux pour le Projet d'aménagement

communautaire repose sur trois axes :

- Axe I : Bâtir un développement économique durable autour de nos atouts et ressources propres
- Axe II : Conduire une politique communautaire pour renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Axe III : Poursuivre l'engagement du territoire dans la transition écologique et énergétique

Le programme d'action Petites Villes de Demain s'inscrit en cohérence avec les ambitions du territoire d'agglomération Gaillac-Graulhet tels que retranscrits dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Territoire d'accueil connaissant une forte croissance démographique depuis plusieurs années, le territoire communautaire se structure autour d'espaces ruraux importants maillés par des pôles urbains structurants. Ces 4 pôles urbains sont signataires de la présente convention Petites Villes de Demain, programme qui doit permettre de les accompagner dans la consolidation de leurs rôles de centralités.

Dans un contexte de définition d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunal à l'horizon 2025, la concomitance des programmes PVD et OPAH-RU sur les 4 communes signataires de la présente convention constitue une chance pour réussir le pari de la revitalisation des centres-villes. La réussite de ces programmes d'action participera positivement à la lutte contre l'artificialisation des sols en concentrant les moyens d'action sur la réhabilitation du patrimoine des centres-villes. Les enjeux de transition écologique sont au cœur de cette démarche, et se retrouve de manière transversale dans l'ensemble des orientations stratégiques déclinées dans l'article 3.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes.

Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Rabastens

Le diagnostic territorial présenté en annexe 1 met en avant les principaux enjeux auquel la convention cadre Petites Villes de Demain doit permettre de répondre pour le territoire. Ces enjeux sont retranscrits dans les orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en actions opérationnelles (article 4 et annexe 3).

1. Réinvestir le centre-ville
 - 1.1. Développer des offres de logements en centre-ville, adaptés aux besoins et ressources des habitants
 - 1.2. Réhabiliter les bâtis dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines
 - 1.3. Préserver et valoriser le patrimoine
2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD
 - 2.1. Conforter les équipements structurants – services publics
 - 2.2. Conforter les équipements structurants – équipements sportifs
 - 2.3. Conforter les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs
 - 2.4. Conforter les équipements structurants – lieux de travail et de formation
 - 2.5. Conforter les équipements structurants – offre médicale
 - 2.6. Accompagner la dynamique commerçante en centre-ville
 - 2.7. Valoriser le potentiel touristique du territoire
3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis
 - 3.1. Réaménager les espaces publics
 - 3.2. Fluidifier les mobilités
 - 3.3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point

suisant)

Graulhet

Le travail de diagnostic et d'étude mené sur la commune a orienté l'organisation de son plan d'action autour de cinq grandes orientations stratégiques se rapportant pour chacune à de grands principes transversaux des politiques territoriales. Le plan stratégique se décompose comme suit :

- 1- Graulhet Durable : Accompagner le centre-ville dans sa transition écologique et sociale
 - 1.1 Faire du centre-ville un quartier durable
 - 1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial
 - 1.3 Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamique commerciale, artisanale et industrielle
 - 1.4 Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable
 - 1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du Cadre de vie

- 2- Graulhet Connectée : Accompagner le centre-ville dans sa transition numérique
 - 2.1 Structurer une offre commerciale numérique locale
 - 2.2 Rendre inclusive l'offre de service public numérique
 - 2.3 Promouvoir la culture et la formation numérique
 - 2.4 Intégrer les évolutions numériques à la planification publique

- 3- Graulhet citoyenne : Encourager la participation pour dynamiser le centre-ville
 - 3.1 Structurer une gouvernance impliquante favorable à la dynamique de projet
 - 3.2 localiser la gouvernance technique et participative au cœur du centre-ville
 - 3.3 Encourager le développement d'actions favorisant l'implication et la participation des usagers

- 4- Graulhet Solidaire : faire de la solidarité un outil d'attractivité du centre-ville
 - 4.1 Faire de l'habiter mieux une exigence qualité de l'habitat de centre-ville
 - 4.2 Accompagner les initiatives innovantes d'offre de service
 - 4.3 Structurer le vivre ensemble à partir de l'émergence et du maillage de tiers lieux

- 5- Graulhet Patrimoniale : Transformer l'image de la ville en valorisant son patrimoine de centre-ville
 - 5.1 Etudier et valoriser la richesse du patrimoine graulhétien
 - 5.2 Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d'attractivité économique

L'intégralité des fiches actions de la commune se trouvent rattachées à un ou plusieurs des thèmes cités. Les fiches action du programme ainsi que la maquette financière inhérente à ces projets se trouve en annexes 3 et 4.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI,

figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action en annexe 3. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens

Les actions intégrées au programme PVD pour les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens sont retranscrites dans le tableau en annexe 3. Certaines actions encore non mûres ne font pas l'objet de fiche action à la signature de la convention PVD, elles seront intégrées au contrat PVD lors des comités de pilotage à venir en fonction de l'avancée des projets. Les actions faisant l'objet d'une fiche action en annexe 3 sont numérotées.

Graulhet

Les actions intégrées au programme PVD de la commune de Graulhet sont retranscrites dans le tableau en annexe 3. Certaines actions encore non mûres ne font pas l'objet de fiche action à la signature de la convention PVD, elles seront intégrées au contrat PVD lors des comités de pilotage à venir en fonction de l'avancée des projets.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient

notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme, il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui

seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département du Tarn

Le conseil départemental du Tarn, en tant qu'acteur de proximité et chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage à apporter son soutien aux communes et aux intercommunalités pour la réalisation de leurs opérations d'investissement. Le Département leur propose des réponses adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles, tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn, de l'amélioration du cadre de vie et du développement économique et de l'emploi.

Les financements mobilisés par le Département au titre de cette convention, le seront prioritairement dans le cadre du Fonds de Développement territorial et auront pour objectifs de répondre aux 3 principaux enjeux de :

- Solidarité humaine :

Il s'agit d'accompagner les territoires dans le développement d'une offre de soins de proximité, dans la création de structures d'accueil petite enfance ou encore de création d'habitat partagé et par toute la mise en œuvre de sa compétence d'action sociale.

- Attractivité territoriale :

Le Département accompagne l'aménagement rural et la rénovation du cadre de vie dans les centres bourg, par exemple, il soutiendra la création de tiers-Lieux et d'espaces d'échanges intergénérationnels, tout en participant aux opérations de maintien de services aux publics...

- Adaptation des territoires aux changements climatiques :

Le Département accompagne les territoires dans la mise en place des nouvelles formes de mobilités comme la création d'aménagements cyclables (Plan Vélo), pour la préservation d'Espaces Naturels Sensibles et autres projets collaboratifs. Il encourage aussi la rénovation énergétique et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre leurs projets les maîtres d'ouvrage publics auront la possibilité de solliciter le Département en matière d'ingénierie publique.

6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment

à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette figurant en annexe 4 récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités



internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie

Les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens s'engageront en 2023 à l'actualisation du contrat Bourg Centre Occitanie auprès de la Région Occitanie.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion des conventions d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage du programme PVD Gaillac / Lisle-sur-Tarn / Rabastens les représentants de l'exécutif des communes et de la Communauté d'Agglomération, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, de la CCI, de la CMA et de l'ABF ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage du programme PVD de Graulhet les représentants de l'exécutif de la commune de Graulhet et de la Communauté d'Agglomération, des services de l'état, du conseil régional, du conseil départemental, de la Caisse des dépôts, de la Banque des Territoires, de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, de

la CCI, et de la CMA.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Par soucis de cohérence entre les deux programmes PVD, les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe 5, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui

de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne); ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au 31 mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

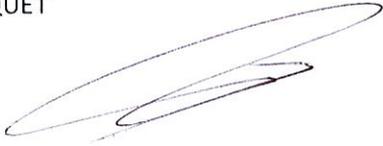
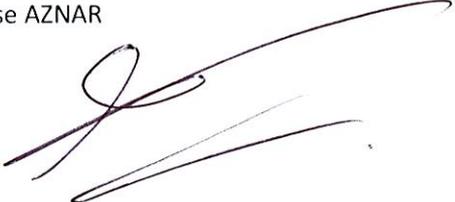
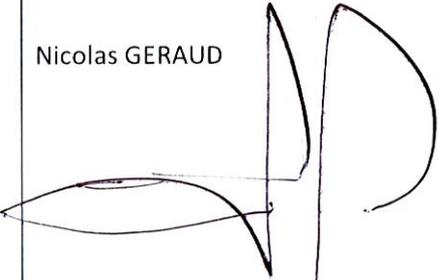
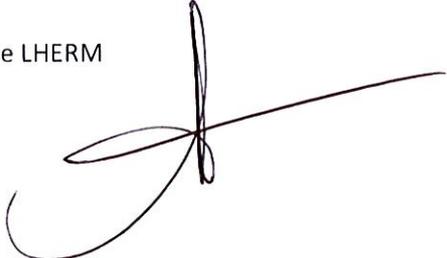
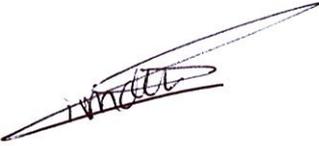
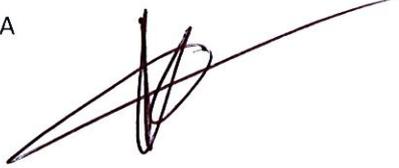
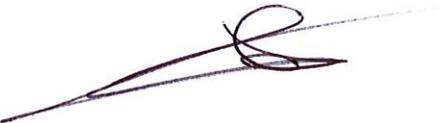
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents

du ressort de la juridiction de Toulouse.

Signé à Técou, le 3 Juillet 2023

<p>La Maire de Gaillac Martine SOUQUET</p> 	<p>Le Maire de Graulhet Blaise AZNAR</p> 
<p>Le Maire de Rabastens Nicolas GERAUD</p> 	<p>La Maire de Lisle-sur-Tarn Maryline LHERM</p> 
<p>Le Président la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Paul SALVADOR</p>  	<p>Le Préfet du Tarn François-Xavier LAUCH</p> 
<p>Par délégation, la Vice-Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée Claire FITA</p> 	<p>Le Président du Département du Tarn Christophe RAMOND</p> 
<p>La Directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires Annabelle VIOLLET</p>	<p>La Directrice générale de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie Sophie LAFENETRE</p>

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC





Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquettes financières



Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens (81)

Annexe 1

Diagnostic du territoire

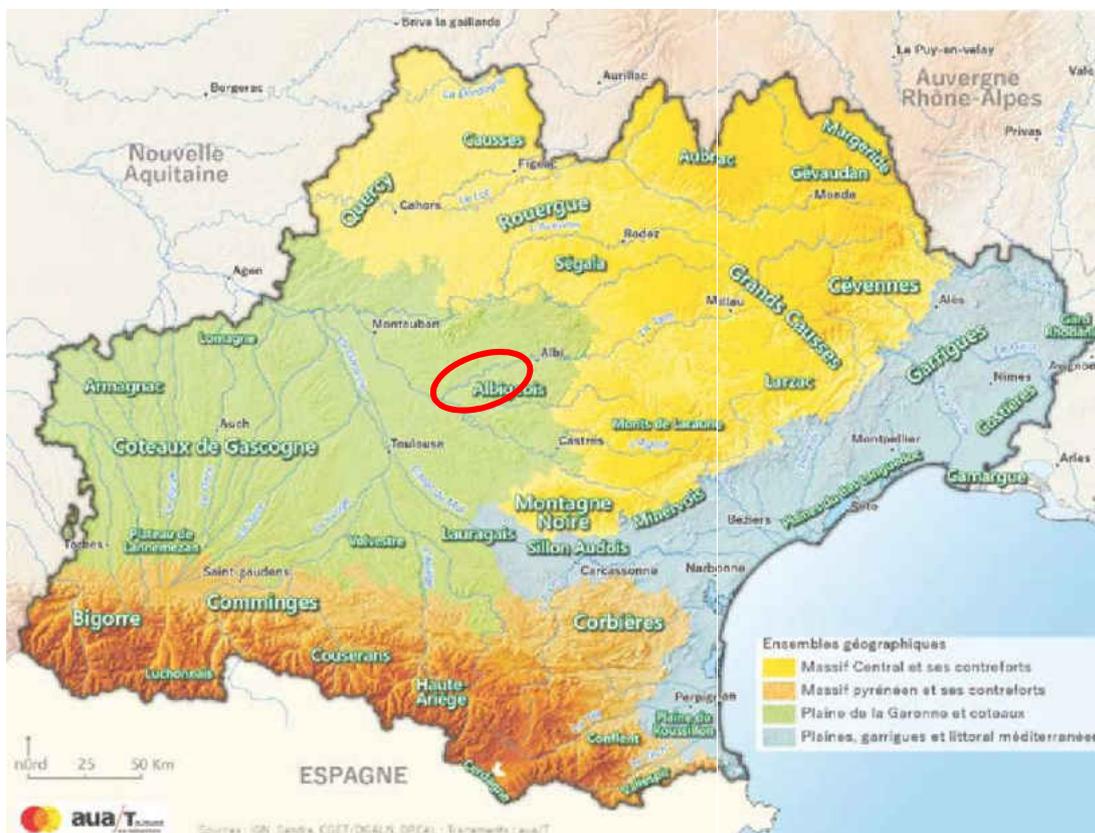
Annexe 1 – convention PVD Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens Diagnostic territorial

Table des matières

1/ Une situation géographique favorable qui a permis une implantation millénaire	2
2/ Des atouts naturels à valoriser, des vulnérabilités écologiques à prendre en compte.....	4
3/ Une croissance démographique importante, un rajeunissement tendanciel de la population, une photographie socio-économique contrastée	7
4/ Un marché immobilier dynamique mais un parc de logements en centre-ville peu adapté et un déficit de logements sociaux.....	15
5/ Un territoire relativement dépendant des zones d'emploi extérieures mais connaissant une dynamique économique positive ces dernières années	20
6/ Des flux de mobilité marqués par l'usage de la voiture individuelle, un enjeu de développement de l'intermodalité et des modes actifs.....	23
7/ Des centralités commerciales à renforcer	29
8/ Des équipements de centralité à conforter, des services aux publics à adapter aux besoins de la population	35
9/ Identification des secteurs à enjeux sur les centralités PVD	37

1/ Une situation géographique favorable qui a permis une implantation millénaire

Les communes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens se situent toutes les trois dans la zone géologique du bassin de la Garonne, bordées au sud par la rivière Tarn et au nord par des coteaux à dominante agricole.



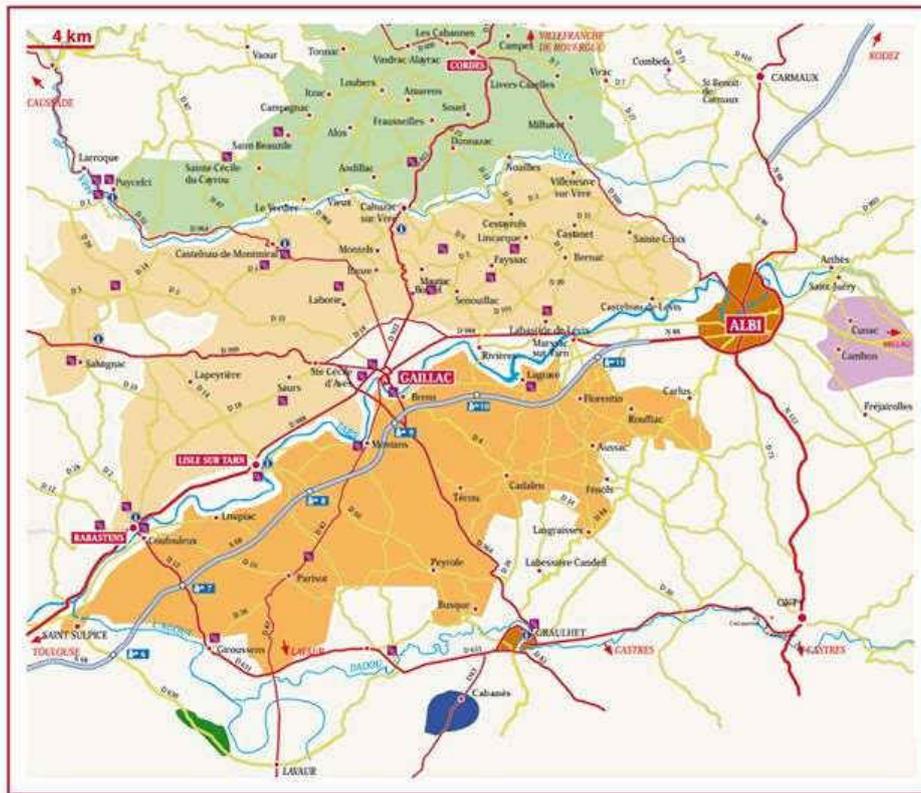
Cette situation privilégiée en plaine, la proximité de la rivière Tarn et la douceur du climat ont favorisé une implantation humaine sur ces territoires depuis plus de 2 000 ans. Les centres historiques des 3 communes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens partagent ainsi une histoire millénaire et un patrimoine typique. Bordées au sud par la rivière Tarn, les 3 communes partagent une topographie commune : plaine du Tarn accueillant les centres historiques et leurs zones d'expansion, succession de coteaux au Nord et présence de nombreux hameaux.

Les 3 communes sont reconnues pour leur richesse patrimoniale et paysagère, richesse protégée par la définition d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) dans chacune des communes. Le classement en SPR a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Ils emportent des prescriptions en matière d'aménagement de l'espace urbain et de mise en valeur du bâti remarquable.

- Gaillac : label « Ville d'Art et d'Histoire » obtenu en 2017, Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) validée en juillet 2019
- Lisle sur Tarn : label « Petites Cités de caractère », SPR validé en juin 2021, AVAP à définir. A noter que le SPR de Lisle sur Tarn porte également sur des secteurs de la commune de Montans (rive gauche du Tarn) du fait d'une unité géographique, architecturale et paysagère marquée.

- Rabastens : église Notre Dame du Bourg inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint Jacques, nombreux hôtels particuliers dont le château de Fournas, SPR validé en décembre 2021, AVAP à définir.

Autre élément identitaire fort du territoire, la culture de la vigne est également ancrée depuis de nombreux siècles et marque encore aujourd'hui les paysages. Avec plus de 40 producteurs, le vignoble de Gaillac est à la fois un secteur d'activité important pour le territoire¹ et un moteur de renommée et d'attractivité (IGP-AOP Gaillac). Il se déploie sur les 3 communes couvertes par la convention PVD.



Source : maison des vins de Gaillac, cartographie du vignoble

Ce terroir dynamique adapte ses modes de production aux enjeux écologiques et aux attentes des consommateurs. Même si cela ne concerne pas uniquement la production viticole, l'obtention en 2022 du label « Territoire bio engagé » récompense ainsi l'investissement des agriculteurs de la commune de Gaillac pour avoir atteint 20.08 % de leurs surfaces agricoles en bio. La maison des vins de Gaillac, en plein cœur du centre historique de Gaillac, est la vitrine locale de ces productions. Ce secteur d'activité se structure également autour du centre de recherche-développement V'Innopôle de Peyrole qui abrite la station régionale de l'Institut Français du vin et le laboratoire Œnologique Départemental situé à Gaillac.

La culture de la vigne façonne également les paysages du territoire. Associée aux collines, aux cyprès et aux pins parasol, elle a inspiré la nouvelle marque touristique du territoire, la « Toscane Occitane » regroupant les territoires de Gaillac, Cordes sur Ciel et les cités médiévales.

¹ Au niveau de l'agglomération les exploitations viticoles représentent 23% des exploitations agricoles et environ 3 000 emplois directs et indirects dans le Gaillacois (près d'1/4 des emplois permanents du Tarn sur ce secteur). Source diagnostic agricole et alimentaire préalable à la définition du Plan alimentaire territorial de l'agglomération Gaillac-Graulhet (mars 2022) et CRTE CAGG (2021).

Les enjeux

- **Préserver et valoriser l'héritage patrimonial urbain et paysager**
- **Mettre en avant la richesse du vignoble gaillacois**
- **Favoriser le développement d'un tourisme respectueux de son environnement (tourisme patrimonial, culturel, gastronomique et de nature)**

Partenaires principaux

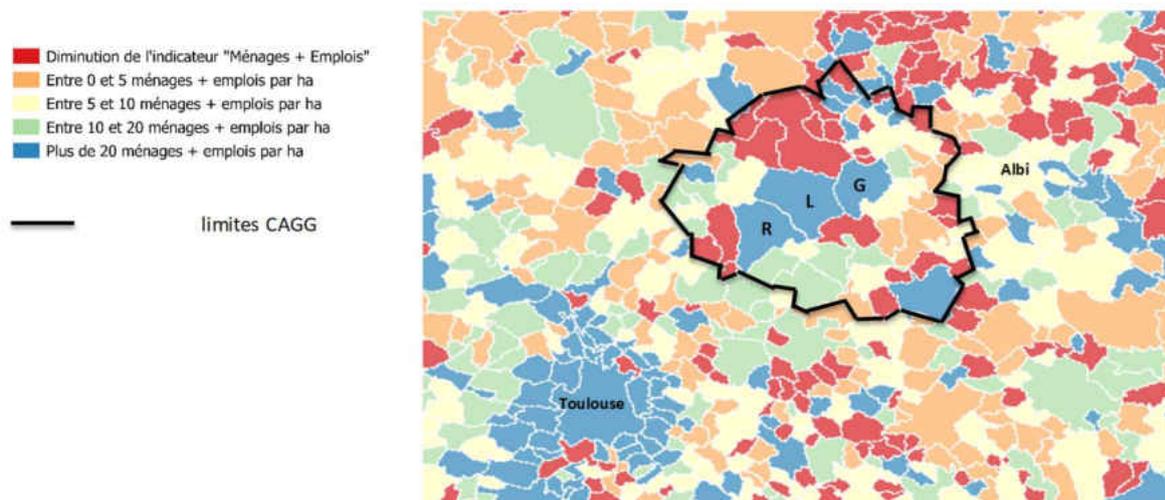
- **Direction régionale de l'action culturelle (DRAC)**
- **Architectes des Bâtiments de France (ABF)**
- **Chambre d'agriculture et maison des vins de Gaillac**
- **Syndicat Mixte de la Toscane Occitanie**

Pour aller plus loin : SPR des villes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens, PLG Unesco Rabastens

2/ Des atouts naturels à valoriser, des vulnérabilités écologiques à prendre en compte

Cette situation géographique privilégiée a permis le développement de villes attractives. Sur la période récente, le rythme d'artificialisation des sols est cependant resté relativement limité au regard de l'évolution de la population et de l'emploi sur le territoire.

Evolution ménages+emplois / Ha consommé (2012 à 2017)



source : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-artificialisation>

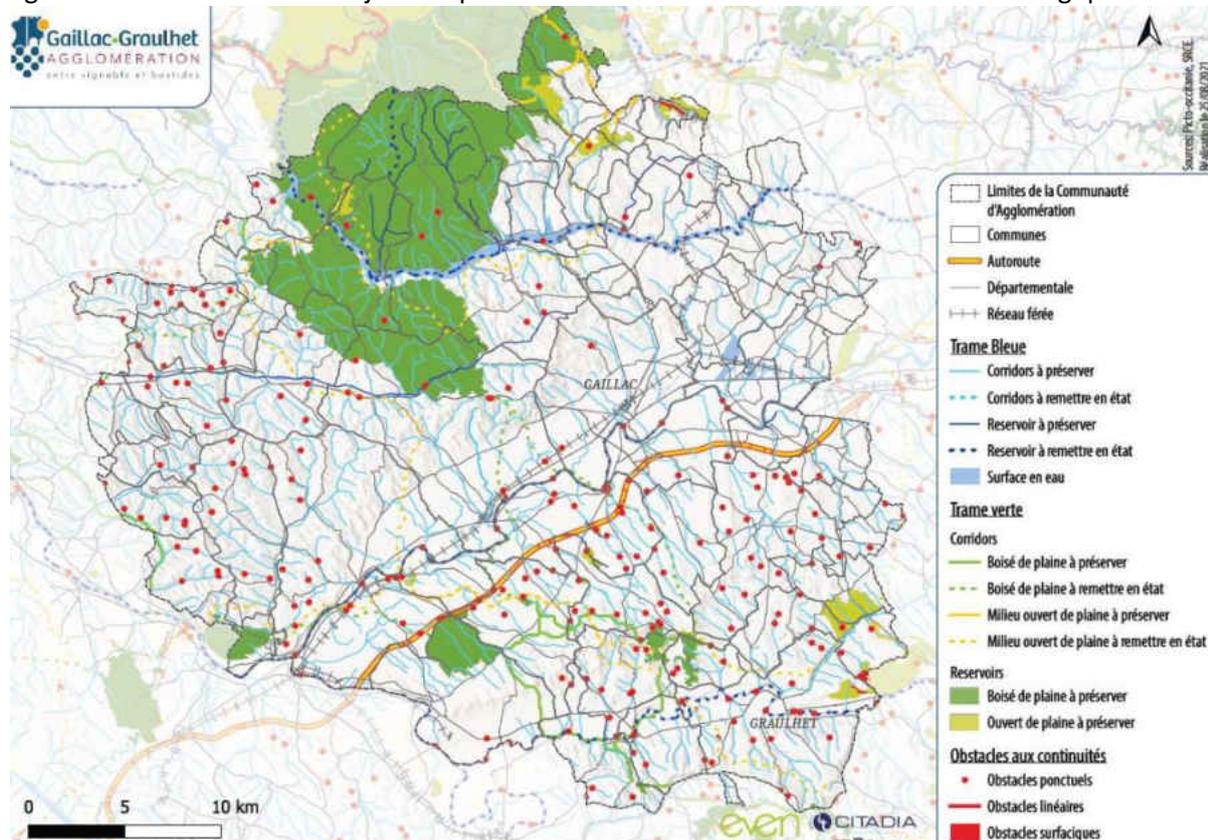
2009-2020	m2 nouvelles surface artificialisées (% de la surface communale)	dont % pour habitat	dont % pour activités	dont % mixte
Gaillac	643 698m ² (1,26%)	69%	30%	1%
Lisle sur Tarn	248 402m ² (0,29%)	94,3%	1,5%	3,5%
Rabastens	260 922m ² (0,39%)	87,5%	11,3%	0,3%

Le Tarn, ses nombreux affluents et les nappes d'eaux souterraines irriguent le territoire de manière satisfaisante pour répondre aux besoins en eau de la population. Cependant des vulnérabilités existent concernant les crues du Tarn, très fréquentes et puissantes en hiver, et un manque d'eau généralisée en été.

La protection de la ressource en eau, en quantité et en qualité, en un enjeu important pour le territoire pris en charge par le syndicat mixte de bassin versant Tarn Aval, et les structures en charge de la gestion de l'eau potable (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable pour les communes de Rabastens et Lisle sur Tarn, VEOLIA en délégation de service public pour Gaillac).

Le nouveau plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) relatif aux mouvements de terrain affectant les berges du Tarn et de ses affluents entre Saint-Juéry et Mézens, mis en consultation publique entre juin et juillet 2022, implique des modifications substantielles des zonages de protection qui devront être pris en compte dans les projets d'aménagements.

Le diagnostic écologique du territoire de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (2021) met également en évidence les enjeux de préservation et restauration des continuités écologiques.

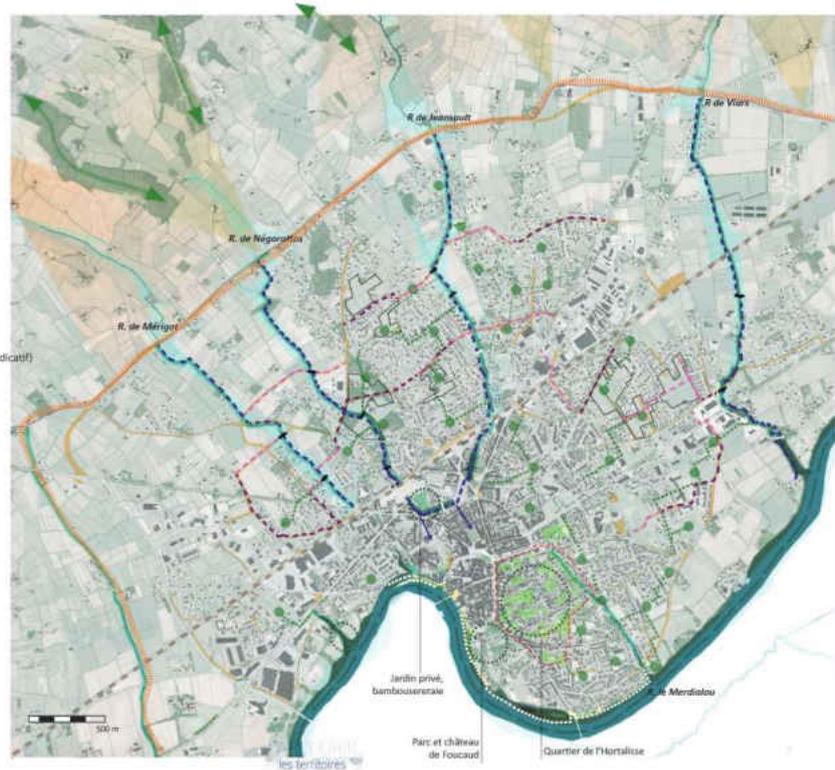


Ces enjeux sont précisés pour la commune de Gaillac dans le cadre d'une OAP Trame Verte et Bleue qui porte en particulier sur :

- La protection et la mise en valeur des coteaux et du patrimoine viticole
- La valorisation des ruisseaux et le lien entre les coteaux et le Tarn
- Les cœurs d'îlots jardinés, notamment dans le quartier de l'Hortalisse
- Le développement de liaisons douces inter-quartiers
- L'aménagement d'un parc sur les berges du Tarn

Des liens confortés entre les coteaux et les berges du Tarn en passant par la ville

- périmètre des OAP habitat
1. la valorisation des coteaux et du patrimoine viticole
 cône de vue plaine/plateau
 limite de l'AOC viticole
2. la valorisation des vallons, lien entre coteaux et Tarn et corridors écologiques
 bande non constructible de 15m de part et d'autre des ruisseaux
3. Les cœurs d'îlots végétalisés: lien entre Tarn et les différents ruisseaux
 cœurs d'îlots de l'Hortalisse, espaces jardinés préservés
 cœurs d'îlots non bâtis: espaces verts (positionnement indicatif)
 trame verte: haies, alignement, fossés...
4. Liaisons douces interquartiers
 emplacements réservés du précédent PLU
 liaison douce en bord de ruisseau
 liaisons douces
 piste piéton cycle en bord de voirie
 franchissement ruisseau (modes doux)
5. Le parc des berges du Tarn
 EBC: végétation des rives du Tarn
 Espace vert, aménagements légers possibles pour accueil du public
 Espace public, articulation ville- berges du Tarn
 Cheminement modes doux en bord du Tarn
 Micro-réserve de biodiversité à conforter (nature en ville)
 Corridors boisés



A noter que les communes de Lisle sur Tarn et de Rabastens ne disposent pas d'OAP spécifique sur la trame verte et bleue à ce jour.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet met en évidence les vulnérabilités climatiques et géologiques auxquelles fait face le territoire, dont les principales portent sur :

- Le réchauffement climatique général renforçant les pressions sur la ressource en eau (raréfaction de la ressource, conflits d'usage, contexte local de pollutions d'origine agricole), induisant une perte potentielle de biodiversité et des phénomènes de canicule exacerbés (sensation de chaleur exacerbée en centre historique notamment du fait de constructions traditionnelles en briques et de l'étroitesse des rues)
- Une exposition au risque de retrait-gonflement d'argile (arrêté préfectoral du PPR associé en 2009) qui peut fragiliser le bâti existant
- Une exposition au risque d'inondation et d'effondrement des berges du Tarn (arrêtés préfectoraux associés approuvés en 2009, en cours de révision), zonage comprenant une partie du bâti historique des centres villes des 3 communes

Les enjeux

- **S'adapter aux effets du changement climatique pour améliorer notre vie ici demain (chaleur urbaine et gestion des eaux notamment)**
- **Maîtriser les consommations foncières et limiter l'imperméabilisation des sols**
- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire (continuités écologiques)**

Partenaires principaux

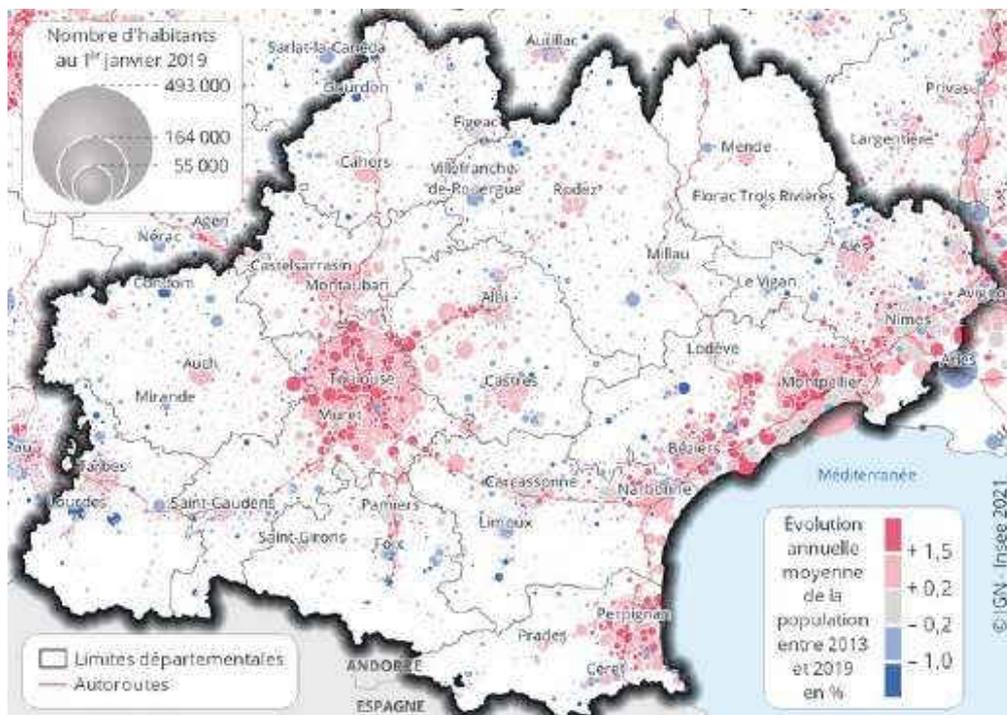
- **Partenaires du PCAET de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, notamment syndicat mixte de rivière Tarn aval**
- **ADEME**

Pour aller plus loin :

- Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- Diagnostic écologique de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (juillet 2021, annexe au CRTE 2021-2027)
- Fiche Eau-Aménagement-Urbanisme transmis par les syndicats de rivière Cérou-Vère, Tarn aval et Agout à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
- OAP Trame Verte et Bleue commune de Gaillac (2018)

3/ Une croissance démographique importante, un rajeunissement tendanciel de la population, une photographie socio-économique contrastée

L'aire d'attraction² de la métropole toulousaine est une des plus dynamique de France avec une croissance de la population estimée à +30% entre 2015 et 2030 selon les études préparatoires à la révision du SCOT toulousain.

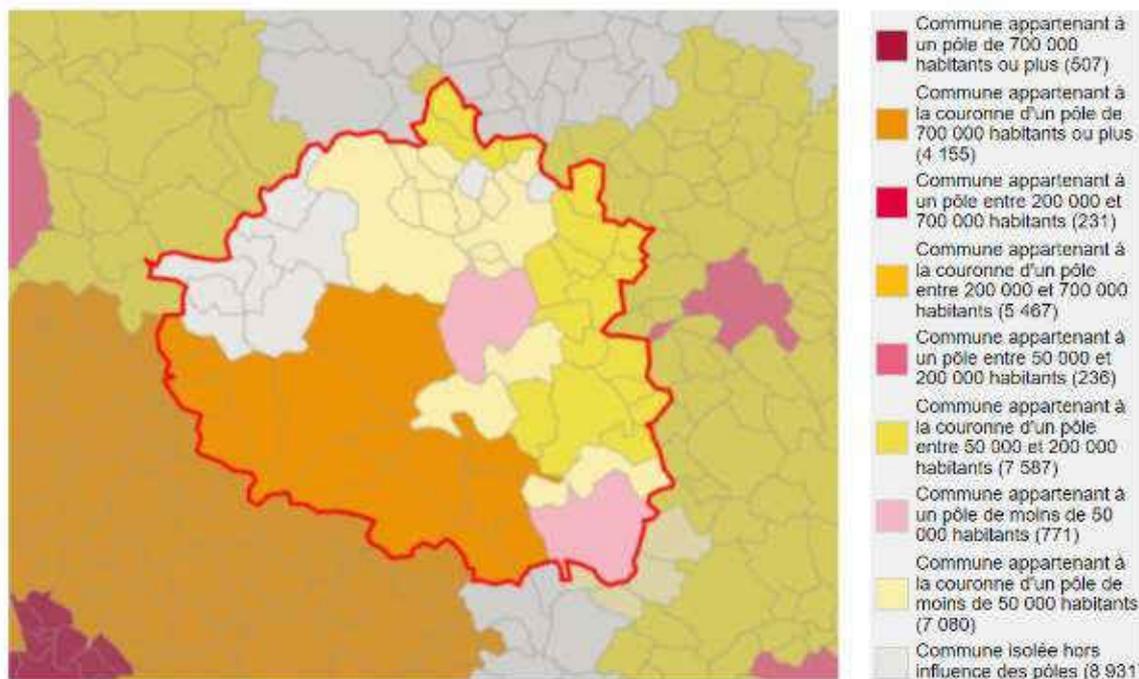


Cette croissance démographique importante se diffuse également dans les territoires sous influence de la métropole toulousaine, dont les 3 communes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens. Parmi ces 3 communes, seule Gaillac n'est pas considérée par l'INSEE comme appartenant à l'aire d'attraction de la métropole toulousaine mais comme ayant sa dynamique propre. Cela s'explique en partie par le

² Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Définition complète sur le site de l'INSEE ([lien](#)).

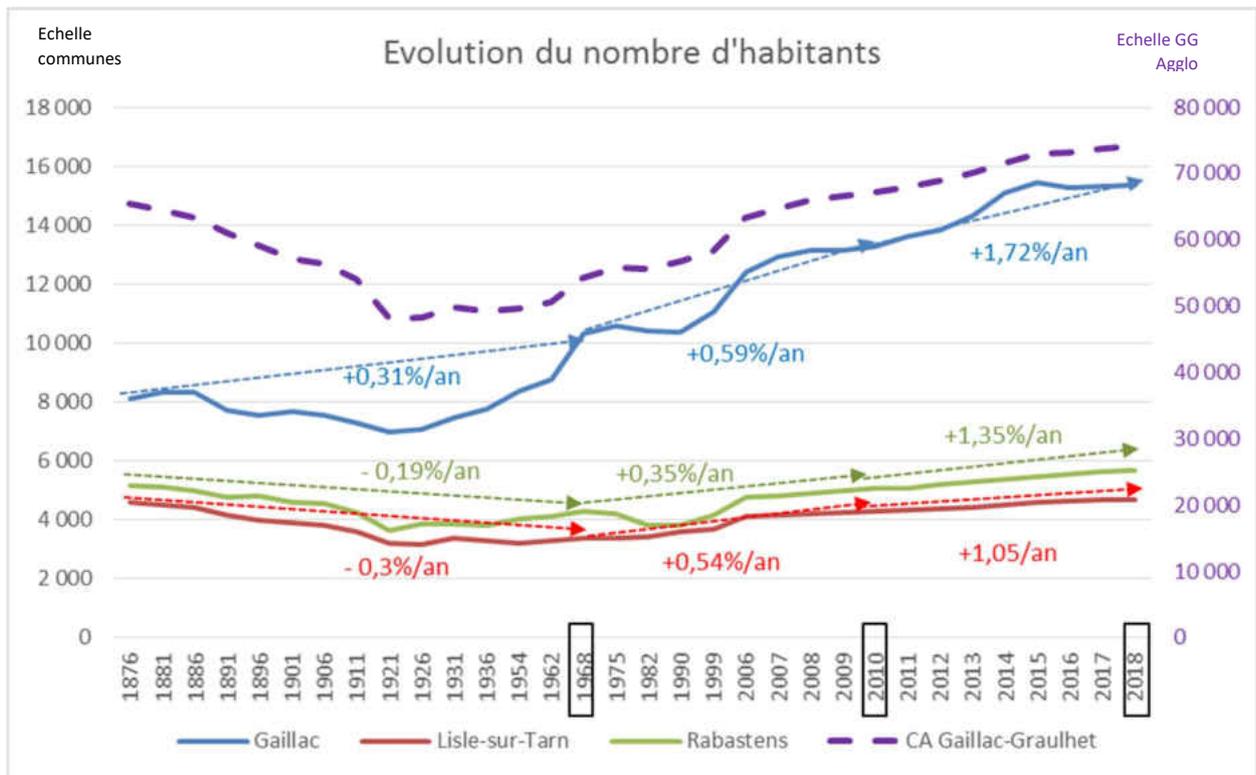
nombre d'emplois présents sur Gaillac, relativement élevé au regard du nombre d'emploi des communes de Lisle sur Tarn et Rabastens (cf partie sur l'emploi et les activités économiques).

Typologie du zonage en aires d'attraction des villes (AAV 2020)

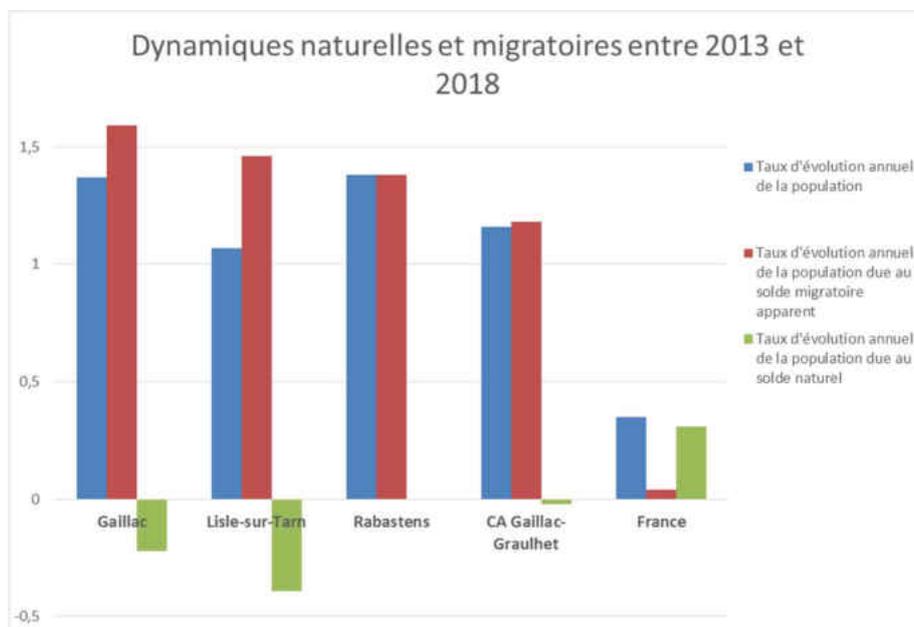


Source : rapport Terre d'Avance pour le compte de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet (mai 2022, étude de définition d'un nouveau schéma directeur économique)

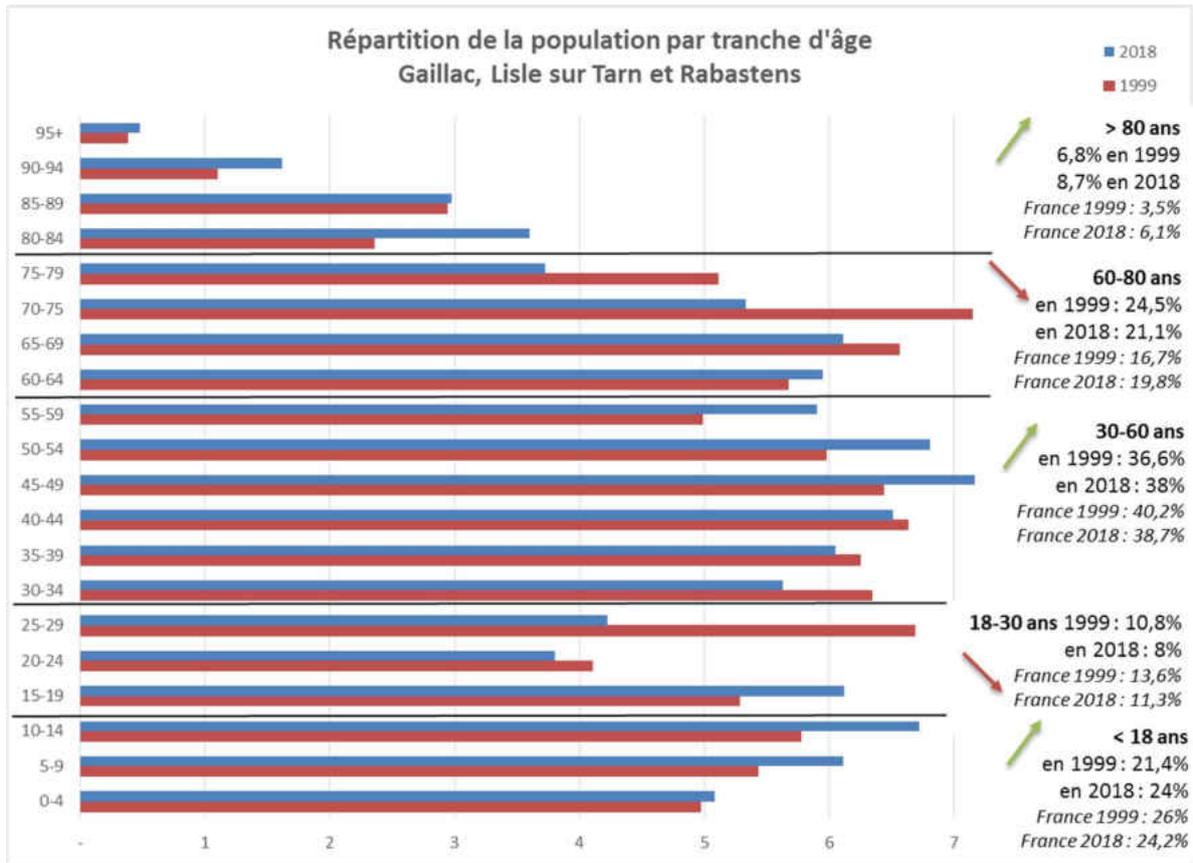
Sur le temps long, on observe une dynamique démographique très soutenue à Gaillac et un peu plus contenue (bien que positive) à Lisle sur Tarn et Rabastens. Les données de recensement permettent également de mettre en évidence une accélération du rythme de croissance démographique sur les dernières décennies.



Cette croissance démographique est très largement tirée par un solde migratoire positif, le solde naturel étant négatif.

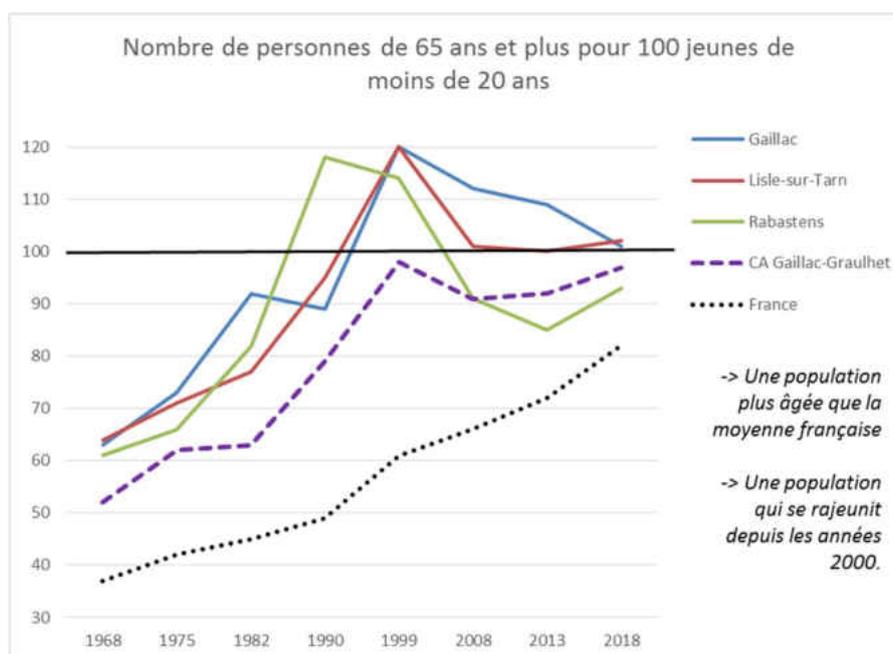


Cette forte dynamique démographique se traduit par un renouvellement de la population et amène à faire évoluer rapidement la structure de la population résidante sur le territoire.



Bien que la structure de population des 3 communes reste relativement plus âgée que la moyenne française, les moins de 18 ans représente tout de même près du ¼ de la population en 2018.

A l'échelle communale on observe des différences à ce sujet puisque la population de Rabastens est caractérisée depuis 2008 par le fait qu'il y a davantage de personnes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 65 ans résidant sur la commune. Le nombre d'habitants de plus de 65 ans et de moins de 20 ans est quasiment équivalent, en 2018, dans les communes de Gaillac et de Lisle sur Tarn.



Recensement 2018 - INSEE	Population totale (% d'évolution entre 2013 et 2018)	Indice de jeunesse (nombre de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans)
Gaillac	15 345 (1,37%)	101
Lisle sur Tarn	4 682 (1,07%)	102
Rabastens	5 666 (1,38%)	93
Ensemble agglomération Gaillac-Graulhet	74 203 (1,16%)	97

A noter que cette dynamique démographique et le rajeunissement tendanciel de la population des 3 communes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens, sont renforcés par les dynamiques démographiques des communes limitrophes :

- Couffouleux : +2.4%/an entre 2013 et 2018, 2 939 habitants en 2018, indice de jeunesse 113
- Brens : +0.7%/an entre 2013 et 2018, 2 341 habitants en 2018, indice de jeunesse 111

La proximité géographique immédiate de ces 2 communes avec celles de Rabastens et de Gaillac (respectivement) ainsi que la forte pression démographique qui s'y exerce amènent à élargir l'analyse des formes urbaines et des équipements destinées à la population au-delà des limites administratives des communes PVD.

Au-delà des caractéristiques d'âges, le profil de population en fonction des revenus disponibles est également un élément intéressant de diagnostic à plusieurs égards. Cela permet de situer les éventuelles difficultés socio-économiques rencontrées par la population et adapter en conséquence les services proposés. Cela permet également de mieux appréhender les capacités financières des habitants pour investir dans la rénovation de leur logement, un des axes central du programme PVD.

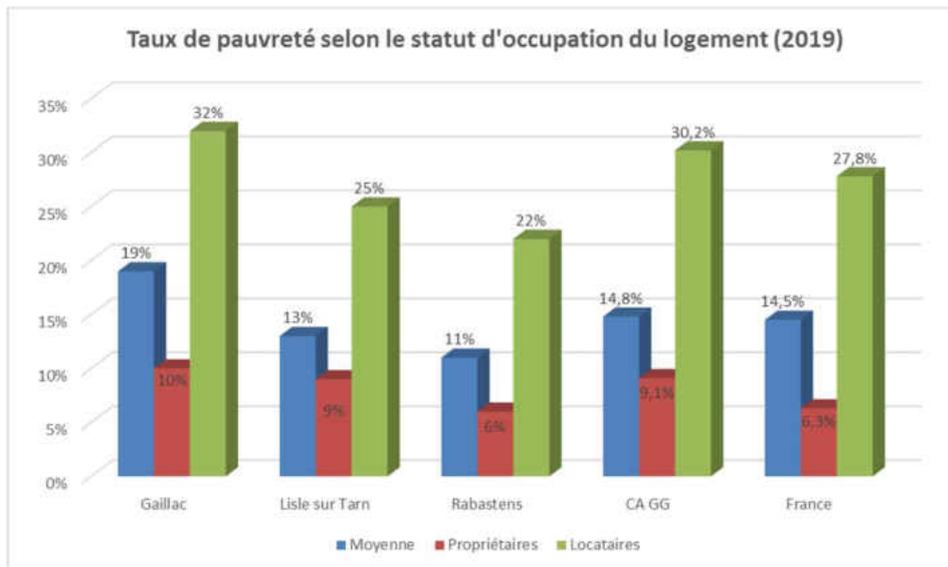
Les caractéristiques socio-économiques des habitants des communes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens sont relativement différentes et dénotent d'une sociologie de population hétérogène entre les communes et au sein d'une même commune.

	revenu médian par unité de consommation (en €)	rapport interdécile	part des ménages fiscaux imposés
Gaillac	19 570	3,1	46,0%
Lisle sur Tarn	21 160	2,9	47,0%
Rabastens	22 070	2,8	54,0%
CA GG	20 590	3	48,2%
France	21 930	3,4	43,9%

Le revenu médian par unité de consommation est ainsi plus faible à Gaillac et plus élevé à Rabastens par rapport à la moyenne du territoire d'agglomération. Cependant c'est également à Gaillac que le rapport inter-décile (revenu moyen des 10% les plus riches divisé par le revenu moyen des 10% les plus pauvres) est le plus élevé, témoignant des inégalités de revenu relativement plus importantes.

Les habitants du quartier prioritaire politique de la ville de Lentajou-Catalanis, sur la commune de Gaillac, sont plus que d'autres soumis à des contraintes socio-économiques puisque le revenu médian constaté sur ce quartier est largement inférieur à la moyenne de la commune (9 500€/an), le taux de chômage plus élevé (15% sur Catalanis, 29% sur Lentajou).

Cette disparité des situations peut également se lire dans les variations du taux de pauvreté des ménages (part des foyers fiscaux dont le revenu disponible est inférieur à 60% du revenu disponible médian national).



	nombre d'habitants sous le seuil de pauvreté
Gaillac	2 916
Lisle sur Tarn	609
Rabastens	623
TOTAL	4 147

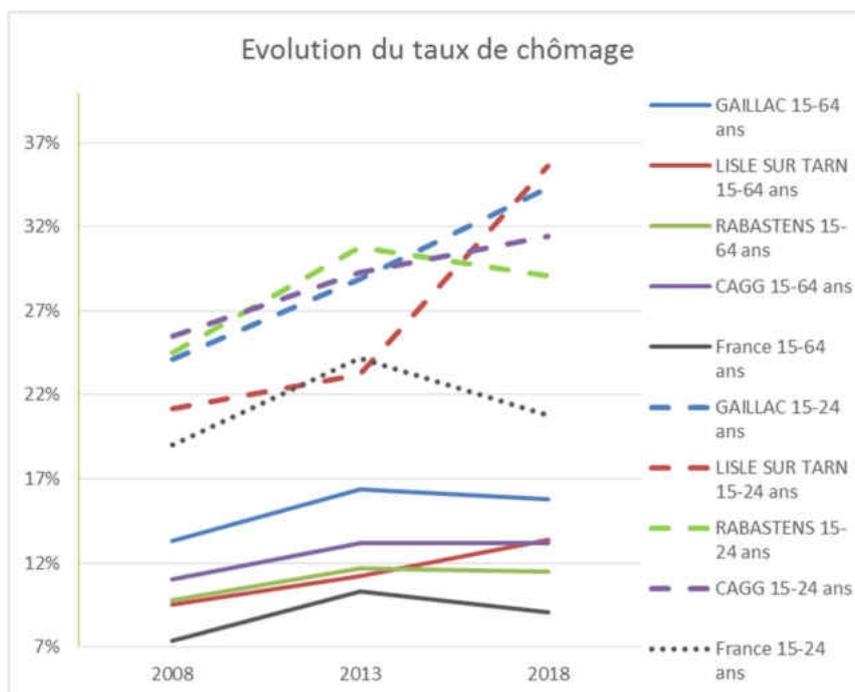
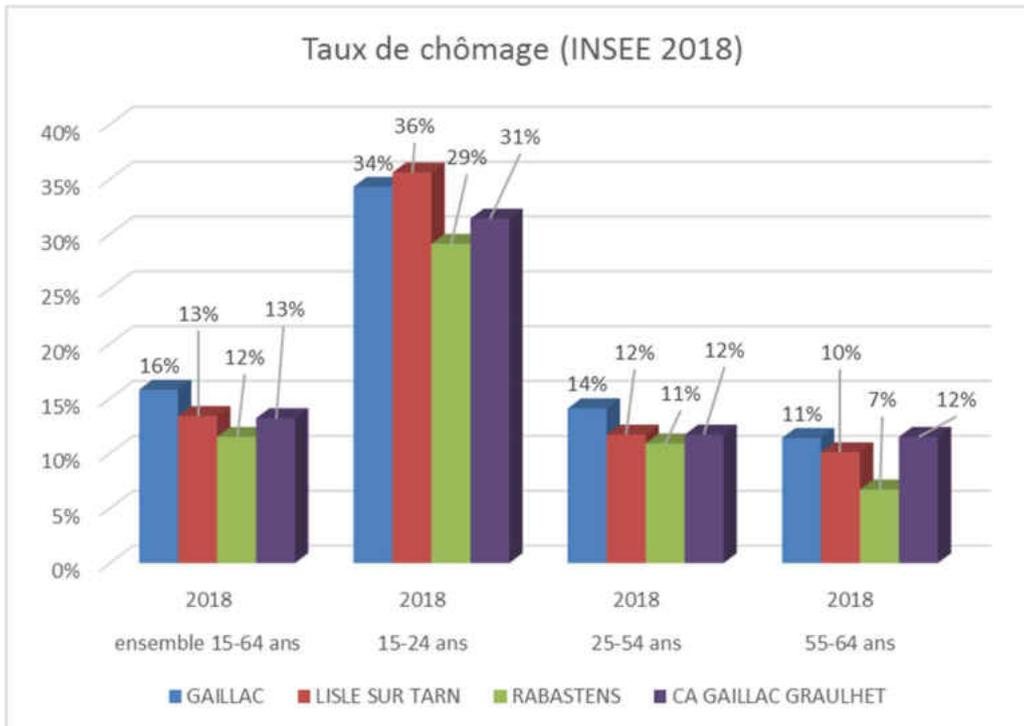
Le taux de pauvreté à Gaillac est largement supérieur à la moyenne nationale (+4.2 points) et à la moyenne du territoire de l'agglomération (+1.8 points), alors qu'il est inférieur pour Rabastens et Lisle sur Tarn. Croisé avec les données de population issues du recensement 2018, cela implique que 4 147 habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté sur ces 3 communes. Par ailleurs, conformément aux tendances nationales, ce taux de pauvreté est largement plus important parmi les ménages locataires de leur logement que parmi les ménages propriétaires. Le taux de pauvreté est également variable en fonction de l'âge du référent fiscal du ménage, avec un taux de pauvreté plus important parmi les ménages « jeunes ».

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal (2019)

	Moyenne	moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Gaillac	19%		20%	23%	20%	15%	13%
CA GG	14,8%	20%	15%	16%	16%	12%	13%
France	14,60%	23%	17%	17%	14%	10%	10%

NB : données INSEE non disponibles pour Lisle sur Tarn et Rabastens, et pour la tranche moins de 30 ans pour Gaillac.

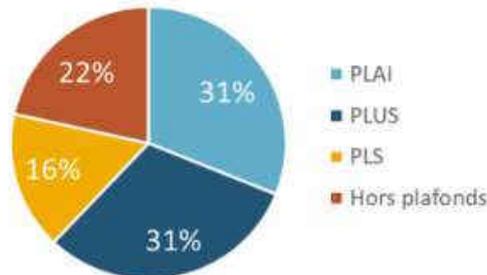
Cette donnée sur le taux de pauvreté des ménages est à mettre en relation avec le taux de chômage de la population active, qui est plus élevé que la moyenne nationale. Ce taux de chômage est largement plus élevé sur la tranche des 15-24 ans que sur le reste de la population, avec un taux absolu là encore plus élevé que la moyenne nationale.



Ainsi, sur l'ensemble de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, près de 80% des ménages sont éligibles au parc locatif social.

Répartition des ménages selon les plafonds de ressources du parc locatif social

Source : Filocom 2015



LE PLH 2020-2025 met également en avant la part des propriétaires occupants éligibles aux aides ANAH (données FILOCOM 2015) :

Données FILOCOM 2015 PLH 2020-2025 CAGG	Part des propriétaires occupants éligibles ANAH	Part des propriétaires occupants de plus de 65 ans éligibles ANAH
Gaillac	36.8%	69.5%
Agglomération Gaillac Graulhet (moyenne)	39.6%	64.8%

Les enjeux

- Offrir à tous les habitants un cadre de vie et des équipements adaptés à leurs besoins, notamment pour les familles avec enfants qui s'installent sur le territoire.
- Etre en capacité d'accueillir de nouveaux habitants dans l'hypothèse de poursuite de la dynamique démographique (scénario central du PLH 2020-2025).
- Prendre en compte les disparités socio-économiques importantes au sein de la population, et des taux de chômage et de pauvreté relativement plus élevés que la moyenne nationale, pour adapter les services offerts aux habitants.
- Déployer les aides accessibles aux ménages plus précaires, notamment éligibles ANAH.

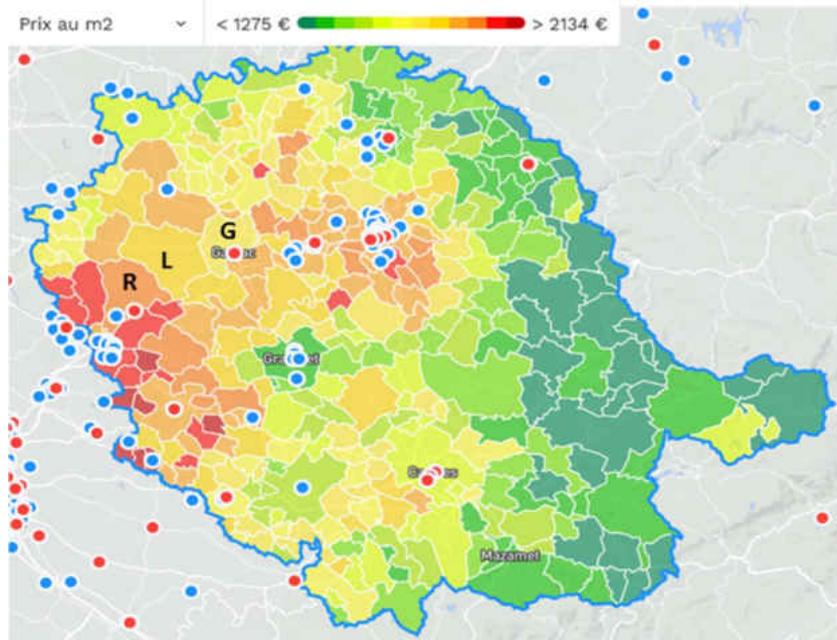
Partenaires principaux

- CAF
- ARS
- Education Nationale

Pour aller plus loin : dossiers complets INSEE par commune (avril 2022).

4/ Un marché immobilier dynamique mais un parc de logements en centre-ville peu adapté et un déficit de logements sociaux

Du fait de cette croissance démographique importante, le marché immobilier est considéré comme dynamique (plus d'acheteurs que de biens en vente). La carte ci-dessous illustre cette dynamique des marchés immobiliers sur le département du Tarn, pour lequel les prix d'achat de maison ont augmenté en moyenne de 26% entre 2012 et 2022 (moyenne départementale).



prix moyen €/m ² maison - juin 2022	
Gaillac	1 901
Lisle sur Tarn	2 009
Rabastens	2 291

Source :

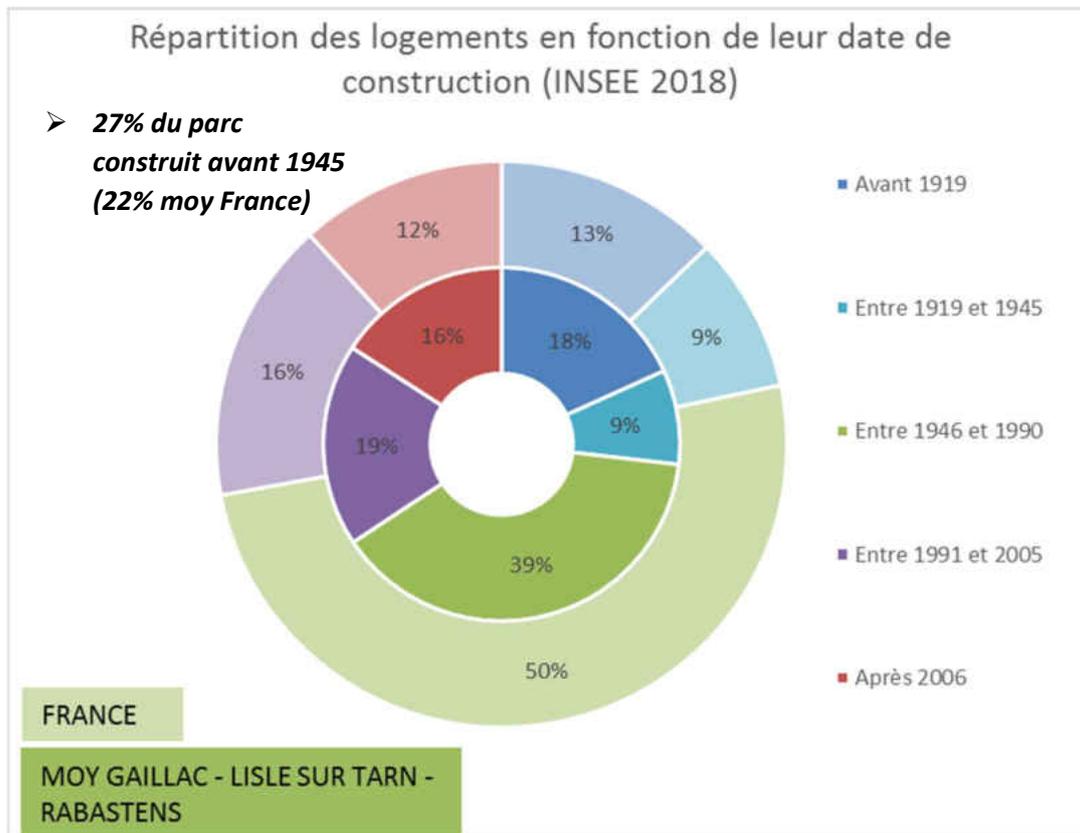
<https://www.meilleursagents.com/prix-immobilier>

Données juin 2022

Le marché du neuf est particulièrement actif, porté par la disponibilité des terrains à bâtir et la recherche de terrains grands et de maisons aux dernières normes de confort et de performance.

Le parc de logement actuellement disponible sur les 3 communes est caractérisé par un centre ancien dense, un bâti de faubourg et le développement de zones résidentielles pavillonnaires en diffus. On note en particulier :

- Une ancienneté importante du parc, notamment en centre historique



Cette ancienneté du parc implique des besoins de réhabilitation important et de rénovation énergétique des bâtiments, mais également d'adaptation des logements aux besoins des futurs occupants. La consommation énergétique due au secteur résidentiel représente 35% des consommations énergétiques totales du territoire d'agglomération selon le diagnostic posé par le PCAET.

- Des typologies d'habitat peu variées : soit de très grandes maisons, soit des maisons de ville étroites.

Les maisons individuelles représentent l'essentiel des biens (86% du parc à l'échelle de la communauté d'agglomération en 2015)³, l'habitat collectif se concentrant sur les communes urbaines de l'agglomération concernées par le programme PVD. Plus de 70% du parc est composé de logement T4 ou plus⁴. L'homogénéité du parc de logement sur le territoire peut être un frein pour développer des parcours résidentiels complets.

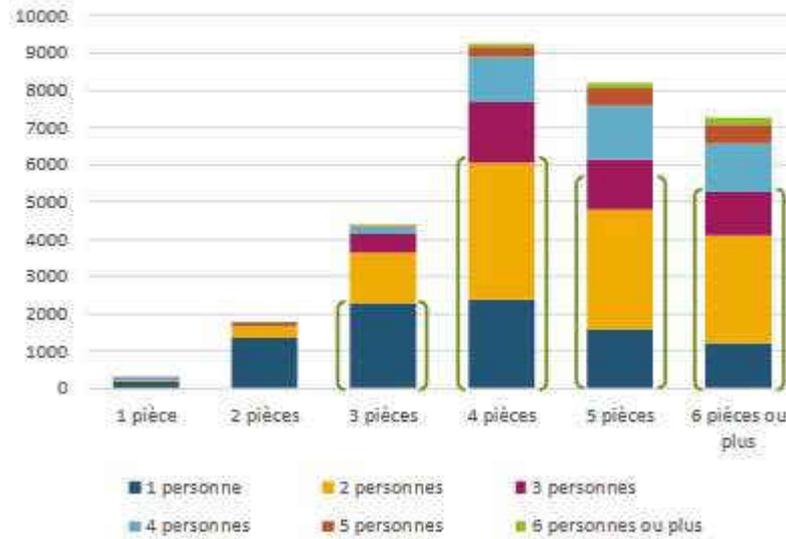
Par ailleurs, allier au phénomène de réduction du nombre de personnes par ménages (tendance nationale historique qui tend localement à se tasser sur les dernières années), cette caractéristiques implique une sous-occupation importante des logements existants.

³ Données Filocom 2015 exploitées dans le cadre du PLH 2020-2025

⁴ idem

Des phénomènes de sous-occupation des logements

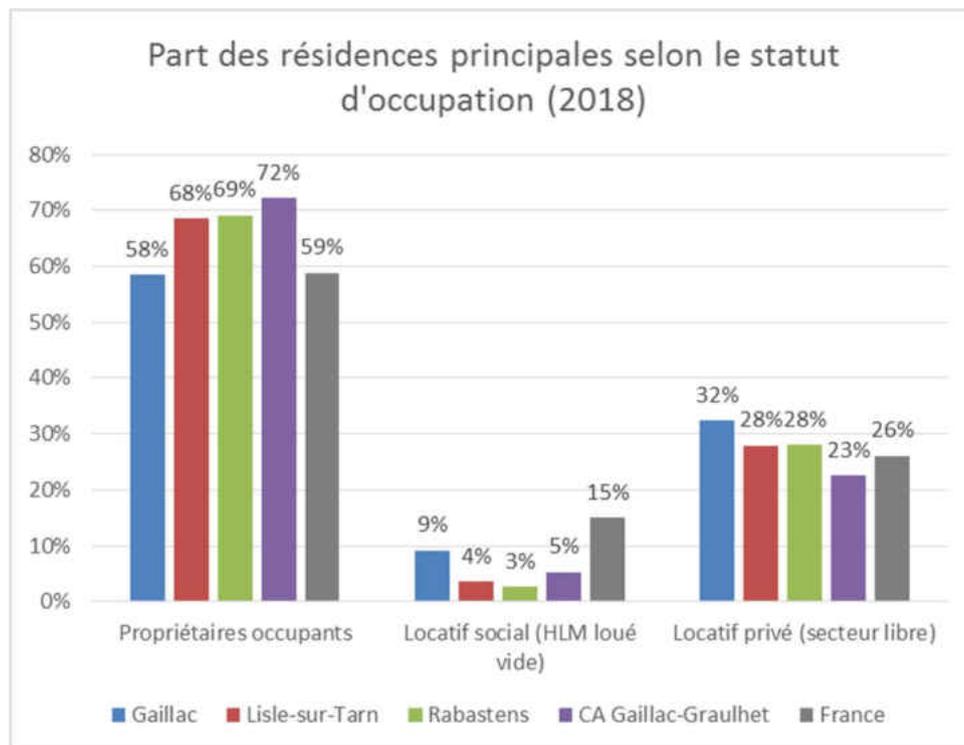
Source: INSEE 2015



Source : PLH 2020-2025, données sur le périmètre de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

- Un parc locatif peu développé et un déficit de logements locatifs sociaux

Le territoire est marqué par un fort taux d'accession à la propriété, et majoritairement les propriétaires sont occupants de leurs logements.



Le PLH remarque que, selon les acteurs du territoire interrogés dans le cadre de son élaboration, le marché locatif privé est peu mobilisable, et que les biens « de qualité » trouvent rapidement preneurs.

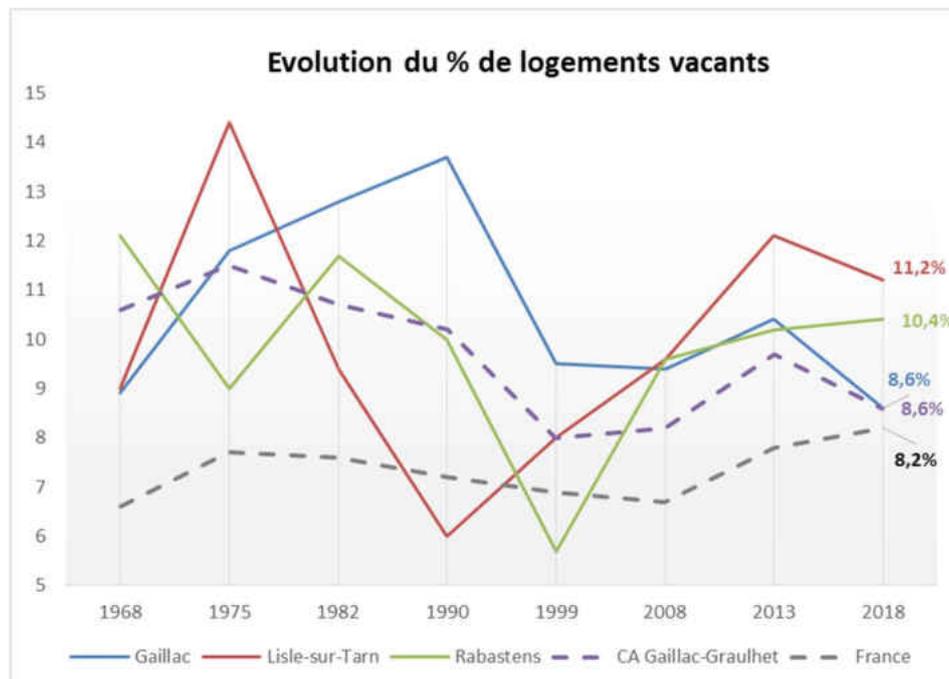
Le parc de logements sociaux est faiblement développé sur les 3 communes, qui se retrouvent en situation de déficit par rapport aux objectifs de la loi SRU même si elles ont été exemptées jusqu'à présent du versement des pénalités du à cette situation de carence au titre d'une desserte en transports en commun insuffisante vers les pôles d'emplois tendus. Le PLH fixe une trajectoire pour remédier à ce déficit.

Profils de communes	Logt sociaux conventionnés actuels (publics/privés)		PROPOSITION D'OBJECTIFS EN LLS CONSTRUCTION NEUVE		PROPOSITION D'OBJECTIFS EN LLS REMOBILISATION DE L'EXISTANT		TOTAL LLS SUR 6 ANS		Rappel des obligations SRU
	nb	% ds RP 2015	NB	%	NB	%	NB	% du total	
4 Communes urbaines	1770	11%	410	85%	73	15%	483	42%	480
Gaillac	805	12,9%	230	87%	35	13%	265	42,1%	168
Graulhet	759	15,5%	80	80%	20	20%	100	41,7%	86
Lisle-sur-Tarn	112	4,8%	40	83%	8	17%	48	41,7%	96
Rabastens	94	6,3%	60	86%	10	14%	70	42,4%	130

Source : PLH 2020-2025 Agglomération Gaillac-Graulhet

- Un phénomène de vacance des logements important

Au total 1 264 logements vacants sont recensé à fin 2018 sur les 3 communes PVD (données INSEE). Cette vacance est même en forte progression sur les communes de Lisle-sur-Tarn et de Rabastens, tandis qu'elle décroît depuis les années 1990 sur la commune de Gaillac pour y attendre le niveau de la moyenne nationale.



Source : INSEE

Le PLH 2020-2025, fondé sur des données de 2015, met en avant une vacance structurelle particulièrement importante sur les biens construits avant 1915, dont la plupart sont situés en cœur de ville. Cette analyse du parc vacant, mais également du parc potentiellement indigne, devrait être approfondie dans le cadre des travaux à venir pour élaborer une OPAH-RU sur les communes concernées (dont les communes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens).

Le PLH 2020-2025 fixe des objectifs de mise sur le marché de nouveaux logements équivalent à +910 logements entre 2020 et 2025 sur les 3 communes, dont 12% en remobilisation de l'existant. A noter que les 3 communes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens portent à elles seules 47% des objectifs de production de logement du PLH 2020-2025.

Profils de communes	Population 2015		Construction 2012-2016			Nb et part des logements vacants		OBJECTIFS EN CONSTRUCTION NEUVE TOUS LOGEMENTS		OBJECTIFS EN REMOBILISATION DE L'EXISTANT GLOBAL		TOTAL FEUILLE DE ROUTE POUR 6 ANS	
	NB	%	TOT.	ANN.	%	Nb	part / parc	NB	%	NB	%	NB	Par an
4 Communes urbaines	37 906	52%	699	140	43%	2 128	11,0%	1 000	87%	150	13%	1 150	192
Gaillac	15 423	21,1%	331	66	20,4%	714	9,2%	550	87%	80	13%	630	105
Graulhet	12 461	17,1%	171	34	10,5%	868	13,4%	200	83%	40	17%	240	40
Lisle-sur-Tarn	4 574	6,3%	90	18	5,5%	266	11,1%	100	87%	15	13%	115	19
Rabastens	5 448	7,5%	107	21	6,6%	280	10,3%	150	91%	15	9%	165	28

Source : PLH 2020-2025 Agglomération Gaillac-Graulhet

L'EPFO a transmis à la communauté d'agglomération un diagnostic foncier dans le cadre des travaux préparatoire au PLH 2020-2025. Ce diagnostic porte notamment sur les gisements fonciers disponibles, estimés sur l'ensemble du territoire d'agglomération à 1 200 hectares disponibles pour la production de logements (compatibles avec la production de 9 000 nouveaux logements en 20 ans, dans le respect des objectifs de densité du SCOT en vigueur), dont 70% en zone U (en majorité en « dents creuses » comprenant les potentiels de division parcellaire).

L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU en cours apporte des éléments d'éclairage particulièrement intéressants et pointent les enjeux les plus importants et les opportunités à saisir pour faire émerger des projets. Les conclusions de cette étude ainsi que le plan d'action OPAH-RU qui sera in fine retenu (échéance septembre 2023) sont au cœur du programme PVD.

Les enjeux

- **Produire une offre de logements adaptée aux besoins et durables, notamment en augmentant la profondeur et la qualité du parc locatif**
- **Tendre vers l'objectif de mise sur le marché de logements sociaux, conformément aux objectifs de la loi SRU**
- **Porter une attention particulière aux besoins de certains publics (personnes en situation de précarité notamment)**
- **Mener une action forte de réhabilitation du bâti ancien**
- **Résorber la vacance structurelle en cœur de ville**

Partenaires principaux

- **ANAH**
- **ADIL**
- **Action Logement**
- **Département**
- **EPFO**

- **ABF**
- **Bailleurs sociaux**
- **Professionnels de l'immobilier**

Pour aller plus loin : Programme local de l'habitat 2020-2025 de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, et le diagnostic foncier produit par l'EPFO.

5/ Un territoire relativement dépendant des zones d'emploi extérieures mais connaissant une dynamique économique positive ces dernières années

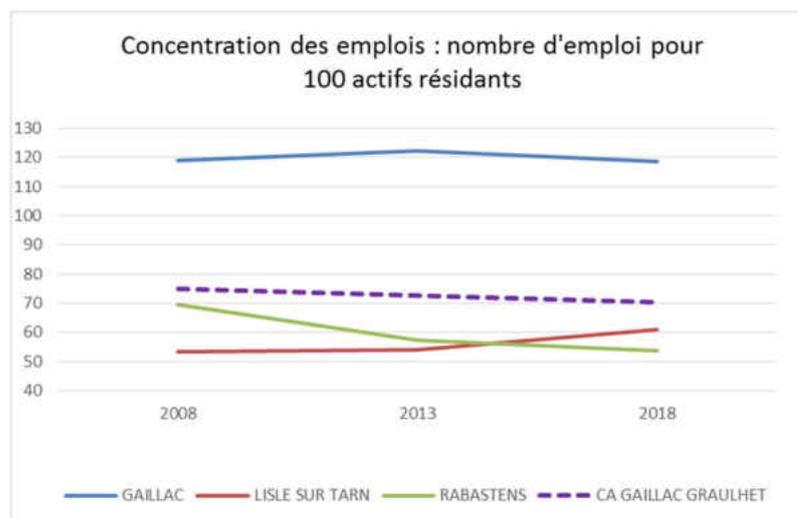
Le territoire est pourvoyeur d'emplois locaux, 38% des établissements implantés sur l'agglomération étant domicilié sur l'une de ces trois communes.

% établissements CAGG sur...	
Gaillac	23%
Lisle sur Tarn	6%
Rabastens	9%
les 3 communes	38%

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2019

L'analyse de l'indice de concentration des emplois (nombre d'emploi rapporté au nombre d'actifs) permet de mettre en évidence 2 éléments marquants :

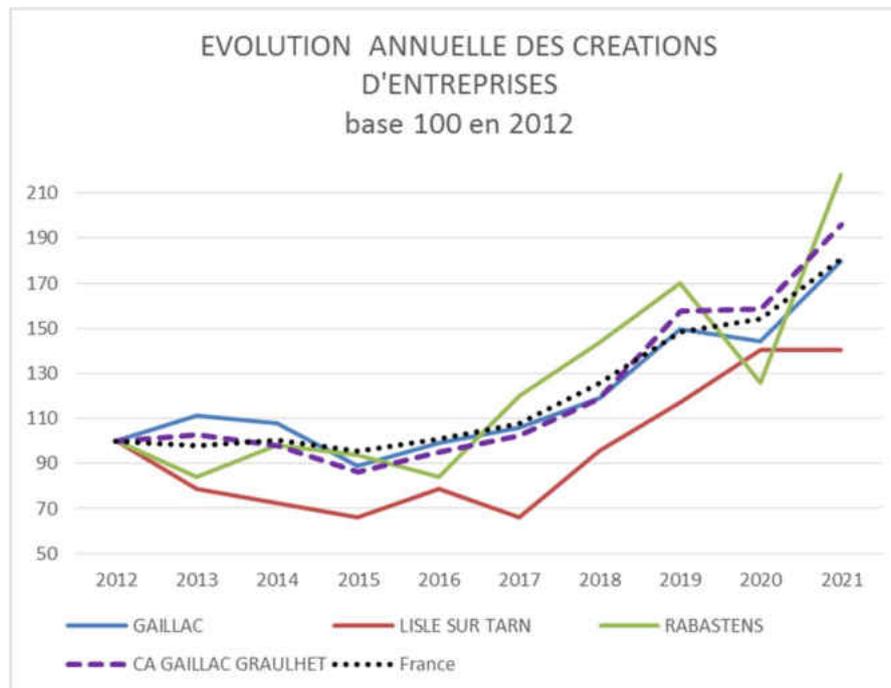
- la dynamique propre de Gaillac qui joue un rôle de centralité économique important puisque l'indice de concentration des emplois y est supérieur à 100% (situation également retrouvée sur Graulhet) alors que cet indice est inférieur à 100% pour les communes de Lisle sur Tarn et Rabastens, et en moyenne sur le territoire de l'agglomération
- une dégradation de cet indice de concentration des emplois (sauf Lisle sur Tarn) entre 2008 et 2018, qui s'explique par une augmentation plus importante de la population active que du nombre d'emploi sur la zone (respectivement +12% et +3% en moyenne sur l'agglomération)



D'après le diagnostic économique commandé par l'agglomération Gaillac-Graulhet en 2022 dans le cadre du renouvellement de la stratégie économique de l'agglomération (en cours), l'indice de

concentration des emplois diminue entre 2008 et 2018 de 27 points, ce qui signifie que le territoire communautaire est de plus en plus dépendant des zones d'emploi extérieures au territoire.

Cependant, le bassin d'emploi Gaillac-Graulhet se montre particulièrement résilient aux effets de la crise sanitaire, avec une hausse de 22% des offres d'emploi entre 2019 et 2021 (+5% en moyenne Occitanie)⁵. Cela se reflète également dans la dynamique de création d'entreprise, avec un rebond sensible depuis 2019.



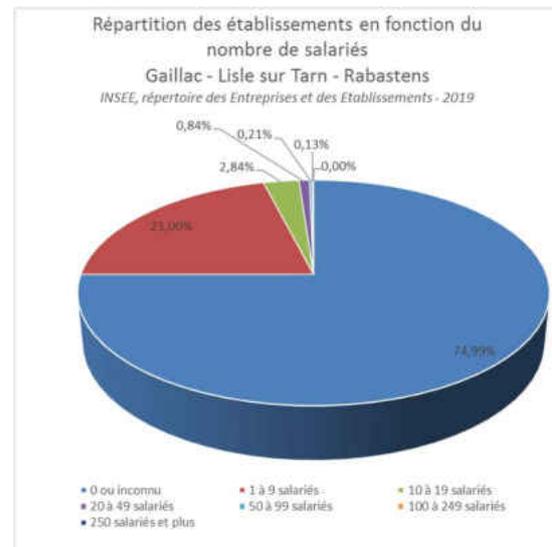
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

En termes qualitatifs, la répartition des emplois sur le territoire communautaire se distingue de la moyenne Occitanie par une part relativement moins importante de l'emploi de services et une part très forte d'établissement avec moins de 10 salariés.

⁵ Source : https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/pdfs/voir_pdf.php?md=1&nom_fichier=CT1_202204_B10, portrait territorial bassin d'emploi Gaillac-Graulhet – sept. 2020



Source : Pôle Emploi, portrait territorial bassin d'emploi



Le diagnostic posé en 2022 dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma directeur de développement économique de l'agglomération met en avant une dynamique contrastée en termes d'implantation et de développement d'entreprises. Certaines entreprises locales connaissent en effet une croissance importante (groupe Surplus à Gaillac, Ma petite Mercerie à Lisle sur Tarn...) mais peu de filières structurent le paysage économique et le territoire souffre d'un manque de visibilité sur l'offre foncière d'accueil des entreprises (sur zones d'activité ou en diffus) face à des concurrences fortes (notamment ZA Rieumas à Albi et ZA Portes du Tarn à Saint Sulpice).

En termes d'immobilier collectif à vocation économique, des bâtiments mutualisés existent sur le territoire :

- à Gaillac avec la pépinière d'entreprise et hôtel d'entreprise Granilia (capacité : 4 entreprises avec atelier, 4 bureaux et 6 postes de télétravail)
- à Rabastens avec le Pré Vert géré par l'association La Locale (capacité : 16 postes coworking, 31 postes de travail en bureaux partagés ou privatifs, une salle modulable d'une capacité de 50 personnes).

Il existe des besoins de renforcement de ces espaces de travail partagés sur les centres ville, le développement du télétravail ayant par ailleurs renforcé le besoin de proximité des espaces de travail et des lieux de vie. L'enjeu pour le territoire est donc à la fois de réduire les trajets quotidiens domicile-travail en proposant aux actifs habitant le territoire des espaces de travail sur site, et de capter des actifs implantés en dehors du territoire en proposant aux entreprises des locaux adaptés.

Concernant l'accompagnement des porteurs de projet pour le développement d'entreprise, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet propose un appui via la pépinière Granilia. On notera également la présence de la couveuse d'activité en maraîchage biologique, Essor Maraîcher, sur la commune de Brens.

D'après les acteurs interrogés dans le cadre du diagnostic économique préc-cité (2022), les enjeux les plus prégnants sont :

- Les difficultés de recrutement dont certains tiennent à la capacité à trouver un logement correspondant aux aspirations du salarié et aux difficultés d'insertion professionnelle du conjoint ;
- La faiblesse particulière concernant l'accès à la formation professionnelle pour les actifs (méconnaissance des partenaires mobilisables, difficultés de mettre en place une formation

en interne pour les plus petites entreprises, faible connexion avec les établissements de formation du territoire) ;

- Le manque de connaissance ou d'efficacité des services aux entreprises proposés (accompagnement recrutement, implantation, emploi des conjoints de salariés, restauration d'entreprises, desserte des zones en transports en commun...) ;
- Un sentiment de pénurie de solutions d'implantation (en renouvellement ou en extension) et déficit de qualité des ZAE ;
- Une connexion numérique encore insatisfaisante⁶

Parmi les propositions faites par les acteurs interrogés on notera en particulier les éléments directement en rapport avec les ambitions du programme PVD :

- Revitaliser les centre ville pour favoriser un cadre de vie attractif
- Favoriser l'implantation d'entreprise ou de salariés en milieu moins dense par la création de tiers lieux
- Développer le tourisme d'affaire
- Utiliser le levier de la commande publique pour soutenir des démarches responsables et durables

Les enjeux

- **Accompagner l'implantation d'entreprises et la dynamique de création d'emploi**
- **Favoriser un rapprochement entre offres d'emploi et potentiels d'emplois des habitants du territoire**
- **Lever les freins périphériques à l'emploi (habitat, mobilité...)**
- **Développer des locaux partagés du type tiers lieux**

Partenaires principaux

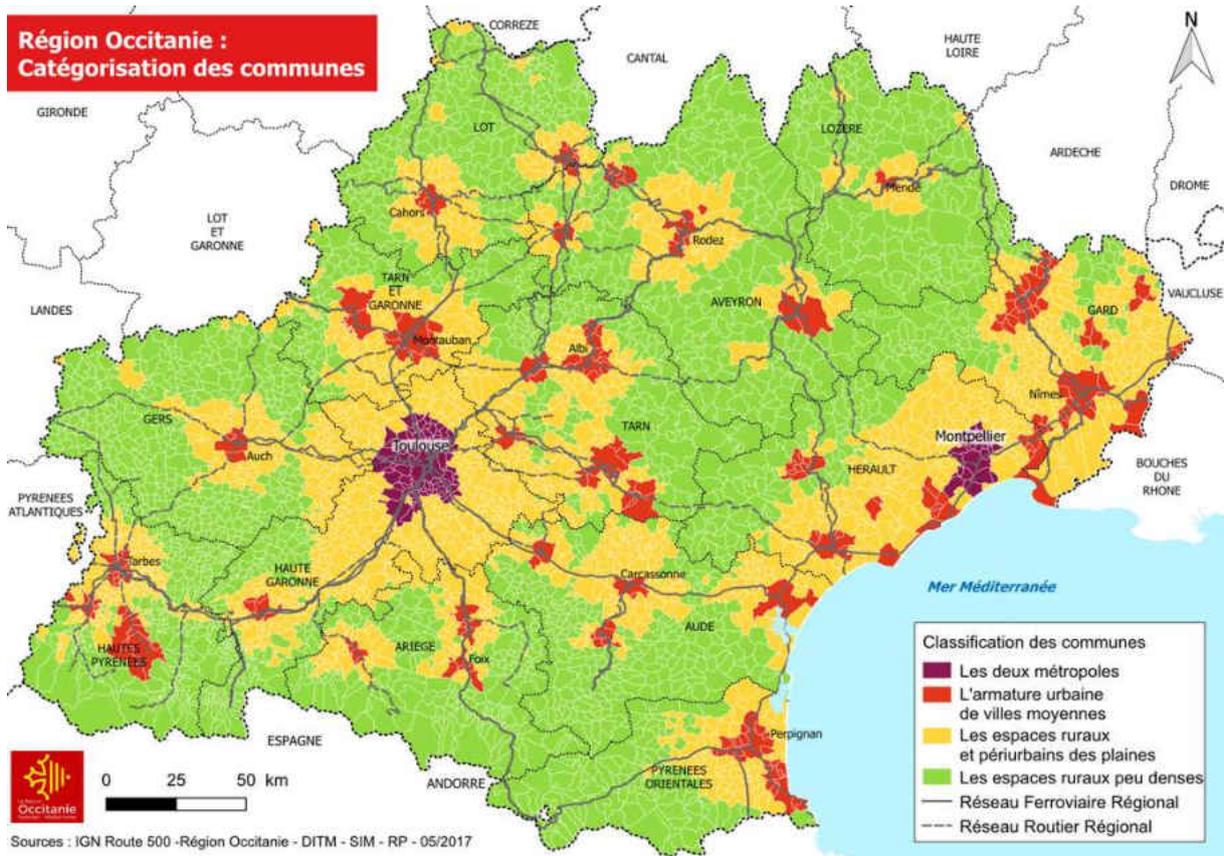
- **CCI et CMA**
- **Région Occitanie et agence Ad'OCC**
- **Action Logement**

Pour aller plus loin : éléments de diagnostic pour l'élaboration du schéma directeur de développement économique, étude commandée par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et remis en mars 2022 par le cabinet Terre d'Avance en partenariat avec la CCI du Tarn.

6/ Des flux de mobilité marqués par l'usage de la voiture individuelle, un enjeu de développement de l'intermodalité et des modes actifs

Les communes de Gaillac, Lisle sur Tarn et Rabastens se situent sur des axes de transport structurants qui ont façonné le développement urbain de ces territoires. Si on se réfère au SRADDET Occitanie 2040, le territoire est pleinement intégré dans l'armature de « l'étoile toulousaine », sur l'axe Toulouse-Albi.

⁶ Pour une cartographie à jour des zones couvertes en haut débit : <https://maconnexioninternet.arcep.fr>



Source : SRADDET Occitanie 2040

L'absence de barrières naturelles importantes, en dehors du franchissement de la rivière Tarn, a permis la création et l'exploitation d'axes de communication structurants :

- Axes routiers : A68 reliant Toulouse à Albi et offrant un échangeur à chacune des communes (ouverture de l'autoroute en 2000) ; RD988 faisant le lien entre les 3 communes en rive nord du Tarn ; RD999 reliant Gaillac à Montauban
- Axe ferroviaire : liaisons ferroviaires quotidiennes entre Toulouse et Rodez (exploitée en TER) et desservant les 3 communes (gares signalées en points rouges sur la carte ci-dessous)

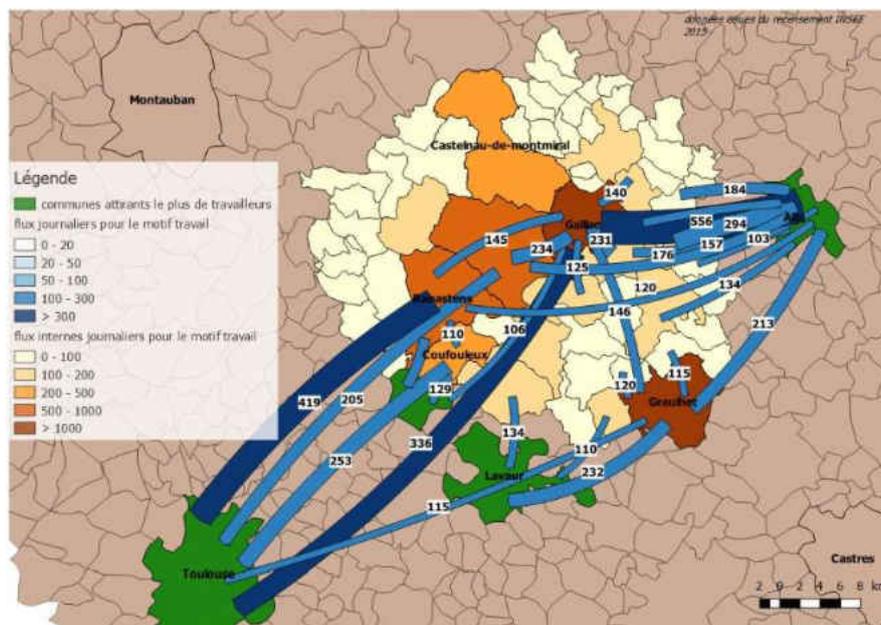


Les ouvrages de franchissement de la rivière constituent des éléments structurants pour faciliter les circulations. 5 ouvrages d'art principaux permettent aux véhicules de franchir le Tarn :

- entre Rabastens et Couffoueux, où des problématiques de congestion et de sécurité des usages piétons et cyclables existent (notamment liés à l'étroitesse de la voirie)
- à l'entrée de Lisle sur Tarn, où la question du passage de poids lourds en transit vers Montauban peut se poser
- à l'entrée ouest de Gaillac avec une connexion routière entre A68 et RD999 (permettant de rejoindre l'autoroute Toulouse-Paris à Montauban)
- au centre-ville historique de Gaillac
- en connexion avec Brens au sud-est de Gaillac

La question des connexions routières ou ferroviaires des villes pose celle du traitement des entrées en ville. Ces entrées en ville sont pour l'heure relativement préservées, sauf en entrée Ouest de Gaillac, où la zone d'activité Piquerouge et le linéaire mixte résidentiel/commercial sur la RD988 sont peu qualitatifs. Le traitement paysager des entrées de ville est un point de vigilance important dans le développement des 3 communes.

L'éloignement entre domicile et lieu d'emploi implique notamment des flux domicile-travail relativement importants, en entrée et en sortie du territoire. Le diagnostic du plan de mobilité de l'agglomération met en avant ces flux avec détail (données 2017).



Source : Insee

Figure 18 : Les flux domicile-travail supérieurs à 100 mouvements quotidiens.

D'une manière générale, les flux de mobilité témoignent de l'éloignement géographique entre lieux de travail, de scolarisation des enfants, de loisirs, d'achats quotidiens et de vie. Ces trajets sont majoritairement effectués en voiture individuelle (75% des déplacements, dont 67% en auto-solisme).

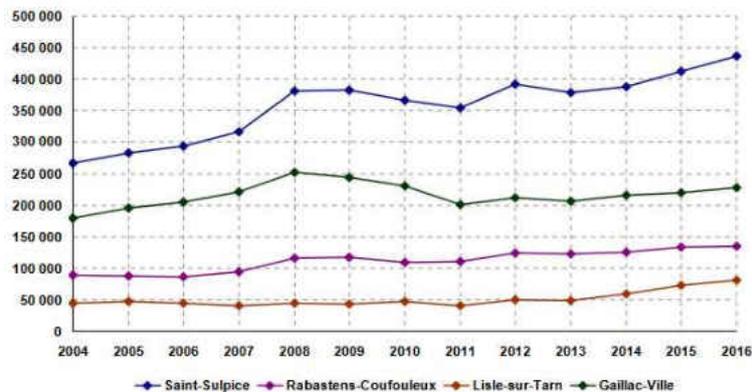
Il existe donc un enjeu fort pour développer les usages des transports en commun, les infrastructures essentielles existants sur le territoire, et favorise le report modal vers des solutions de mobilité décarbonées.



Avec 24 liaisons quotidiennes entre Toulouse et Gaillac et des gares insérées dans le tissu urbain, le service TER offre une bonne couverture de service. La fréquentation du train est d'ailleurs en légère progression depuis quelques années (source : diagnostic du plan de mobilité agglomération, 2019).

Gare	Lignes	Fréquentation annuelle 2016	Fréquentation par jour	Nombre de trains par jour	Fréquentation par train par jour	Fréquentation en lien avec Toulouse-Matabiau
Gaillac	Brive -	228 274	715	44	16	158 498
Tessonnières (Gaillac)	Toulouse via	nc	nc	nc	nc	1657
Lisle sur Tarn	Capdenac ;	80 776	278	44	6	59 927
Rabastens / Coufouleux (Coufouleux)	Albi - Toulouse	134 158	391	32	12	109 727

Fréquentation des gares
 (en nombre de passagers par an)
 Toutes relations



Une vigilance est tout de même de mise quant à l'exploitation de cette ligne de desserte fine dans les prochaines années, les horaires de desserte en train et bus régionaux étant particulièrement importants pour déclencher un report modal régulier. Le plan mobilité 2018-2023 de l'agglomération pointe d'ailleurs (action 1.3) le projet d' « analyser avec les autorités compétentes une amélioration de la fréquence et de la régularité des lignes ferroviaires du réseau TER ».

A noter que le développement de solution de fret est un sujet remonté par les entreprises interrogées dans le cadre de l'étude de diagnostic commandée en 2022 par l'agglomération en vue de la définition d'un nouveau schéma directeur économique.

Des liaisons de bus LIO permettent également des connexions en transports en commun entre les villes et l'existence de pôles d'échanges multimodaux et d'aires de covoiturage à Gaillac et Rabastens offre aux usagers des facilités de stationnement propices à l'usage des transports en commun. Le plan de mobilité de l'agglomération pointe cependant la saturation de l'aire de covoiturage de Gaillac/Brens, appelant à un renforcement de l'offre. Le projet de pôle d'échange à proximité de la gare de Lisle sur Tarn est permettra de renforcer l'offre d'infrastructures en faveur de l'intermodalité.

La plan de réseau « La navette » à Gaillac



En termes d'offre de transport urbain :

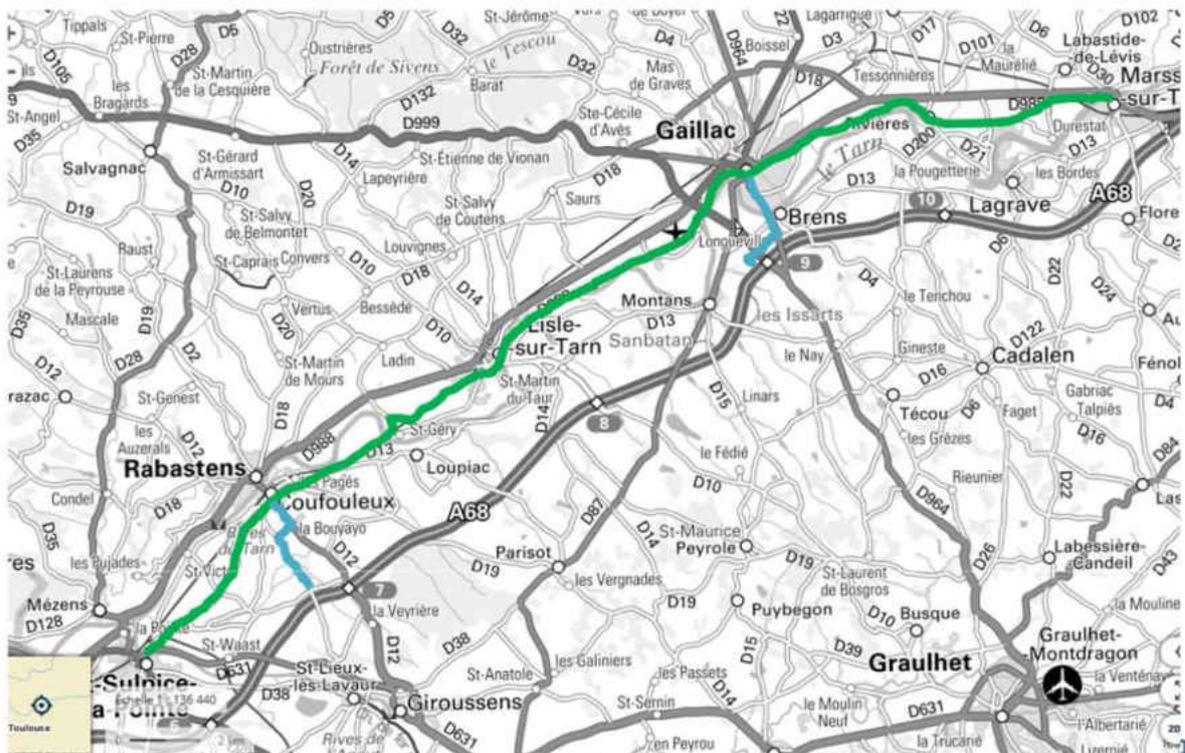
- Gaillac bénéficie du réseau « La navette » (5 lignes)
- Rabastens et Couffouleux sont reliés par le réseau « Passe Pont » (1 ligne)
- Lisle-sur-Tarn bénéficie du réseau Lisle'en bus (1 ligne)

Ces réseaux sont exploités en délégation de service public (DSP) pour le compte de la communauté d'agglomération, par l'opérateur « d'un point à l'autre ». L'offre de transport est optimisée durant les périodes scolaires, le service étant moins important durant les vacances scolaires et le weekend. Ces offres de transport régulier sont complétées par un service de Transport à la Demande.

Les aménagements cyclables du territoire sont encore trop peu nombreux, sécurisés, et connectés entres eux. Le plan mobilité de l'agglomération précité prévoit un renforcement conséquent des aménagements cyclables en liaisons intercommunales et préconise des aménagements urbains favorables au développement des modes actifs (zones de rencontre, pistes cyclables dédiées ou en double sens, zone 30, création de trottoirs...).

Le projet de connexion cyclable « vallée du Tarn », autour de la V85, est porté par la communauté d'agglomération en lien avec le Département du Tarn dans le cadre du plan « Tarn vélo ». Il a vocation à relier les villes de Saint Sulpice et de Marsac-sur-Tarn par un itinéraire continu, passant par les centralités de Couffouleux, Lisle-sur-Tarn et Gaillac.

Projet itinéraire cyclable vallée du Tarn – périmètre Agglomération Gaillac-Graulhet – v. nov 20



Ce projet structurant est accompagné de préconisations d'itinéraires en zone urbanisée et d'une charte d'aménagements urbains. Ces préconisations du plan de mobilité communautaire sont prises en compte par les communes dans le cadre des projets d'aménagements urbains pour définir les itinéraires cyclables à créer ou renforcer.

Des études sur la circulation, le stationnement, le développement des modes doux sont menées en parallèle par les 3 communes (2022-2024). Leurs conclusions viendront alimenter le plan d'action associé au programme. Au-delà du développement des modes cyclables, un enjeu partagé est celui de la « marchabilité » des centres-villes : la sécurité et le confort de marche dans les cœurs urbains sont parfois altérés par l'étroitesse des trottoirs, la non accessibilité des commerces et services... Un des enjeux du programme PVD porte ainsi également sur le fait d'accroître la part modale de la marche dans les déplacements quotidiens.

Enfin, malgré la volonté de développer les modes actifs et les transports en commun, l'enjeu du stationnement automobile reste présent sur le territoire et les projets d'aménagements urbains en cœur de ville amènent les communes à s'interroger sur les alternatives à offrir aux automobilistes en matière de stationnement. Afin de favoriser la réappropriation des espaces urbains par les piétons, des poches de stationnement en périphérie des cœurs de ville doivent pouvoir être proposées. La signalétique générale relative aux offres de mobilité et de stationnement reste à améliorer pour favoriser l'évolution des usages.

Les enjeux

- **Entretien l'armature routière et étudier la possibilité d'optimisation de la desserte ferroviaire du territoire**
- **Renforcer les liaisons en transports en commun entre communes et au sein des espaces urbains**

- Favoriser l'intermodalité et développer les modes actifs de déplacement (cyclables et piétons)
- Trouver des alternatives au stationnement en cœur de ville pour permettre une réappropriation de l'espace public par les piétons et modes doux
- Préserver ou revaloriser les paysages d'entrées en ville

Partenaires principaux

- Etat
- Région Occitanie
- Département du Tarn
- SNCF
- ADEME

Pour aller plus loin : plan mobilité de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet 2018-2023 et schéma directeur cyclable communautaire (2019), études mobilité/circulation en cours dans les communes de Gaillac et Rabastens.

7/ Des centralités commerciales à renforcer

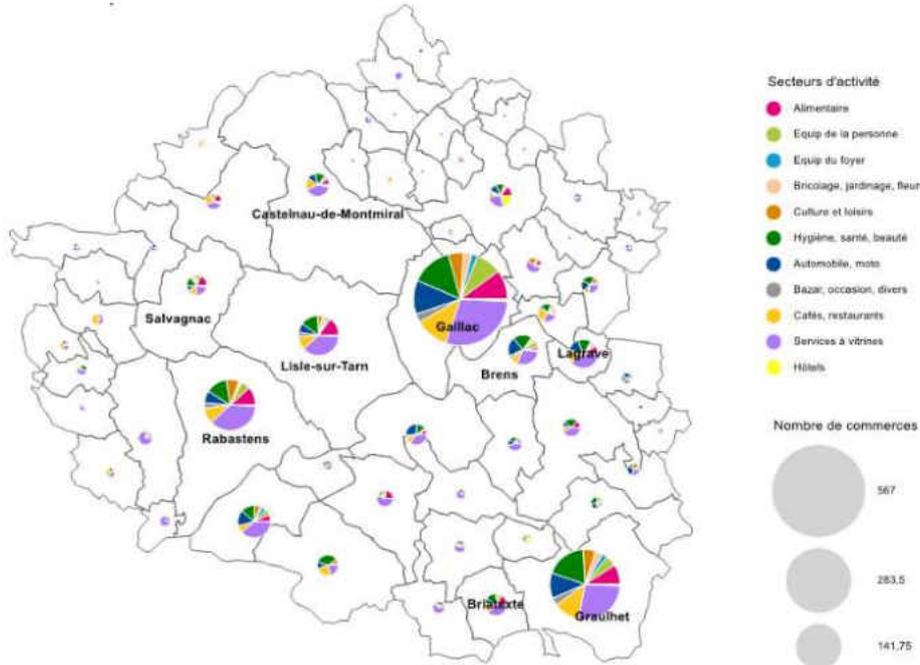
La dynamisation de l'activité commerciale de centre-ville est un des enjeux du programme Petites Villes de Demain. La réflexion sur ce sujet doit penser les équilibres entre polarités commerciales à l'échelle d'une commune et au sein de la « zone de chalandise » (dont l'étendue sera différente en fonction des produits).

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma directeur économie, la communauté d'agglomération Gaillac Grauhet a commandé un diagnostic commercial sur les principales villes de son territoire, diagnostic effectué par un cabinet d'étude en partenariat avec la CCI (mai 2022). Sauf mention contraire, les éléments retranscrits ici sont issus de cette étude.

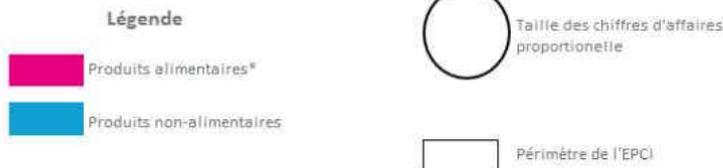
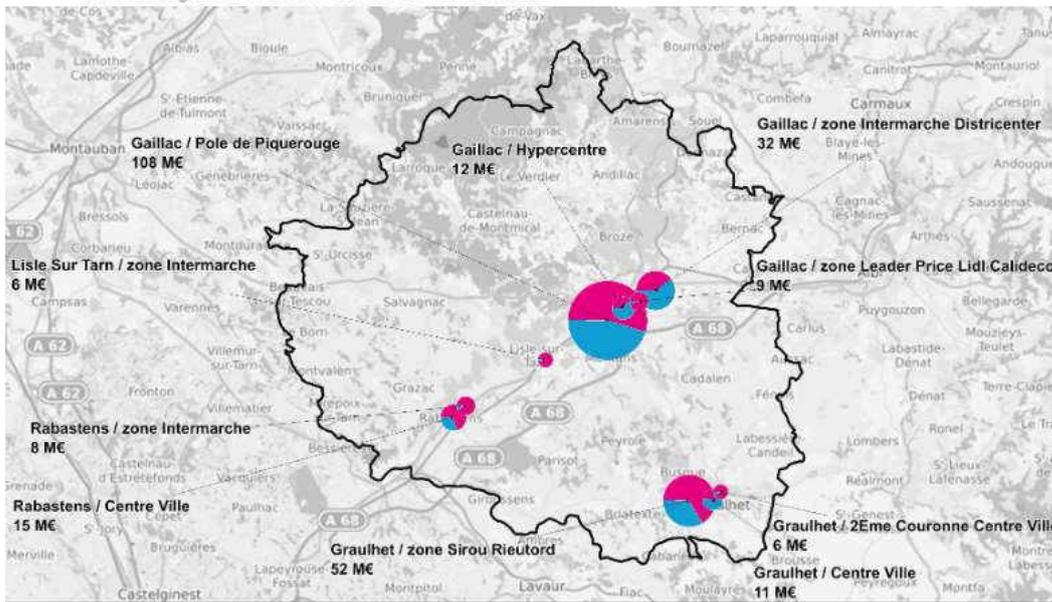
Ce diagnostic met notamment en avant les points suivants :

- La situation privilégiée des 3 communes et le dynamisme démographique du territoire, porteurs d'opportunité de développement interne du marché
- Gaillac est le 1^{er} pôle commercial de la CAGG (58% de l'activité commerciale en 2020) et le 3^{ème} du département du Tarn. Rabastens et Lisle sur Tarn sont des pôles commerciaux de rang intermédiaire, structurants pour les communes rurales limitrophes.

répartition des commerces par famille de commerces et par commune



Sources : carte réalisée avec carte & données – ©Artique
Données Registre Commerce et société CCI Tam avril 2022

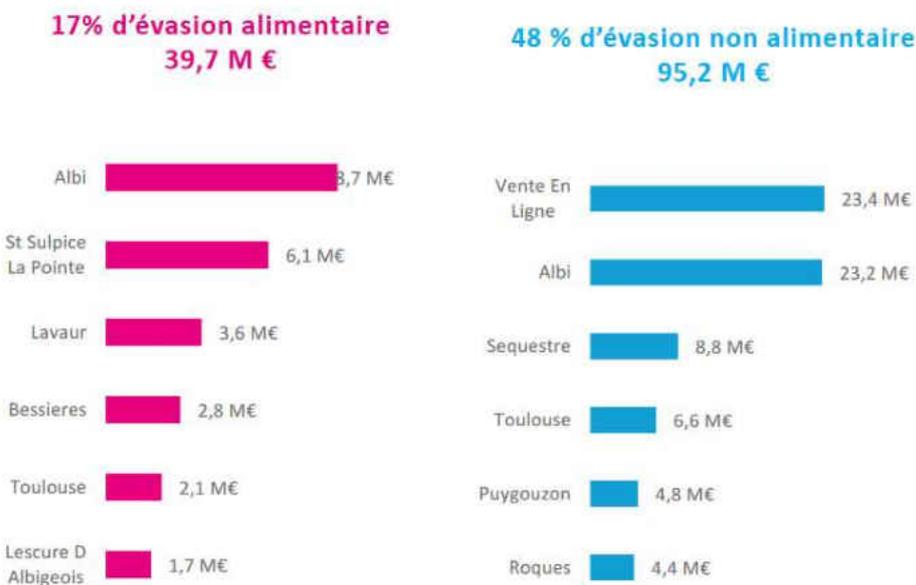


Sources : OBSéco -Observatoire économique des CCI Occitanie / Enquête flux de consommation des ménages 2019

L'analyse des 2 cartes ci-dessus montre notamment que :

- le nombre de magasins alimentaires est relativement réduit mais leur poids dans le chiffre d'affaire commercial très important (poids des grandes et moyennes surfaces commerciales)
 - la gamme de produits proposés sur chacune des communes est relativement diversifiée
 - la part des « services à vitrine » reste importante dans l'offre commerciale
- Des flux domicile-travail, équilibrés sur Gaillac plus importants sur Rabastens et Lisle sur Tarn, et le développement de la vente en ligne impliquant une certaine évasion commerciale (les habitants consomment en dehors du territoire, notamment sur leur trajet domicile-travail). Le rapport met également en avant les risques en termes d'attractivité commerciale induits par les projets de développements commerciaux hors CAGG (Lavaur, Portes du Tarn,...).

PRINCIPALES DESTINATIONS D'ÉVASION HORS ZONE DE CHALANDISE



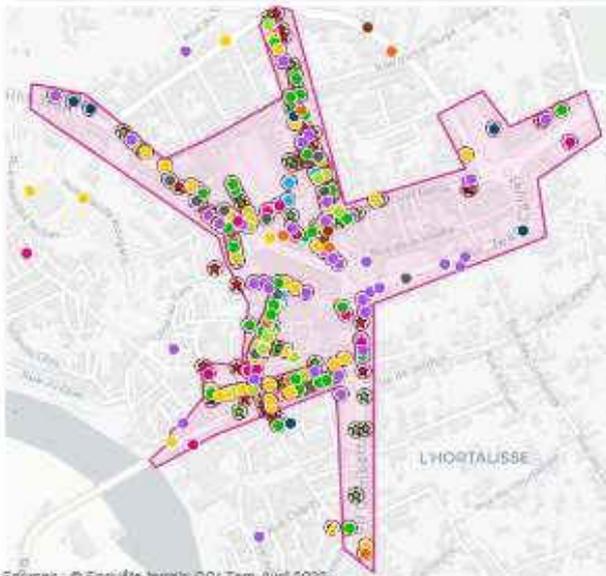
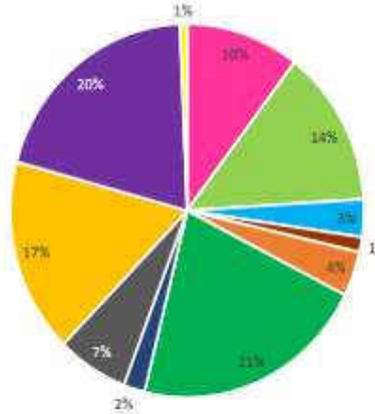
- En non alimentaire, les premières enseignes d'évasion concernent les équipements de sports et loisirs, l'ameublement et l'électroménager
- Internet, 1ère destination d'évasion commerciale

- L'existence de projets d'implantation ou extension commerciales en périphéries sur Gaillac et Lisle sur Tarn, et un espace commercial en projet sur Couffoulex (déménagement Gedimat)
 - Gaillac : projet de création d'un ensemble commercial de 6 191m² en face de Piquerouge refusé en CDAC 2021, renforcement de la zone Piquerouge (arrivée Darty, extension de l'ensemble Leclerc pour la création d'un espace parapharmacie accordée en 2016, projet d'extension des espaces Piquerouge), renforcement du pôle Est avec le projet d'implantation de Grand Frais
 - Lisle sur Tarn : extension de l'Intermarché et la création d'un drive accordée en 2017 (+637m² de surface commerciale créée, 3 cellules commerciales)
- La qualité, la diversité et la fréquence des animations proposées par les communes et associations de commerçants (Gaillac notamment), ainsi que la présence de marchés

hebdomadaires réputés (vendredi et mari soir à Gaillac, samedi à Rabastens, dimanche à Lisle sur Tarn). L'absence d'association de commerçant à Rabastens est toutefois à souligner.

- Sur l'ensemble de la CAGG, plus de 70% des achats se font via le circuit de grande distribution, la part des achats effectués dans des commerces de moins de 300m² étant stable dans le temps (23% en 2020) tandis que la part des achats effectués en hyper-marché et hard discount progresse fortement. La part des achats alimentaire est prépondérante et fortement centralisé : les enseignes de commerce alimentaire représentent 17% des implantations commerciales de la CAGG et génèrent 61% de l'activité commerciale en 2019.

Dans le cadre de ce diagnostic commercial, la CCI a effectué des relevés de terrain sur les centres villes des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle sur Tarn, ainsi que des entretiens ciblés sur ces communes. Ces éléments permettent de mettre en avant le taux de vacance important des commerces de centre-ville et de définir les enjeux principaux à traiter par le programme PVD.

GAILLAC – centre ville	
<p>Répartition des activités commerciales</p>  <p>Sources : © Enquête terrain CCI Tarn Avril 2022</p>	<p>Répartition des commerces par famille de produits</p>  <p> • Alimentaire • Équipement de la personne • Équipement du foyer • Bricolage, jardinage, fleurs • Culture et loisirs • Hygiène, santé, beauté • Automobile, moto • Bazar, occasion, divers • Cafés, restaurants • Services à vitrines • Hôtel </p> <p style="text-align: right;">PAGE 53</p>
<p>228 locaux à potentiel commercial : 187 occupés + 41 vacants -> 18% de vacance commerciale 12% d'enseignes nationales</p>	
<p> - Forte densité commerciale - Présence de services publics - Aménagements urbains de qualité - Nombreuses places de stationnement gratuites - Association de commerçant AGACI très dynamique</p>	<p> - Parcours marchand peu intuitif (mauvaise signalisation) - Locaux vacants visibles mais peu mobilisables à court terme - Départs en retraite mal anticipés</p>
<p>Outils existants : périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat depuis 2013 (1 préemption commerciale exercée en octobre 2021) et dispositif Art Fiches sur locaux vacants</p>	

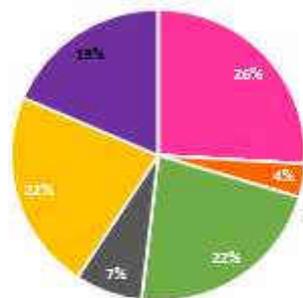
LISLE SUR TARN – centre ville

Répartition des activités commerciales



Source : © Enquête terrain CC-Tarn Avril 2022

Répartition des commerces par famille de produits



- Alimentaire
- Équipement du foyer
- Culture et loisirs
- Automobile, moto
- Cafés, restaurants
- Hotel
- Équipement de la personne
- Sricolage, jardinage, fleurs
- Hygiène, santé, beauté
- Bazar, occasion, divers
- Services à vitrines

46 locaux à potentiel commercial : 40 occupés + 6 vacants -> **13% de vacance commerciale**
0% d'enseignes nationales



- Forte densité commerciale
- Parcours marchand très intuitif
- Marché de plein vent élu meilleur marché du Tarn 2022
- Peu de visibilité des vitrines vacantes



- Stationnement peu intuitif, mauvaise signalisation
- Pas de local disponible rapidement pour accueillir des porteurs de projet
- Faible anticipation des situations de transmission/reprise
- Manque de qualité dans l'offre des cafés-restaurant

Outils existants : périmètre de sauvegarde commerce et artisanat mis en place en 2023.

RABASTENS– centre ville																									
<p>Répartition des activités commerciales</p>	<p>Répartition des commerces par famille de produits</p> <table border="1"> <caption>Répartition des commerces par famille de produits</caption> <thead> <tr> <th>Famille de produits</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Alimentaire</td><td>23%</td></tr> <tr><td>Équipement de la personne</td><td>11%</td></tr> <tr><td>Équipement du foyer</td><td>10%</td></tr> <tr><td>Bricolage, jardinage, fleurs</td><td>8%</td></tr> <tr><td>Culture et loisirs</td><td>4%</td></tr> <tr><td>Hygiène, santé, beauté</td><td>11%</td></tr> <tr><td>Automobile, moto</td><td>5%</td></tr> <tr><td>Bazar, occasion, divers</td><td>17%</td></tr> <tr><td>Cafés, restaurants</td><td>0%</td></tr> <tr><td>Services à vitrines</td><td>0%</td></tr> <tr><td>Hotel</td><td>0%</td></tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">PAGE 83</p>	Famille de produits	Pourcentage	Alimentaire	23%	Équipement de la personne	11%	Équipement du foyer	10%	Bricolage, jardinage, fleurs	8%	Culture et loisirs	4%	Hygiène, santé, beauté	11%	Automobile, moto	5%	Bazar, occasion, divers	17%	Cafés, restaurants	0%	Services à vitrines	0%	Hotel	0%
Famille de produits	Pourcentage																								
Alimentaire	23%																								
Équipement de la personne	11%																								
Équipement du foyer	10%																								
Bricolage, jardinage, fleurs	8%																								
Culture et loisirs	4%																								
Hygiène, santé, beauté	11%																								
Automobile, moto	5%																								
Bazar, occasion, divers	17%																								
Cafés, restaurants	0%																								
Services à vitrines	0%																								
Hotel	0%																								
<p>88 locaux à potentiel commercial : 64 occupés + 24 vacants -> 27% de vacance commerciale 0% d'enseignes nationales</p>																									
<p> - Densité commerciale importante</p> <p>- Parcours marchand lisible (sauf rue du Pont)</p> <p>- Stationnement en nombre gratuit</p> <p>- Présence de services publics et culturels de qualité</p>	<p> - Taux de vacance important sur certaines rues</p> <p>- Pas d'association de commerçant</p>																								
<p>Outils existants : aucun</p>																									

Les enjeux de logistiques urbaines, notamment pour les livraisons derniers-kilomètres, seraient également à investiguer dans le cadre du programme PVD.

Les enjeux

- **Maintenir ou améliorer la convivialité des centres villes** : identifier les centralités marchandes pour prioriser l'action publique, améliorer la lisibilité des parcours marchands, rénovation des vitrines commerciales et actions sur vitrines vacantes
- **Maintenir les fonctions des centres villes** : densifier le parcours marchand en centres villes, travailler sur l'habitat en étage avec rez de chaussée commerciaux, maintenir voire accroître la diversité commerciale
- **Veiller au maintien des équilibres commerciaux** : limiter les implantations en périphérie notamment le long des axes routiers d'entrée en ville, anticiper la cession/reprise des fonds de commerce
- **Appuyer la formation et la mutation des commerces en lien avec les tendances de consommation** : conditionner l'octroi des aides à l'installation ou équipements à des critères qualitatifs, organiser des ateliers thématiques réguliers

- **Appuyer l'animation des centres villes** : soutien aux associations de commerçants et au marché de plein vent, animation vitrine, mettre en avant les « pépites » commerciales des centres villes

Les partenaires

- **CCI et CMA**
- **Banque des territoires**
- **Région Occitanie**
- **Associations de commerçants**

Pour aller plus loin : livret « état des lieux –commerce » rédigé par Terres d'Avance en partenariat avec la CCI pour le compte de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur économie (mai 2022)

8/ Des équipements de centralité à conforter, des services aux publics à adapter aux besoins de la population

Les communes Petites Villes de Demain ont été désignées pour leur rôle de centralité vis-à-vis des territoires avoisinants : l'offre de services et équipements accessibles sur la commune est un point essentiel pour conforter ce rôle de centralité. Les équipements structurants peuvent être classés en plusieurs catégories :

- Les équipements liés à l'éducation et à la formation (de l'accueil petite enfance à la formation supérieure)
- Les équipements culturels (cinéma, médiathèque, musée...)
- Les équipements sportifs (piscines, terrains de sport collectifs, aires de jeux et loisirs...)
- Les équipements de santé (hôpital, maison de santé pluri-professionnelle...)
- Les équipements délivrant des services publics (maison France service, centre des finances publiques, Pôle emploi, CAF, la Poste...)

En termes d'équipements scolaires et de formation, le territoire est couvert par

- Gaillac : 5 écoles maternelles et primaires publiques (et 3 écoles privées), 2 collèges (Albert Camus et Renée Taillefer) et 1 collège privé, 1 lycée général et technologique public Victor Hugo et 1 lycée privé Saint Joseph, 1 équipement de formation supérieure (maison familiale rurale Bel Aspect) et 1 BTS « Management des Unités Commerciales » intégré au lycée Victor Hugo

Le projet de renouvellement urbain sur le quartier Lentajou prévoit la création d'une nouvelle école maternelle (l'actuelle école étant transformée en « maison pour tous »). A noter également la présence d'une offre de formation supérieure au sein du centre Inéopole situé sur la commune de Brens.

- Lisle sur Tarn : 1 école maternelle et élémentaire publique Galilée (et 1 école primaire privée), 1 collège public Le Clézio
- Rabastens : 1 école maternelle et élémentaire publique Las Peyras, la plus grande en capacité du Département (et 1 école primaire privée), 1 collège public Léon Gambetta (et 1 collège privé)

Le Département porte le projet de création d'un nouveau collège sur la commune de Couffouleux⁷.

Le maillage territorial des services et équipements de sport, loisirs et culture est relativement bon. On note notamment la présence de :

- Gaillac : 1 cinéma, 1 salle de spectacle, 3 musées (musée des beaux-arts, musée d'histoire naturelle et musée du vin), 1 conservatoire de musique, 2 piscines, 3 stades, 2 gymnases, 1 médiathèque, 1 skate park
- Lisle sur Tarn : 1 aire de jeux comprenant 1 city stade, 1 stade, 1 gymnase, 2 musées (Lafarge et musée du chocolat), 1 médiathèque. La commune porte un projet de structuration de l'offre autour d'un pôle culturel sur la place centrale, 1 piscine
- Rabastens : 1 cinéma – salle de spectacle le Halle, 1 MJC, 1 espace social, 1 piscine (actuellement ouverte uniquement l'été, projet important de réhabilitation et modernisation), 1 médiathèque partie intégrante du réseau de lecture publique de l'agglomération, 2 stades (foot et rugby), 1 gymnase, 1 aire de jeux, 1 école de musique municipale, 1 musée de France (musée du pays Rabastinois). On notera l'ouverture en 2022 d'une nouvelle aire de jeux sur la commune de Couffouleux.

Le niveau d'équipement est donc plutôt cohérent avec les besoins de la population, mais des travaux de modernisation et de mise aux normes doivent être conduits sur certains pour garantir la continuité de la qualité de service rendue aux habitants. C'est le cas notamment des piscines des 3 communes, pour lesquelles des travaux importantes sont programmés.

En termes d'implantation des professionnels de santé et des équipements médico-sociaux, on dénombre un certain nombre d'équipements présents sur les 3 communes.

- Gaillac : 1 centre hospitalier, 1 maison de l'enfance à caractère social, 1 établissement de service et d'aide par le travail, 1 centre médico-psychologique pour enfants et adolescents, 3 résidences autonomie pour seniors (154 logements) et un projet d'extension (+25 logements)
- Lisle sur Tarn : une maison de santé pluriprofessionnelle en création (livraison 2023-2024)
- Rabastens : un centre médical (rue Elie Aymeric), un EHPAD et résidence autonomie Les Terrasses du Tarn (95 lits EHPAD et 21 logements en résidence autonomie)

L'accessibilité potentielle localisée (APL), indice calculé par l'INSEE pour mesurer l'accessibilité des services de soins sur un périmètre donné⁸, sur les 3 communes se situe dans la franche supérieure du département.

APL INSEE 2018	Gaillac	Lisle sur Tarn	Rabastens	Tarn
Consultation par an et par habitant	4.6	4.4	3.9	3.9

On notera l'existence de la communauté professionnelle territoriale de santé du Grand Gaillacois, regroupant des professionnels de santé autour d'un projet de santé pour le territoire.

Les enjeux relatifs au domaine de la santé sont ceux de la garantie d'accès aux soins pour les habitants (des 3 communes et au-delà) et de la diversité et de la complémentarité des offres médicales sur

⁷ Concernant les équipements en collège, le Département du Tarn a fait une analyse des besoins prévisionnels de capacité à l'horizon 2035, dans le cadre du dossier d'enquête publique sur le nouveau collège de Couffouleux.

⁸ Définition et complément sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039903?sommaire=5040030>

chacune des communes. Le vieillissement tendanciel des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire national implique une anticipation des départs en retraite.

Concernant les lieux d'accueil des publics pour effectuer des démarches de service public, on note une évolution importante de l'implantation des services publics de l'Etat sur le territoire depuis quelques années (fermeture direction des finances publiques à Rabastens, ouverture maison France Service à Gaillac t à Lisle-sur-Tarn...). Ces évolutions sont un point de vigilance important, le programme PVD portant également une attention particulière aux guichets de services publics ouverts à la population.

Enfin, il s'agit également de poser un diagnostic sur la vitalité de l'offre d'accompagnement des habitants, dans leurs besoins (services à la personne) et leurs loisirs (associations sportives ou culturelles). Le territoire est riche d'une dynamique associative importante, et de nombreux évènements sont programmés tout au long de l'année par les associations.

Les enjeux

- **Renforcer les communes PVD dans leurs rôles de centralité en adaptant les équipements et services publics aux besoins de la population**
- **Approfondir le maillage des professionnels de santé sur le territoire et favoriser leur implantation et/ou développement**

Les partenaires

- **Etat, Région Occitanie, Département du Tarn**
- **Agence Nationale du Sport**
- **Agence Régionale de Santé**
- **Education Nationale**

Pour aller plus loin :

- *projet éducatif communautaire 2019-2023 de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*
- *diagnostic social de territoire Rabastens-Couffouleux, printemps 2022, CAF-mairie de Rabastens-mairie de Couffouleux-Association Tarnaise de Pédagogie Sociale*
- *analyse des besoins sociaux de la ville de Gaillac (profil ITHEA, janvier 2022)*
- *Convention enfance jeunesse de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*
- *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Tarn 2018-2023*

9/ Identification des secteurs à enjeux sur les centralités PVD

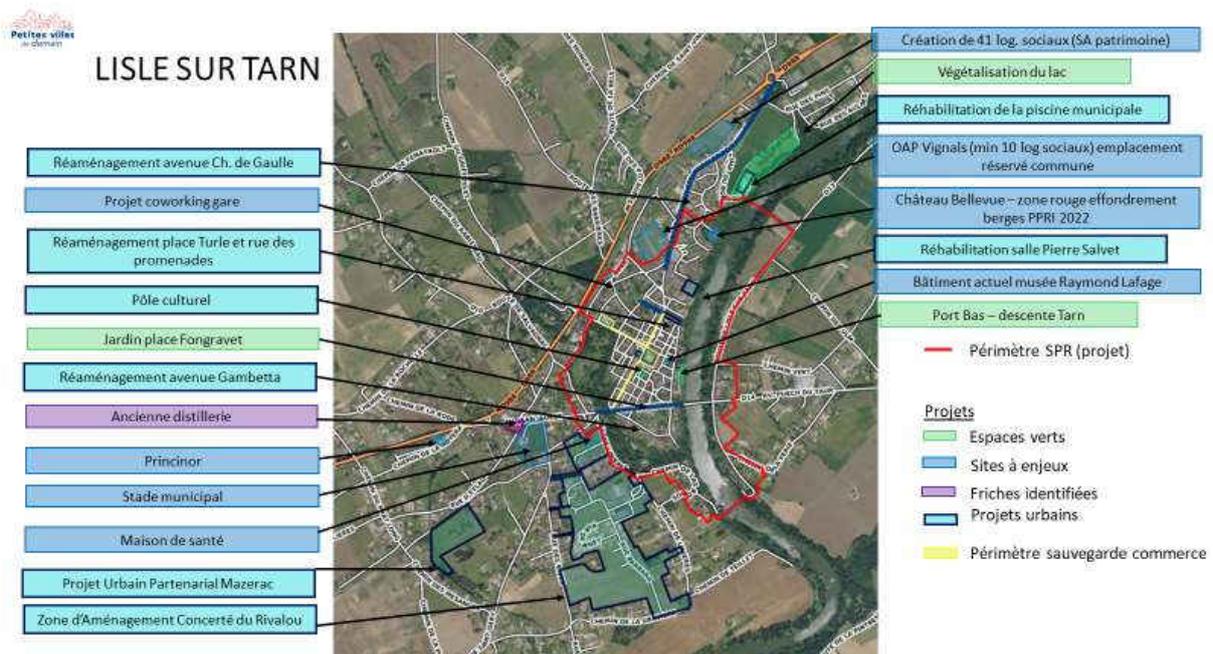
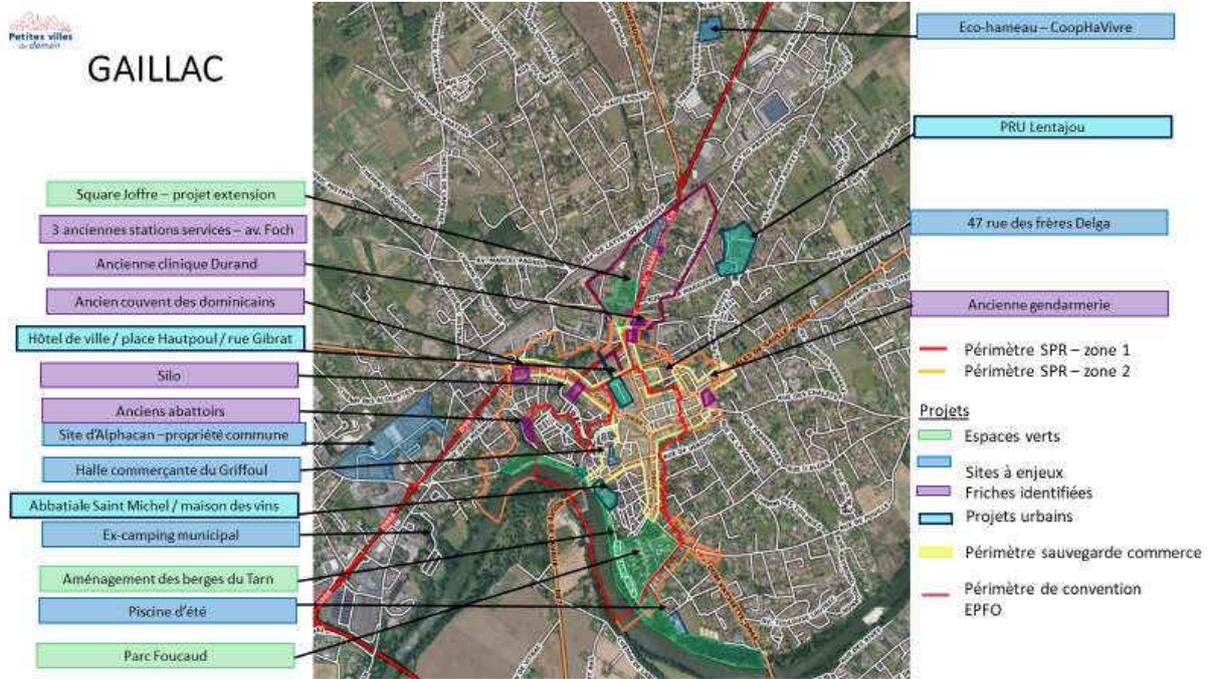
Lors d'ateliers de travail avec les élus de chaque commune (décembre 2022 puis février 2023), les principaux sites à enjeux ont pu être mis en avant.

Les périmètres ORT définis dans le cadre de la présente convention sont issus de ces réflexions et des échanges avec les partenaires, au premier rang desquels l'Etat.

Les critères retenus pour définir les périmètres ORT sont les suivants :

- **Qualité patrimoniale, histoire de la ville → secteur patrimonial remarquable compris dans le périmètre ORT**

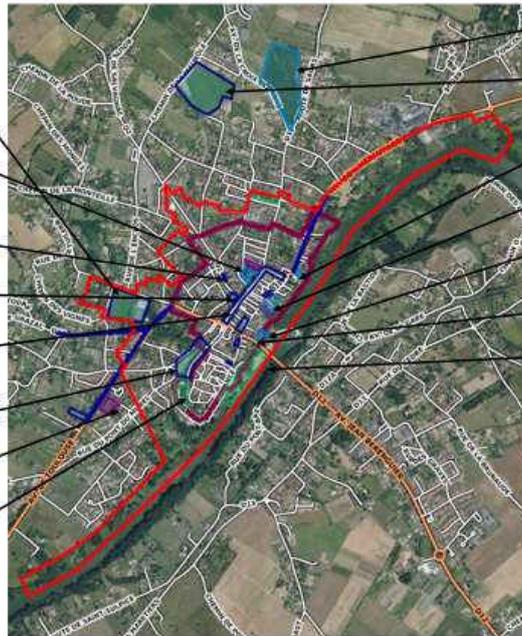
- Offre foncière actuelle (état du parc immobilier, vacance, bâtiments dégradés...) → prise en compte du diagnostic OPAH-RU et éléments de terrains situant les fonciers à enjeux
- Équipements et services existants, flux de mobilités





RABASTENS

- Stade du moulin à vent
- Hôtel de la Serna
- Pré Vert
- Espace de vie sociale
- La Halle
- Promenade des Lices – quais des Escoussières
- Place Auger Gaillard – rue des abreuvoirs
- Ancienne usine de compteurs
- Promenade de Constance



- Foncier communal Dressière
- Stade de la Maurole
- EPADH Les Terrasses
- Hôtel de Toulza – MJC – presbytère
- Ancien presbytère
- Carmel
- Musée du pays Rabastinois
- Notre Dame du Bourg
- Zone de baignade – ancien moulin (ruines)
- Périmètre SPR (2022)
- Projets
 - Espaces verts
 - Sites à enjeux
 - Friches identifiées
 - Projets urbains
- Périmètre de convention EPFO

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



GRAULHET

VOUS, TOI, ELLE, EUX, NOUS TOUS !



**HORIZON
2035**

Graulhet, une petite ville de demain



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Graulhet
LA RÉUSSITE DANS LA PEAU



Édito

Blaise Aznar, Maire de Graulhet

Avoir le regard tourné vers l'avenir tout en étant ancré dans le présent et fiers de nos racines d'antan. C'est le fil conducteur de notre action et de notre ambition collective pour Graulhet !

Notre projet de ville « Graulhet horizon 2035 » incarne cette volonté de coconstruire avec tous les partenaires publics et privés, les acteurs économiques locaux, le tissu associatif et l'ensemble des graulhétoises et des graulhétois, cette vision partagée de notre ville pour les années qui viennent. Ceci, dans une véritable démarche de démocratie citoyenne et participative pour que chacun contribue à définir les enjeux majeurs et que nous dessinions ensemble le visage futur de notre bassin de vie.

Le dispositif « Petites Villes de Demain », porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et soutenu par l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental du Tarn, l'Agglomération Gaillac-Graulhet ainsi que la Banque des Territoires, prend tout son sens dans cette démarche et ce projet. Je suis donc heureux que notre commune ait été retenue et puisse bénéficier du plein soutien de tous les acteurs du territoire dans les défis qui nous animent au quotidien.

Par ce travail collaboratif et collectif autour de thématiques importantes et du plan d'actions qui vous est présenté, vous allez découvrir notre envie et notre énergie de faire de Graulhet une véritable petite ville de demain, innovante et audacieuse, accueillante et solidaire, plurielle et industrielle au cœur du Tarn et de l'Occitanie et au carrefour des cultures.

Ensemble, faisons grandir nos idées et donnons à ce projet les bases de la réussite pour Graulhet !

Sommaire

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL
2. Graulhet : présentation et diagnostic

Stratégie d'intervention et objectifs

1. La stratégie d'intervention
2. Les objectifs en 5 axes et un projet phare

Capitalisation méthodologique et évaluation

Plan d'actions

Les fiches actions

Diagnostic Territorial

1. Le contexte général :

Graulhet au sein de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Défini dans les documents de planification et de programmation (ScoT, PLU et PLH), le maillage territorial au sein de l'Agglomération Gaillac-Graulhet s'organise autour de quatre polarités d'influence en lien avec les aires urbaines :

- Un secteur polarisé autour de Gaillac et bénéficiant d'une dynamique marquée ainsi que d'une certaine tension sur les marchés de l'immobilier,
- Un secteur proche d'Albi en émergence sur la frange Est du territoire et sous influence de l'agglomération albigeoise,
- Le secteur polarisé autour de Graulhet au développement plus mesuré mais dont la tendance s'amplifie ces dernières années,
- Un secteur proche de Toulouse sur la frange sud-ouest du territoire et sous influence de la métropole toulousaine.



2. Graulhet :

Présentation et éléments de diagnostic

La commune de Graulhet est située au sud du territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, au centre-Ouest du Tarn, au cœur du triangle formé par trois pôles urbains : Toulouse, Albi et Castres. Classée « commune urbaine » dans le maillage territorial du SCOT, elle s'étend sur une superficie de 5 680 hectares comparable à celle d'Albi (moyenne tarnaise à 1 700 ha).

Avec 12 844 habitants, Graulhet est la deuxième commune de l'Agglomération en termes de nombre d'habitants après Gaillac. Elle est la quatrième du Tarn et la quarante et unième commune de la région Occitanie.

Graulhet se caractérise par un paysage de plaine en son centre, le long du Dadou, et un paysage de collines et de coteaux un peu boisés au nord et au sud de son territoire. Plusieurs ruisseaux et lacs alimentent la rivière.

Le cœur de ville est construit autour d'un point de centralité formé par le quartier médiéval de « Panessac » bâti sur un promontoire et l'espace du Jourdain-Château-Verdaussou qui le borde. Son identité repose sur les fonctions qu'il agrège depuis la place du Languedoc jusqu'aux anciens faubourgs de St Jean.

L'héritage industriel de l'activité mégissière passée s'est traduit par un paysage urbain émaillé de nombreuses friches en bordure du Dadou (160 selon le CAUE, 211 au titre des sites classés de l'IHU), de logements vacants, de commerces désertés et d'espaces publics dédiés à la voiture, particulièrement dans le centre-ville. Un taux de chômage en forte progression et une chute de la population ont accompagné le déclin de cette activité.

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



VOUS. TOI. ELLE. EUX. NOUS TOUS !

Diagnostic Territorial

Aujourd'hui, Graulhet connaît une reprise démographique avec un taux de croissance annuel moyen de + 1,4 % entre 2013 et 2019 (Insee 2019). La perte de population entre 1974 et 2008 est jugulée. S'amorce depuis plusieurs années, une réelle dynamique démographique. Pour autant, la ville s'est essentiellement développée par extension urbaine sur les coteaux et/ou s'est éloignée du centre. Les conséquences sur l'étalement urbain et la consommation foncière, le dépeuplement du centre, l'accroissement des déplacements, l'accès plus difficile aux services publics sont réelles.

▶ Sur le taux de chômage

Malgré l'influence importante de la commune dans la partie Sud du territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet notamment en matière d'emplois, équipements et services, le taux d'activité est relativement limité (69,2%) et le taux de chômage est élevé (18,7%) et en légère baisse. Le quartier prioritaire de la politique de la ville portant sur un périmètre englobant d'Est en Ouest, les secteurs de Crins et d'En Gach ainsi que le centre-ville recensait 2 700 habitants en 2013. Ce classement atteste de la nécessité d'interagir avec les partenaires au bénéfice et en proximité des populations le plus fragilisées.

▶ Sur le profil des ménages

Pour ce qui est du profil des ménages, la commune de Graulhet compte plus d'un tiers de personnes seules (35%) et moins d'un quart de couple avec enfant (22,7%). Les couples sans enfant sont en baisse (30,2%) soit - 3% par rapport à 2013 et les familles monoparentales ont légèrement augmenté (10,2%).

▶ Sur les revenus des ménages

Les revenus des ménages de Graulhet sont très modestes : ainsi une part importante de ménages est sous le seuil de pauvreté (23%). Graulhet est cependant la commune où l'écart entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts est le plus important au sein de l'Agglomération. Le revenu médian par unité de consommation se situe à 18 290 €.

▶ Sur l'âge de la population

La population recensée est plutôt jeune, avec près d'un tiers (30,8 %) qui a moins de 30 ans, et 35,5 % entre 30 et 59 ans. Il est à noter que les tranches d'âge de 0-14 et 15-29 ans est stable (-0,1%) et qu'au contraire, la tranche d'âge des plus de 75 ans connaît une légère baisse de 1% depuis 2013 et représente aujourd'hui 14,1 % de la population. L'effet de vieillissement de la population est une tendance nationale qui se confirme dans la commune.

2. Graulhet :

Présentation et éléments de diagnostic

La commune de Graulhet est située au sud du territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, au centre-Ouest du Tarn, au cœur du triangle formé par trois pôles urbains : Toulouse, Albi et Castres. Classée « commune urbaine » dans le maillage territorial du SCOT, elle s'étend sur une superficie de 5 680 hectares comparable à celle d'Albi (moyenne tarnaise à 1 700 ha).

Avec 12 844 habitants, Graulhet est la deuxième commune de l'Agglomération en termes de nombre d'habitants après Gaillac. Elle est la quatrième du Tarn et la quarante et unième commune de la région Occitanie.

Graulhet se caractérise par un paysage de plaine en son centre, le long du Dadou, et un paysage de collines et de coteaux un peu boisés au nord et au sud de son territoire. Plusieurs ruisseaux et lacs alimentent la rivière.

Le cœur de ville est construit autour d'un point de centralité formé par le quartier médiéval de « Panessac » bâti sur un promontoire et l'espace du Jourdain-Château-Verdaussou qui le borde. Son identité repose sur les fonctions qu'il agrège depuis la place du Languedoc jusqu'aux anciens faubourgs de St Jean.

L'héritage industriel de l'activité mégissière passée s'est traduit par un paysage urbain émaillé de nombreuses friches en bordure du Dadou (160 selon le CAUE, 211 au titre des sites classés de l'IHU), de logements vacants, de commerces désertés et d'espaces publics dédiés à la voiture, particulièrement dans le centre-ville. Un taux de chômage en forte progression et une chute de la population ont accompagné le déclin de cette activité.

Aujourd'hui, Graulhet connaît une reprise démographique avec un taux de croissance annuel moyen de + 1,4 % entre 2013 et 2019 (Insee 2019). La perte de population entre 1974 et 2008 est jugulée. S'amorce depuis plusieurs années, une réelle dynamique démographique.

Pour autant, la ville s'est essentiellement développée par extension urbaine sur les coteaux et/ou s'est éloignée du centre. Les conséquences sur l'étalement urbain et la consommation foncière, le dépeuplement du centre, l'accroissement des déplacements, l'accès plus difficile aux services publics sont réelles.

Diagnostic

Cadre de vie

La commune de Graulhet est enserrée dans une double boucle du Dadou. Organisé autour d'un centre ancien médiéval, complété par un bâti de faubourgs et de hameaux puis par des extensions pavillonnaires et d'habitat social de fin du XX^{ème} siècle, le tissu urbain témoigne des phases de développement successives de la ville et de l'impact de son industrie mégissière.

Construit à l'origine sur un éperon rocheux surplombant le Dadou et délimité par le fossé du Verdaussou, le centre ancien conserve d'émblématiques traces d'architectures médiévales : ruelles étroites du quartier Panessac, maisons à encorbellement et à colombages resserrées pour former un front de rue ou un îlot. Majestueuses pour certaines, leur état de vétusté témoigne néanmoins de la difficulté d'affecter et d'entretenir aujourd'hui, un tel patrimoine

L'Hostellerie du Lyon d'Or, classée à l'inventaire des Monuments Historiques, est l'une des plus vieilles bâtisses à pans bois de chêne du midi de la France. Le vieux Pont également classé, offre des points de vue sur les berges de la cité.

Le relief et la rivière sont des atouts du paysage. La structure topographique génère des belvédères et des perspectives et offrent un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers du quartier.

Les reconversions de friches industrielles ont redonné une nouvelle image aux berges de la rivière et à la ville. Même si beaucoup reste à faire, les équipements et aménagements qui ont pris place ont montré que le recyclage des fonciers contaminés pouvait être une opportunité dans la construction de la ville sur la ville. La puissance publique a enclenché la reconquête de plusieurs sites de friches en regrettant que l'initiative privée ne puisse prendre le relais faute de bilan financier équilibré.

Les quartiers d'En Gach et de Crins ont fait l'objet d'opérations de rénovation urbaine durant la dernière décennie. L'image de ces quartiers a changé et à travers elle, celle de la ville, permettant de retrouver une réelle attractivité.

Habitat

De façon générale, les ménages de la commune de Graulhet sont très modestes. Le parc immobilier très accessible attire des ménages modestes et très modestes (biens à l'accession ou à la location - constructions pavillonnaires neuves, biens très dégradés dans le centre ancien).

63,9 % des ménages sont propriétaires occupants, 22,4 % sont des locataires du parc privé et 12,5 % sont des locataires du parc public.

Une concentration des fragilités sociales existe dans le quartier prioritaire de la politique de la ville :

- Cependant, les dernières opérations de requalification des quartiers de Crins II et d'En Gach ont amélioré significativement la qualité des logements et installé une offre diversifiée de produits.
- Dans le centre ancien, les logements dégradés occupés ont un fort turn-over. La dynamique de réhabilitation du parc privé est timide, les coûts de réhabilitation étant importants, en décalage avec la rentabilité locative des logements ou les ressources des occupants.

Les logements de Graulhet sont majoritairement individuels (78,2%), même si la présence du parc collectif est non négligeable (20,6%). Ce sont majoritairement des grands logements (70,6% de T4 et plus), avec très peu de petits logements (8,2% de T1/T2).

Le parc de logements présente une prédominance de logements construits avant 1971, avant toute réglementation thermique (51,3 % des logements) dont 24,3 % ont été construits avant 1945. Un tiers des logements a été construit entre 1971 et 1990.

9,8 % des logements ont été construits entre 1991 et 2005.

La rotation du parc est relativement importante, particulièrement dans le parc locatif (36 % des locataires du parc public et 49 % des locataires privés sont depuis moins de 2 ans dans leur logement), phénomène encore plus marqué dans le centre ancien. Autre phénomène marquant dans le centre : la précarité des ménages avec 40 % des ménages sous le seuil de pauvreté.

La commune compte 89,4 % de résidences principales, quelques résidences secondaires et logements occasionnels (1,2%) et un volume important de logements vacants (9,5%).

Diagnostic

Habitat

La part de logements vacants est en augmentation entre 2009 et 2014. La vacance structurelle est importante puisque 64,73 % des logements vacants le sont depuis plus d'un an. Les logements vacants sont majoritairement des logements anciens (50 % d'avant 1915), mais on retrouve également des logements d'après 2005 (10,5%). Elle est particulièrement concentrée dans le centre ancien (44 % des logements vacants sont dans le centre). La vacance touche toutes les tailles de logements, même si les T1/T2 sont surreprésentés. Elle correspond pour partie à un parc de qualité insuffisante.

La construction neuve a été importante de 2004 à 2009, puis s'est effondrée. La majorité de la construction est individuelle (61 %). La production des logements collectifs est soit le fait des dispositifs de défiscalisation jusqu'en 2009, soit de la production de logements locatifs sociaux.

Entre 2000 et 2016, 1 014 logements ont été mis en chantier sur la commune, avec une moyenne annuelle de 60 logements. Mais après avoir vu une construction très importante entre 2004 et 2009, les moyennes annuelles de mises en chantier se situent entre 30 et 35 logements par an entre 2010 et 2013, puis entre 15 et 17 logements par an pour 2015 et 2016.

Ces mises en chantier depuis 2000 portent sur de l'individuel pur pour 44,9 %, et sur du collectif pour 35,8 %. L'individuel groupé représente quant à lui 19 % des mises en chantier.

L'OPAH-RU 2012/2016 menée sur le territoire de la Communauté de Communes Tarn et Dadou a traité 98 logements dont 24% à Graulhet où peu de projets locatifs ont été réalisés du fait notamment d'un marché peu tendu qui peine à attirer les investisseurs.

Le PLH 2020/2025 note de plus que « le dispositif OPAH-RU n'a pas été suffisamment relayé par des actions sur l'appareil commercial et artisanal, ni sur les espaces publics rénovés, etc. Une vision d'ensemble des actions d'aménagement sur les centres villes aurait permis un meilleur effet d'entraînement ».

Cependant les opérations façades ont donné une meilleure lisibilité aux opérations.

Économie

Graulhet dispose d'un bon niveau d'équipement en infrastructures économiques qui a permis le maintien d'un tissu artisanal, industriel et commercial dense : des zones d'activités économiques, qui se sont souvent structurées et développées sur les secteurs industriels anciens, étant facilement accessibles par la voie de contournement, et une pépinière hôtel d'entreprises : Granilia Graulhet.

La dynamique économique est basée sur une longue histoire industrielle procurant des réserves foncières importantes en centre bourg et sur la présence d'équipements structurants et bien dimensionnés comme la station d'assainissement permettant de traiter des effluents industriels.

Le tissu industriel est une spécificité qui confère une réelle valeur ajoutée : il est caractérisé par des entreprises fortement ancrées (Weishardt, KP1, Occitanis, Cuirs du futur...) et des équipements attractifs pour les entreprises - un indicateur : la valeur locative des bâtiments industriels est de plus de 6 M € sur Graulhet.

Le nombre d'emplois sur la commune de Graulhet (même s'il a diminué entre 2008 et 2019 passant de 4 716 à 4 344) a fait augmenter l'indicateur de concentration d'emploi, signe d'amélioration de la situation économique et ce, en corrélation avec l'évolution démographique sur cette même période. Graulhet est ainsi un pôle d'emploi important.

Avec la présence du siège du groupe Weishardt (gélamines à usage alimentaire et pharmaceutique), la commune compte l'un des 5 principaux établissements de l'Agglomération ayant un effectif de 100 à 249 employés.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, en 2020, c'est le secteur du commerce/transports/services divers, qui représente le plus d'emplois avec 33,1 % des emplois (1 448 postes salariés).

Le secteur de l'administration publique/enseignement /santé/ action sociale (9,8 % des établissements) est le second secteur représenté sur la commune et qui emploie 1 432 salariés (soit 32,7 % des emplois).

Le secteur de l'industrie, qui représente 17,4 % des établissements, emploie 1 094 salariés, soit 25 % de l'offre. L'emploi tertiaire est fortement représenté. Ce qui correspond à une ville de plus de 10 000 habitants disposant de pôles administratifs et de services non négligeables. L'histoire industrielle de Graulhet marque encore fortement l'activité économique de Graulhet.

Focus

Filière cuir et fiche action « Cité Cuir et Matière »

La filière cuir de Graulhet structure tout un écosystème d'excellence avec 80 entreprises (mégisseries, chimie, fabrication d'exporte-pièces, maroquiniers, bijoux, outillages) représentant 650 emplois autour des axes de développement suivants :

Un écosystème d'excellence

- ▶ La formation avec des apprentissages spécifiques
- ▶ L'innovation avec la recherche et le développement
- ▶ La communication avec la création d'un label
- ▶ La Maison des métiers du cuir qui participe à la promotion de la culture de l'univers du cuir

De plus, l'association « Cuir de Graulhet » a été créée après 18 mois de travail collectif qui a réuni les entreprises, les collectivités et la CCI du Tarn. L'objectif est de promouvoir la singularité des entreprises de la filière et en même temps, de permettre aux mêmes entreprises de mieux se connaître pour coopérer et promouvoir ensemble, en France et à l'étranger, le savoir-faire de Graulhet. Sur le volet actions, l'office de tourisme de l'agglomération avec le soutien de la ville, organise depuis 2 ans des portes ouvertes d'entreprises, permettant de faire connaître auprès du grand public ces métiers. Avec Pôle Emploi, un travail de promotion des postes à pourvoir a été réalisé auprès des demandeurs d'emploi et via un guide des Métiers du cuir réalisé par la Maison Commune de l'Emploi et la Formation. Un « Fab cuir » est aussi en projet sur le site de la pépinière Granilia.

Ce réseau d'entreprises monte en puissance, comme le montre sa représentation pour la 1ère fois en 2018 au salon national Première Vision à Paris et des rencontres professionnelles et grand public.

Dans le Plan d'Animations économiques 2018 - 2020 de l'agglomération, le développement de la filière cuir est un axe important car porteur d'un potentiel basé sur des savoir-faire locaux et une véritable dynamique de filière. Le partenariat entre acteurs institutionnels et économiques est en cours de structuration pour accentuer la dynamique de projets autour des enjeux économique, touristique, patrimonial et culturel. Ainsi, un projet de pôle économique autour de la création et des savoir-faire est en réflexion.

Économie

L'activité commerciale de Graulhet s'est développée et transformée au cours des dernières décennies. La ville et son appareil commercial se sont étalés, en lien avec la circulation automobile. Suivant les tendances nationales, Graulhet a connu le desserrement des activités commerciales du centre-ville vers la périphérie et notamment l'entrée ouest de ville en direction de Toulouse.

Néanmoins, l'appareil commercial dans l'hyper centre-ville participe toujours au rôle de centralité. Il accueille une offre d'une quarantaine de commerces de proximité et de services majoritairement sur des « petites » surfaces : alimentaire, équipement de la personne, services et restauration. Le problème de la vacance de locaux commerciaux y est très présent avec une trentaine de vitrines commerciales vides. Il s'agit du premier pôle de la ville en nombre d'établissements commerciaux et de services ayant un point de vente mais le second en niveau d'activité.



Focus

Dispositifs du Plan d'Actions Commerce territorial (PACTe)

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet s'est engagée à soutenir l'activité commerciale et artisanale dans les villes et bourgs du territoire. Ce volontarisme politique se traduit dans un Plan d'Actions Commerce Territorial [PACTe], qui concrétise une mobilisation de la collectivité - en moyens humains et financiers - au soutien du commerce et de l'artisanat de proximité. Ainsi le service économique de la communauté d'agglomération a été renforcé avec 2 postes de managers de centre-ville.

▶ Le PACTe est structuré autour de 3 axes stratégiques

- ▶ Renforcer l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs
- ▶ Améliorer l'offre commerciale des villes et des bourgs
- ▶ Organiser une dynamique commerciale et collective

▶ et de 14 actions opérationnelles dont

- ▶ Packs d'installation Commerçant Artisan (12 créations d'emploi)
- ▶ Packs Développement Commerçant Artisan (3 diagnostics et conseils - CCI du Tarn)
- ▶ Packs Transmission Commerçant Artisan (5 en 2017 en 2020 ?)

En projet : la création d'une plate-forme locaux vacants ; le soutien, accompagnement, aide à l'organisation d'animations de l'association de commerçants, la création vitrophanie locaux vacants en centre-ville ; poursuite du dispositif « Boutique éphémère » (engagé en 2017) et d'une charte enseignes et terrasses.

Économie

Les marchés de plein air hebdomadaires viennent compléter l'offre le mardi matin (Place Bosquet), le jeudi et dimanche matin (Place de la République et Place du Jourdain). L'hyper-centre-ville souffre d'une visibilité et d'une accessibilité limitée. Le centre-ville est animé par l'Union des Commerçants et Artisans « Cœur de Ville ».

Le deuxième pôle commercial est celui dit du Sirou, qui peut s'étendre jusqu'aux commerces proches de la zone industrielle de Rieutord en périphérie, et accueille la plupart des grandes surfaces de la ville. Situé à l'entrée Ouest de la ville (direction Toulouse), en bordure de la voie de contournement urbaine de Graulhet qui comptabilise plus de 8 000 véhicules par jour, il dispose d'une très bonne vitrine et d'une forte attractivité commerciale. Il est le premier pôle graulhétien en termes de superficie commerciale et de niveau d'activité.



Diagnostic

Santé

Dans le domaine de la santé, la nouvelle Maison de Santé située dans le quartier d'En Gach, visible et accessible depuis la rocade ainsi que le centre hospitalier sont deux atouts importants pour la ville de Graulhet.

La Maison de Santé : elle est le fruit du diagnostic sur l'offre de santé mené à partir de 2009 dans le cadre de l'Atelier Santé-Ville du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les indicateurs alarmants en terme d'accès aux soins actuels et à venir ont permis au groupe de travail interprofessionnel formé en 2011, d'écrire le projet de constitution d'une Maison de Santé qui a obtenu l'accord de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en 2015. La Maison de Santé compte aujourd'hui 18 praticiens constitués en association MEDIPOLE pour la gestion quotidienne et le fonctionnement. La Ville de Graulhet reste très présente aux côtés de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet propriétaire du bâtiment dans les relations avec les professionnels de santé.

L'hôpital de proximité : il assure un service d'urgence médicale de première instance à la population graulhetoise ainsi que des soins de suite et de réadaptation. Il dispose d'une capacité de 184 places : 146 pour l'hébergement, 20 pour les moyens séjours, 18 pour la médecine.

Dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) s'est mis en place regroupant le CHU de Toulouse, les Centres Hospitaliers de Saint-Gaudens, de Luchon, de Muret, de Lavaur et de Graulhet.

Le service de santé est complété par

- ▶ **3 EHPADs : Pré de Millet, St François et Résidence des 4 Saisons pour une capacité totale de 146 places**
- ▶ **La Résidence du Château : habilité à l'aide sociale, compte 20 logements non médicalisés pour personnes âgées**
- ▶ **Une offre privée : médecins généralistes, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes, ophtalmologistes, pharmaciens**

Diagnostic

Mobilité et offre de transport

Graulhet est positionnée au centre du triangle constitué par 3 pôles urbains importants : Toulouse, Albi et Castres. 30 kms séparent le centre bourg de l'axe autoroutier A68 qui lie Toulouse à Albi.

La commune est traversée d'Ouest à Est par la D631 reliant Saint Sulpice à Réalmont, et du Nord – Sud par la D964 reliant Gaillac à Graulhet. Cette dernière a fait l'objet d'importants travaux de rectification et calibrage par le Département du Tarn. En lien avec la RD964, il est prévu d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une ou plusieurs aires de covoiturage, dans l'optique de faciliter aux graulhétois l'accès aux échangeurs et de favoriser l'intermodalité.

Focus

Dynamique du territoire en termes de mobilité

Dans le cadre de l'enquête de déplacements qui nourrit le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMR) porté par l'Agglomération avec le CEREMA Sud-Ouest à Toulouse, le territoire a été scindé en 4 secteurs dont celui du Sud/Sud-Est avec Graulhet en centralité.

En 2017, au sein du secteur de Graulhet sont comptabilisés 4,8 déplacements par jour/par personne (4 en moyenne nationale ; 4,57 à l'échelle de l'agglomération) dont 70 % en voiture et 21 % à pied (les autres moyens de transport ne relèvent pas d'un niveau assez significatif).

Deux autres données intéressantes sur les flux autour de Graulhet : 64 % des déplacements restent en interne et 48 % des actifs employés restent sur place.

En comparaison aux autres 3 secteurs de l'agglomération, les indices du territoire de Graulhet restent similaires à ceux du bassin Gaillac-Centre. Le secteur Ouest plus proche de Toulouse expérimente un 32 % d'actifs seulement qui restent sur place, le secteur Nord/Nord-Est (plus proche d'Albi) est à 37 % d'actifs employés qui restent sur place.



Diagnostic

Mobilité et offre de transport

L'absence de desserte ferroviaire directe et l'éloignement de l'axe autoroutier, ont généré une réflexion sur les dessertes des lignes de bus : liaisons régionales et départementales, transport à la demande (TAD) ou encore la Navette Graulhétouse. Pour cette dernière, une transversale irrigue la ville centre et une 2ème ligne dessert les quartiers. Un travail est fait sur l'optimisation des circuits et horaires de la navette, en créant notamment une transversale pour répondre aux besoins de déplacements des usagers scolaires en centre-ville. L'optimisation de la desserte des quartiers est en projet, afin de répondre au plus près aux besoins des usagers.

Une centaine de bus par jour passent par Graulhet. Environ 114 000 trajets/an Gaillac-Graulhet-Castres sont validés chaque année.

Face à ce diagnostic, la commune a déplacé la gare routière, de la Place du Jourdain à l'enceinte du stade Noël Pélissou, dans le cadre des « Grands Projets pour la croissance et l'attractivité » (GPCAT), lancés par la Région.

Ces travaux ont ainsi permis, depuis juillet 2017, de libérer cette place en plein cœur de ville. Elle a fait ainsi l'objet d'un projet de redéfinition de l'espace public : lieu de rencontre et réorganisation des lignes de transport non urbain (lignes LIO Région) et de transport urbain (la Navette de Graulhet)

La nouvelle gare routière remplit ainsi la fonction de pôle d'échanges multimodal (travaux entre 2018 et 2021) : connexions de lignes non urbaines et urbaines, installation de bornes électriques, places de stationnement, pose de consignes vélos qui permet un accès tous modes.

Outre la création de la gare routière, ce projet a permis de consolider le réseau de cheminements doux en intégrant une piste cyclable sur l'Avenue de l'Europe ainsi qu'un espace partagé rue Saint-Jean.

Focus

Déclinaison du Plan Mobilité et du Plan Climat Air Energie Territorial

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Mobilité et du Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération mène, depuis 2019, des actions visant à développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien et notamment sur les courts trajets (inférieurs à 3 kms).

Pour ce faire, plusieurs sujets sont abordés :

► L'aménagement d'itinéraires cyclables confortables et sécurisés

Un schéma cyclable communautaire doit permettre, d'ici fin 2021, d'avoir une stratégie globale visant à renforcer ou à développer un maillage d'itinéraires cyclables interconnectés sur les 10 années à venir, à la fois sur des itinéraires intercommunaux et intra-urbains, mais aussi en connexion avec les éventuels itinéraires présents ou projetés sur les territoires voisins. Cette réflexion globale est menée en collaboration avec les communes concernées, en intégrant également les plans vélo lancés aux échelons départemental et régional. Les déclinaisons opérationnelles de ce schéma sont portées soit par la CAGG soit par les communes selon les secteurs concernés voire par le Département si des RD sont concernées. Un jalonnement lisible et cohérent est aussi une des composantes essentielles du réseau d'itinéraires cyclables.

► Le développement de l'offre de stationnements et les services vélo

Les stationnements vélos qualitatifs et sécurisés à disposition des habitants pour desservir notamment les équipements publics.

► Le développement d'une culture vélo partagée...

Le développement de l'usage du vélo peut souvent être freiné par les craintes des usagers à circuler en ville au milieu de la circulation automobile. Des ateliers d'apprentissage du vélo sont mis en place à destination des scolaires (Programme Savoir Rouler à Vélo) et sont aussi prévus à destination du public adulte (ateliers de remise en selle).

Diagnostic

Aménagement numérique

82,2 % de la population communale disposent d'un débit théorique supérieur à 8 Mbits/s, dont 28,3 % au-delà de 30 Mbits/s (Très Haut débit) et 53,9 % de 8 à 30 Mbits/s (Haut débit). 11,7 % des habitants ont accès à un débit théorique de 3 et 8 Mbits/s et 5,9 % de la population se trouvent sous un seuil problématique (débit inférieur à 3 Mbits/s).

Les 17 zones d'activité de l'Agglomération, y compris les 3 zones situées sur la commune de Graulhet à la limite nord du Bourg-Centre, ont été inscrites comme une priorité avérée de raccordement à la fibre optique auprès du maître d'ouvrage du RIP Tarn, le Département.

La zone de centralité de la commune de Graulhet, englobant le quartier politique de la ville et la pépinière d'entreprises Granilia, est d'ores et déjà desservie en Haut Débit mais la performance du réseau public en fibre optique apportera un atout supplémentaire avec le Très Haut Débit.



Diagnostic

Equipements culturels, sportifs et de loisirs

La commune de Graulhet dispose des équipements culturels suivants :

La médiathèque intercommunale Marguerite Yourcenar qui fait partie d'un réseau de 10 médiathèques implantées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Elle est située sur la Plaine de Millet, comprenant également le cinéma et la passerelle au sein d'espaces de rencontres.

La Maison des Métiers du Cuir : implantée dans une ancienne usine, elle permet de découvrir le savoir-faire ancestral et créer des liens vers la contemporanéité de l'industrie du cuir. La Maison des métiers du cuir et l'office de tourisme sont regroupés et mutualisés dans un espace contigu au Jardin de la Rivière.

Le Forum : salle de concerts et spectacles qui peut accueillir jusqu'à 1 575 personnes

Le Foulon : récemment restauré, il comprend une salle de spectacle avec une capacité de 239 personnes et une salle de réception avec une capacité de 258 personnes

Le cinéma Vertigo : 2 deux salles (200 et 79 fauteuils), une programmation grand public et d'auteur (label art et essai), un programme de conférences et de débats riches en actualité

Au sein de la MJC : une Cyber-base propose un service dédié à la découverte, à l'apprentissage et à la pratique des outils informatiques. La MJC, en partenariat avec l'agglomération, porte un projet de FabLab, retenu à l'appel à projets régional Fab Région : l'équipement est aujourd'hui installé, dans une logique territoriale, permettant l'itinérance du matériel au sein de l'agglomération.



Diagnostic

Equipements culturels, sportifs et de loisirs

Forte de près de 150 associations, la ville de Graulhet offre par ailleurs un large éventail d'activités, vecteurs de lien social. Après une réflexion menée sur sa politique culturelle, la ville de Graulhet a mis en place une structure Microfolie. Cet outil ayant vocation à développer des partenariats avec des associations et soutenir des projets culturels permet la concrétisation d'une politique culturelle cohérente. Dans cette perspective, un comité d'accompagnement, formé de personnes s'intéressant à la vie culturelle graulhetoise, sera organisé pour étudier les projets ainsi que leurs adéquations avec les objectifs de la saison culturelle et les soutenir dans leur réalisation.

Des compagnies d'arts de la rue à notoriété nationale, voire internationale sont également présentes sur la commune, par exemple, la compagnie « Les Plasticiens Volants », installée à Graulhet depuis 1999 dans une ancienne mégisserie au nom évocateur d'« Usine de l'Émancipation », du nom de son quartier.

Le territoire graulhetois et au-delà, bénéficie d'une programmation diversifiée de spectacles et de manifestations (théâtre, musique, danse, marionnettes, arts de la rue, conférences, vide grenier, fête du cheval, festival Rues d'été, Foire du printemps, les festivités du 13 et 14 juillet, le Marché de Noël...). Des partenariats de qualité sont tissés avec la Scène Nationale, le Centre d'art contemporain Le Lait ou le Musée Toulouse-Lautrec d'Albi. Pour privilégier l'accès des habitants, il est proposé une tarification adaptée qui permet à tout public d'assister tout au long de la saison culturelle à des spectacles de qualité à moindre coût.

Enfin, la commune de Graulhet est bien dotée en équipements sportifs. De nombreux équipements permettent la pratique de sports divers, y compris des sports nautiques grâce aux deux lacs (le lac de Miquelou et le lac de Nabeillou) et ses bases de loisirs. 72 équipements toute nature confondue sont présents : terrains de grands jeux, piscines, salles multisports, équipements de pleine nature, équivalent à un ratio de 1 équipement sportif pour 168 habitants (contre 1/140 pour le département du Tarn et 1/203 pour le territoire national).

Ces équipements sont situés au centre-ville (piscine municipale, Stade Noël Pélissou, Salle Robert Primault) ou plus excentrés (Complexe sportif de la Jonquière, stade de l'Estarié, lacs de Miquelou et Nabeillou). On compte, 39 associations sportives dont 19 agréées Jeunesse et sports.

(Source : diagnostic territorial Tarn & Dadou Comité Départemental Olympique Sportif Décembre 2013 – Ministère en charge des sports RES octobre 2013).

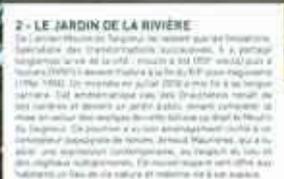
Cette offre est complétée par un aérodrome, tourné vers les loisirs et le tourisme.

Focus

Sentier Urbain du Patrimoine avec l'Office du Tourisme

Le Sentier du patrimoine urbain propose de découvrir en douze étapes l'histoire de la ville au travers de ses bâtiments, balayant pour certains plus de huit siècles d'existence. Le circuit propose à la fois un voyage dans l'espace et dans le temps au travers d'un patrimoine historique, architectural, paysager, faunistique, trop souvent méconnu.

Il prend son départ à la place des Corroyeuses, où se trouvent la Maison des métiers du cuir et l'office de tourisme. Il permet la découverte touristique du travail du cuir, des tanneries médiévales, de la belle architecture des mégisseries et de leur reconversion, de jardins paysagers, de monuments classés d'un quartier médiéval des XIe-XVe siècles, du pigeonnier du Pré de Millet, de la médiathèque Marguerite-Yourcenar et le château de Crins, en passant par les équipements de la Plaine de Millet.

<p>1 - MAISON DES MÉTIERS DU CUIR - ET OFFICE DE TOURISME</p> <p>Départ du circuit à la place des Corroyeuses devant l'ancien atelier de tannerie, transformé en Maison des Métiers du Cuir et Office de Tourisme. Ce bâtiment a été construit en 1930 par les tanneries de Crins et de Saint-Étienne. Il a été rénové en 2010 et sert aujourd'hui de lieu de travail pour les artisans tanniers de la région. Le bâtiment est classé Monument Historique et a été inscrit à l'Inventaire Supplémentaire de l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>		<p>3 - MAISON-TANNERIE MÉDIÉVALE</p> <p>En descendant la petite rue de la rue Saint-Jean, l'ancienne maison de tannerie à deux étages, construite au XIVe siècle, est visible. Elle a été transformée en atelier de tannerie au XVIIIe siècle. Le bâtiment est classé Monument Historique et a été inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>	<p>5 - POINT DE VUE SUR LE DADOU</p> <p>En haut de la rue de la Plaine de Millet, on peut voir le Dadou, un quartier médiéval de la ville. Le Dadou est un quartier de la ville qui a été construit au XIIIe siècle. Il a été rénové en 2010 et sert aujourd'hui de lieu de travail pour les artisans tanniers de la région. Le quartier est classé Monument Historique et a été inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>
<p>2 - LE JARDIN DE LA RIVIÈRE</p> <p>Le Jardin de la Rivière est un jardin public situé dans le quartier de la Rivière. Il a été créé en 1930 et sert aujourd'hui de lieu de détente pour les habitants de la ville. Le jardin est classé Monument Historique et a été inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>		<p>4 - LE PONT VIEUX</p> <p>Le Pont Vieux est un pont médiéval situé dans le quartier de la Rivière. Il a été construit au XIIIe siècle et sert aujourd'hui de lieu de passage pour les habitants de la ville. Le pont est classé Monument Historique et a été inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>	<p>6 - RUE MÉDIÉVALE DE PANESSAC</p> <p>La Rue Médievale de Panessac est une rue médiévale située dans le quartier de la Rivière. Elle a été construite au XIIIe siècle et sert aujourd'hui de lieu de passage pour les habitants de la ville. La rue est classée Monument Historique et a été inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>
<p>7 - HOSTELLERIE DU LYON D'OR</p> <p>L'Hostellerie du Lyon d'Or est un bâtiment médiéval situé dans le quartier de la Rivière. Elle a été construite au XIIIe siècle et sert aujourd'hui de lieu de passage pour les habitants de la ville. L'hostellerie est classée Monument Historique et a été inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>	<p>8 - UNE BELLE ÉCHOPPE TENDIN DE LA VIE COMMERCIALE DE LA CITÉ</p> <p>L'Échoppe Tendin est un bâtiment médiéval situé dans le quartier de la Rivière. Elle a été construite au XIIIe siècle et sert aujourd'hui de lieu de passage pour les habitants de la ville. L'échoppe est classée Monument Historique et a été inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>	<p>10 - PIGEONNIER DU PRÉ DE MILLET</p> <p>Le Pigeonnier du Pré de Millet est un pigeonnier médiéval situé dans le quartier de la Rivière. Il a été construit au XIIIe siècle et sert aujourd'hui de lieu de passage pour les habitants de la ville. Le pigeonnier est classé Monument Historique et a été inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>	<p>12 - CHÂTEAU DE CRINS</p> <p>Le Château de Crins est un château médiéval situé dans le quartier de la Rivière. Il a été construit au XIIIe siècle et sert aujourd'hui de lieu de passage pour les habitants de la ville. Le château est classé Monument Historique et a été inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>
<p>9 - LE PASTEL ET LES « SOLERHOUS »</p> <p>Le Pastel et les Solerhaus sont des bâtiments médiévaux situés dans le quartier de la Rivière. Ils ont été construits au XIIIe siècle et servent aujourd'hui de lieux de passage pour les habitants de la ville. Les bâtiments sont classés Monuments Historiques et ont été inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>		<p>11 - LA MÉDIATHÈQUE M. YOURCENAR</p> <p>La Médiathèque M. Yourcenar est un bâtiment moderne situé dans le quartier de la Rivière. Elle a été construite au XXe siècle et sert aujourd'hui de lieu de passage pour les habitants de la ville. La médiathèque est classée Monument Historique et a été inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques.</p>	

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



GRAULHET

VOUS, TOI, ELLE, EUX, NOUS TOUS !

HORIZON 2035

CONTACTS

Benjamin Verdeil,

Directeur de cabinet et de la Communication

05 63 42 85 59 / benjamin.verdeil@mairie-graulhet.fr

Evelyne Verlaquet,

Chef de service Prospective Urbaine

05 63 42 85 72 / evelyne.verlaquet@mairie-graulhet.fr

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

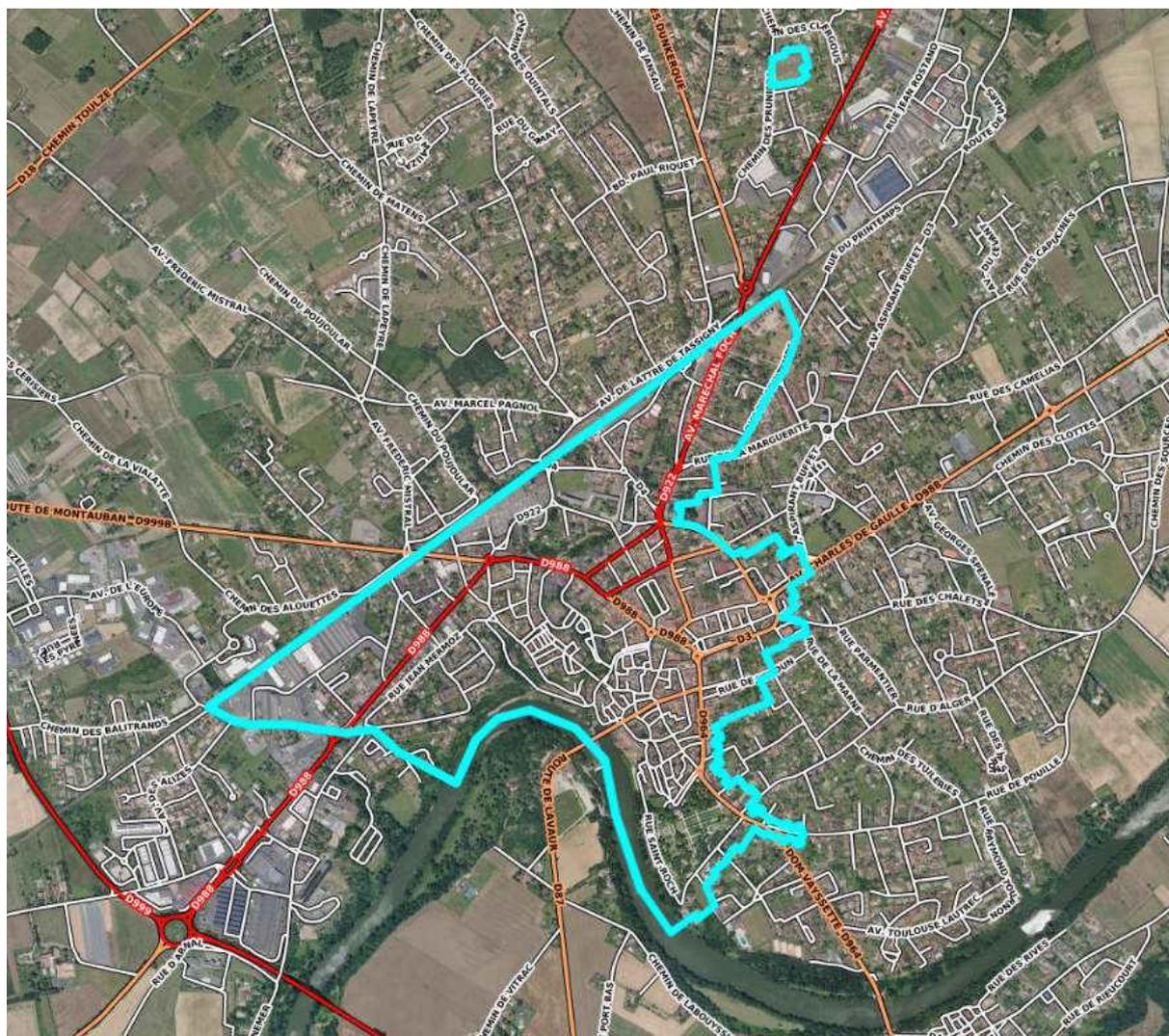
pour les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens (81)

Annexe 2

Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 2 – convention PVD Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

GAILLAC



LISLE-SUR-TARN





OPÉRATION REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

MAI 2023

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

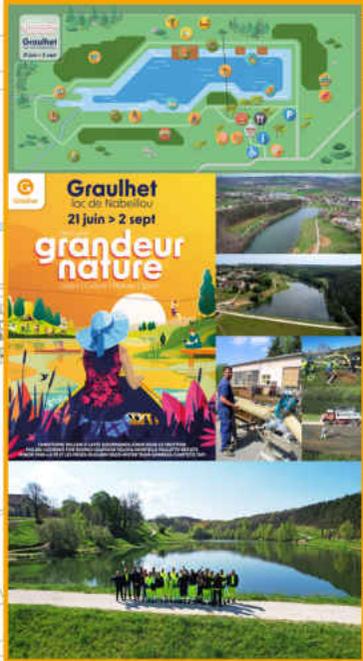
Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



Lac de Nabeillou



Site du Gouch



Place du Jourdain



Joqueviel Vieu



Lac de Miquelou



Site Mauriès Capelette Rivière



- Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- Lycée Clément de Pémile
- Collège Louis Pasteur

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens (81)

Annexe 3

Fiches actions



FICHE ACTION N° 1.1.1

Effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire - habitat

Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants
Action nom	Effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire – habitat
Action n°	1.1.1
Statut	Application postérieure à la signature de la convention PVD, sur le périmètre ORT
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les deux objectifs principaux que sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres villes. Les effets de l'ORT relatif à l'habitat sont retranscrits dans cette fiche action. Ceux relatifs à la dynamique commerciale sont présentés en fiche action 2.6.1. Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, sauf celles pour lesquelles d'autres modalités de mises en œuvre sont précisées.</p> <p>➔ <u>Dispositif Denormandie dans l'habitat ancien</u></p> <p>Les communes signataires sont éligibles au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale s'adresse aux propriétaires bailleurs et porte sur l'acquisition et les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments et à terme d'améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes. Les communes signataires de la présente convention peuvent ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer moyennant une défiscalisation grâce au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale est mobilisable pour les projets situés sur l'ensemble de la commune.</p> <p><u>Texte de référence</u> : Article 226 de la loi de finance 2019 portant création du dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements, dit « Denormandie ancien » pour Les communes participant au programme ACV, les communes qui ont conclu une convention d'ORT, les communes dont le besoin de réhabilitation de l'habitat en centre-ville est particulièrement marqué (villes PNRQAD selon conditions) dont la liste est fixée par arrêté du 26 mars 2019. Décret n°2019-232 du 26 mars 2019 relatif aux conditions d'application de la réduction d'impôt sur le revenu au titre de l'investissement locatif. Arrêté du 26 mars 2019 relatif à la réduction d'impôt sur le revenu au titre de l'investissement locatif prévue à l'article 199 novovicies du code général des impôts, pris pour l'application du 3° de l'article AZA octis-0 A de l'annexe III du même code. Article 199 novovicies du Code Général des Impôts précisant les conditions d'application de la réduction d'impôt sur le revenu dans le cadre de l'application du dispositif de défiscalisation « Denormandie dans l'ancien ».</p>

→ **Droit de Prémption Urbain renforcé**

Le droit de préemption urbain renforcé élargit le champ des biens pré-emptables, en particulier aux lots de copropriétés, et aux immeubles construits depuis moins de 4 ans, afin d'agir efficacement sur la revitalisation de leur centre-ville.

Il est instauré par délibération motivée de la commune conformément au code de l'urbanisme, sur les parcelles cumulant les deux conditions suivantes : intégrées au périmètre ORT, sur lesquelles le droit de préemption urbain « classique » est applicable.

Par ailleurs l'ORT permet de faciliter la mise en place d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial. L'objectif est de préserver, dans les centres-villes, une offre commerciale de proximité suffisamment diversifiée. En ORT, la commune peut désormais déléguer ce droit de préemption sur les fonds artisanaux et fonds de commerces à l'un des opérateurs chargés de la modernisation ou la création d'activités économiques, commerciales, artisanales, touristiques ou culturelles, ou des actions favorisant leur transformation ou reconversion.

Texte de référence : Article L.303-2 Code de la Construction et de l'Habitation facilitant, dans une ORT, l'instauration du DPU renforcé prévu à l'article L. 211-4 du code de l'urbanisme et à l'instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial prévu à l'article L. 214-1 du même code. Le droit de préemption prévu au même article L. 214-1 peut être délégué à l'opérateur chargé de la mise en œuvre des actions prévues aux 8° ou 9° du présent III.

Article L. 211-4 du Code de l'urbanisme rendant possible le droit de préemption urbain (DPU) renforcé et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial prévu à l'article L. 214-1 du même code, et pouvant être instauré lors de la mise en place d'une l'ORT.

Article R. 211-1 du Code de l'urbanisme

Article L214-1-1 du Code de l'urbanisme donnant la possibilité à un commune de déléguer le droit de préemption à un établissement public y ayant vocation, à une société d'économie mixte, au concessionnaire d'une opération d'aménagement ou au titulaire d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

→ **Encadrement des baux commerciaux et interdiction ciblée de travaux**

Par dérogation aux dispositions du chapitre V du titre IV du livre 1er du code de commerce, la convention peut prévoir que

- les baux relatifs à un local commercial, conclus après la signature de la convention d'ORT, ne peuvent porter que sur ce local et ses annexes dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux et des locaux destinés à l'habitation.
- sont interdits, postérieurement à la signature de la convention, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale.

Ces outils visent en particulier à permettre la création de logements au-dessus des commerces.

Texte de référence : Chapitre V du titre IV du livre 1er du Code du Commerce relatif au bail commercial. Article L303-2 (III) du Code de la Construction et de l'Habitation permettant de prévoir que les baux relatifs à un local commercial, conclus après la signature de la convention d'ORT, ne peuvent porter

que sur ce local et ses annexes dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux et des locaux destinés à l'habitation.

→ Mobilisation des dispositifs de VIR et DIIF en périmètre ORT

Le dispositif de Vente d'Immeuble à Rénover (VIR) rend certains opérateurs (EPA, SEM, SPL, SPLA, OPHLM) éligibles directement aux aides de l'Anah lorsqu'elles mènent un projet de vente d'immeuble à rénover, alors même que l'acquéreur potentiel n'est pas connu initialement. C'est donc par l'intermédiaire de l'opérateur que le propriétaire final, bailleur ou occupant, bénéficie indirectement de l'aide.

L'aide prend la forme d'une subvention liée à des travaux lourds et d'amélioration subventionnés par l'Anah. Le financement par l'Anah est désormais ouvert aux investisseurs publics pour ce dispositif.

La vente du logement doit se faire à un destinataire final éligible aux aides de l'Anah : propriétaire occupant modeste ou très modeste ou propriétaire bailleur, personne morale ou physique. L'opérateur public s'engage sur un prix de vente permettant la location du bien à un loyer maîtrisé conventionné avec l'Anah ou à sa vente en accession sociale.

En complément l'Anah peut également subventionner des opérateurs dans le cadre d'opérations de rénovation suivie d'une période de location à loyer maîtrisé puis vente à un destinataire final (Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière - DIIF). Cet outil s'adresse en particulier à la revalorisation des îlots d'habitats vacants ou dégradés.

Texte de référence : *Articles L.262-1 et suivants, articles R.262-1 et suivants du Code de la Construction et de l' Habitation précisant les modalités d' une mise en oeuvre d' une vente d' immeuble à rénover » (VIR) permise en secteur ORT et en OPAH-RU.*

Article R321-12 du Code de la Construction et de l' habitation précisant les subventions apportées par l' Anah et permettant la « vente d' immeuble à rénover » (VIR) et le « dispositif d' intervention immobilière et foncière » (DIIF) en secteur d' intervention de l' ORT.

Décret du 22 mai 2019 relatif aux aides de l' Agence nationale de l' habitat : dispositif d' intervention immobilière et foncière (DIIF) et la vente d' immeuble à rénover (VIR).

Instructions du 22 janvier 2021 relatives à l' instauration des régimes d' aide afférents aux dispositifs d' intervention immobilière et foncière (DIIF) et aux ventes d' immeuble à rénover (VIR) en application des délibérations 2020-23 et 24 du Conseil d' administration du 14 juin 2020 - NOR :TREL2034098J.

→ Constatation d'abandon manifeste d'une partie d'immeuble

Dans le périmètre de l'ORT, l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble est constaté dès lors que des travaux ont condamné l'accès à cette partie. Suite à ce constat, la procédure tendant à la déclaration d'état d'abandon manifeste peut alors être engagée par le maire de la commune. L'enclenchement possible de cet outil dès lors que l'accès est condamné est une plus-value qu'apporte l'ORT contrairement à la procédure de droit commun.

Texte de référence : *Article 160 de la loi ÉLAN du 23 novembre 2018 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et définissant l' abandon manifeste.*

Article L. 2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales facilitant la constatation d' abandon d' une partie d' immeuble.

	<p>→ <u>Abattement sur plus-value immobilière si création de logement sur parcelles artificialisées</u></p> <p>Un abattement est applicable sur les plus-values, résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens, situés pour tout ou partie de leur surface dans les périmètres délimités dans les conventions d'ORT et dans les périmètres de Grande opération d'urbanisme (GOU). L'objectif de cet outil est d'inciter le déclenchement d'opérations de renouvellement urbain.</p> <p>Pour que l'abattement soit applicable, la cession doit réunir une double condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> – être précédée d'une promesse unilatérale de vente ou d'une promesse de vente comportant une obligation réciproque entre les parties, signée et ayant acquis date certaine à compter du 1er janvier 2021 et au plus tard le 31 décembre 2023 ; – être réalisée au plus tard le 31 décembre de la deuxième année suivant celle au cours de laquelle la promesse de vente de vente a acquis date certaine. <p>Le vendeur du bien s'engage, par une mention portée dans l'acte authentique d'acquisition, à démolir la ou les constructions existantes ainsi qu'à réaliser et à achever, dans un délai de quatre ans à compter de la date d'acquisition, un ou plusieurs bâtiments d'habitation collectifs dont le gabarit est au moins égal à 75 % du gabarit maximal autorisé tel qu'il résulte de l'application des règles du plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu. Le taux de l'abattement est de 70 %. Ce taux est porté à 85 % lorsque le vendeur s'engage à réaliser et à achever des logements sociaux ou intermédiaires, tels que définis, dont la surface habitable représente au moins 50 % de la surface totale des constructions mentionnées sur le permis de construire du programme immobilier.</p> <p><i>Texte de référence : Article 150 VE du Code général des impôts fixant les conditions sur l'abattement des plus-values immobilières en périmètre d'ORT.</i></p>
Partenaires principaux	Etat
Dépenses prévisionnels/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Application postérieure la signature de la convention selon les modalités prévues par les textes de référence
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de projets bénéficiaires des dispositifs
Conséquence sur la fonction de centralité	Les effets juridiques de l'ORT en matière d'habitat renforcent les moyens d'action de la commune pour dynamiser le secteur en périmètre ORT, et les moyens mobilisables par les porteurs de projet (dont les propriétaires actuels de biens) pour réhabiliter ou rénover les bâtiments à vocation d'habitat.

FICHE ACTION N° 1.1.2

Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU)

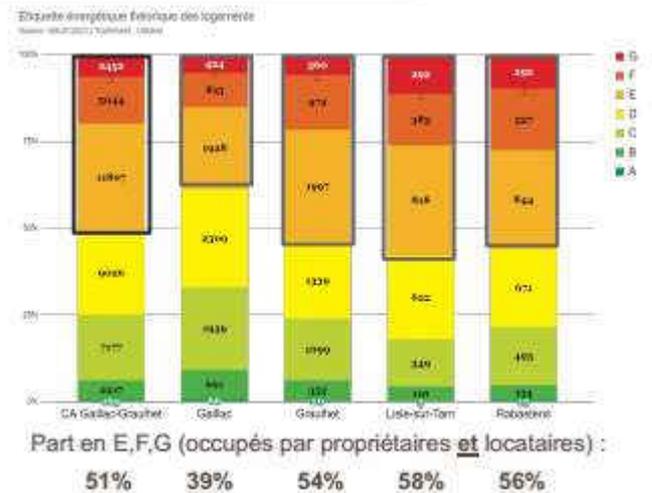
Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants</p>
Action nom	OPAH-RU
Action n°	1.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
Description de l'action	<p>L'objectif de ce nouveau programme est de poursuivre la dynamique de réhabilitation de l'habitat privé, suite aux anciennes OPAH et OPAH-RU engagées entre 2011 et 2016 par les communautés de communes Tarn et Dadou et du Rabastinois (CORA).</p> <p>L'étude pré-opérationnelle menée en 2022-2023 a pour objectif de juger de l'opportunité de déployer une OPAH communautaire et une OPAH-RU multisites sur les communes urbaines de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens notamment. Ces communes seront concernées par les deux dispositifs (périmètre OPAH-RU en centre-ville, dispositif OPAH pour le reste du territoire communal hors périmètre OPAH-RU).</p> <p>L'étude se décompose en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : diagnostic du territoire – livré en janvier 2023 - Phase 2 : études de cas et propositions de scénarii – livraison prévue en juin 2023 - Phase 3 : préparation des projets de convention - Prestation complémentaire : études de faisabilité <p>Des diagnostics en marchant ont été effectués sur les 3 communes en octobre et novembre 2022. La synthèse des éléments recueillis à cette occasion et les analyses quantitatives et spatialisées ont été présentés lors du comité de pilotage partenarial du 19/01/2023 [cf annexe fiche action 1.1.1].</p>

Quelques éléments mis en avant dans le diagnostic (janvier 2023, BE Urbanis pour CAGG) permettent d'apprécier l'intérêt d'un tel programme pour le territoire :

- la part des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH est important

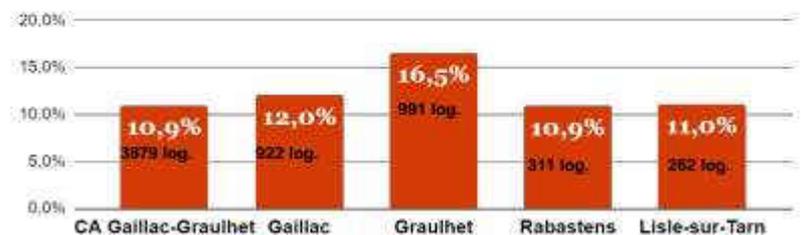
	Nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH					
	Graulhet	Gaillac	Lisle-sur-Tarn	Rabastens	CA	Tarn
Ménages très modestes	1 339	989	416	381	6 068	30 790
Ménages modestes	616	505	199	210	2 974	16 709
Total	1 955 (54.7%)	1 494 (37.9%)	615 (44.3%)	591 (35.0%)	9 042 (40.5%)	47 499

- plus de la moitié du parc de logement privés a une étiquette énergétique potentielle E,F, G



- 1 logement privé sur 10 est potentiellement dégradé

Part des logements privés potentiellement dégradés en 2021
 Source : MAJIC 2021, INSEE Carroyage 2016 | Traitement : Urbanis



	A noter qu'une coordination étroite des services des communes et de l'agglomération est mise en place pour mener à bien ce projet, la chef de projet PVD étant référente OPAH-RU pour Rabastens et Lisle-sur-Tarn et la responsable du service urbanisme étant référente OPAH-RU pour Gaillac.
Partenaires principaux	ETAT : DDT et ANAH Communes
Dépenses prévisionnels/définitives	<u>Coût de l'étude pré-opérationnelle pour l'OPAH-RU</u> : 71 148 € TTC <u>Coût de l'OPAH-RU</u> : ce montant sera défini dans le cadre l'étude pré-opérationnelle (coût ingénierie + abondement des aides de l'ANAH)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Etude pré-opérationnelle pour l'OPAH-RU</u> : étude prise en charge par la communauté d'agglomération et co-financée par l'ANAH (50 % du HT), par la Banque des Territoires et l'EPFO. <u>L'OPAH-RU</u> : ingénierie portée par la communauté d'agglomération et co-financée par l'ANAH (50 % du HT + prime ingénierie par dossier).
Calendrier	Etude en cours Validation OPAH et OPAH-RU prévue au second semestre 2023 -> modification par avenant de la convention PVD pour préciser les actions incluses dans OPAH-RU lors du comité de pilotage 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO-Bourg Centre CRTE Programme Local de l'Habitat 2020-2025 PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés au titre de la future OPAH-RU - Typologie des projets accompagnés : rénovation énergétique, travaux lourds, adaptation des logements...
Conséquence sur la fonction de centralité	En accompagnant les projets de réhabilitation de bâtiments dégradés en centre-ville, l'OPAH-RU est un axe fort du programme PVD sur les 3 communes. Au-delà du renforcement des aides financières à l'investissement pour rénover les bâtiments, ce dispositif permettra de faire émerger des projets de réhabilitation complexes avec l'aide des partenaires du programme. Le périmètre d'intervention de l'OPAH-RU devra être contenu dans le périmètre ORT.

FICHE ACTION N° 1.1.3

Lutte contre l'habitat indigne

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants</p>
Action nom	Lutte contre l'habitat indigne
Action n°	1.1.3
Statut	En cours / à renforcer
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet Communes
Description de l'action	<p>Le parc locatif privé représente une part importante des logements dans les centres-villes (73.4% du parc privé de Gaillac est en locatif, 67.4% pour Lisle-sur-Tarn et 64.6% à Rabastens). La qualité du marché locatif par rapport à la demande est primordiale pour permettre aux habitants actuels et futurs de construire un parcours résidentiel diversifié. A chaque âge de la vie, en fonction de la composition de notre ménage, selon nos ressources, nous avons besoin de pouvoir trouver un toit et le droit d'exiger que notre domicile soit décent.</p> <p>Le parc potentiellement dégradé ou indigne représente environ 20% des logements du parc privé de centre-ville (20.7% à Gaillac, 21.4% à Lisle-sur-Tarn et 18.9% à Rabastens) selon le bureau d'étude Urbanis mandaté par l'Agglomération dans le cadre de l'étude ré-opérationnelle OPAH (en cours). En janvier 2023, été dénombrées 55 signalements au titre de la lutte contre l'habitat indigne sur les 3 communes. Les manquements au règlement sanitaire départemental constituent la très grande majorité des procédures en cours.</p> <p>Par ailleurs, la loi Climat et Résilience a récemment renforcé ces exigences en introduisant une contrainte à la location de logements énergivores. Or ces logements constituent une part très importante des logements privés sur les centres-villes : 73% des logements du parc privé (PO ou PB) sont de classe énergie E/F/G à Lisle-sur-Tarn, 70% à Rabastens et 43% à Gaillac. Un des</p>



enjeux est d'accompagner les propriétaires bailleurs également dans la réhabilitation énergétique de leurs biens.

La loi encadre les critères permettant d'apprécier la conformité d'un logement aux exigences en matière de sécurité, d'intégrité et de confort des personnes. Les pouvoirs publics portent des responsabilités dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'habitat indigne : pouvoirs de police spéciaux du maire en matière de mise en sécurité des personnes et de manquements au règlement sanitaire départemental, pouvoir de police du préfet en matière d'insalubrité.

Les 3 communes agissent depuis de nombreuses années pour lutter contre l'habitat indigne, en coordination avec les partenaires. Un renforcement de la coordination des acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne (du signalement à la fin des travaux) permettrait cependant d'accroître l'efficacité du dispositif. Les communes de Rabastens et Lisle-sur-Tarn évaluent également la pertinence de mettre en place un « permis de louer », qui permet de valider *a priori* la conformité d'un logement avant qu'il ne soit mis en location.

Actions

- 2023-2024-2025 – COMMUNES et AGGLOMERATION
En lien étroit avec les partenaires du PDLHI et l'OPAH-RU.

Structuration des procédures de signalement, de traitement et de suivi des dossiers.

Renforcement de la communication auprès des publics, simplification des démarches pour signaler

Formations des services et des élus concernés

Bilan des possibilités de relogement sur le territoire

Mise en place de provisions financières pour les travaux d'office

- 2023 – RABASTENS et LISLE-SUR-TARN
Proposition pour la mise en place d'un permis de louer

- 2023/2024 – LISLE SUR TARN
Travail spécifique d'approche des copropriétés en locatif en difficultés

- 2023/2024 – GAILLAC
Si une étude de faisabilité est réalisée sur l'immeuble sis 47 rue des frères Delga (fiche action 1.2.2) et que les outils RHI/THIRORI (Résorption de l'Habitat Insalubre/ Traitement de l'Habitat Insalubre

	Remédiable ou dangereux et Opération de Restauration Immobilière) sont confirmés à la fin de l'étude, il sera possible de mobiliser les subventions de ces outils après validation de la Commission Nationale pour la lutte contre l'Habitat Indigne.
Partenaires potentiels	Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) Etat (préfecture, ANAH) Agence Régionale de Santé Département
Dépenses prévisionnels/définitives	La structuration d'une politique de lutte efficace contre l'habitat indigne nécessite des moyens financiers et humains qui peuvent être conséquents. <ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers : communication pour faire connaître les modalités de signalement, provisions pour les travaux qui seraient effectués d'office, au besoin création de logements d'urgence pouvant aider au logement des personnes le temps des travaux - Moyens humains : temps administratif de suivi des procédures, formation des personnes effectuant les visites, (in)formation des partenaires locaux en contact avec le public (associations, CCAS, Maison France Service, aides à domicile, agences immobilières...)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Coût du renforcement de l'action non chiffré
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE CTO Programme d'Intérêt Général du Département du Tarn Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signalements remontés - Suivi des arrêtés engagés
Conséquence sur la fonction de centralité	Le respect des exigences en matière de salubrité et de dignité dans le logement sont des enjeux majeurs pour les centres-villes anciens. La rénovation des logements proposés sur le parc locatif et l'amélioration des conditions de vie des locataires auront un impact certain sur la qualité de vie dans les centres-villes.

FICHE ACTION N° 1.1.4

Aides aux travaux de rénovation des logements

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants</p>
Action nom	Aides aux travaux de rénovation des logements
Action n°	1.1.4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet</p> <p>Etat – ANAH</p> <p>Région Occitanie</p> <p>Département du Tarn</p>
Description de l'action	<p>Tarn Rénov'Occitanie est un guichet unique pour l'accompagnement des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs ou encore des copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.</p> <p>Ce guichet unique permet ainsi à tous les habitants d'être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseillés gratuitement pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ; choisir les aides financières, - orientés vers le parcours d'accompagnement le plus adapté à leur situation : dispositif Régional Rénov'occitanie (audit-assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG). <p>Des permanences sont organisées sur le territoire notamment sur les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Graulhet ou encore Salvagnac.</p> <p>En 2024, les administrés de la Communauté d' agglomération Gaillac-Graulhet pourront être accompagnés par un opérateur dans le cadre de futurs dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH/OPAH-RU) pour leur projet de rénovation (travaux de rénovation énergétique, travaux lourds, travaux d'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie).</p> <p>L'étude pré-opérationnelle des OPAH qui est en cours à vocation à déterminer les actions qui seront mises en œuvre pour favoriser la rénovation</p>

	<p>de l'habitat ainsi que les aides financières qui seront mises en place en complément des aides de l'ANAH.</p> <p>Les communes accompagnent également les propriétaires dans les travaux de rénovation de leurs biens, via des dispositifs de subvention ou d'accompagnement technique à la réalisation des travaux.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GAILLAC – dispositif de subvention aux travaux de rénovation de façades mis en place en 2012 dans le cadre de l'OPAH-RU Tarn et Dadou, renouvelé en 2022 ➤ 2023 – RABASTENS – proposition d'un dispositif d'aide à la rénovation des façades ➤ 2023 – LISLE-SUR-TARN – proposition d'un dispositif d'aide à la lutte contre les termites
Partenaires potentiels	<p>ETAT - ANAH Région Occitanie Département du Tarn Agglomération Communes</p>
Dépenses prévisionnels/définitives	<p>De mars 2022 à décembre 2023 mise à disposition d'un 0.5 ETP d'un agent de la communauté d'agglomération au service du Guichet Tarn Rénov'Occitanie.</p> <p>Subventions publiques pour la réalisation des travaux</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Voir convention financière des partenariats Rénov'Occitanie (Etat-Région)
Calendrier	En cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE CTO – Bourg Centre Programme Local de l'Habitat 2020-2025</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de dossiers accompagnés et de travaux effectués
Conséquence sur la fonction de centralité	Les collectivités accompagnent depuis de nombreuses années les propriétaires dans leurs projets de rénovation. Cet investissement public partagé a un effet levier indéniable sur la réhabilitation des bâtiments et l'embellissement de la ville.



FICHE ACTION N° 1.1.5

Périmètre de lutte organisée contre les termites

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants</p>
Action nom	Périmètre de lutte organisée contre les termites
Action n°	1.1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	<p>Fort à Lisle-sur-Tarn</p> <p>Faible à Gaillac et Rabastens selon les informations actuelles</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle-sur-Tarn
Description de l'action	<p>Les termites occasionnent des dégâts importants pour le patrimoine bâti. Ces insectes dégradent le bois et peuvent affecter la qualité d'usage des bâtiments voire fragiliser durablement leurs structures. Ils peuvent conduire dans les cas les plus extrêmes à des risques d'effondrement. Les colonies de termites se disséminent par extension, par essaimage ou par transplantation. Par nature, la lutte contre ces nuisibles se doit donc d'être coordonnée pour être efficace.</p> <p>La lutte contre les termites consiste à traiter les propriétés bâties ou non bâties infestées, et à piéger le sol par des dispositifs adaptés pour éviter de nouvelles nidifications.</p> <p>L'arrêté préfectoral du 29 octobre 2002 place l'ensemble du département du Tarn en « zone de surveillance et de lutte contre les termites ». Son article 2 permet aux communes de définir un « périmètre de lutte organisée » contre les termites. Dans ce cadre, la commune de Lisle sur Tarn a défini par délibération du 31/03/2009 un périmètre restreint de lutte organisée contre les termites.</p> <p>Au sein de ce périmètre de lutte organisée, les propriétaires doivent effectuer un diagnostic termites et entreprendre les traitements nécessaires pour résoudre l'éventuelle infestation.</p> <p>Les déclarations de présence de termites reçues en mairie depuis 2016 montrent que des cas d'infestation sont signalés en dehors du périmètre défini en 2009. Le périmètre de lutte organisée contre les termites doit ainsi être élargi pour prendre en compte les indices récemment recueillis de présence de termites sur le territoire communal.</p>

	 <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> <p>— Péri-mètre 2009</p> <p>— Péri-mètre 2023</p> </div> <p>La définition de ce périmètre s'accompagne de l'engagement de la commune de Lisle-sur-Tarn de poursuivre le déploiement de piégeage sur voies publiques. La commune de Lisle-sur-Tarn envisage également la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des propriétaires concernés, lorsque l'association locale relative à la lutte contre les termites sera réactivée.</p>
Partenaires potentiels	La communauté d'agglomération : dans le cadre de l'OPAH-RU cette thématique sera prise en compte (plan d'actions de Lisle-sur-Tarn).
Dépenses prévisionnels/définitives	Temps de travail administratif à prévoir – non chiffré Dépenses pour le piégeage sur voie publique
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Délibération mars 2023</p> <p>La commune envisage</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un dispositif de subvention aux travaux pour accompagner les propriétaires concernés (2023-2024). - la mise en œuvre de dispositif de piégeage sur domaine public
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OPAH-RU : l'opérateur du suivi-animation communiquera sur le dispositif de lutte contre les termites lors de l'accompagnement des administrés sur leur dossier ANAH.

	En lien étroit avec l'action de proposer des accompagnements financiers aux travaux d'éradication, de traitement et de piégeage sur domaine privé que la commune de Lisle-sur-Tarn souhaite mettre en place (projet 2023).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre et localisation de signalements remontés par an- Nombre et localisation de travaux engagés par an pour lutter contre les termites- Nombre et localisation des piégeages installés sur voies publiques
Conséquence sur la fonction de centralité	La lutte contre les termites est nécessaire pour assurer la solidité des bâtiments à long terme, dans un centre ancien où les éléments structurels en bois sont nombreux (charpente, pans de murs...). L'action permet de doter la commune de moyens d'action supplémentaire pour lutter contre ce fléau.

FICHE ACTION N° 1.1.6

Remise sur le marché de logements vacants

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants</p>
Action nom	Remise sur le marché des logements vacants
Action n°	1.1.6
Statut	En cours / en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Communes</p> <p>Agglomération (PLH, PLUi, OPAH-RU)</p> <p>Acteurs privés</p>
Description de l'action	<p>Le gisement de logements vacants depuis plus de 3 ans dans le centre ancien est estimé en 2021 à 145 à Gaillac, 34 à Lisle-sur-Tarn et 33 à Rabastens (données LOCVAC 2021, étude OPAH, Urbanis pour le compte de l'Agglomération). La remise sur le marché d'au moins une partie de ce parc pourrait permettre de répondre à la demande de création de logements, forte sur le territoire, et participer ainsi à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols.</p> <p>Un point de vigilance important concerne les échéances instituées par la loi Climat et Résilience (2021) relatives à l'interdiction de mettre en location des logements énergivores. Or la part ces logements représentent 43% du parc privé (locatif et occupé par les propriétaires) sur le centre-ville de Gaillac, 73% à Lisle sur Tarn et 70% à Rabastens (données Urbanis dans le cadre de l'étude OPAH, Agglomération janvier 2023). Il est à craindre que, sans intervention proactive en la matière, le nombre de logements vacants augmentent dans les prochaines années du fait de l'impossibilité nouvelle de les louer.</p> <p>Pour contrer ce risque, il s'agit de faire émerger des projets et d'accompagner leurs porteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains propriétaires ne voudront pas créer des logements dans leur bien, il est également possible de les accompagner pour d'autres projets de rénovation de leur bien (avec incitations financières le cas échéant, cf action 1.1.3)



	<ul style="list-style-type: none"> - Certains biens ne sont pas en état d'être remis sur le marché ou acquis (en vente ou en location) dans l'immédiat. Pour ceux-là, voir action 1.2.1. <p>Actions envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification précise des logements vacants et contact aux propriétaires pour connaître leur projet - Accompagnement des propriétaires dont les biens locatifs sont énergivores (loi Climat et Résilience 2021) : communication, animation, aides aux travaux (cf action 1.1.3) - Taxe sur les logements vacants (GAILLAC 2006 pour les locaux vacants depuis plus de 5 ans, LISLE-SUR-TARN et RABASTENS en réflexion pour mise en place en 2024)
Partenaires potentiels	Etat, Agglomération
Dépenses prévisionnels/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme Local de l'Habitat 2020-2025 OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils fiscaux pour lutter contre la vacance - Nombre de logements remis sur le marché par an
Conséquence sur la fonction de centralité	La remise sur le marché des logements vacants de centre-ville participe aux objectifs de requalification et de densification de l'habitat en centre ancien.

FICHE ACTION N° 1.1.7

Création de logements sociaux

Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants													
Action nom	Création de logements sociaux													
Action n°	1.1.7													
Statut	En cours													
Niveau de priorité	Fort													
Maître d'ouvrage	Bailleurs													
Description de l'action	<p>La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU, 2000) introduit dans son article 55 des objectifs pour produire des logements sociaux au niveau national et répartir les investissements sur le territoire. Les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens sont assujetties à un objectif de 20% de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales à l'horizon 2025 (objectif relevé à 25% si le taux de tension sur le territoire dépasse 4 demandes pour 1 attribution).</p> <p>L'inventaire des logements sociaux transmis par l'Etat met en avant un déficit de logements sociaux sur les 3 communes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>% de logements sociaux au 01/01/2021</th> <th>Déficit de logements sociaux pour atteindre 20% en nombre absolu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GAILLAC</td> <td>13%</td> <td>522</td> </tr> <tr> <td>LISLE SUR TARN</td> <td>6.28%</td> <td>301</td> </tr> <tr> <td>RABASTENS</td> <td>4.94%</td> <td>405</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'objectif de production de logements sociaux est décliné de manière triennale par commune. Les 3 communes sont considérées pour le triennal 2023-2024-2025 comme « nouvellement entrantes » dans le</p>			% de logements sociaux au 01/01/2021	Déficit de logements sociaux pour atteindre 20% en nombre absolu	GAILLAC	13%	522	LISLE SUR TARN	6.28%	301	RABASTENS	4.94%	405
	% de logements sociaux au 01/01/2021	Déficit de logements sociaux pour atteindre 20% en nombre absolu												
GAILLAC	13%	522												
LISLE SUR TARN	6.28%	301												
RABASTENS	4.94%	405												



	<p>dispositif et à ce titre exemptées des pénalités associées au déficit de logements sociaux par rapport aux objectifs fixés.</p> <p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner en ingénierie et financièrement les porteurs dans leurs projets de création de logements sociaux - effectuer des travaux en maîtrise d'ouvrage pour créer des logements sociaux communaux ou inciter à leur création par des opérateurs sur du foncier public (OAP, cahier des charges...) - s'engager dans un « contrat de mixité sociale » auprès de l'Etat pour planifier la programmation de création de logements sociaux sur le territoire -
Partenaires potentiels	<p>Agglomération</p> <p>Etat - ANAH</p> <p>Région Occitanie</p> <p>Département du Tarn</p> <p>Bailleurs sociaux</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	En fonction des projets
Plan de financement prévisionnel / définitif	En fonction des projets
Calendrier	Conclusion d'un contrat de mixité sociale en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Bourg centre Gaillac</p> <p>PLH</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements sociaux créés par commune et par an
Conséquence sur la fonction de centralité	Sur le territoire de l'agglomération, environ 80% des habitants seraient éligibles à des logements sociaux. La création de logements sociaux répond donc à un véritable besoin sur le territoire, mis en avant comme un des enjeux prioritaires du PLH 2020-2025.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.8

Ecohameau COOPHAVIVRE – chemin des pruniers

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants</p>
Action nom	Éco-Hameau Intergénérationnel – chemin des pruniers GAILLAC
Action n°	1.1.8
Statut	<p>En projet</p> <p>Lauréat AMI habitat inclusif « bien vieillir » en 2022</p>
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COOPHAVIVRE
Description de l'action	<p>Le projet porté par l'association CoopHaVivre sur un foncier communal (promesse de vente des parcelles MN 16, MN 167 et MN 168 – 9 250m² de terrain) prévoit la création de 20 à 25 logements (dont environ 1/3 destinés au plus de 65 ans), des espaces communs pour des activités professionnelles et culturelles, un local pour accueillir une profession libérale, une épicerie de quartier et points de vente pour les producteurs locaux et des espaces de commodités mutualisés (buanderie-laverie, atelier, abri de jardin, potager-verger, ...) (construction de 1 688m² de plancher).</p> <p>Ce projet ouvrira à de nouvelles formes d'habitat, non existantes sur Gaillac, tant en termes de principes constructifs, que de participation des habitants et de qualité du cadre de vie. Il étoffera les offres existantes en matière d'habitat sur la ville de Gaillac en proposant un « éco-hameau intergénérationnel » et qui bénéficiera à des personnes aux ressources économiques limitées, qui trouveront une réponse à leur besoin en logement. Cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une volonté forte de concevoir des logements adaptés PMR (Personnes à Mobilité Réduite), éthiques, écologiques, confortables, économes à l'usage, qualitatifs, socialement utiles et économiquement réalisables. - La réalisation d'un projet immobilier durable pensé et conçu par l'ensemble des parties prenantes du projet, dont les futurs habitants. - La participation au développement du tissu économique local. <p>Un des points différenciant de ce projet est de se fonder sur une économie de l'usage des logements (et non d'acquisition). Dans ce modèle les habitants acquièrent des droits d'usage, valorisable en partie en capitalisation.</p> <p>Source : présentation du projet par CoopHaVivre – juin 2022</p>

	
Partenaires potentiels	<p><u>Acquis</u> Commune : promesse de vente de la parcelle (mars 2022) avec conditions suspensives (cf annexe). Banque des territoires : accompagnement en ingénierie pour structurer le projet</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût prévisionnel du projet (estimation CoopHaVivre juin 2022) : 4.6M€ + foncier 140 000€</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Accompagnement en cours par la Banque des Territoires (bureau d'étude LUP mandaté) pour définir précisément le montage opérationnel et financier de l'opération.</p> <p>Financements sollicités connus en février 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisations- dons : 23 500€ acquis - Ville de Gaillac : 5 000€ acquis - Subventions publiques (CAF du Tarn) : 24 000€ acquis - AMI Habitat inclusif 2022 : 30 000€ sollicités <p>Reste à déterminer les recettes prévisionnelles d'exploitation, et les autres soutiens publics à solliciter (en subvention, en prêt, en parts sociales...).</p>
Calendrier	<p>Par délibération du 29/03/2022 la commune de Gaillac accorde une promesse de vente des parcelles concernées avec une clause suspensive concernant notamment le calendrier d'exécution du projet.</p> <p>Etude Banque des territoires en cours auprès du porteur de projet : objectif de validation du modèle économique</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CTO - Bourg centre CRTE PLH</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation du projet</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet répond aux enjeux de création de logements, notamment à destination des personnes âgées de plus de 65 ans. Il se situe à proximité du centre-ville de Gaillac.</p>



1.4km de la gare de Gaillac

L'intégration des parcelles concernées dans le périmètre ORT permettra d'appuyer financièrement ce projet.

En effet, comme le projet prévoit une construction de haute qualité environnementale, le coût de construction est élevé. Être dans le périmètre ORT permet au porteur de projet d'avoir accès à des financements de la BDT à long terme. Ainsi, les flux de trésorerie nécessaires à l'amortissement de la dette ne représenteraient qu'une partie modérée des redevances mensuelles pour les personnes à moyens modestes que nous souhaitons intégrer au projet.

Annexes

Délibération de la commune de Gaillac n°050/2022 en date du 29 mars 2022 : promesse unilatérale de vente de terrains sis chemin des pruniers – projet d'Eco-hameau intergénérationnel



FICHE ACTION N° 1.1.9

Création d'un ensemble d'habitat mixte secteur de la Dressière

Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.1. Développer une offre de logements en centre-ville adaptés aux besoins et aux ressources des habitants
Action nom	Création d'un ensemble d'habitat mixte secteur de la Dressière
Action n°	1.1.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens : Opération d'Aménagement Programmée, choix du projet porté par un porteur de projet privé
Description de l'action	<p>La commune de Rabastens est confrontée à un défi de création de logements pour accueillir les nouveaux habitants et diversifier les parcours résidentiels. Propriétaire de ces deux parcelles cadastrées (AC 0020 : 9 932 m et AC 0021 : 20 430 m²) dans le secteur de la Dressière, la commune souhaite valoriser ce foncier en créant un ensemble d'habitat avec usage mixte qui soit raccordé aux différents services publics et privés. Une OAP est en cours de réflexion pour définir les contours du projet.</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;"> <p>AMÉNAGEMENTS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre de l'OAP Réseau routier existant Liaisons douces existantes ou programmées Espaces libres en herbe plantés, de détente et de gestion des eaux pluviales Habitat mixte et/ou individuel dense (12/18 logements / ha) Principe de voie de desserte interne à créer Principe de liaison douce à créer </div> <div style="flex: 2;"> </div> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px; width: fit-content;"> <p>Commune de Rabastens, Décembre 2022</p> </div> <p>Afin de répondre aux besoins en logements et assurer une mixité sociale les attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logements sociaux



	<ul style="list-style-type: none"> - Mixité sociale et fonctionnelle, avec commerces de proximité/certains services (médicaux par exemple), permettant de créer une dynamique de quartier - Garantir la qualité du cadre de vie des futurs habitants, - Intégrer le projet dans son environnement urbain et paysager - Intégrer la notion de développement durable dans la conception : conditions de desserte, gestion du stationnement, espaces communs dits de respirations, la gestion des eaux pluviales, l'orientation optimale des constructions par rapport à l'ensoleillement... - Maison partagée pour seniors/béguinage
Partenaires potentiels	Recherche de partenaires financiers pertinents en fonction du projet retenu (habitat social/adapté/partagé, mobilités douces pour liaisons, énergie, gestion de l'eau...)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évaluées à date
Plan de financement prévisionnel / définitif	En fonction du projet retenu.
Calendrier	Modification PLU pour OAP en cours (objectif juin 2023)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE CTO - Bourg Centre PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etat d'avancement du projet Qualité de projet d'un point de vue social, écologique, et économique
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permet la création de logements sociaux sur un foncier à moins de 15minutes du cœur de ville de Rabastens et très proche du groupe scolaire Las Peyras et du collège Gambetta.



Groupe scolaire Las Peyras

 5 minutes, 400 m

Collège Gambetta

 7 minutes, 550m

Promenades des Lices – la Halle

 13 minutes, 1 km

Ce projet permettra de structurer la ville vers le groupe scolaire Las Peyras, le secteur de la Dressière devant également connaître des investissements importants à court terme avec la rénovation énergétique du groupe scolaire – AGGLO, l'implantation d'un city park – RABASTENS, et à plus long terme la rénovation du stade de la Maurole.

Annexes

FICHE ACTION N° 1.2.1

Renforcement des outils pour agir sur le foncier

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	Renforcement des outils pour agir sur le foncier
Action n°	1.2.1
Statut	En cours, en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Agglomération Gaillac-Graulhet</p> <p>Communes</p>
Description de l'action	<p>La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est engagée dans la définition d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'horizon 2024-2025. Ces deux documents programmatiques sont majeurs pour créer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et répondre aux besoins de développement d'un territoire. La loi Climat et Résilience (2021) fixe des ambitions fortes en matière de réduction des consommations foncières en définissant un objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 et une échéance de réduction de moitié des consommations foncières d'ici 2030 par rapport au rythme 2010-2020.</p> <p>Ce contexte impose de bâtir une stratégie foncière sur le territoire pour à la fois répondre aux besoins de la population et des entreprises tout en limitant l'artificialisation des sols. Le programme Petites Villes de Demain s'inscrit pleinement dans ses objectifs transversaux et participera activement à densifier les usages sur les parcelles déjà artificialisées et ainsi réduire les besoins d'artificialisation de nouveaux terrains : recyclage foncier, réhabilitation des bâtiments, création de logements en centre-ville...</p>



Plusieurs actions sont envisagées ou pour certaines déjà mise en place pour répondre à ces enjeux :

- **Mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier**

Action inscrite au PLH et au CTO, portée par l'agglomération. Elle permettra de développer une connaissance partagée des dynamiques locales sur les marchés immobiliers, fonciers, locatifs ; et de donner les outils d'aide à la décision et assurer la réactivité de la collectivité pour ajuster la politique locale en matière d'habitat.

Les communes s'engagent également dans le renforcement de la veille foncière sur les sites à enjeux (ex. bâtiments vacants, locaux commerciaux...) afin d'alimenter cet observatoire. Concernant les locaux commerciaux, le programme PVD assurera notamment la mise à jour de l'outil « Immopro » de la CCI qui a vocation à répertorier les locaux industriels, commerciaux et artisanaux à louer ou à vendre sur le territoire.

- **Conventions de partenariat EPFO**

L'Établissement public foncier d'Occitanie, est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet modifié par le décret n°2017-836 du 5 mai 2017, l'EPF est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement. Il peut se substituer à la collectivité compétente en matière de droit de préemption. Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires et la lutte contre l'étalement urbain.

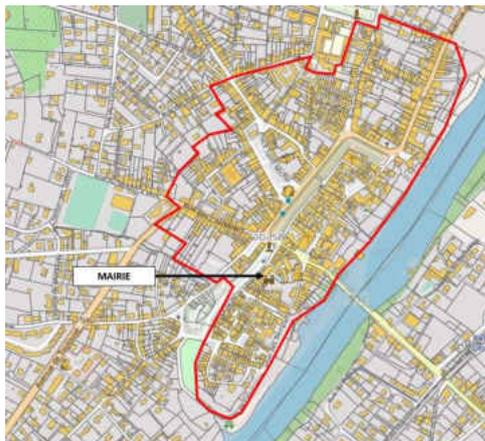
L'agglomération Gaillac-Graulhet et l'EPFO sont engagés dans un protocole de partenariat (2018-2023) et les communes de Gaillac et Rabastens ont validé auprès de l'EPFO une convention pré-opérationnelle sur des secteurs d'intervention précis, secteurs intégrés au périmètre ORT respectif des deux communes. La commune de Lisle-sur-Tarn engagera en 2023 une réflexion sur la définition d'une convention pré-opération auprès de l'EPFO sur un périmètre « centre-ville ». Une prolongation du partenariat avec l'EPFO a été approuvée le 13 février 2023 en conseil communautaire pour une durée de 5 ans.

GAILLAC – périmètre d'intervention - convention pré-opérationnelle EPFO « secteur gare » (2021-2026)



voir fiche action 3.1.2

RABASTENS – périmètre d'intervention – convention pré-opérationnelle EPFO « secteur centre-ville » (2023-2028)



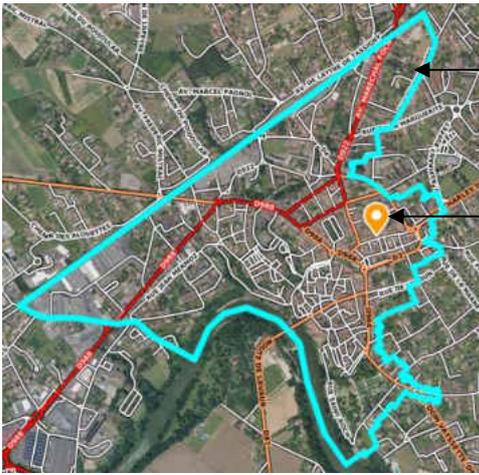
- **Réflexion sur des conventions de partenariat avec FOCCAL**
FOCCAL est une foncière économique portée par la Région Occitanie et la Banque des Territoires et ayant pour objet de soutenir le commerce et l'artisanat en intervenant en tant que foncière sur les locaux et baux commerciaux. Des propositions de partenariat seront posées en 2023-2024 pour envisager des conventions de partenariat spécifiques entre FOCCAL, les communes et l'agglomération. Cette action s'inscrit dans le contexte de la mise en place de « périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat » (la fiche action 2.6.3) permettant l'instauration d'un droit de préemption sur les fonds commerciaux et artisanaux.

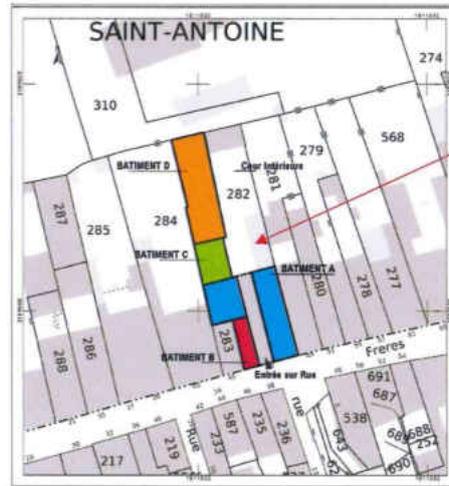
	<p>- Renforcement du droit de préemption urbain en périmètre ORT (fiche action 1.1.1) Application de fait à la signature de la convention PVD. Le droit de préemption urbain renforcé permet d'étendre le droit de préemption des communes aux immeubles bâtis depuis moins de 4 ans et aux copropriétés. Il s'agit d'un nouvel outil dans l'arsenal des communes pour maîtriser le foncier. Comme dans le cadre de l'application du droit de préemption « classique » son application doit se confirmer au cadre réglementaire en vigueur et notamment s'appuyer sur un argumentaire justifiant la préemption.</p> <p>- Renforcement du suivi des arrêtés de mise en sécurité (pouvoirs de police spéciale du maire en matière d'habitat) La mise en œuvre d'une stratégie foncière passe également par des actions de suivi renforcée des biens sous procédure de mise en sécurité.</p> <p>- Réflexions sur les dispositifs fiscaux pouvant orienter les investissements en faveur de la lutte contre l'artificialisation des sols Dans le cadre de l'objectif de zéro artificialisation nette, de nombreuses études ont mis en avant le rôle de la fiscalité locale dans l'atteinte de cet objectif. Une réflexion globale pourrait être menée avec l'agglomération sur les leviers fiscaux mobilisables, en complément des leviers financiers incitatifs déployés, pour dé-inciter à la consommation d'espace et orienter les investissements vers les projets les plus vertueux.</p>
Partenaires potentiels	Etablissement Public Foncier d'Occitanie FOCCAL (intervention sur locaux commerciaux) DGFIP
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Mise en place du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre ORT : à la signature de la convention PVD Conventions pré-opérationnelles auprès de l'EPFO : <ul style="list-style-type: none"> - GAILLAC : secteur gare -avenue Foch, 2021-2026 - RABASTENS : secteur centre-ville, 2023-2028 - LISLE-SUR-TARN : à travailler en 2023

Lien autres programmes et contrats territorialisés	SCOT PLUi PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La définition d'une stratégie foncière et la mise en place d'outils permettant d'agir de manière proactive sur le foncier bâti et non bâti renforce les moyens d'action de la commune pour mettre en œuvre le projet de territoire.
Annexes	Conventions pré-opérationnelles EPFO de Gaillac et de Rabastens

FICHE ACTION N° 1.2.2

GAILLAC – 47 rue des frères Delga

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	GAILLAC – 47 rue des frères Delga
Action n°	1.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Commune de Gaillac, Agence Régionale de Santé : procédures réglementaires</p> <p>Agglomération : OPAH-RU</p>
Description de l'action	<p>L'immeuble situé au 47 rue des frères Delga (parcelle BT 282, mono-propriété privée) est un ancien hôtel transformé depuis plusieurs décennies en petits logements loués à des personnes en situation de précarité. Il est composé de 32 logements dont 23 étaient loués et occupés en décembre 2022. Le nombre estimé d'occupants entre 25 et 50 adultes. Il se situe en cœur de ville de Gaillac, dans le périmètre ORT et à 5 minutes à pied de la place Hautpoul.</p> <div style="text-align: right;">  <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Périmètre ORT</div> <div style="border: 1px solid yellow; padding: 5px;">47 rue des frères Delga</div> </div>



Situation du Péril
Parcelle n°282

Bât. A : 5 lgts

Bât. B : 15
lgts

Bât. C : 12
logts

Extrait cadastre.gouv.fr – Parcelle Section BT n°282- Position des Bâtiments visités – 81600 GAILLAC

Suite à des signalements, une visite a été effectuée en novembre 2022 (mairie, ARS, DDT). Elle a mis en évidence :

- des manquements au règlement sanitaire départemental (RSD)
- des désordres affectant la solidité des bâtiments et à la sécurité des occupants
- des situations de dangers sanitaires graves

Visite décembre 2022

Photos décembre 2022

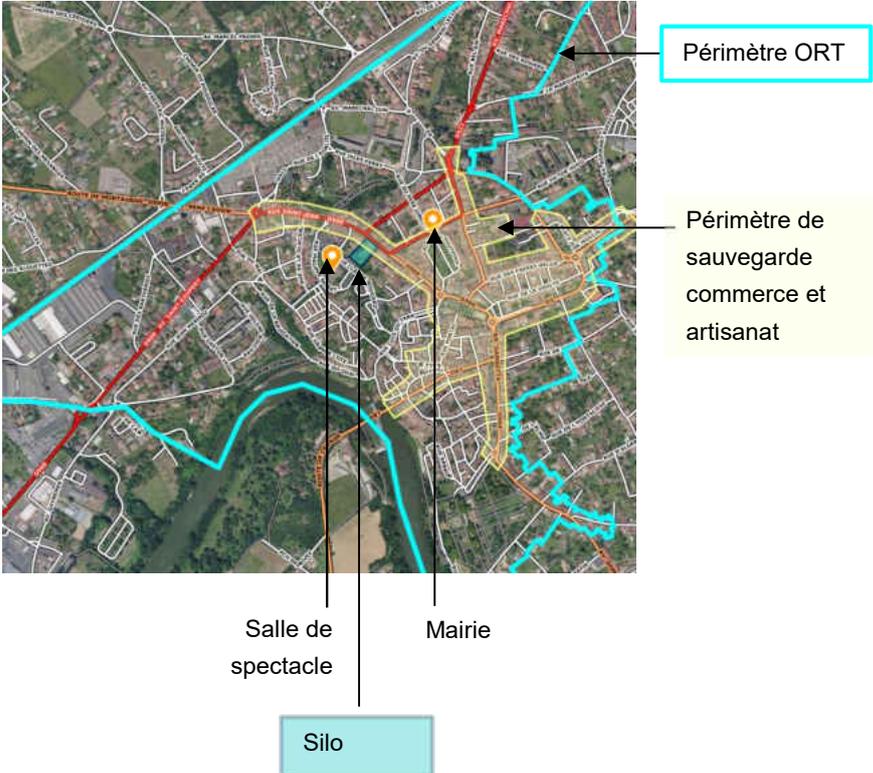


	 <p data-bbox="635 1099 1505 1310">L'arrêté municipal du 21 décembre 2022 a engagé une procédure de mise en sécurité et de manquements au RSD à l'encontre du propriétaire. Un arrêté préfectoral portant obligation de traitement de l'insalubrité d logement porte 01001 bâtiment C a été pris le 6 mars 2023.</p> <p data-bbox="635 1368 1505 1496">L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU a ciblé cette parcelle pour mener une étude de faisabilité en vue de la mobilisation de partenaire (dispositif RHI-THIRORI, ANAH).</p>
Partenaires potentiels	Etat Agence Régionale de Santé (ARS)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évaluées à date
Plan de financement prévisionnel / définitif	Si une étude de faisabilité est réalisée sur cet immeuble et que les outils RHI/THIRORI (Résorption de l'Habitat Insalubre/ Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et Opération de Restauration Immobilière) sont confirmés à la fin de l'étude, il sera possible de mobiliser les subventions de ces outils après validation de la Commission Nationale pour la lutte contre l'Habitat Indigne.
Calendrier	08/11/2022 : visite conjointe mairie, ARS et DDT (PDLHI)

	<p>21/12/2022 : arrêté municipal n°032/2022 de mise en sécurité – procédure urgente</p> <p>Planning prévisionnel - Juin à octobre 2023 : étude de faisabilité pour vérifier l'éligibilité du projet aux financements RHI-THIRORI (à confirmer).</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux nécessaires Conditions de relogement des locataires
Conséquence sur la fonction de centralité	En plein cœur du périmètre ORT, le bien doit faire l'objet d'une réhabilitation d'ensemble. L'opération doit permettre de créer sur ce foncier stratégique un ensemble d'habitat digne.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.3

GAILLAC – Silos à grain

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	GAILLAC – Silos à grain
Action n°	1.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	<p>Porteur privé</p> <p>En février 2023 : plusieurs porteurs de projet intéressés se sont manifestés auprès du vendeur (Arterris) et de la mairie. Une offre de rachat du bâtiment a été déposée mi-février 2023.</p>
Description de l'action	<p>Les silos à grains de Gaillac, situés rue Joseph Rigal (parcelles BS94 et BS95) sont actuellement en vente par Arterris. Des porteurs de projet se sont manifestés pour réhabiliter le bâtiment.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Périmètre ORT</p> <p>Périmètre de sauvegarde commerce et artisanat</p> <p>Salle de spectacle</p> <p>Mairie</p> <p>Silo</p> </div>

Vue extérieure depuis
la salle de spectacle



la rue Joseph Rigal



Intérieurs des silos



Vue sur le Tarn et l'abbatiale Saint Michel depuis le toit terrasse



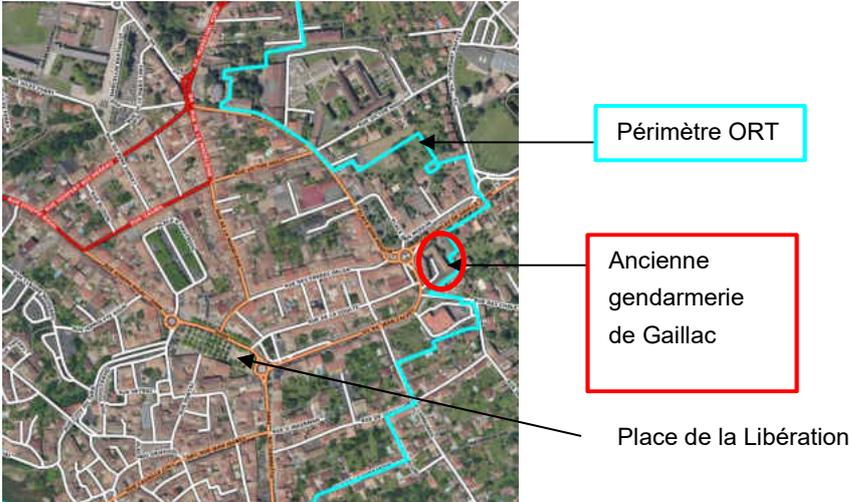
La réhabilitation de ce bâtiment et la valorisation de la parcelle devront prendre en compte :

- la localisation de ce bâtiment, en plein cœur du centre-ville de Gaillac et le souhait de la commune de permettre une jonction entre la rue Philippe Noiret et la rue Joseph Rigal ;
- l'architecture remarquable de l'édifice, notamment sa hauteur et son toit panoramique. Dans le règlement du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) les silos en eux-mêmes sont identifiés comme bâtiments présentant un

	<p>intérêt patrimonial (définition point 2.3.1 p13 du règlement SPR) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> les besoins identifiés de la ville au regard du diagnostic territorial posé dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.
Partenaires potentiels	<p>Du fait de l'intervention sur un bâtiment industriel en friche : Etat – axe recyclage foncier du fond vert</p> <p>En fonction du projet de sortie qui sera in fine retenu par le porteur : recherche des partenariats financiers adéquats.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>En fonction du projet de sortie</p> <p>Estimation des coûts des coûts de démolition des silos bétons et reconstruction de plancher : 500 000€ (à affiner par le porteur)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	En fonction du projet de sortie
Calendrier	<p>Juin 2020 : proposition de programmation par l'EPFO dans le cadre du diagnostic foncier préalable au PLH (cf annexe)</p> <p>PLU Gaillac (en vigueur) : protection du bâtiment principal des silos dans le cadre du SPR, une partie du foncier non-bâti est constructibles en cohérence avec les règles SPR et PLU en vigueur.</p> <p>2022 – 2023 : de nombreuses rencontres en mairie avec des porteurs de projet intéressés.</p> <p>Février 2023 : un porteur de projet dépose une offre d'achat.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En revalorisant un patrimoine remarquable de la ville, le projet permettra de redynamiser le centre ville. La création d'une liaison entre la salle de spectacle et la rue Joseph Rigal offrira une percée urbaine à même de fluidifier les circulations en valorisant notamment les espaces de stationnement autour de la salle de spectacle (à moins de 200 m de la place Hautpoul). Enfin le projet a vocation à être mixte afin de répondre à différents besoins identifiés : logements, commerces, services, loisirs...</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.4

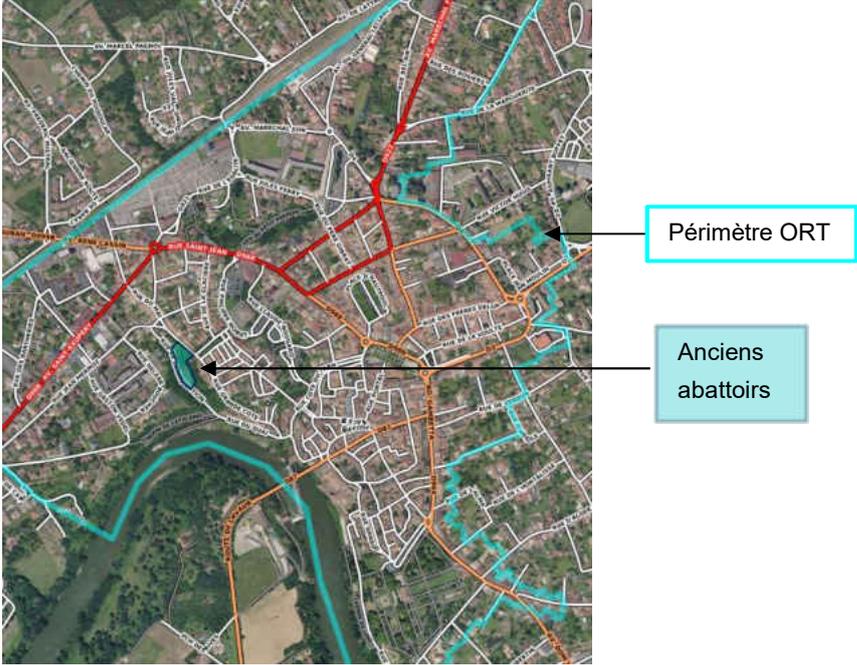
GAILLAC – Ancienne gendarmerie

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	GAILLAC – Ancienne gendarmerie
Action n°	1.2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	<p>L'ancienne gendarmerie de Gaillac, aujourd'hui inoccupée, occupe un emplacement stratégique dans la ville, en périmètre ORT et à moins de 5 minutes à pied de la place de la Libération.</p> <div style="text-align: right;">  </div>

	<p>Le site se compose de 3 corps de bâtiments et d'une large cour.</p>  <div data-bbox="1062 524 1497 622" style="border: 1px solid blue; padding: 5px;"> <p>Emplacement réservé → création poche de stationnement</p> </div> <div data-bbox="1062 658 1497 801" style="border: 1px solid red; padding: 5px;"> <p>Vendu par le Département du Tarn à des porteurs de projet privé → projet de pôle de santé</p> </div>
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Etat – axe recyclage foncier du fond vert Agence Régionale de Santé Département</p>
<p>Dépenses prévisionnel/définitif</p>	<p>Non estimée en février 2023</p>
<p>Plan de financement prévisionnel / définitif</p>	
<p>Calendrier</p>	<p>Vente de la parcelle par le Département actée en décembre 2022</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>CTO - Bourg Centre</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Réalisation du projet</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>En revalorisant un patrimoine remarquable de la ville, le projet permettra de redynamiser le centre ville. La création d'un centre médical répond à un besoin avéré de la population gaillacoise et alentours.</p> <p>La reconfiguration de la façade sur rue avec la démolition prévue de la barre d'immeuble permettra de créer une nouvelle respiration dans la ville et de libérer des places de stationnement.</p>
<p>Annexes</p>	<p>Département du Tarn : délibération n°3/07 du 16 décembre 2022 portant vente de l'ancienne gendarmerie sur la commune de Gaillac</p>

FICHE ACTION N° 1.2.5

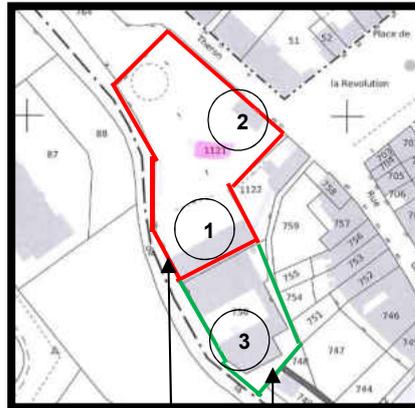
GAILLAC – Anciens abattoirs

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	GAILLAC – Anciens abattoirs
Action n°	1.2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Porteur privé Commune
Description de l'action	<p>Les anciens abattoirs de Gaillac, situés rue de la Navigation, constitue un patrimoine architectural atypique en plein cœur du périmètre ORT de la commune.</p> <div style="text-align: right;">  </div> <p>Repéré d'intérêt patrimonial au titre du SPR, le bâtiment est actuellement divisé en deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aile gauche n'est pas utilisée et était squattée (constat août 2022). Un incendie a eu lieu dans cette aile au printemps 2022. - L'aile droite est un bâtiment communal utilisé comme salle associative. Il est cependant très vétuste.

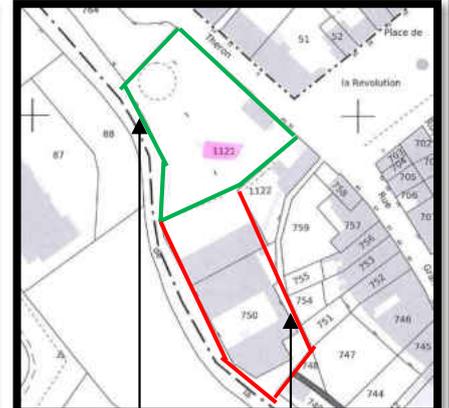
Le projet, nécessitant un remembrement foncier, consisterait en :

- La réhabilitation d'ensemble des anciens abattoirs par un porteur de projet privé, en vue de la création de logements
- Le maintien d'un îlot de verdure au niveau de la parcelle BS 1121 avec la création d'un cheminement piéton, pouvant permettre une continuité piétonne depuis l'Avenue Foch/Petit Paradis/Silos Joseph Rigal jusqu'aux Quais avec une jonction vers le chemin de Catalanis. Ce poumon vert s'inscrit dans les objectifs de l'OAP trame verte et bleue : lutte contre les îlots de chaleur, préservation d'un corridor écologique entre le centre-ville et la ripisylve du Tarn.

Situation actuelle



Projet



Non exploité,
bâtiment en
friche

Bâtiment
communal
dégradé, utilisé en
salle associative

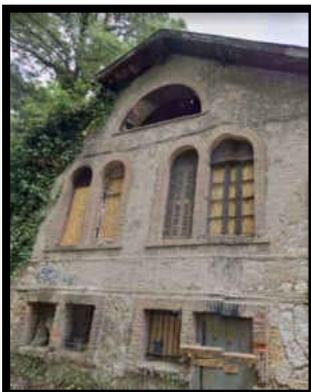
Espace vert
communal

Réhabilitation
des
bâtiments par
un porteur
privé pour
création de
logements

— Propriété privée

— Propriété communale

Bâtiment ① sur parcelle 1121 (photos août 2022)



Emprise au sol d'environ 225m²

Bâtiment ② sur parcelle 1121 (photos août 2022)

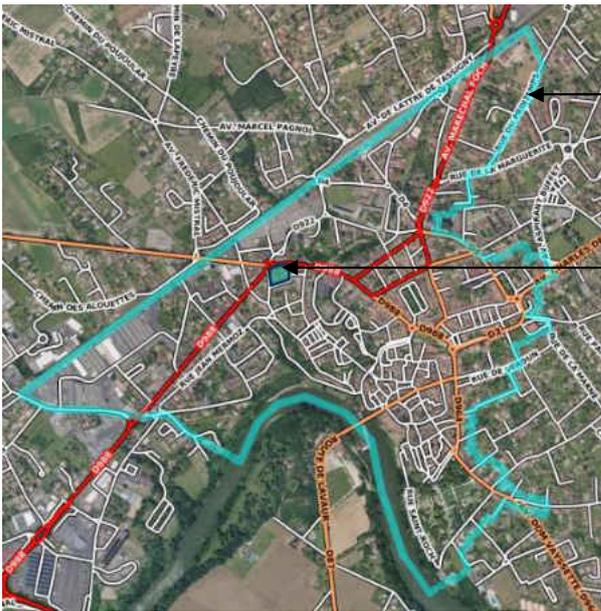


Bâtiment anciennement utilisé par les services techniques municipaux. Réparti sur 2 niveaux de 55m² environ.

	<p>Photos bâtiment 3 sur parcelle 750 (août 2022)</p> 
Partenaires potentiels	<p>Du fait de l'intervention sur un bâtiment en friche : Etat – axe recyclage foncier du fond vert dont dépollution des sols</p> <p>En fonction du projet de sortie qui sera in fine retenu par le porteur de projet sur le bâtiment : recherche des partenariats financiers adéquats.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO-Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En revalorisant un patrimoine remarquable de la ville, le projet permettra de redynamiser le centre ville. Proche du quai Saint Jacques devant faire l'objet d'une valorisation et du chemin de Catalanis, le site peut permettre d'accueillir des logements agréables pour les gaillacois.</p>
Annexes	<p>Arrêté préfectoral du 25 avril 2019 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le département du Tarn : SIS n°81SIS05356 Ancienne usine à gaz (parcelle 1121).</p>

FICHE ACTION N° 1.2.6

GAILLAC – Ancien couvent des dominicains

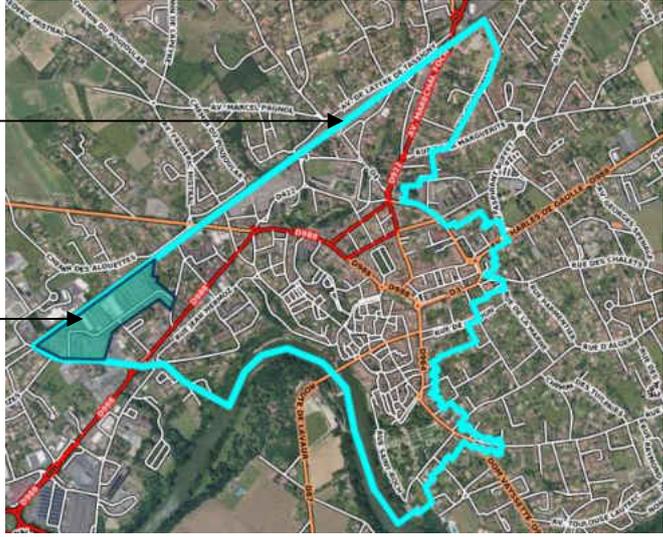
Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	GAILLAC – Ancien couvent des dominicains
Action n°	1.2.6
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	SA Patrimoine Languedocienne
Description de l'action	<p>La réhabilitation de l'ancien couvent des dominicains par la SA Patrimoine Languedocienne prévoit la création de 20 logements locatifs sociaux (2 T1, 11 T2, 5 T3 et 2 T4, uniquement des logements sociaux). Une première phase du projet consistait en la création de 12 villas à l'arrière de la parcelle objet de la présente fiche action.</p> <p>Bâtiment situé en entrée de ville, dans le périmètre ORT, cette action participe pleinement aux objectifs poursuivis par le programme PVD.</p> <div style="text-align: right;">  <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block; margin-bottom: 10px;">Périmètre ORT</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; display: inline-block;">Ancien couvent des</div> </div>



	
Partenaires potentiels	Etat (fond friche) et la Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	3 770 000€ TTC (TVA 10%)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (subvention Fonds friche) 550 000€ (15%) Banques des Territoires / prêts PLS..... 1 900 000€ (50%) PATRIMOINE SA (Fonds propres)..... 1 320 000€ (35%)
Calendrier	Lauréat fond friche 2021 Démarrage des travaux : mai 2022 Achèvement des travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE Fond friche 2021
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet Nombre de logements créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permettra de redynamiser le centre ville par le biais de création de logements de qualité. La réhabilitation de ce bâtiment imposant en entrée de ville participe également à la revalorisation de l'image de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.7

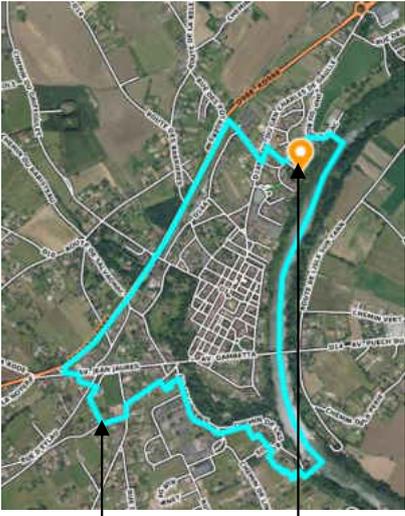
Site industriel Alphacan GAILLAC

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.1. Développer une offre de logements en centre-ville, adaptés au besoin et aux ressources des habitants</p>
Action nom	Site industriel d'Alphacan – GAILLAC
Action n°	1.2.7
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac, entreprise Alphacan
Description de l'action	<p>La commune de Gaillac a acheté en 2018 le foncier du site d'Alphacan et a permis la poursuite de l'activité sur site (plaxage, 45 emplois en 2022) via une convention d'occupation des lieux. La convention signée en 2018 étant arrivée à échéance, la question de l'évolution du site est posée.</p> <p>Une nouvelle convention d'occupation du site, modifiant à la fois les espaces loués et le montant du bail, devrait être adoptée au S1 2023 entre la commune de Gaillac et l'entreprise Alphacan. La chaufferie bois du réseau de chaleur urbain (fiche action 3.3.3) devrait également être placée sur cette zone.</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid cyan; padding: 2px; margin-right: 10px;">Périmètre ORT</div>  </div> <p style="margin-left: 40px;">Site Alphacan</p> <p>L'action consiste à suivre l'évolution du site et de ses usages.</p>
Partenaires potentiels	Agglomération Gaillac-Graulhet, Région Occitanie, Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	Voir la convention d'occupation à venir
Plan de financement prévisionnel / définitif	

Calendrier	Révision de la convention d'occupation du site : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Site industriel important (15 900m ² environ), l'usine Alphacan de Gaillac est située en entrée de ville ouest. S'il est peu visible de l'artère principale, il est très proche du centre-ville. Son intégration dans le périmètre ORT se justifie par l'intérêt stratégique de ce foncier économique.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.8

LISLE-SUR-TARN château Bellevue

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.1. Développer une offre de logements en centre-ville, adaptés au besoin et aux ressources des habitants</p>
Action nom	LISLE-SUR-TARN : devenir du château Bellevue
Action n°	1.2.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle-sur-Tarn
Description de l'action	<p>Le château Bellevue, inclus en périmètre ORT, est un élément du patrimoine lisois. Foncier communal, il abrite aujourd'hui des activités en journée, et est utilisé comme lieu annexe de stockage.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Périmètre ORT</p> <p>Château Bellevue</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p>Le classement de la parcelle en zone rouge risque d'effondrement des berges (PPRI 2022) pose la question du devenir du site. Une étude approfondie des possibilités d'activités sur le site est envisagée.</p>
Partenaires potentiels	Banque des territoires-Région-ANCT
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO-Bourg Centre CRTE

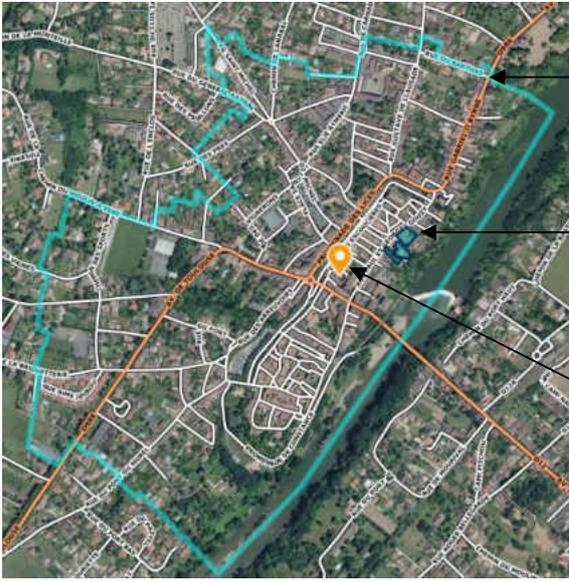


Indicateurs de suivi et d'évaluation	Définition d'un scénario et réalisation du projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Le château est en recul du cœur de ville historique, mais il est stratégiquement situé en entrée de ville et bien visible lorsque l'on va du lac au centre (agréable promenade).
Annexes	

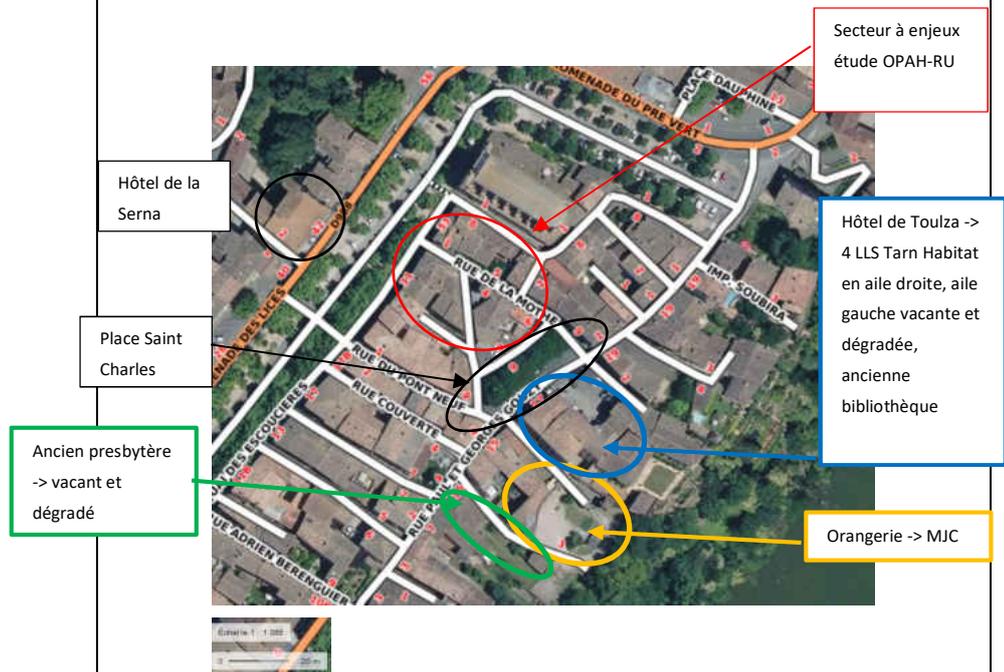


FICHE ACTION N° 1.2.9

RABASTENS – hôtel de Toulza - presbytère

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	RABASTENS – réhabilitation aile gauche de l’hôtel de Toulza et presbytère (rue Gustave de Clausade)
Action n°	1.2.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune
Description de l’action	<p>Situé dans le périmètre ORT, les bâtiments du presbytère, de l’Orangerie et de l’hôtel de Toulza constituent un ensemble foncier propriété de la commune en cœur de ville historique.</p> <div style="text-align: right;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>→ Périmètre ORT</p> <p>→ Hôtel de Toulza, Orangerie, ancien presbytère</p> <p>→ Mairie (3 min à pied)</p> </div> </div> <p>Une partie des bâtiments sont actuellement affectés à des usages (logements sociaux, MJC, locaux associatifs), d’autres sont sous-exploités (lieu de stockage), peu mis en valeur (Orangerie) ou délabrés (aile gauche de l’hôtel de Toulza, presbytère).</p>





La réhabilitation de cet ensemble immobilier permettrait de créer des logements (estimation : 5 logements en aile gauche de l’hôtel de Toulza, 3 logements et 1 gîte pelerin dans l’ancien presbytère). Il s’agirait également de penser l’intégration urbaine des bâtiments dans le quartier : requalification de la place Saint Charles en vue de sa renaturation, proximité avec des immeubles à enjeux de réhabilitation visés dans l’étude pré-opérationnelle OPAH-RU (entre place Sait Charles et promenade des Lices), anticipation des flux véhicules, cyclables et piétons.

NB : le point de sortie de la Passerelle entre Rabastens et Coufouleux, tel qu’envisagée par l’étude de programmation se trouvait en arrière de l’Orangerie (cf fiches actions 3.2.4 et 3.2.5).

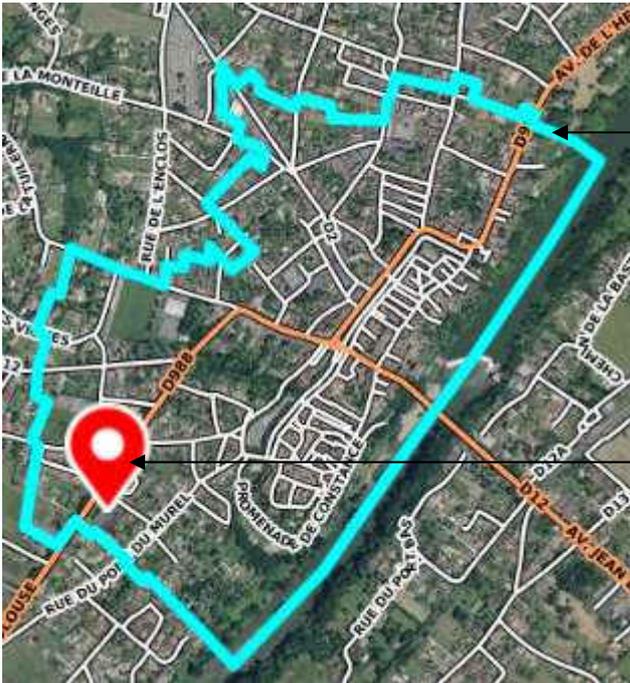
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <p>HOTEL DE TOULZA (février 2023)</p>   </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <p>PRESBYTERE (février 2023)</p>   </td> </tr> </table> <p>Une étude de programmation doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire un diagnostic complet de l'état des bâtiments et des coûts de réhabilitation associés - de définir les usages futurs des lieux : création de logements sociaux et d'un accueil pour les pèlerins de Saint Jacques sont envisagés. 	<p>HOTEL DE TOULZA (février 2023)</p>  	<p>PRESBYTERE (février 2023)</p>  
<p>HOTEL DE TOULZA (février 2023)</p>  	<p>PRESBYTERE (février 2023)</p>  		
Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn Tarn Habitat		
Dépenses prévisionnel/définitif	Réfection toiture du presbytère (2021) : 47 164€		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Réfection toiture du presbytère : DETR 2021 14 149€ acquis En fonction des résultats de l'étude de programmation : mobilisation de soutien prévu notamment pour les volets création de logements sociaux, rénovation énergétique et recyclage foncier.		
Calendrier	Etude de programmation : 2023-2024 Démarrage des travaux : 2025		

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre – CTO CRTE PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés sur site Usages futurs des lieux (dont fréquentation du gîte pèlerin)
Conséquence sur la fonction de centralité	Gisement foncier important, propriété publique et en cœur de ville, la réhabilitation de l'ensemble hôtel de Toulza-presbytère est stratégique pour la commune. Le projet permettra la création de logements abordables en centre-ville. L'action est en lien avec celle envisagée de végétalisation / renaturation de la place Saint Michel, qui fait le lien entre les 3 bâtiments et ouvre vers la promenade des Lices.
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.2.10

RABASTENS – ancienne usine de compteurs électriques

Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines
Action nom	RABASTENS – ancienne usine de compteurs électriques 9 rue des pérelles
Action n°	1.2.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Porteur de projet privé
Description de l'action	<p>Acquise en 2020 par des porteurs de projet privés associés, l'ancienne usine de compteurs électriques de Rabastens, sis 9 rue des pérelles (parcelle 0143), fera l'objet d'une réhabilitation en vue de la création de logements (dont des logement sociaux) et d'une micro-crèche (programme non finalisé, information février 2023).</p> <div style="text-align: right;">  <div style="border: 1px solid cyan; padding: 2px; margin-bottom: 10px;">Périmètre ORT</div> <div style="border: 1px solid red; padding: 2px;">9 rue des pérelles</div> </div>



La parcelle de projet se situe en entrée de ville, direction Saint Sulpice, en face du parking relais (moins de 100 m).

Elle est constituée de 2 bâtiments, d'espaces verts et de surface goudronnée pour flux automobile et stationnement.



Gendarmerie

Parcelle de projet

Parking relais



Bâtiment principal :
3 plateaux de 600m²

Bâtiment secondaire :
4 cellules de 55m² au sol

Photo du bâtiment principal (février 2023)



Partenaires potentiels

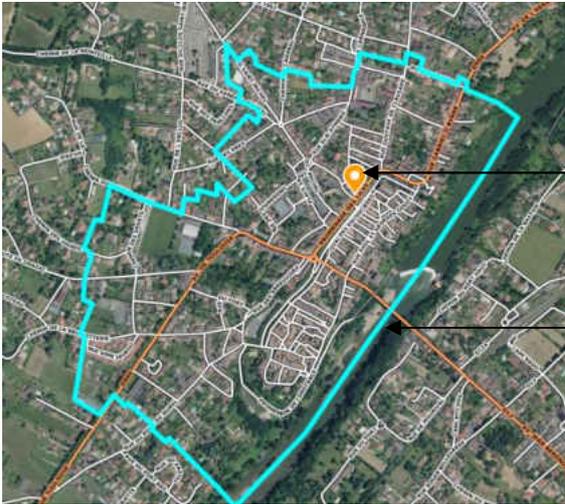
ANAH, Agglomération, CAF, Région, Département

Dépenses prévisionnel/définitif	Reste à chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir en 2023 Mobilisation de soutien prévu notamment pour le volet création de logements sociaux et recyclage foncier.
Calendrier	Programmation à finaliser en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet Nombre de logements créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Située en périmètre ORT, cette opération participe à la revalorisation des friches urbaines sur la commune et à l'objectif de production de logements. La création d'une micro-crèche permettra de répondre aux besoins des familles, sur un territoire où la tension en termes de garde des jeunes enfants est importante.
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.2.11

RABASTENS – hôtel de la Serna

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	RABASTENS – hôtel de la Serna (parcelle 1944)
Action n°	1.2.11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Donnant sur la promenade des Lices, l'hôtel de la Serna est une propriété privée d'une surface de plancher potentielle estimée à 950m² environ. Pré-identifié par l'EPFO dans le cadre du diagnostic foncier préparatoire au Programme Local de l'Habitat 2020-2025, l'immeuble est actuellement en vente (mars 2023).</p> <div style="text-align: right;">  <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; margin-bottom: 10px;">Hôtel de la Serna</div> <div style="border: 1px solid red; padding: 2px;">Périmètre ORT</div> </div>



Pré Vert

La Halle

Le bâtiment pourrait faire l'objet d'une étude de cas en 2023, en vue de dessiner un projet pour un potentiel investisseur (étude OPAH-RU, 2023). Le projet prévoirait la création de logements, notamment sociaux, et prendra en compte l'insertion de l'hôtel de Toulza dans le quartier.

Dans le cadre de la convention « centre-ville » entre la commune de Rabastens et l'EPFO (voir fiche action 1.2.1), la commune pourrait solliciter l'EPFO pour acquérir le bien en vue de sa réhabilitation pour permettre la création de logements, notamment sociaux. L'opération est cohérente avec celle portée sur le Pré Vert (fiche action 1.2.12) dont l'hôtel de la Serna est mitoyen par le jardin. Une étude de programmation commune pourra être menée pour définir un projet de sortie cohérent pour le quartier.

Partenaires potentiels

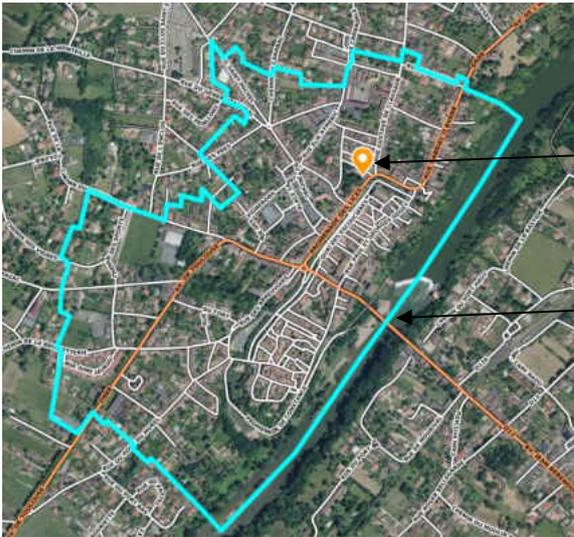
Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
 Porteur de projet

Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffrées en mars 2023
Plan de financement prévisionnel / définitif	Mobilisation de soutien prévue notamment pour les volets création de logements sociaux, rénovation énergétique et recyclage foncier.
Calendrier	Proposition d'étude de cas OPAH RU : printemps 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre – CTO CRTE PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés, dont sociaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'hôtel de la Serna est un bâtiment majeur de la promenade des Lices. Le potentiel du site est important.
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.2.12

RABASTENS – Pré Vert

Orientation stratégique	<p>1. Réinvestir le centre-ville</p> <p>1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines</p>
Action nom	RABASTENS – Pré Vert (parcelle 0759)
Action n°	1.2.12
Statut	En cours / en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Entrepôt au début du 20^{ème} siècle, casino des officiers SS pendant la 2^{ème} guerre mondiale, puis hôtel-restaurant réputé jusque dans les années 2000, le Pré Vert est un établissement historique de la ville (source « Découvrir Rabastens », Daniel Brouzes). Depuis 2018 et après plus de 10 ans d'inoccupation, l'association La Locale anime sur le site un tiers lieux dynamique (fiche action 2.4.2).</p>
	 <p>Pré Vert</p> <p>Périmètre ORT</p>

	 <p>Le bâtiment du Pré Vert est en mauvais état général : verrière effondrée, fuites de toiture, cheminée effondrée, menuiseries vétustes... Une grande partie de la parcelle reste inexploitée. La continuité des activités sur le site dépend de la réhabilitation de l'immeuble, de la mise en valeur du jardin et de l'affectation des bâtiments annexes à des usages.</p> <p>Dans le cadre de la convention « centre-ville » entre la commune de Rabastens et l'EPFO (voir fiche action 1.2.1), la commune pourrait solliciter l'EPFO pour acquérir le bien en vue de sa réhabilitation pour permettre d'une part la continuité des activités du tiers lieux et la création de logements. L'opération est cohérente avec celle portée sur l'hôtel de la Serna (fiche action 1.2.11) dont le Pré Vert est mitoyen par le jardin. Une étude de programmation commune pourra être menée pour définir un projet de sortie cohérent pour le quartier.</p>
Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn Porteur de projet EPFO
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre – CTO CRTE Fond vert – recyclage foncier

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Usage du site et fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Le Pré Vert est un établissement emblématique de Rabastens. Les besoins de réhabilitation du bâtiment sont avérés et le potentiel du site est important.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.1

Secteurs patrimoniaux remarquables et plan de gestion Unesco

Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.3. Préserver et valoriser le patrimoine
Action nom	Secteurs patrimoniaux remarquables et plan de gestion Unesco
Action n°	1.3.1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes, agglomération
Description de l'action	<p>Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) sont « <i>les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.</i> » L'objectif du classement en SPR est la préservation et la mise en valeur des qualités architecturales et urbaines des villes.</p> <p>Les 3 communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens sont classées au titre des SPR auprès du Ministère de la Culture. Le classement en SPR implique la prise en compte des objectifs de préservation du patrimoine dans les documents d'urbanisme (PLU en cours, PLUi à venir), l'expertise de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour les travaux sur les immeubles situés dans le périmètre SPR et la possibilité d'avantages fiscaux et d'aide aux travaux en périmètre SPR.</p> <p>Dans le cadre de la définition des périmètres ORT, le périmètre SPR a été retenu comme un critère déterminant : consacrant des qualités patrimoniales à préserver, les rapports de justification des périmètres SPR justifie l'intégration ces périmètres en zone ORT.</p> <p>La commune de Rabastens est également intégrée dans le réseau des biens Unesco par le biais du classement de l'église Notre Dame du Bourg au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle en France. Cela implique la définition d'un périmètre de protection du bien ainsi que la formalisation d'un plan de gestion local du bien Unesco (2022).</p> <p>Un des enjeux fort pour la réussite du programme PVD sera de concilier les exigences de préservation du patrimoine et de rénovation ou réhabilitation des bâtiments qui doivent demain également répondre aux attentes des habitants en matière de performance énergétique, accessibilité, luminosité... L'intégration de l'UDAP au comité de pilotage du programme PVD permettra de formaliser un dialogue sur ces sujets.</p>

	<p>GAILLAC</p> <p>Périmètre SPR et AVAP* validés en 2019</p>		<p>Périmètre ORT</p> <p>Périmètre SPR1</p> <p>Périmètre SPR2</p>
<p>A noter que dans le cadre de l'AVAP de Gaillac, les mesures d'accompagnement à la rénovation mises en place ont été revalorisées, outre le soutien à hauteur de 30 % des travaux de restauration, la ville prend à sa charge jusqu'à 60 % du remplacement des fenêtres en PVC par du bois, de l'intégration des câblages de réseaux, du déplacement des climatiseurs et des caissons apparents de volets roulants.</p>			
	<p>LISLE-SUR-TARN</p> <p>Périmètre SPR validé en 2023, AVAP à définir</p>		<p>Périmètre ORT</p> <p>Périmètre SPR</p>
	<p>RABASTENS</p> <p>Périmètre SPR validé en 2021, AVAP à définir</p> <p>Classement Unesco (1998) et plan local de gestion du bien (2022)</p>		<p>Périmètre ORT</p> <p>Périmètre SPR</p>



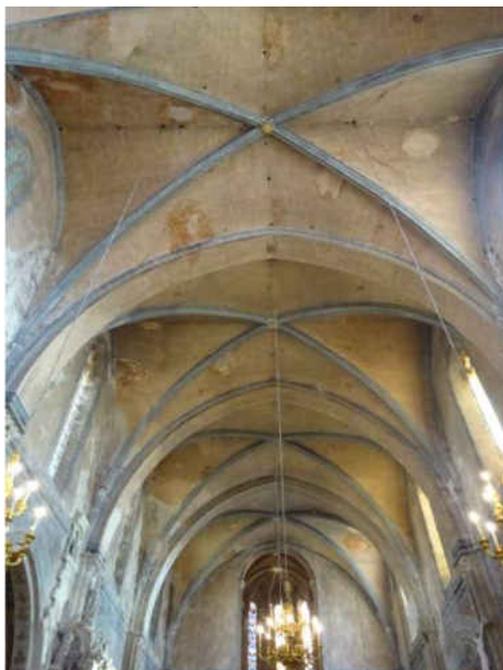
		<p>Délimitation du SPR (violet), du site inscrit "Rabastens-Couffouleux" (vert) et protection 500m monuments historiques (rouge)</p>
Partenaires	Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Unesco	
Dépenses prévisionnel/définitif		
Plan de financement prévisionnel / définitif		
Calendrier	2023-2025 : validation AVAP Lisle-sur-Tarn et Rabastens	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU et PLUi CRTE CTO - Bourg Centre	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ecriture des règlements SPR de Lisle-sur-Tarn et Rabastens Mise en œuvre des actions inscrites au plan de gestion Unesco de Rabastens	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le classement SPR permet de consacrer les qualités patrimoniales des communes et participe pleinement à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité des destinations pour les touristes.	
Annexes		

*AVAP : Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine

FICHE ACTION N° 1.3.2

GAILLAC - Restauration de l'abbatiale Saint Michel

Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.3. Préserver et valoriser le patrimoine
Action nom	Restauration de l'abbatiale Saint Michel GAILLAC
Action n°	1.3.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac
Description de l'action	<p>L'abbatiale et l'abbaye Saint-Michel datant du X^{ème} siècle sont le berceau de la ville, situées sur l'entrée de ville historique et patrimoniale depuis le pont Saint-Michel, en lien direct avec le quai Saint-Jacques et l'ancien port sur le Tarn. Le périmètre historique de la cité abbatiale, valorisée au travers du label « ville d'art et d'histoire » constitue un symbole de l'identité vitivinicole de Gaillac et du gaillacois. L'église abbatiale Saint-Michel de Gaillac, a été classée parmi les Monuments Historiques sur la liste de 1840. Le projet de la ville de Gaillac est de poursuivre et mener à terme la restauration de l'église, après que l'ensemble de l'enveloppe extérieure ait été traité (2016-2020), en mettant en valeur ses décors intérieurs.</p>



Vue d'ensemble des voûtes de la nef

	L'église Saint-Michel conserve dans ses murs une grande richesse de décors peints, de mobilier, statuaire, toiles peintes, qui nécessitent une restauration soignée, maintenant que les infiltrations d'eau provenant de l'extérieur ont été traitées, ainsi qu'une mise en valeur par la lumière, accompagnée de la mise aux normes de l'ensemble des installations électriques. Aujourd'hui, les voûtes et murs ont progressivement été asséchés. Les restaurations intérieures peuvent donc être entreprises.
Partenaires potentiels	Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Région Occitanie Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif Avant projet 3 : 4.7M€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2030 (6 tranches de travaux programmés)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Située en entrée de ville par le pont de Brens, l'abbatiale est un monument emblématique de Gaillac. Sa restauration, couplée aux projets de plus long terme de mise en valeur de l'entrée de ville par des aménagements de la place Saint Michel et de revalorisation de la maison des vins, permettra de redonner à cette entrée de ville sa pleine valeur patrimoniale.
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.3.3

RABASTENS - Restauration de l'église Notre Dame du Bourg

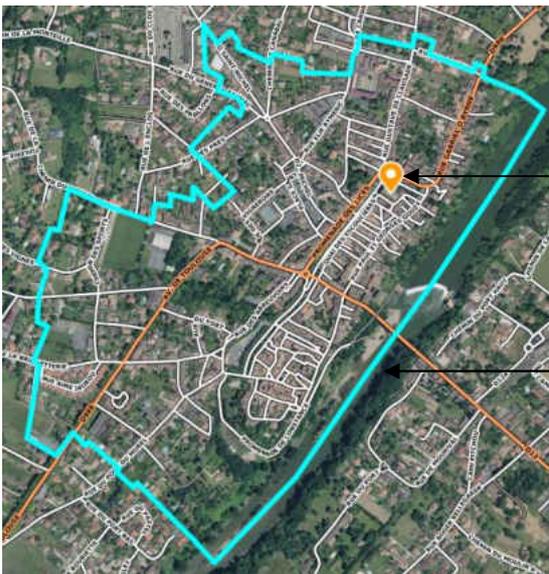
Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.3. Préserver et valoriser le patrimoine
Action nom	RABASTENS – restauration de l'église Notre Dame du Bourg
Action n°	1.3.3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>Rabastens compte un riche patrimoine bâti, parmi lequel se démarque l'Église Notre-Dame-du-Bourg inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco en 1998 au titre du bien des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France. Joyau du style gothique méridional et haut lieu du patrimoine jacquaire, l'église renferme des fresques du XIII^{ème} au XV^{ème} qui illustrent les différents épisodes de la vie de Jacques le Majeur.</p> <p>Une série de festivités rassemblant la municipalité et l'ensemble des associations rabastinoise dans une dynamique commune ont accompagné en 2018 la double commémoration des 700 ans de la bénédiction de la clef de voûte de l'église et des 20 ans de son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.</p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

	<p>Le plan local de gestion du bien au titre de son inscription au registre Unesco, validé en juin 2022, précise les travaux à engager sur le bâtiment (voir également fiche action 1.3.1) :</p> <p>Entre 2021 et 2024, une nouvelle tranche de travaux 1-B a été engagée pour un montant estimé à 1 600 000 € HT. Cette tranche comprend la restauration des façades (reprises de fissures, remplacement de briques et rejointoiement, reprises ponctuelle des vitraux, remplacement de pierres de taille des meneaux et remplages des baies du chœur) ; la consolidation de la structure (chaînage béton armé en couronnement des murs gouttereaux et armatures d'ancrage forées, tirant transversal foré, brochage et ancrage d'un arc diagonal de la voûte), des travaux de rénovation de la charpente et de la toiture (consolidation des fermes de la nef, reprise en remaniage des couvertures, reprise des réseaux d'eau pluvial, protection des glacis du triforium du chevet par une couverture en plomb).</p> <p>Suite aux diagnostics établis par une conservatrice-restauratrice des décors peints et par un concepteur lumière, un programme de restauration des peintures murales, de restauration des menuiseries, de mise en lumière, et de mise en sécurité contre les incendies est en cours de formalisation (tranche 2). La réalisation en tranches pluriannuelles fonctionnelles est à définir. Le programme est estimé sur 2025-2030/32 pour un montant de 2 700 000 € HT.</p> <p>La restauration d'une partie du mobilier (autels et maître-autel) ainsi que sa mise en valeur dans les chapelles (remontage et agencement) sont à planifier à la suite de la phase 2 des travaux. Une étude pour restauration de la statue de saint Jacques en bois polychrome du XVI^e siècle est en cours. Le constat d'état du reste du mobilier (retables, statues, huiles sur toile, sculptures, pièces d'orfèvrerie) reste à prévoir.</p> <p>Le plan local de gestion du bien validé met par ailleurs en avant la cohérence du projet de réhabilitation de l'édifice et les projets d'aménagements urbains et de modification des polices de circulation aux abords :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision du plan de circulation sur la commune pour permettre de réduire le trafic sur le pont de Couffouleux - Plan pluriannuel de réfection de l'éclairage public - Révision de la signalétique des bâtiments communaux - Harmonisation du mobilier urbain <p>Les travaux de réhabilitation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1A : sacristie, toiture, peintures en péril → travaux terminés en 2022 - Tranche 1B : nef, chœur et clocher → travaux en cours en 2023
Partenaires potentiels	Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Région Occitanie

	Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	2021 - Tranche 1B nef : 703 514.57€HT 2022 – Tranche 1B chœur : 624 170€HT 2023 – Tranche 1B clocher : 318 729€HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Tranche 1B nef : 422 108.81€ DRAC acquis, 150 00€ Région acquis, 27 434.74€ mécénat privé, Département sollicité Tranche 1B chœur : 250 344€ DRAC acquis, 60 000€ Région acquis, Département sollicités
Calendrier	2021-2023 : tranche 1B 2023-2025 : projets de restauration intérieure
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg centre CRTE Plan local de gestion Unesco
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'église Notre Dame du Bourg est un édifice majeur de Rabastens, en cœur de ville. Sa restauration participe à la préservation du patrimoine et la mise en valeur de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.4

RABASTENS - Restauration de l'église Saint Pierre des Blancs

Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.3. Préserver et valoriser le patrimoine
Action nom	RABASTENS – restauration de l'église Saint Pierre des Blancs
Action n°	1.3.4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>Rabastens compte un riche patrimoine bâti, parmi lequel se démarque l'Église Saint Pierre de Blancs sur la promenade des Lices.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <div style="margin-top: 20px;">  <div style="margin-left: 20px;"> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Eglise Saint Pierre des Blancs</div> <div style="border: 1px solid cyan; padding: 5px;">Périmètre ORT</div> </div> </div> <p>Suite à un rapport d'expertise remis en 2021, il apparaît que l'exutoire unique de l'église Saint Pierre des Blancs est sous-dimensionné et inadapté. En cas de pluie, des infiltrations se manifestent jusqu'au rez-de-chaussée. Ces infiltrations fragilisent</p>

	<p>l'ouvrage et la structure qui, à terme, pose un problème de sécurité du site. La tempête de juin 2021 a fragilisé la toiture de l'édifice. Enfin, en 2022 des analyses complémentaires ont mis en évidence des problématiques d'affaissement de la voûte de l'église.</p> <p>Des travaux de réhabilitation sont donc à envisager rapidement sur l'édifice.</p>
Partenaires potentiels	Etat Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	Réfection toiture (délibération du 10/02/2022) : 191 556.76€HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Réfection de toiture : DETR 2022 (notifiée) 47 889€, Département sollicité
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'édifice se situe en cœur de ville de Rabastens, sur la promenade des Lices.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.5

RABASTENS – Entretien des remparts

Orientation stratégique	1. Réinvestir le centre-ville 1.3. Préserver et valoriser le patrimoine
Action nom	RABASTENS – entretien des remparts
Action n°	1.3.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>Les remparts de la ville de Rabastens ont pour vocation première de consolider les berges et les habitations du castrum médiéval. Constitutifs de l'image de la ville, visible depuis la berge de Couffouleux, ils constituent une identité forte de la cité au-delà de leur fonction de stabilisation des quartiers historiques.</p>  <p>Les dégradations subies par le temps et les intempéries, le développement d'une végétation envahissante déstabilisent l'édifice.</p> <p>L'action consiste à poursuivre et amplifier le travail de stabilisation et d'entretien des remparts : rejointement, lutte contre les espèces végétales envahissantes...</p>
Partenaires potentiels	Agglomération (GEMAPI), syndicat de rivière, Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2024 : définition d'un programme d'action et chiffrage
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg centre CRTE



Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Les remparts de la ville sont un élément structurant de la ville de Rabastens. Leur entretien constitue une condition à la pérennisation du bourg médiéval à terme.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.1

Maisons France Services

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.1. Conforter les équipements structurants - services publics
Action nom	Maisons France Services
Action n°	2.1.1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac, La Poste
Description de l'action	<p>Le déploiement de Maison France Services répond à la demande des administrés de maintenir et renforcer la présence des services publics dans les cœurs de ville, pour palier notamment aux effets induits par la dématérialisation croissante des services publics. Guichets uniques ouverts à tous avec ou sans rendez-vous, les Maisons France Services regroupent un certain nombre de services publics : retraite, pôle emploi, impôts, logement, justice, sécurité sociale...</p> <p>Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...) - un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...) - une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...) - des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires



	<p>Sur le territoire de projet il existe deux Maisons France Service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gaillac : faisant suite à la mise place d'un guichet des services publics dès 2017, la Maison France Service est aujourd'hui gérée par le centre communal d'action social. Elle a été labelisée en juillet 2022. Ses locaux sont situés place Hautpoul - Lisle-sur-Tarn : la Maison France Service a été ouverte en septembre 2021, elle est gérée par et accueillie dans les locaux de La Poste – place de Larmasse. <p>Des échanges pourraient être utilement amorcés avec La Poste pour envisager des permanences de la Maison France Service sur Rabastens. Par ailleurs la commune de Rabastens accueillera à partir de l'été 2023 le service de délivrance de titres d'identité (permanence de l'Agence Nationale des titres sécurisées – ANTS).</p>
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETP pris en charge à 50% commune et 50% Etat
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des services Bilan d'activité des Maisons France Service de Gaillac et de Lisle-sur-Tarn
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence en centre-ville de Maison France Service permet de rapprocher les administrés des services publics.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.2

GAILLAC – Maison pour tous Lentajou

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.1. Conforter les équipements structurants - services publics
Action nom	GAILLAC - Maison pour tous Lentajou
Action n°	2.1.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac
Description de l'action	<p>L'analyse des besoins sociaux (ABS) menée sur Gaillac et achevée en février 2023 a mis en avant plusieurs thématiques qui se sont imposées comme localement prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animation de la vie locale et sociale en lien avec le projet de centre social • La jeunesse • La précarité et l'accès au droit <p>Ces axes prioritaires vont permettre de définir les orientations du nouveau projet social de la ville de Gaillac (PST).</p> <p>Dans le cadre de la rénovation du quartier de Lentajou (quartier prioritaire de la politique de la ville), une nouvelle école maternelle est construite. L'actuel école va donc devenir, après la rentrée scolaire 2023-2024, un équipement de la ville de Gaillac au service des habitants et du futur projet social de territoire.</p> <p>Objectif général : ouverture en juin 2024 d'un espace pour tous, proposant des organisations et activités qui répondent aux enjeux sociaux du quartier et du territoire de Gaillac.</p> <p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un espace de proximité • un espace de mixité / intergénérationnel • un espace de rencontre qui favorise l'expression de la citoyenneté et devient un outil de participation et de structuration : les habitants deviennent partenaires • espace qui favorise les dynamiques partenariales et la coordination des acteurs du territoire sur 3 axes, ceux de l'ASB, avec une logique de partenariat à tous les niveaux:



- animation de la vie locale et sociale, en lien avec le projet du centre social
- la jeunesse
- la précarité et l'accès aux droits
- espace permettant de nouveaux modes de médiation (notamment médiation culturelle, sportive)

Objectifs opérationnels :

- Un espace qui propose des activités pour:
 - créer du lien
 - permettre l'expression,
 - répondre aux besoins (enjeux ABS)
- Un espace de proximité = permanences
- Un espace de travail : présence d'équipes (dont médiateurs)
- Un lieu de vie, notamment pour les jeunes

L'ancienne école Lentajou (photo du bâtiment actuel – mars 2023)



Le projet



Partenaires potentiels	Union Européenne, Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	Investissement : 683 676€HT

	Fonctionnement : 1 ETP
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Investissement</u> / délibération 28/03/2023 Etat, Union Européenne (FEDER) et Département sollicités <u>Fonctionnement</u> Piste de financement à creuser auprès des partenaires
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2023 – Mai 2023 : Etudes de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne école pressenti pour devenir la Maison pour Tous. • Janvier – décembre 2023 : Définition du projet / fonctionnement / gestion de la Maison Pour Tous • Mai 2023 – Septembre 2023 : Appel d'offres de travaux • Septembre 2023 – Juin 2024 : Travaux de rénovation du bâtiment • Juin 2024 : Ouverture de la Maison pour Tous
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une démarche de concertation pour définir le projet de la MPT, co-animée par la ville et le centre social. Lancement de la concertation des habitants sur le projet de Maison de quartier : après la création du Conseil citoyen et à partir du démarrage des travaux sur le quartier. • Un projet de structure qui répond pour partie à l'objectif posé dans l'ABS de faire vivre le projet social de la ville. <p>Actions envisagées pour assurer la continuité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un conseil d'administration qui associe les habitants et gère les orientations de la MPT, détermine ses choix stratégiques • Un bâtiment municipal co-animé par le centre social et les structures du territoire qui souhaiteront s'inscrire dans son projet.
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet en lien avec celui de renouvellement urbain porté sur le quartier Lentajou, classé Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV).
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.1.3

RABASTENS – Rénovation de l'espace social

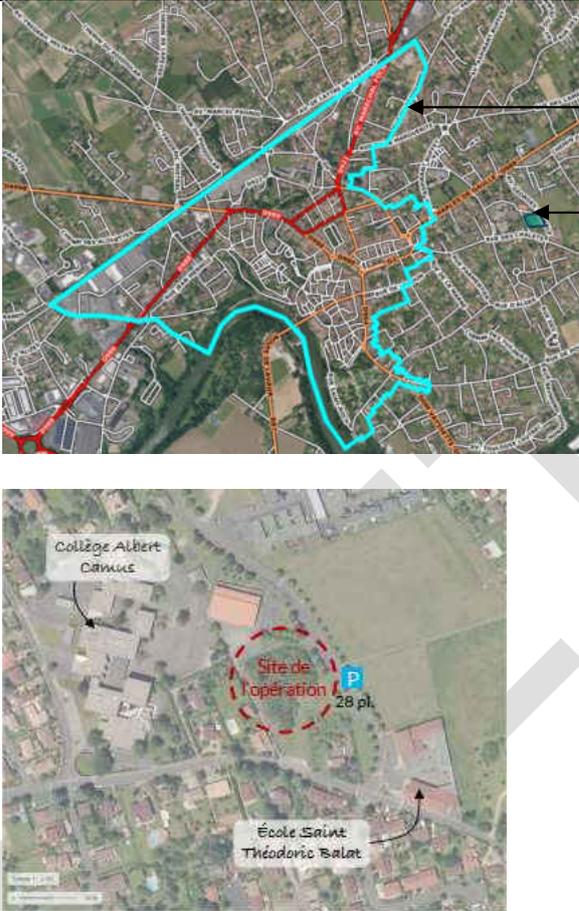
Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.1. Conforter les équipements structurants - services publics</p>
Action nom	RABASTENS – Rénovation de l'espace social
Action n°	2.1.3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>Le projet consiste en la réhabilitation complète de l'espace social situé place Saint Michel, en cœur de périmètre ORT.</p> <div style="text-align: center;">  <div style="position: absolute; top: 515px; left: 780px; border: 1px solid black; padding: 2px;">Espace social</div> <div style="position: absolute; top: 625px; left: 780px; border: 1px solid cyan; padding: 2px;">Périmètre ORT</div> </div> <p>L'objectif est d'offrir aux associations (Secours Populaire, planning familial) des conditions d'accueil des publics améliorées.</p>
Partenaires potentiels	Etat, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	229 869HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat : 68 961€ DETR 2021 acquis</p> <p>Département : 34 480€ acquis</p>
Calendrier	<p>Démarrage des travaux : 2022</p> <p>Livraison de l'équipement rénové : 2023</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permettra de pérenniser l'ouverture de l'espace social aux habitants et usagers en cœur de ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.1

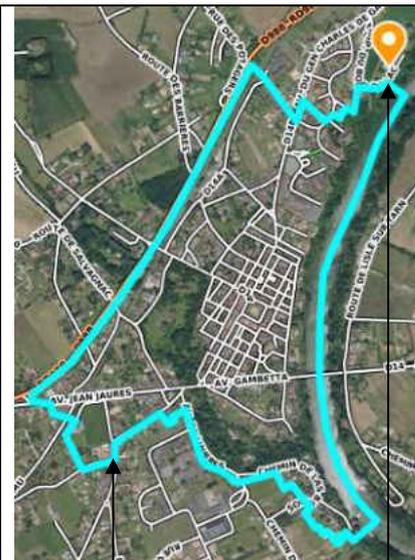
Création d'une salle d'activités sportives à GAILLAC

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.2. Conforter les équipements structurants - équipements sportifs
Action nom	GAILLAC – création d'une salle d'activités sportives
Action n°	2.2.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la modernisation et du développement de ses équipements sportifs, la ville de Gaillac souhaite construire une nouvelle salle omnisport. L'objectif étant de répondre aux besoins émergents, notamment ceux liés aux activités scolaires Collège-Lycée en remplacement du gymnase des chalets trop vétuste et engager une réflexion prospective pour anticiper les besoins de demain. Il est également envisagé de proposer des créneaux horaires dans ce nouveau bâtiment, aux associations utilisant la salle du bâtiment de la Navigation.</p> <p>Le nouvel équipement sportif sera implanté sur la commune de Gaillac, à l'est de la ville, à proximité directe du collège Albert Camus, en mitoyenneté du gymnase actuel sur une parcelle enclavée (n° 122 section LW) entre l'avenue Georges Spénale et la rue des Chalets. La construction est envisagée sur une parcelle située à moins de 200m de l'école Saint Théodoric Balat.</p> <p>Le site se situe à proximité de/du/au :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège Albert Camus - École Saint Théodoric Balac - Centre-historique - Piscine municipale <p>Le site envisagé est en proximité du périmètre ORT mais non intégré à ce périmètre.</p>

	 <p>Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conduite en 2022-2023, avec un rendu de 3 scénarii qui a abouti au choix du futur équipement dont le concours de Moe a été lancé le 20 avril 2023 et la réception envisagée pour fin juin 2025.</p>
Partenaires potentiels	Agglomération Gaillac-Graulhet, Région Occitanie, Etat, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimation scénario retenu (y compris aménagement des espaces extérieurs hors option installations photovoltaïque): 1 868 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Etude 2023 Travaux 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE CTO Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet Fréquentation et usages de la salle
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permet d'apporter une réponse aux besoins de salle de sport à destination des activités scolaires et d'associations sportives.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.2

LISLE-SUR-TARN rénovation de la piscine

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.2. Conforter les équipements structurants - équipements sportifs
Action nom	LISLE-SUR-TARN rénovation de la piscine
Action n°	2.2.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle-sur-Tarn
Description de l'action	<p>Créée en 1974 la piscine de Lisle sur Tarn, située en proximité immédiate du périmètre ORT dans le secteur du lac, fait l'objet d'un projet de rénovation globale.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Périmètre ORT</p> <p>Piscine</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p>Suite à un contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2019, dans le cadre duquel des non-conformités ont pu être relevées, le programme de travaux a été défini en coordination a été défini par la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux 2022-2023 : mises aux normes de l'équipement en cohérence avec les préconisations de l'ARS, comblement de la fosse à plongée pour créer des jeux d'eau pour enfants. Cette 1ere tranche de travaux a fait l'objet de dossiers de demande de subvention auprès des partenaires (plan de financement finalisé ci-dessous)



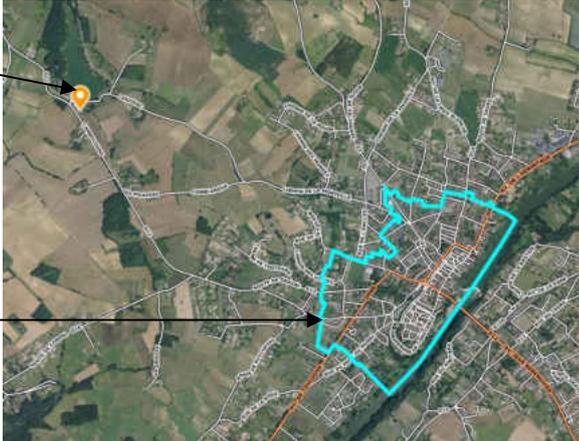


	<p>- A moyen terme, réhabilitation du bassin intérieur et du bâtiment principal</p> <p>A peine entamés, les travaux ont été interrompus du fait de la découverte d'une poche d'eau souterraine à proximité d'un réseau électrique basse tension non identifié au préalable. Le surcoût induit par la nécessité de redéfinir le programme sont estimés à 100 660€. La commune a sollicité le soutien de l'Etat pour compenser une partie de ces charges en mars 2023.</p> <p>Un projet de collecte et de traitement des eaux de lavage pour les réutiliser à des fins d'arrosage des espaces verts est également en réflexion (2023, ADEME sollicitée pour expertise et possibilités de cofinancement).</p> <p>Equipement de centralité, elle est utilisée aussi bien par les lillois, les habitants des communes avoisinantes que les touristes. Outre l'aspect récréatif durant les mois d'été, la piscine de Lisle-sur-Tarn bénéficie aux collégiens lors de leur rentrée en 6ème et aux enfants de primaire des écoles de Lisle-sur-Tarn et des communes voisines. Une réflexion doit être engagée avec l'agglomération pour que l'établissement puisse être pleinement utilisé et proposer des services supplémentaires dans le cadre de l'obligation d'apprentissage de la nage en cadre scolaire.</p>																																																																			
Partenaires potentiels	Agglomération Gaillac-Graulhet, Région Occitanie, Etat, Département du Tarn																																																																			
Dépenses prévisionnel/définitif	1 361 411€																																																																			
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Décision municipale n°9-2023 du 9 mars 2023</p> <table border="1" data-bbox="639 1355 1492 1630"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nature du projet</th> <th rowspan="2">Montant HT du projet</th> <th colspan="4">Financement prévisionnel</th> </tr> <tr> <th>Etat (DETR 1ère tranche)</th> <th>Base HT</th> <th>Montant</th> <th>%</th> <th>Etat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>1 302 030€</td> <td>Etat (DETR 1ère tranche)</td> <td>100 900 €</td> <td>30 270 €</td> <td>30%</td> <td>Attribué</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td>39 970 €</td> <td>Etat (DETR 2ème tranche)</td> <td>1 260 511 €</td> <td>378 153 €</td> <td>30%</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Bureau de contrôle</td> <td>6 930 €</td> <td>TOTAL ETAT</td> <td>1 361 411 €</td> <td>408 423 €</td> <td>30%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CSPS</td> <td>2 840 €</td> <td>Région</td> <td>Forfait</td> <td>100 000 €</td> <td>7%</td> <td>Attribué</td> </tr> <tr> <td>Etude de sol</td> <td>6 100 €</td> <td>Département</td> <td>1 113 620 €</td> <td>222 724 €</td> <td>17%</td> <td>Attribué</td> </tr> <tr> <td>Frais d'insertion</td> <td>1 141 €</td> <td>Commune</td> <td></td> <td>630 264€</td> <td>46%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépôt PC</td> <td>2 400 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 361 411 €</td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>1 361 411€</td> <td>100%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nature du projet	Montant HT du projet	Financement prévisionnel				Etat (DETR 1ère tranche)	Base HT	Montant	%	Etat	Travaux	1 302 030€	Etat (DETR 1ère tranche)	100 900 €	30 270 €	30%	Attribué	Maîtrise d'œuvre	39 970 €	Etat (DETR 2ème tranche)	1 260 511 €	378 153 €	30%	En cours	Bureau de contrôle	6 930 €	TOTAL ETAT	1 361 411 €	408 423 €	30%		CSPS	2 840 €	Région	Forfait	100 000 €	7%	Attribué	Etude de sol	6 100 €	Département	1 113 620 €	222 724 €	17%	Attribué	Frais d'insertion	1 141 €	Commune		630 264€	46%		Dépôt PC	2 400 €						TOTAL	1 361 411 €		TOTAL	1 361 411€	100%	
Nature du projet	Montant HT du projet			Financement prévisionnel																																																																
		Etat (DETR 1ère tranche)	Base HT	Montant	%	Etat																																																														
Travaux	1 302 030€	Etat (DETR 1ère tranche)	100 900 €	30 270 €	30%	Attribué																																																														
Maîtrise d'œuvre	39 970 €	Etat (DETR 2ème tranche)	1 260 511 €	378 153 €	30%	En cours																																																														
Bureau de contrôle	6 930 €	TOTAL ETAT	1 361 411 €	408 423 €	30%																																																															
CSPS	2 840 €	Région	Forfait	100 000 €	7%	Attribué																																																														
Etude de sol	6 100 €	Département	1 113 620 €	222 724 €	17%	Attribué																																																														
Frais d'insertion	1 141 €	Commune		630 264€	46%																																																															
Dépôt PC	2 400 €																																																																			
TOTAL	1 361 411 €		TOTAL	1 361 411€	100%																																																															
Calendrier	Travaux en cours, livraison pour l'été 2023																																																																			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE CTO - Bourg Centre																																																																			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation et usages de l'équipement																																																																			
Conséquence sur la fonction de centralité	La piscine de Lisle-sur-Tarn est un équipement aquatique de centralité, dont les usagers rayonnent au-delà du périmètre communal. Utilisé par des scolaires de primaire et du secondaire, des habitants et des touristes, l'équipement participe au rayonnement de la commune. La rénovation de l'établissement permettra d'augmenter le confort d'accueil et la																																																																			

	création de jeux d'eau viendra compléter les services proposés aux usagers.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.3

RABASTENS- réhabilitation de la piscine des Auzerals

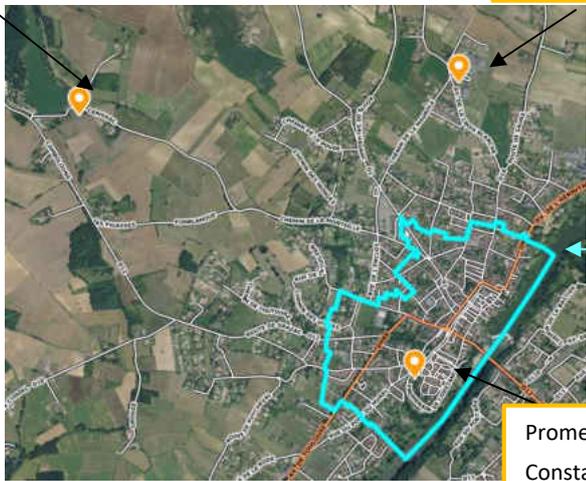
Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.2. Conforter les équipements structurants - équipements sportifs
Action nom	RABASTENS – réhabilitation de la piscine des Auzerals
Action n°	2.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>La piscine des Auzerals est un équipement public vieillissant, construit dans les années 1970, et dont la réhabilitation participerait à la dynamisation du site du lac des Auzerals (reprise du camping en 2022, agrès sportifs mis en place en 2023).</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Actuellement la piscine (bassin 25m découvert) est ouverte en juillet et août. Des travaux pourraient permettre d'augmenter la période d'ouverture de l'établissement.</p>

	<p>Le projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et mise en conformité du bassin existant - Rénovation du bâtiment pour permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite <p>Le plan de financement reste à validé pour permettre la réalisation du projet.</p>
Partenaires potentiels	Agglomération Gaillac-Graulhet, Région Occitanie, Etat, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	1 355 875€HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Etude 2023 Travaux 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE CTO Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet Fréquentation de l'équipement
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permet d'apporter une réponse aux besoins en équipements aquatiques à destination des activités scolaires, des habitants et d'associations sportives.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.2.4

RABASTENS- création d'aires de jeux et de loisirs

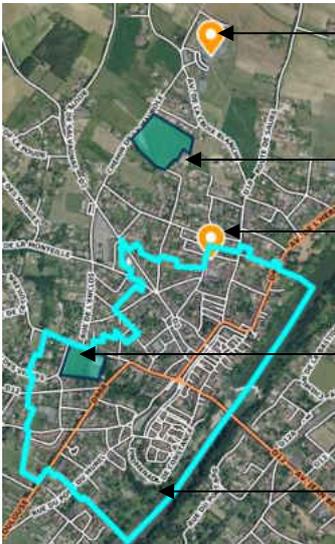
Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.2. Conforter les équipements structurants - équipements sportifs
Action nom	RABASTENS – création d'aires de jeux et de loisirs
Action n°	2.2.4
Statut	En cours/en projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>La commune de Rabastens porte un programme d'aménagements sportifs et de loisirs à destination des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours sportifs aux abords du lac des Auzerals - Aire de jeux sur la promenade de Constance - City park, skate park et pump track dans le secteur Dressière, à proximité du groupe scolaire Las Peyras
	 <p> Lac des Auzerals Aire de la Dressière Périmètre ORT Promenade de Constance </p>
Partenaires potentiels	Union Européenne, Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Aire de jeux de la promenade de Constance et parcours sportif du lac des Auzerals (délibération du 14/12/2022) : 70 290.05€HT</p> <p>City park Dressière : estimation 100 000€HT Pump track et skate park : non chiffrés à date</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Aire de jeux de la promenade de Constance et parcours sportif du lac des Auzerals (délibération du 14/12/2022)</u>

	<p>Etat : 14 058€ acquis (DETR 2022) Département et Union Européenne sollicités</p> <p><u>City park Dressière, pump track et skate park</u> Plan de financement à définir → partenaires potentiels : Etat, Région, Département, Union Européenne, Agence Nationale du Sport</p>
Calendrier	<p>Printemps 2023 : création d'une aire de jeux d'enfants de 2 ans à 12 ans sur la promenade de Constance. Démarrage des travaux février 2023 durée des travaux 4mois</p> <p>Printemps 2023 : installation de 5 agrès sportifs d'extérieur lac des Auzerals, fin des travaux prévus fin mai 2023</p> <p>2024-2026 : aire de la Dressière</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE CTO Bourg Centre</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des équipements
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permet d'apporter une réponse aux besoins en aires de jeux et de loisirs aux habitants, et notamment aux familles avec enfants.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.2.5

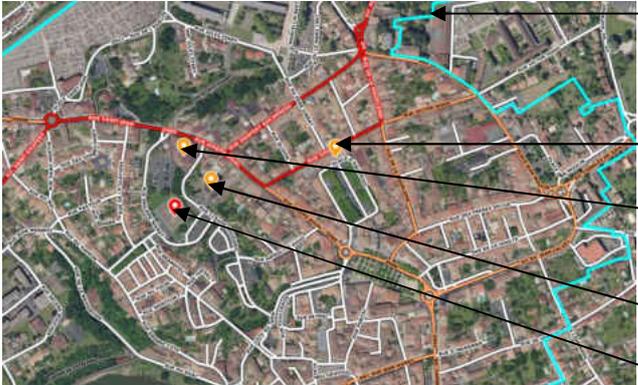
RABASTENS – rénovation des stades du moulin à vent et de la Maurole

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.2. Conforter les équipements structurants - équipements sportifs
Action nom	RABASTENS – rénovation des stades du moulin à vent et de la Maurole
Action n°	2.2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>Les équipements sportifs de Rabastens ont besoin d'être rénovés pour accueillir les usagers et favoriser la pratique du sport, notamment dans le cadre scolaire.</p> <p>En 2022, une étude de programmation a été conduite pour envisager les évolutions des deux sites de la Maurole et du Moulin à vent.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Groupe scolaire et gymnase Las Peyras</p> <p>Stade de la Maurole</p> <p>Collège Léon Gambetta</p> <p>Stade du moulin à vent et salle Béteille</p> <p>Périmètre ORT</p> </div> </div> <p>Le stade de la Maurole est un lieu dédié au rugby et à la pratique sportive par les scolaires, tandis que le stade du moulin à vent comprend un terrain extérieur multisport et une salle d'environ 1 300m² accueillant également des vestiaires et des clubs house (handball et rugby).</p> <p>L'objectif de l'action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De rénover la salle Béteille (rénovation thermique, confort acoustique...)

	- En fonction des capacités financières de la commune et de l'engagement des partenaires : création de 2 terrains de rugby, de vestiaires et de tribune au stade de la Maurole, rénovation du terrain du stade du moulin à vent.
Partenaires potentiels	Union Européenne, Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	En fonction du scénario retenu
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2023 : étude de programmation -> plusieurs scénarii de travaux proposés au second semestre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE CTO - Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des équipements
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permet de rénover les deux stades de Rabastens et de créer un pôle sportif moderne et attractif. Il répond aux besoins de la population d'accéder à des infrastructures sportives de qualité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.1

GAILLAC – Rénovation de la salle de spectacle

Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.3. Conforter les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs</p>
Action nom	GAILLAC – Rénovation de la salle de spectacle
Action n°	2.3.1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac
Description de l'action	<p>La salle de spectacle est un bâtiment vieillissant et énergivore, situé en cœur de périmètre centre-ville.</p> <div style="text-align: right;">  <ul style="list-style-type: none"> Périmètre ORT Mairie Cinéma Imagin' Silo Salle de spectacle </div> <p>L'objectif est de procéder à la rénovation thermique de l'établissement et d'améliorer le confort des usagers. Un audit énergétique porté par la Ville financé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt MERISIER déposé par l'Agglomération pour une série de bâtiments. Elle s'en suivra une étude de maîtrise d'œuvre pour estimer précisément les travaux de rénovation à engager.</p> <p>Le projet permettra de conforter la salle de spectacle comme lieu de culture structurant pour Gaillac, et s'intègre dans les projets visant à</p>



	<p>favoriser les liaisons urbaines avec la rue Joseph Rigal (via les silos à grain, fiche action 1.2.3) et entre le secteur gare/Clavelle et le centre-ville (projet Hôtel de Ville-place Hautpoul-rue Gibrat, fiche action 3.1.1).</p> <p>La saison culturelle proposée au Balcon est riche et diversifiée et participe pleinement à l'attractivité de la ville pour les habitants de la commune, des communes alentours et des touristes.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Partenaires potentiels	Union Européenne, Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	450 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Recherche de partenaires : Etat, Région, Département, Union Européenne
Calendrier	2023 : réalisation d'un Avant-Projet 2024 : proposition du projet pour le budget. Réalisation des travaux 2024-2025 selon arbitrages budgétaires
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Economie d'énergie engendrée par le projet de rénovation Fréquentation de la salle et confort d'usages
Conséquence sur la fonction de centralité	Située en cœur de périmètre centre ville, dans l'ORT, la salle de spectacle est un atout important pour la ville. La rénovation du bâtiment permettra une meilleure performance énergétique, et une qualité d'accueil améliorée pour les publics.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.3.2

LISLE SUR TARN – Création d'un pôle culturel

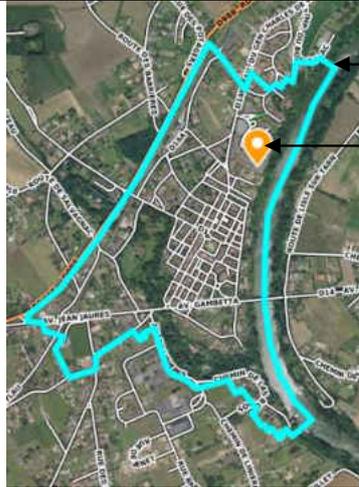
Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.3. Conforter les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs</p>
Action nom	LISLE-SUR-TARN – Création d'un pôle culturel
Action n°	2.3.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle-sur-Tarn
Description de l'action	<p>Le projet consiste à regrouper dans un bâtiment rénové, sur la place centrale de Lisle-sur-Tarn (place Paul Saissac), différents services et lieux d'échanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musée Raymond Lafage - Médiathèque - Office du tourisme - Salle des fêtes <div style="text-align: center;">  </div> <p>Les objectifs du projet sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure visibilité au musée et à l'office du tourisme - Amélioration des locaux pour la médiathèque et la salle des fêtes - Mise en accessibilité de la salle des fêtes et du musée - Mutualisation des services <p>La création de ce pôle culturel en cœur de ville a pour ambition de participer à la redynamisation de la ville.</p>
Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn



Dépenses prévisionnel/définitif	1 126 050€HT (prev)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement définitif <ul style="list-style-type: none">- DETR : 436 697€- Région : 395 330€- Département : 247 046€- Autofinancement commune : 597 898€
Calendrier	Ouverture en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des espaces
Conséquence sur la fonction de centralité	La création du pôle culturel doit permettre de donner plus de visibilité aux propositions culturelles et touristiques de Lisle : musée Raymond Lafage, médiathèque, office du tourisme, salle des fêtes. Le projet est situé sur la place Paul Saissac.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.3

LISLE SUR TARN – Réhabilitation de la salle Pierre Salvet

Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.3. Conforter les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs</p>
Action nom	LISLE-SUR-TARN – Réhabilitation de la salle Pierre Salvet
Action n°	2.3.3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle-sur-Tarn
Description de l'action	<p>La salle Pierre Salvet, en périmètre ORT, doit faire l'objet de travaux de réhabilitation afin de réduire les consommations énergétiques du site (voire permettre une production d'énergie à partir de panneaux solaires – à étudier en partenariat avec l'UDAP) et d'accroître le confort des usagers.</p> <div data-bbox="635 1234 1442 1738" data-label="Image">  <p> Périmètre ORT Salle Pierre Salvet </p> </div> <p>Cette salle est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une grande salle principale des dimensions d'une salle de sports. - D'une annexe : ancienne caserne des pompiers locaux, cet espace sert pour le moment au stockage du matériel municipal.

- De locaux associatifs : certaines associations ont élu domicile dans la salle et y ont leur siège social.
- D'un dojo attenant. Cet espace a fait l'objet d'une réhabilitation en 2012. Toutefois sa proximité avec la salle SALVET et le partage de certains points de structure tel que la toiture nécessitent une remise à niveau.
Actuellement, les principales fonctions de la salle Pierre SALVET sont les suivantes :
- Salle de festivités associatives : concerts, fêtes et repas associatifs, etc...
- Salle de sports : cette salle est principalement utilisée :
 - o Par le club de tennis en période hivernale
 - o Par le club de football durant la même période
 - o Par le club d'athlétisme
- Salle pour la jeunesse : située à proximité du groupe scolaire, la salle Pierre SALVET est mise à disposition des enfants durant les temps des nouvelles activités péri éducatives et le sport scolaire.
- Salle associative : comme évoqué précédemment certaines associations ont élu domicile au sein de la salle. Cette vocation sera maintenue et même renforcée.

LE PROJET

La salle Pierre SALVET est vieillissante, une remise à niveau intégrale du sol aux plafonds doit être opérée. La programmation souhaitée par la commune se décompose de la manière suivante :

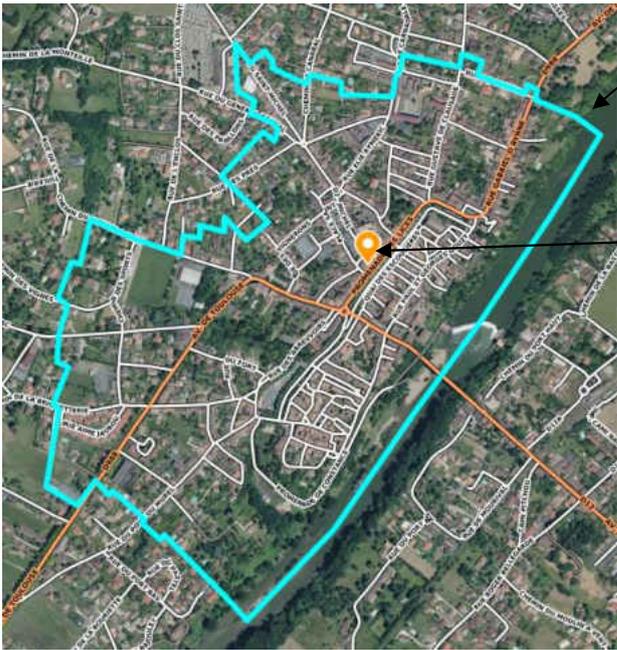
- Maintien de la salle principale dans ses fonctionnalités. Le revêtement de sol sera repris et dimensionné pour une utilisation tant sportive que festive. A cet égard il est précisé que lors de certaines manifestations une scène mobile est installée dans la salle.
- Création de locaux associatifs : un découpage de l'ancienne caserne sera opéré en fonction des besoins recensés. Le reste des espaces sera revu pour permettre l'installation des associations qui seront présentées par la ville.
Les associations concernées sont tant festives que sportives.
En l'état actuel des choses, deux associations utilisent la salle à titre sportif : le tennis et le football. Des vestiaires seront intégrés. Ils seront potentiellement partagés avec les autres utilisateurs ou lors d'autres utilisations.
5 associations non sportives seraient accueillies sur le site. L'une d'entre elle ayant une vocation musicale, une réflexion sera menée pour l'acoustique intérieure tout en respectant le voisinage.
- Maintien des sanitaires existants aux normes ERP. Leur nombre sera détaillé en fonction des contraintes présentées par la ville.

	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des équipement sportifs afin de le mettre aux normes en vigueur. - Reprise de l'isolation de l'équipement aux normes en vigueur - Installation d'une couverture photovoltaïque. Son utilité sera à préciser par les candidats lors de la phase préliminaire du marché (l'offre n'aura pas à le préciser dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, toutefois le candidat affirme avoir pris connaissance de cette exigence qu'il ne pourra pas exclure de son analyse) : elle permettra soit de couvrir les besoins de la salle et de ses annexes, soit elle donnera lieu au versement d'une soule de la part de l'installateur. La commune précise qu'il n'est pas dans son rôle de gérer la production d'électricité, l'étude intègrera donc le fait que les potentiels candidats seront agréés pour ce type d'exploitation.
Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimation 800 000€HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023 : maîtrise d'œuvre 2024 : démarrage travaux 2025 : livraison
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des espaces
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation de la salle Pierre Salvet permettra d'améliorer le confort d'usage de la salle et de maîtriser les consommations énergétiques du site.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.3.4

RABASTENS – Rénovation et mise en valeur de la Halle

Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.3. Conforter les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs</p>
Action nom	RABASTENS – Rénovation et mise en valeur de la Halle
Action n°	2.3.4
Statut	En cours/en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>En cœur du périmètre ORT, sur la promenade des Lices, la Halle de Rabastens est un équipement structurant pour la commune. Seule salle en centre-ville pouvant accueillir suffisamment de public, elle est dotée d'un balcon de 99 places assises et accueille tout au long de l'année, six jours sur sept le cinéma (une convention lie la commune de Rabastens à l'association 7^{ième} art pour l'exploitation du cinéma depuis 2016) dont les places pour les personnes à mobilité réduite se situent en rez-de-chaussée. Elle est utilisée également pour différents événements : le spectacle vivant, le don du sang, les élections, les conseils municipaux, les vœux de la municipalité et autres commémorations ou conférences...</p>
	 <p> Périmètre ORT </p> <p> La Halle </p>





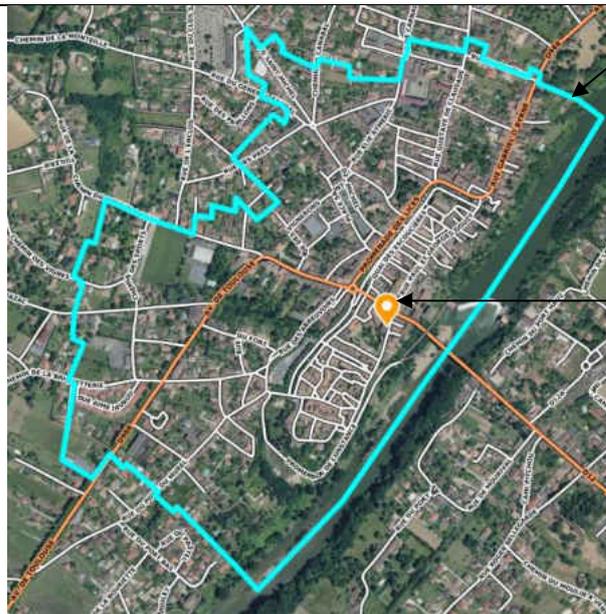
	<p>Dotée d'une véritable scène, elle est prédisposée à recevoir les auditions de l'école municipale de musique, des pièces de théâtre et des concerts le vendredi.</p> <p>Afin de conserver son attractivité, l'établissement doit être rénové :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 : sécurisation électrique, réfection des sols, climatisation - 2023 : changement des fauteuils, éclairage des nez de marche, rideaux occultants  <p>Par ailleurs la convention d'occupation des locaux devrait faire l'objet de renégociation avec l'association 7^{ième} art, en vue notamment de pouvoir ouvrir l'équipement à d'autres usages sans altérer l'offre de cinéma existante.</p>
Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn, Centre National du Cinéma
Dépenses prévisionnel/définitif	2022 - réfection des sols, travaux de mise en conformité électrique et installation d'un système de climatisation : 38 024€
Plan de financement prévisionnel / définitif	2022 (Délibération 13/02/2021) : Etat et Département sollicités
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du cinéma Usages de l'établissement
Conséquence sur la fonction de centralité	Située en cœur de périmètre centre ville, dans l'ORT, la Halle de Rabastens est un atout important pour la ville. La rénovation du bâtiment permettra une qualité d'accueil améliorée pour les publics.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.3.5

RABASTENS – Mise en valeur du musée du pays Rabastinois

Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.3. Conforter les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs</p>
Action nom	RABASTENS – Mise en valeur du musée du pays Rabastinois
Action n°	2.3.5
Statut	En cours/en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>Situé au cœur de la ville, dans le périmètre ORT, le Musée du Pays Rabastinois est un musée d'art et d'histoire présentant des collections artistiques et artisanales collectées à Rabastens et ses environs : archéologie, artisanat, beaux-arts, arts décoratifs et art sacré. Le Rabastinois a été de tout temps un lieu de création intellectuelle et artistique particulièrement riche que le musée s'attache aujourd'hui à préserver et à valoriser. L'acquisition du bâtiment de l'ancienne école de garçon de La Fite (hôtel particulier fin XVII^{ème} siècle) en 1974 par la mairie de Rabastens donne l'opportunité de créer un musée, qui ne sera cependant ouvert aux publics qu'en 1986. Depuis 1989, une partie de l'hôtel est protégée au titre des Monuments historiques : façades et toitures, l'escalier et le décor intérieur des salons sur la rue.</p> 



Périmètre ORT

Musée du pays Rabastinois

Situation du musée dans son environnement proche



Promenade des Lices (fiche action 3.1.8)

Mairie

Eglise Notre Dame du Bourg (fiche action 1.3.3)

Entrée de ville par le pont de Couffouleux (fiches action 1.2.13 et 3.2.4)

Musée du pays Rabastinois

Labellisé « Musée de France » en 2002, le musée doit aujourd'hui se doter d'un projet culturel et scientifique et le bâtiment faire l'objet de travaux de rénovation pour garantir la qualité de l'accueil des usagers du site et le bon état de conservation des œuvres.

Le musée est actuellement ouvert d'avril à octobre, les mauvaises performances énergétiques du bâtiment ne permettant pas aujourd'hui son exploitation sur une période plus importante. Le bâtiment n'a pas

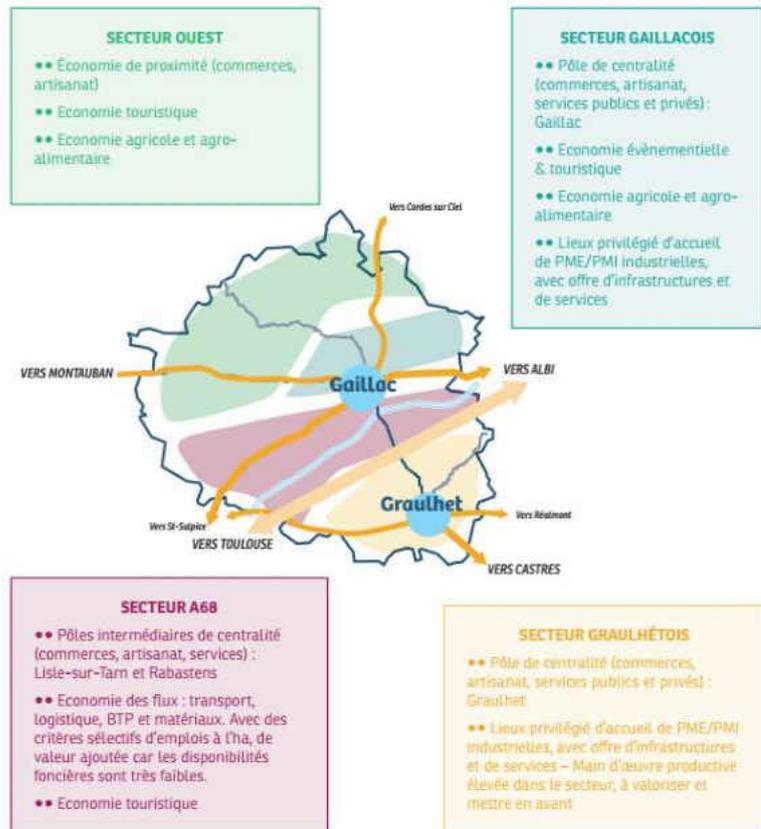
	<p>connu de travaux d'ampleur depuis 2010 (ouverture de 2 nouvelles salles en rez-de-chaussée).</p> <p>Une permanence de l'office du tourisme est assurée dans l'enceinte du musée de juin à septembre.</p> <p>Les principaux enjeux du site concernant le bâtiment et son intégration urbaine sont les suivants (à confirmer dans le cadre des travaux d'élaboration du projet culturel et scientifique du musée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Malgré son emplacement en cœur de ville, le musée est peu visible (signalétique peu perceptible et vieillissante) - L'accès au site est malaisé : rue étroite et cheminements piétons entre les espaces de stationnement et le musée peu sécurisés (étroitesse des trottoirs de la rue du pont del pa), défaut d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. A noter qu'il existe un accès par la cour intérieure aujourd'hui inexploité. - Le bâtiment est vétuste et très mal isolé : mauvaise performance énergétique, pas de chauffage ni de climatisation, signes de présence d'insectes xylophages. <p>Le projet culturel et scientifique du musée, en cours d'élaboration, permettra de définir plus précisément les enjeux à relever pour pérenniser le site et développer l'accueil de public.</p>
Partenaires potentiels	DRAC, Région Occitanie, Département du Tarn, Office du Tourisme
Dépenses prévisionnel/définitif	2023 - sécurisation du musée : 24 197.20€
Plan de financement prévisionnel / définitif	2023 – sécurisation du musée : DRAC sollicitée
Calendrier	2023 : rédaction du projet culturel et scientifique du musée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de l'établissement
Conséquence sur la fonction de centralité	Situé en cœur de périmètre centre ville, dans l'ORT, le musée du pays Rabastinois est un atout important pour la ville. La rénovation du bâtiment permettra une qualité d'accueil améliorée pour les publics (habitants et touristes).
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.4.1

Renforcer la dynamique d'emploi sur le territoire

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.4. Conforter les équipements structurants – lieux d'activité et de formation
Action nom	Renforcer la dynamique d'emploi sur le territoire
Action n°	2.4.1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Un des enjeux forts du territoire est le maintien et le développement des emplois sur place afin notamment d'éviter de devenir des « villes-dortoirs » et de réduire les flux domicile-travail émetteurs de CO2 et consommateurs d'énergie. Le schéma de développement économique voté par la CAGG en septembre 2022 met en exergue 4 secteurs géographiques dont le secteur gaillacois et le secteur « A68 » qui correspondent aux communes intégrées dans la présente convention PVD :





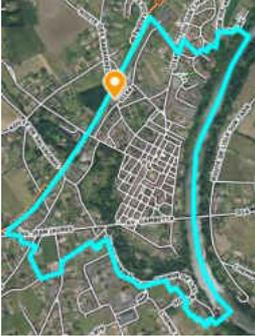
Il s'agira dans le cadre de PVD d'accompagner cette dynamique en identifiant dans les centres-villes des potentiels d'accueil d'entreprises, notamment les locaux commerciaux et artisanaux. La plateforme IMMOPRO de la CCI pourra utilement être renseignée pour donner davantage de visibilité à l'offre disponible. Un accompagnement fin aux montages de projet de réhabilitation de locaux d'activités en centres-villes sera également porté par le programme PVD.

Le programme PVD a vocation à pousser cette thématique en creusant les partenariats possibles avec les organismes de formation, les missions locales et les opérateurs de compétences. La définition d'une GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale) pourrait permettre d'objectiver les besoins du territoire et de définir les axes prioritaires en matière de renforcement des formations professionnelles.

	<p>Enfin le programme PVD entend dynamiser les espaces de bureaux partagés et l'accompagnement à la création d'entreprise par la pérennisation de l'offre existante et le développement de nouvelles offres : tiers lieu Le Pré Vert à Rabastens (fiche action 2.4.2), nouvel espace de coworking à Lisle-sur-Tarn (fiche action 2.4.3).</p> <p><i>NB : cette fiche action est complémentaire de la fiche action 2.6.2 Aides directes aux commerçants et artisans et animation du tissu commerçant de centre-ville, dans laquelle est notamment développée les partenariats Agglomération/CCI et Agglomération/CMA.</i></p>
Partenaires potentiels	Agglomération Gaillac-Graulhet, Région Occitanie, organismes de formation
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Actions déployées en 2023 : inventaire ZAE, accompagnement des entreprises
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de développement économique (CAGG, 2022) CTO – Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'emploi sur le territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	Les objectifs de création d'emploi sur le territoire et de permettre aux habitants de trouver dans les localités PVD des lieux d'activités et de formation sont structurants pour la réussite du programme, qui au-delà de la réhabilitation de bâtiments en vue de la création de logements doit également permettre d'assurer un cadre de développement économique pour les communes engagées.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.4.2

LISLE SUR TARN – création d'un espace de coworking

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.4. Conforter les équipements structurants – lieux d'activité et de formation
Action nom	LISLE SUR TARN – création d'un espace de coworking
Action n°	2.4.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle-sur-Tarn
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la gestion de son parc immobilier, la SNCF a initié une opération intitulée 1001 gares visant à mettre à disposition les espaces non utilisés, et notamment les appartements initialement dédiés aux chefs de gare. Cette opération a fait l'objet d'un appel à projet auquel la commune de Lisle-sur-Tarn a souhaité répondre, afin de compléter son offre de services à sa population.</p> <p>En effet, l'emplacement stratégique de la gare (en périmètre ORT) permet d'envisager la réalisation d'un espace coworking au sein d'un bâtiment central dans les déplacements urbains et périurbains auxquels peuvent être confrontés les salariés concernés.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  <p>Périmètre ORT</p> <p>Gare SNCF</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p>Cette création s'inscrit dans une logique territoriale communale qui se matérialise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un pôle d'échange multimodal à proximité de la gare visant à favoriser les déplacements alternatifs (covoiturage, bus, train, etc...). - Le lancement d'une étude visant à la réalisation d'un schéma de mobilité.



	<ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation des services offerts à la population aux nouvelles exigences des vies professionnelles : la tendance au télétravail est de plus en plus importante, le service rendu permettra d'accroître l'attractivité de la commune en permettant aux salariés concernés de s'y installer tout en bénéficiant d'équipements dédiés à leur activité professionnelle. - Le développement urbain et la réalisation de projets immobiliers de grande ampleur : dans une échéance de 5 années, la commune va connaître un développement important, estimé à 350 logements supplémentaires minimum. Les services doivent suivre l'évolution urbaine de la commune. <p>Ainsi, par délibération en date du 24 novembre 2021, le conseil municipal de la commune de Lisle-sur-Tarn décidait à l'unanimité de signer la convention d'occupation des locaux avec la SNCF. La surface globale du local loué est de 102 m², auxquels viennent se soustraire les 7 m² d'entrée pour permettre de déterminer la surface disponible. Le projet prévoit la création d'un espace de coworking de 19 places.</p>
Partenaires potentiels	SNCF Gares et Connexion, Agglomération
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux d'aménagement : 60 000€ Frais de fonctionnement : 10 000€/an Redevance SNCF : 6 000€/an
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023 – 2024 : travaux d'aménagement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des espaces
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un espace de coworking permettra d'offrir aux habitants de Lisle-sur-Tarn de nouveaux services et d'étoffer sur le territoire les lieux possibles pour accueillir des travailleurs.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.4.3

RABASTENS – Tiers Lieux Le Pré Vert

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.4. Conforter les équipements structurants – lieux d’activité et de formation
Action nom	RABASTENS - Tiers Lieu Le Pré Vert
Action n°	2.4.3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Association La Locale
Description de l’action	<p>En 2018, l’association La Locale, collectif d’entrepreneurs et d’habitants, investissait l’ancien hôtel-restaurant Le Pré Vert situé en centre-bourg de Rabastens et à l’abandon depuis plus de 10 ans. Un financement participatif permet alors à une cinquantaine de bénévoles de mener les travaux nécessaires pour redonner vie au bâtiment. Tourné vers l’économie locale et le lien social, un tiers-lieu voit alors le jour à Rabastens, à l’aube d’un mouvement aujourd’hui reconnu comme outil du développement des territoires.</p>  <p>La Locale atteint rapidement ses objectifs en participant dès 2019 à la dynamisation du Rabastinois avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’ouverture d’espaces de coworking, de bureaux privatifs ou partagés ; - l’accueil d’activités de loisirs, de pratiques artistiques et de bien-être ; - une programmation culturelle ouverte à tous-tes ; - l’organisation d’événements thématiques (rencontres professionnelles, marchés, etc).



Les capacités d'accueil en 2023 sont les suivantes :

- 16 postes de coworking
- 31 postes de travail en bureaux partagés ou privés
- 1 salle modulable d'une capacité de 20 personnes pour l'accueil de séminaire, réunions, formations



Les résidents au 31/12/2022 sont

- 10 auto-entrepreneurs
- 9 associations
- 4 entreprises individuelles (EI)
- 3 sociétés par actions simplifiées (SAS)
- 3 professions libérales, auteur ou artiste
- 1 société anonyme (SA)
- 1 société à responsabilité limitée (SARL)
- 1 société coopérative (SCOP)

Leurs activités peuvent être regroupées en 3 grands pôles :

- 14 activités arts, spectacles et médias
- 13 activités conseil, expertise et ingénierie
- 9 activités soins et bien être

De nouvelles synergies locales, sociales, économiques, associatives voient le jour. La Locale favorise ces dynamiques entre les différents acteurs du territoire et leur permet de gagner en visibilité.

Les actions s'inscrivent dans un tissu de partenariat déjà ancré :

- Réseau Coworking Tarn (CCI Tarn)
- Label « tiers-lieu Occitanie » en 2019, renouvelé en 2022 (Région Occitanie)
- Membre du conseil d'administration de La Rosée, en charge de l'animation du réseau de tiers-lieu en Occitanie avec le soutien de l'ANCT dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »
- Membre de France Tiers Lieux depuis 2021
- Participation à la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants
- Lien étroit avec le réseau des tiers-lieux régionaux et départementaux (partenariats envisagés notamment avec le tiers-lieu M de Graulhet)



En 2023, les enjeux sont les suivants :

1/ Installer le projet dans un bâtiment maîtrisé, plus adapté et conforme aux activités de tiers-lieu

- Bail professionnel en cours jusqu'au 30/11/2024 sur le bâtiment, laissant à la charge du locataire toutes les réparations d'entretien, de gros entretien et les grosses réparations y compris celles dont l'article 606 du Code Civil dispose qu'elles demeurent à la charge du propriétaire.
- La dégradation du bâtiment et les travaux importants à réaliser sont difficilement conciliables avec les recettes d'exploitation générées dans ce contexte : sécurité et confort des usagers, inconfort thermique, qualité de l'offre des espaces et à partir de 2021 fermeture de certains espaces de travail (verrière suite à chute d'un arbre, bureaux de la "chambre 37" suite à infiltrations toiture, etc)
- L'association a souhaité renégocier ce bail en 2022, sans succès. La pérennité et le développement de l'activité sur site dépendent de la réhabilitation du bâtiment, de la sécurisation du foncier et de l'équilibre économique de la relation avec le propriétaire du site.
- sur le site même du Pré Vert, en cohérence avec les activités proposées et à venir, il y a un enjeu de mise en conformité du site avec les exigences ERP (établissement recevant du public)
- voir fiche action 1.2.12 concernant le bâtiment du Pré Vert : réflexion globale de reprise et de réhabilitation du bâtiment amorcées, en partenariat avec l'EPFO, dans l'objectif d'une continuité de l'activité de tiers-lieu sur le site.

2/ Consolider la structure juridique et la gouvernance

- Le statut associatif limite les capacités d'investissements dans certains projets. Un accompagnement « Dispositif Local d'Accompagnement » (DLA) a été effectué fin 2022 à l'initiative de l'association, pour aider à structurer le volet gouvernance des actions. Un accompagnement du dispositif Cité+ du Conseil Régional est également envisagé pour 2023-2025.
- Il est pressenti la transformation de l'association La Locale en SCIC pour porter la gestion du bâtiment, l'animation entrepreneuriale (espaces de coworking, location de bureaux, mise à disposition d'espaces...), voire les activités commerciales éventuelles ; et la création d'une association pour gérer les activités d'intérêt général (lien social, action culturelle...)

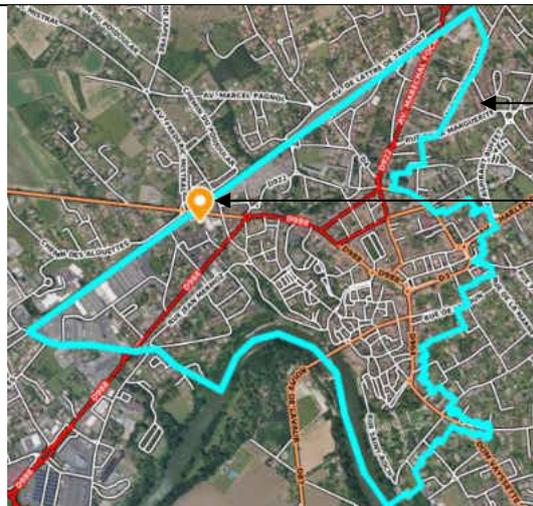
	<p>3/ Renforcer les activités existantes et en développer de nouvelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de formations : lauréat de l'appel à projet Défi'Occ Occitanie dans le cadre du Programme Régional de Formation 2023-2025 - Souhait de création d'un incubateur de projets, contact pris avec France Active qui recherche des locaux en centre-ville, deux résidents du lieu portés par la Maison de l'Initiative depuis 2022. - Renforcement des capacités d'accueil d'entreprises/de porteurs de projet (location de bureaux), nécessitant d'accroître les surfaces utiles du bâtiment (travaux de réhabilitation nécessaires) - Projet culturel et artistique de territoire, en partenariat avec la compagnie Nanaqui et en lien avec le Fond d'Innovation Territorial, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du Ministère de la Culture, DRAC Occitanie <p>-</p>
Partenaires potentiels	Agglomération Gaillac-Graulhet, Région Occitanie, Département du Tarn (culture, insertion/solidarité), commune de Rabastens
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Appel à projet Défi Occ 2023 : 7 220€ d'investissement et 92 780€ de fonctionnement</p> <p>Budget prévisionnel de fonctionnement : 150k€ 2023, 250k€ 2024, 350k€ 2025</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Appel à projet Défi Occ 2023 (Région) : 7 220€ en investissement et 92 780€ de fonctionnement
Calendrier	2023 : échanges avec les collectivités partenaires sur la structuration de l'activité d'accueil d'entreprises et de lieux de formation (Région Occitanie, agglomération Gaillac-Graulhet, commune de Rabastens) et sur le projet de réhabilitation globale du bâtiment (commune de Rabastens dans un premier temps, contact pris avec la Foncière Bellevilles). Structuration gouvernance avec création d'une SCIC
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des espaces
Conséquence sur la fonction de centralité	Située en plein cœur de ville, l'activité de tiers-lieu se déploie dans un bâtiment emblématique de Rabastens sujet à des enjeux de réhabilitation importants (voir fiche action 1.2.12). Cette activité répond aux besoins de la population de trouver dans le centre-ville des lieux de travail et de formation, son développement est un atout fort pour l'attractivité et le dynamisme économique de Rabastens.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.5.1

GAILLAC – renforcement du centre hospitalier

Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.5. Conforter les équipements structurants - offre médicale</p>
Action nom	GAILLAC – renforcement du centre hospitalier
Action n°	2.5.1
Statut	En cours/en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Centre hospitalier d'Albi
Description de l'action	<p>Pour les habitants du grand Gaillacois, la plupart des consultations chez un médecin spécialiste est réalisée soit sur Albi soit sur Toulouse les obligeant ainsi à des déplacements qui peuvent freiner l'accès rapide aux soins.</p> <p>Dans le cadre de sa mission d'« hôpital de proximité » (labellisation fin 2022), le centre hospitalier de Gaillac, situé en périmètre ORT, propose depuis le début 2023 des consultations de spécialité assurés par des médecins du centre hospitalier d'Albi se déplaçant sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chirurgie orthopédique des membres inférieurs - Rhumatologie - Dermatologie - Chirurgie viscérale <p>Le centre hospitalier de Gaillac dispose également d'un plateau d'imagerie conventionnelle permettant les examens suivants : radio thoracique, abdomen sans préparation, membres supérieurs et membres inférieurs. Des projets de renforcement des services proposés sur le site sont également en cours de validation (endocrinologie, médecine interne)</p>





Périmètre ORT

Centre hospitalier de Gaillac

En mars 2023, une demande d’autorisation pour accueillir un scanner sur le site est en cours d’instruction par l’Agence Régionale de Santé. Si l’autorisation est donnée, cela pourrait permettre d’offrir aux grands Gaillacois ce service spécialisé en proximité et aux usagers actuels des hôpitaux d’Albi ou de Lavaur de bénéficier de nouveaux créneaux sur le site de Gaillac. L’installation de ce nouveau service nécessiterait la réhabilitation de bâtiments existants sur la parcelle de l’hôpital.

Un projet de création d’une maison de santé (médecins généralistes et infirmiers) et d’un espace d’accueil de la communauté des professionnels du territoire de santé (CTPS) est également en cours de réflexion sur le site de Gaillac (échéance 2024-2026).

Enfin il est à noter que l’établissement a été certifié avec mention « Haute Qualité de Soins » en 2023, certification qui atteste de la qualité des soins et du parcours des patients au sein de l’établissement.

Partenaires potentiels	Agence Régionale de Santé
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	

Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement des services du centre hospitalier de Gaillac améliore le parcours de soin des habitants du grand Gaillacois.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.5.2

LISLE SUR TARN – création d’une maison de santé pluriprofessionnelle

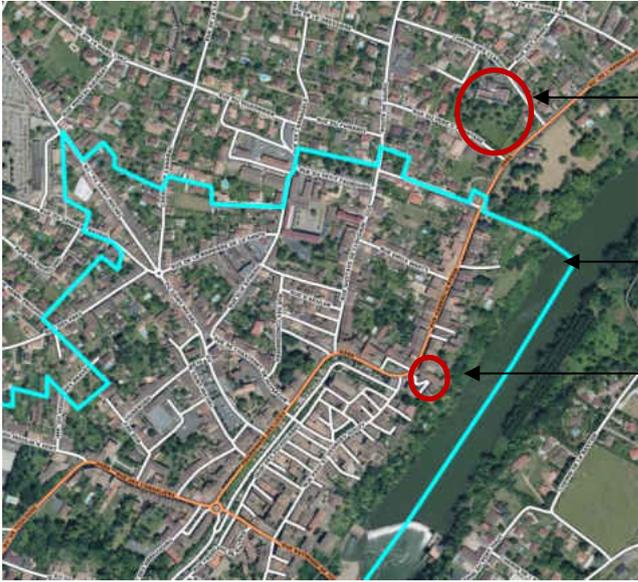
Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.5. Conforter les équipements structurants - offre médicale</p>
Action nom	LISLE SUR TARN – création d’une maison de santé pluriprofessionnelle
Action n°	2.5.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune
Description de l’action	<p>La création d’une maison de santé pluriprofessionnelle sur la commune de Lisle-sur-Tarn, dans un secteur dynamique (projet de création de logement en zone d’aménagement concertée du Rivalou et projet urbain partenarial Mazerac), permettra de répondre aux besoins des habitants d’une offre de soin de qualité et en proximité.</p> <div style="text-align: right;">  <p>Périmètre ORT</p> <p>Maison de santé</p> </div> <p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> favoriser le regroupement de praticiens médicaux et paramédicaux dans des structures facilitant l’exercice pluriprofessionnel de la médecine ambulatoire (soins de 1er

	<p>recours), la continuité et la coordination des soins pour une meilleure prise en charge de la santé des patients, et le développement ou la pérennisation de l'offre médicale de proximité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir et développer un égal accès aux soins de proximité dans les territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale de la région dans l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire et de solidarité avec les populations, avec une attention particulière pour les communes de montagne et de massif, territoires soumis à des contraintes géographiques, météorologiques et des flux saisonniers de population, • permettre d'accroître l'offre de soins sur le territoire. <p>Le projet a été construit avec les professionnels de santé, dans le cadre d'un projet local de santé.</p>
Partenaires potentiels	Etat, Région, Département du Tarn, Agglomération
Dépenses prévisionnel/définitif	2 842 035€HT (dépenses prévisionnelles révisées en 2023 – décision municipale 2023-10 du 10/03/2023)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat : 167 288€ (DETR 2022 notifié) Région : 130 000€ (notifié en juillet 2022) Département : 285 633€ (notifié)</p> <p>2023 : subventions complémentaires sollicitées auprès de l'Etat et du Département. En attente notification Agglomération.</p>
Calendrier	Travaux 2023-2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE</p> <p>CTO - Bourg Centre</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une maison de santé permet de renforcer l'offre de soin sur le territoire et ainsi d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.5.3

RABASTENS – EHPAD et résidence autonomie des Terrasses et de l’Hermitage

Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.5. Conforter les équipements structurants - offre médicale</p>
Action nom	EHPAD et résidence autonomie des Terrasses et de l’Hermitage
Action n°	2.5.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	<p>EHPAD ET RESIDENCE AUTONOMIE</p> <p>Les Terrasses du Tarn (Rabastens) en direction commune avec le Centre hospitalier d’Albi</p>
Description de l’action	<p>Un établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi qu’une résidence autonomie sont implantés sur la commune de Rabastens, sur 2 parcelles distinctes l’une en plein cœur du périmètre ORT, l’autre en proximité de ce périmètre</p> <div style="text-align: right;">  <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; margin-bottom: 10px;">EHPAD L’Hermitage</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 10px;">Périmètre ORT</div> <div style="border: 1px solid red; padding: 2px;">EHPAD et résidence autonomie Les Terrasses</div> </div> <p>La capacité actuelle de l’établissement est de 95 lits en EHPAD et 21 lits en résidence autonomie.</p> <p>Le constat posé est celui</p> <ul style="list-style-type: none"> - d’une inadéquation de l’établissement aux préconisations relatives à la prise en charge des personnes âgées dépendantes,



- de la vétusté des bâtiments des Terrasses implique des charges importantes en cours et à venir,
- du prix à la journée pour les résidents qui est supérieur à la moyenne départementale, sans offrir pour autant des services particuliers à même de justifier cet écart et permettant de répondre aux besoins des résidents accueillis ou demandeurs pour intégrer l'établissement (troubles du comportement, maladie Alzheimer et apparentées) et ne permettant pas de proposer des modalités d'accueil variées (accueil de jour, tiers lieux...).

Les Terrasses



L'Hermitage



L'établissement a intégré la direction commune du centre hospitalier d'Albi en janvier 2021. La situation financière de l'établissement est fragile et ne connaît pas d'amélioration notamment au regard de l'impact de la crise sanitaire sur le taux d'occupation dont l'évolution favorable est lente et fragile.

La crise du COVID a par ailleurs accru le besoin d'améliorer la prise en charge des résidents, et la nécessité de mener une réflexion globale sur le devenir de l'établissement et les modalités de prises en charge à proposer sur le territoire de proximité.

Pour ce faire, une étude de la Banque des Territoires est programmée pour 2023-2024. Elle devra permettre de mettre en adéquation l'offre et les besoins du territoire, d'analyser la situation financière de l'établissement de manière précise et d'indiquer des scénarii réalistes pour l'avenir des sites et des résidents.

Partenaires potentiels	Agence Régionale de Santé et Département du Tarn : financeurs Banque des Territoires : accompagnement par une étude en 2023
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération non chiffrée à date
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude financée à 100% par la Banque des Territoires (2023)
Calendrier	S2 2023 : étude Banque des Territoires sur la pertinence de l'offre actuelle (analyse de marché) et les capacités financières mobilisables pour faire évoluer l'établissement (analyse situation financière, capacité d'investissement, recherche de solutions).

	S2 2023 - S1 2024 : étude technico-économique et immobilière suite aux conclusions de l'étude précitée (estimation des coûts et programmes de travaux)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison de l'étude Banque des territoires
Conséquence sur la fonction de centralité	La population du bassin de vie est globalement vieillissante, et les besoins de logements adaptés pour les personnes âgées (dépendantes ou non) sont nombreux. La localisation des établissements en plein cœur de ville de Rabastens (notamment pour le site des Terrasses, celui de l'Hermitage étant excentré) est un atout, mais les conditions d'accueil des résidents ne sont pas satisfaisantes notamment concernant la résidence autonomie qui est intégrée au bâtiment de l'EHPAD sans accès particulier et réservé et n'offre pas de prestations particulières comme on pourrait trouver dans les résidences seniors. La vétusté des bâtiments et la configuration des locaux ne facilitent pas l'accompagnement des résidents et compromet l'attractivité de la résidence autonomie. Le positionnement de l'établissement au vu de la demande doit être amélioré.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.6.1

Effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire - commerce

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.6. Accompagner la dynamique commerçante en centre-ville
Action nom	Effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire – commerce
Action n°	2.6.1
Statut	Application après la signature de la convention PVD, sur le périmètre ORT
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les deux objectifs principaux que sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres villes. Les effets de l'ORT relatif au commerce sont retranscrits dans cette fiche action. Ceux relatifs à la dynamique en matière d'habitat sont présentés en fiche action 1.1.1. Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate.</p> <p>→ <u>Exemption d'autorisation d'exploitation commerciale en centre-ville</u></p> <p>L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, comme l'implantation de locomotives commerciales, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), les commerces s'implantant dans le périmètre ORT. Les porteurs de projet gagnent ainsi environ 5 mois.</p> <p>L'ORT permet toutefois de fixer un seuil pour déclencher l'instruction d'AEC : a minima 5 000 m² de surface de vente (2 500 m² de surface à prédominance alimentaire).</p> <p>Les opérations immobilières « mixtes » logements/commerces, situées dans un centre-ville compris dans un secteur d'intervention, sont encouragées en étant exemptées d'AEC dès lors qu'elles répondent à certaines conditions de répartition entre ces fonctions : la surface de vente du commerce doit être inférieure au quart de la surface plancher habitation (exemple : projet de 5 000 m² de surface de vente situés dans un ensemble immobilier comportant au moins 20 000 m² de surface plancher habitation).</p> <p><u>Texte de référence</u> : Articles L. 752-1-1 du Code du Commerce et L. 752-2 (IV) précisant les dispenses d'AEC en ORT.</p> <p>Article L. 752-4 (II) du Code du Commerce précisant la dispense de saisine de la CDAC pour les communes en ORT.</p> <p>Article 165 de la loi ÉLAN du 23 novembre 2018 complétant l'article L. 752-2 du Code de Commerce et définissant un seuil plancher de la surface de vente d'un commerce nécessitant une AEC supérieure à ¼ de la surface de plancher à destination d'habitation dans une opération immobilière mixte dans les conditions définies à l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation.</p> <p>Article L. 752-2 du Code du Commerce précisant que les opérations immobilières combinant un projet d'implantation commerciale et des logements situées dans un centre-ville compris dans l'un des secteurs d'intervention d'une opération mentionnée à l'article L. 303-2 du CCH ne sont pas soumises à</p>



	<p>une AEC dès lors que la surface de vente du commerce est inférieure 1/4 de la surface de plancher à destination d'habitation.</p> <p>Articles R.752-29-1 à R.752-29-9 du code de commerce précisant les modalités la suspension de la procédure d'examen des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale prévue à l'article L. 752-1-2.</p> <p>Article R.423-36-1 du code de l'urbanisme précisant que le délai d'instruction mentionné au e de l'article R. 423-25 est suspendu jusqu'au terme de la durée fixée par l'arrêté de suspension ou, le cas échéant, par l'arrêté de prorogation de cette suspension.</p> <p>Circulaires du 31/10/2019 sur la faculté de suspension, par arrêté préfectoral, de la procédure devant les commissions départementales d'aménagement commercial et du 24/08/2020 sur le rôle des préfets en matière d'aménagement commercial dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation.</p> <p>→ <u>Suspension des Autorisations d'Exploitations Commerciales en périphérie des périmètres ORT</u></p> <p>Les collectivités signataires de la présente convention d'ORT pourront mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la présente convention. Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique d'un centre-ville d'une des communes signataires de la présente convention d'ORT, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogeable d'un an si besoin.</p> <p>La décision du préfet est prise après une analyse au cas par cas compte tenu des caractéristiques des projets et de l'analyse des données existantes sur la zone de chalandise, au regard notamment du niveau et de l'évolution des taux de logements vacants, de vacance commerciale et de chômage dans les centres-villes et les territoires concernés.</p> <p>Cette suspension peut intervenir après avis ou à la demande de l'EPCI et des communes signataires de la convention d'ORT.</p> <p><u>Texte de référence</u> : Décret n° 2019-795 du 26 juillet 2019 relatif à la faculté de suspension de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale.</p> <p>Article L. 752-1-2 du Code du Commerce précisant la suspension d'AEC en ORT ou en périphérie d'une ORT.</p> <p>Article R752-29-9 du Code du Commerce précisant la reprise de la procédure en CDAC suite à la suspension.</p> <p>Article R423-36-1 du Code de l'urbanisme précisant la suspension du délai d'instruction en CDAC.</p> <p>Circulaire du 31 octobre 2019 sur la faculté de suspension, par arrêté préfectoral, de la procédure devant les commissions départementales d'aménagement commercial.</p> <p>Circulaire du 24 août 2020 sur le rôle des préfets en matière d'aménagement commercial dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation.</p> <p>Décision n°2019-830 Question prioritaire de Constitutionnalité du 12 mars 2020.</p>
Partenaires principaux	Etat
Dépenses prévisionnels/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Application après la signature de la convention selon les modalités prévues dans les textes de référence

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de projets bénéficiaires des dispositifs
Conséquence sur la fonction de centralité	Les effets juridiques de l'ORT en matière de commerce facilitent l'implantation commerciale en centre-ville.

FICHE ACTION N° 2.6.2

Aides directes aux commerçants et artisans et animation du tissu commerçant de centre-ville

Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.6. Accompagner la dynamique commerçante en centre-ville</p>
Action nom	Animation du tissu commerçant de centre-ville
Action n°	2.6.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Commerçants et artisans</p> <p>Région Occitanie, Agglomération : aides directes, accompagnement individualisé</p> <p>Commune : soutien aux commerçants et leurs associations</p> <p>Agglomération et communes : urbanisme, gestion vie quotidienne (propreté, déchets, électricité, eau, école, logements, voirie, stationnement...)</p> <p>Pilote : communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet</p>
Description de l'action	<p>Le programme PVD a pour ambition de renforcer le tissu commerçant des centres-villes. Les objectifs de la mesure sont :</p> <p>1/ Favoriser l'implantation de commerçants et artisans dans les centres-villes Un travail sur les locaux commerciaux exploitables ou devant faire l'objet de travaux de réhabilitation doit être mené dans le cadre du programme PVD pour permettre l'installation en centres-villes. Cette action rejoint celle développée en fiche action 2.4.1 portant sur l'identification de foncier économique pour l'accueil des entreprises.</p> <p>2/ Favoriser la transmission-reprise L'agglomération développe une politique de partenariat pour accompagner les commerçants et les artisans dans leurs projets de transmission-reprise afin d'assurer une continuité de l'offre économique en centre-ville. Les actions portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des cédants/repreneurs potentiels - Sensibilisation, préparation et accompagnement des cédants - Amélioration des compétences des repreneurs - Communication et valorisation de la transmission reprise

- Consolidation du plan de financement des entreprises en reprise

3/ Déployer une stratégie d'appropriation des technologies numériques
La présence sur internet est devenue un point clé de la visibilité commerciale. L'appropriation des outils numériques, la création d'un site internet marchand... sont des éléments sur lesquels les commerçants et les artisans du territoire pourront être accompagnés. Les actions portent sur :

- Sensibilisation des entreprises aux enjeux de maîtrise des outils numériques, mise en place de formations spécifiques
- Réalisation de diagnostics auprès des entreprises intéressées et définition d'une stratégie et d'un plan d'action adaptés, proposition d'accompagnement par un expert numérique pour la mise en œuvre du plan d'action
- Création d'un dispositif financier dédié à l'attention des artisans et des commerçants du territoire pour favoriser la transition digitale (agglomération)

4/ Accompagner la transition écologique

La transition écologique constitue un enjeu majeur pour les entreprises locales, leurs modes de fonctionnement et leurs images. Elle est un des leviers économiques pour innover, se différencier et réduire ses coûts. Les actions portent sur :

- Sensibilisation des entreprises aux enjeux de transition écologique et à la mise en place de mesures respectueuses de l'environnement
- Réalisation de diagnostic auprès des entreprises, accompagnement dans la définition d'une stratégie et d'un plan d'action adaptés, proposition d'accompagnement par un expert pour la mise en œuvre des actions
- Mobiliser les acteurs de la rénovation énergétique pour les accompagner vers le développement d'une offre cohérente avec les besoins identifiés (formation collective...)

L'agglomération Gaillac-Graulhet et la Région Occitanie déploient également des aides directes aux commerçants et artisans, notamment :

- Agglomération : nouveau règlement des aides communautaires relatives au commerce et à l'artisanat voté en juin 2022, proposant des subventions d'investissement pour les travaux de rénovation de vitrine, d'aménagement spécifique, de sécurisation et d'accessibilité, pour l'équipement professionnel indispensable à l'activité, et la montée en gamme en matière numérique
- Région : pass économie de proximité, pass transformation écologique (pour les artisans), contrat transmission-reprise...

Enfin les communes s'engagent également pour apporter un soutien spécifique au tissu commerçant en mettant en place les actions suivantes :

- GAILLAC : relance du dispositif Art'Fiches permettant d'habiller les vitrines vacantes de centre-ville avec des installations artistiques, relance du label « ville de métiers d'art », périmètre de sauvegarde du commerce et de

	<p>l'artisanat existant (fiche action 2.6.3), projet de rénovation de la halle du Griffoul (fiche action 2.6.4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - LISLE SUR TARN : mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en 2023 (fiche action 2.6.3) - RABASTENS : structuration d'un dialogue avec les commerçants sur différentes thématiques (groupe de travail mis en place en 2023), réflexion sur la mise en place d'un « périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat » (voir fiche action 2.6.3) <p>Des projets de valorisation des commerçants et artisans seront également développés, par exemple dans le cadre du dispositif « mon centre bourg a un incroyable commerce ».</p>
Partenaires potentiels	Agglomération Gaillac-Graulhet, Région Occitanie, Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), communes, associations de commerçants
Dépenses prévisionnels/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Action en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de développement économique CAGG Convention de partenariat CAGG/CCI 2023-2026 Convention de partenariat CAGG/CMA (en cours d'élaboration)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'entreprises accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dynamisme commerçant en centre-ville est un facteur important de la centralité.

FICHE ACTION N° 2.6.3

Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.6. Accompagner la dynamique commerçante en centre-ville
Action nom	Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat
Action n°	2.6.3
Statut	En cours (Gaillac et Lisle-sur-Tarn), en projet (Rabastens)
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Facteur d'attractivité et d'un meilleur cadre de vie pour les habitants, le dynamisme commercial et la complémentarité entre les différents établissements commerçants en centre-ville sont au cœur de la stratégie de développement que les communes souhaitent mettre en place dans le cadre du programme PVD. L'instauration d'un « périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat » renforce les moyens d'action des communes en matière commerciale et artisanale en instituant au sein de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux ainsi que les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés (article L214-1 du code de l'urbanisme).</p>

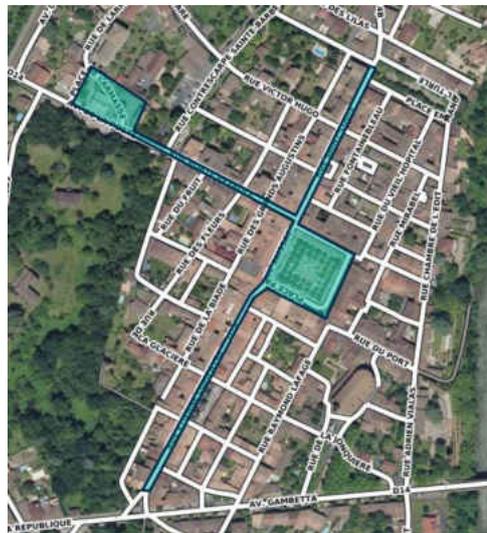


Les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat actuellement en vigueur sont les suivants :

GAILLAC



LISLE-SUR-TARN



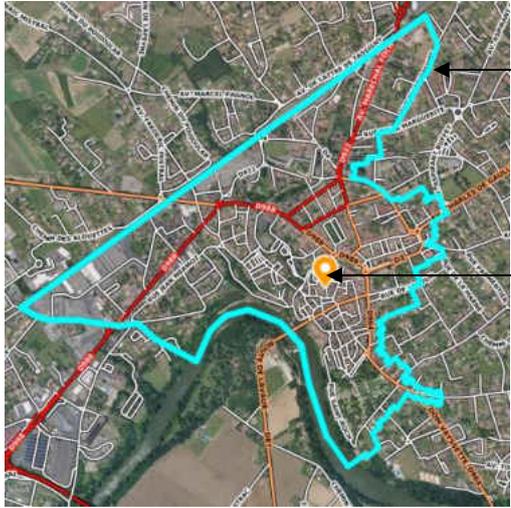
Pour la mise en œuvre du droit de préemption sur les fonds commerciaux et artisanaux, les communes pourraient se rapprocher de foncière dédiée et notamment la FOCCAL dont l'objectif d'actions porte sur :

- Conforter des parcours marchands n°1
- Faciliter la reprise d'activités marchandes stratégiques
- Déclencher la transformation immobilière et le remembrement foncier
- Sortir de la vacance des locaux stratégiques

	<ul style="list-style-type: none"> Développer sur les locaux maîtrisée une offre commerciale attractive pour le centre-ville
Partenaires potentiels	CCI, CMA, FOCCAL
Dépenses prévisionnels/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Gaillac : 2013 Lisle-sur-Tarn : 2023 Rabastens : en réflexion
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de développement économique CAGG Convention de partenariat CAGG/CCI 2023-2026 Convention de partenariat CAGG/CMA (en cours d'élaboration)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'entreprises accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	La vitalité et la diversité commerciale en centre-ville sont des facteurs importants de centralité. La mise en œuvre d'un « périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat » permet de donner des outils supplémentaires aux collectivités pour agir sur la dynamique commerçante en centre-ville.

FICHE ACTION N° 2.6.4

GAILLAC – rénovation de la halle du Griffoul

Orientation stratégique	<p>2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD</p> <p>2.6. Accompagner la dynamique commerçante en centre-ville</p>
Action nom	Rénovation de la halle du Griffoul
Action n°	2.6.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La halle commerçante de la place du Griffoul est située en plein cœur historique de Gaillac, dans le périmètre ORT. Elle est actuellement utilisée pour accueillir des commerçants du marché du dimanche matin et quelques manifestations.</p> <div style="text-align: center;">  <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px;">Périmètre ORT</div> <div style="border: 1px solid yellow; padding: 5px;">Halle du Griffoul</div> </div> </div> <p>Sa vétusté entraîne des problématiques d'acoustique et de confort thermique, l'accessibilité du site est malaisée et le lieu est non conforme pour le commerce de frais nécessitant des espaces réfrigérés.</p> <p>Son emplacement stratégique, la qualité de l'environnement urbain de la place du Griffoul (avec 2 marchés hebdomadaires, des marchés gourmands en soirée l'été...) constituent des atouts indéniables pour redynamiser le site.</p>



L'objectif de l'action est donc de réhabiliter l'équipement pour élargir les possibilités de ses usages, notamment en permettant l'accueil de marchés et la création d'un lieu de vie au sein de cet espace (petite restauration de produits locaux ...).

Photos google street view juillet 2022



Un projet de réhabilitation et de mise en valeur de cet équipement est porté par la commune de Gaillac. Il doit faire l'objet d'une réflexion concertée, pour un objectif de travaux à moyen terme.

Partenaires potentiels	Etat, Région, Département, agglomération, association de commerçants
Dépenses prévisionnels/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024 : étude de programmation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet Usages de la halle
Conséquence sur la fonction de centralité	La halle du Griffoul est un équipement structurant en plein cœur de ville. Sa réhabilitation permettra d'intensifier et de diversifier les usages du site.

FICHE ACTION N° 2.7

Valoriser le potentiel touristique du territoire

Orientation stratégique	2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD 2.7 Valoriser le potentiel touristique du territoire
Action nom	Valoriser le potentiel touristique du territoire
Action n°	2.7
Statut	En cour
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Office du tourisme Toscane Occitanie
Description de l'action	<p>Le développement touristique est fédéré à l'échelle intercommunautaire de longue date, avec la constitution en 2010 de l'office de tourisme de Pays intégré dans la stratégie touristique départementale et régionale. Cette organisation territoriale s'est renforcée avec la création au 1^{er} janvier 2022 de l'office de tourisme de la Toscane occitane par l'agglomération Gaillac-Graulhet et la communauté de communes du Cordais et du Causse réunies au sein d'un syndicat mixte.</p> <p>Préfigurée par le Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités médiévales » à l'échelle de 3 communautés (Gaillac-Graulhet, Cordais, et Quercy Vert Aveyron), il s'agit d'un territoire naturellement vécu par les touristes. La marque de destination "la Toscane Occitane - Gaillac, Cordes sur Ciel et cités médiévales" met en avant 5 piliers : Cordes sur ciel élu village préféré des français, Gaillac et son vignoble millénaire avec ses paysages identitaires, les bastides et cités perchées, l'eau (Tarn, Gorges de l'Aveyron, le Cérou), et l'Occitanie, associée à une langue, une culture, un patrimoine remarquable, un art de vivre.</p> <p>La destination représente un chiffre d'affaires annuel de 60,4 millions d'euros, 1,291 millions de nuitées, 4 500 emplois, avec l'ambition d'être une composante essentielle de l'offre touristique régionale. Depuis 2 ans, en 2021 et 2022, le Tarn est classé « 2ème destination tendance » par la plateforme Airbnb, témoin du caractère fructueux de la politique de destination mise en place par le Département du Tarn. L'agglomération Gaillac-Graulhet est à cet égard pleinement investie dans la politique départementale. La stratégie régionale des Grands Sites axée sur le développement depuis des sites-vitrine emblématiques est déclinée à l'échelle de notre destination. En effet ce regroupement renforce la cohérence d'un territoire touristique vécu par les visiteurs (circuit des bastides, boucle cyclotouristique), la mise en réseau des sites et prestataires, les moyens de promotion et d'accompagnement des prestataires dans leur développement.</p> <p>Les objectifs de création d'activités, d'emplois, d'allongement de la durée des séjours et de la saison touristique, de renforcement de la notoriété et de l'image du territoire, s'appuient sur un potentiel important (patrimoine naturel et</p>

architectural, patrimoine vitivinicole, patrimoine industriel offre culturelle et événementielle...).

Des labels et programmes soutiennent également les actions des communes sur le volet touristique et viennent renforcer leurs visibilitées : Ville d'Art et d'Histoire (Gaillac), Petite Cité de Caractère (Lisle-sur-Tarn), inscription Unesco au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle (Notre Dame du Bourg Rabastens), Sites et Cités Remarquables (Gaillac), 5 musées de France (3 à Gaillac, 1 à Lisle-sur-Tarn, 1 à Rabastens)

Objectifs de la mesure

- Promouvoir la destination autour de la nouvelle marque « Toscane Occitane - Gaillac, Cordes sur Ciel et cités médiévales » et valoriser les atouts paysagers et patrimoniaux identitaires du territoire
- Développer les filières touristiques locales : la filière nature (patrimoine environnemental - forêts, paysages, rivières et biodiversité), les activités de loisirs (notamment autour des sites de baignade en eau libre, des rivières et lacs, la randonnée), le tourisme industriel et de savoir-faire (cuir, archéologie, vin), l'oenotourisme, le patrimoine architectural, la filière événementielle
- Créer et qualifier les équipements touristiques : sites de visite et d'activités, offices du tourisme
- Poursuivre la mise en réseau des acteurs
- Développer et qualifier l'offre des bases de loisirs du territoire
- Créer et favoriser la montée en gamme d'hébergements de groupe, d'établissements d'hôtellerie traditionnelle ou d'hôtellerie de plein air
- Soutenir les structures d'accueil du tourisme d'affaires
- Développer une offre de découverte du patrimoine animée par les technologies numériques type réalité augmentée (tourisme d'expérience)
- Développer le tourisme itinérant au travers du Plan vélo et référencer la destination autour de cette offre (boucles cyclotouristiques, offre de prestations et d'hébergements adaptés)

Actions

- Poursuivre l'évolution du conseil en séjour : accueil hors les murs, maintien de la Marque Qualité Tourisme, gestion de la relation client, les visites guidées, les bornes interactives
- Poursuivre le développement et l'animation d'une offre d'hébergements et d'activités respectueux de l'environnement, économes en ressources, en lien avec le cadre de vie et l'environnement préservé. Il s'agit d'accompagner les prestataires et de travailler au référencement de la destination autour de cet enjeu et de favoriser la montée en gamme des équipements
- Dynamiser les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant du territoire – politique de contenu : création de mini-film, développement du numérique. Présence sur les salons, invitation de blogueur, éditions...

	<ul style="list-style-type: none"> - Animer et coordonner des prestataires touristiques par le biais de supports d'éditions, d'éducteurs, d'ateliers numériques, d'accompagnement sur la labellisation - Développer le tourisme de savoir- faire, le tourisme patrimonial, l'oenotourisme et les activités de pleine nature (dont la randonnée et le cyclotourisme)
Partenaires potentiels	Etat, Région, Département, Europe, prestataires touristiques
Dépenses prévisionnels/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de développement touristique 2023-2025 (Office du Tourisme) Contrat Grand Site Occitanie CRTE, CTO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets bénéficiaires des dispositifs - Flux touristique sur le territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	L'économie touristique est une force du territoire, permettant de valoriser ses atouts naturels et culturels et de créer/maintenir des emplois non délocalisables.

FICHE ACTION N° 3.1.1

GAILLAC – Hôtel de ville, place Hautpoul et liaison quartier Clavelle

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis	
	3.1. Réaménager les espaces publics	
Action nom	GAILLAC – Hôtel de ville, place Hautpoul et liaison quartier Clavelle	
Action n°	3.1.1	
Statut	En cours	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac	
Description de l'action	Le site de l'Hôtel de ville souffre aujourd'hui d'un manque de lisibilité lié à l'espace de stationnement qui occupe l'intégralité de la place d'Hautpoul et d'une entrée au milieu d'un porche peu visible et peu qualitative. Deux atouts majeurs caractérisent le site : l'ordonnancement majestueux de la façade néo-classique de François Martin Lebrun Jeune et le caractère végétal avec des platanes centenaires.	
	Vue depuis la place Hautpoul	
	Situation actuelle 	Esquisse post travaux 

Vue depuis la rue Gibrat

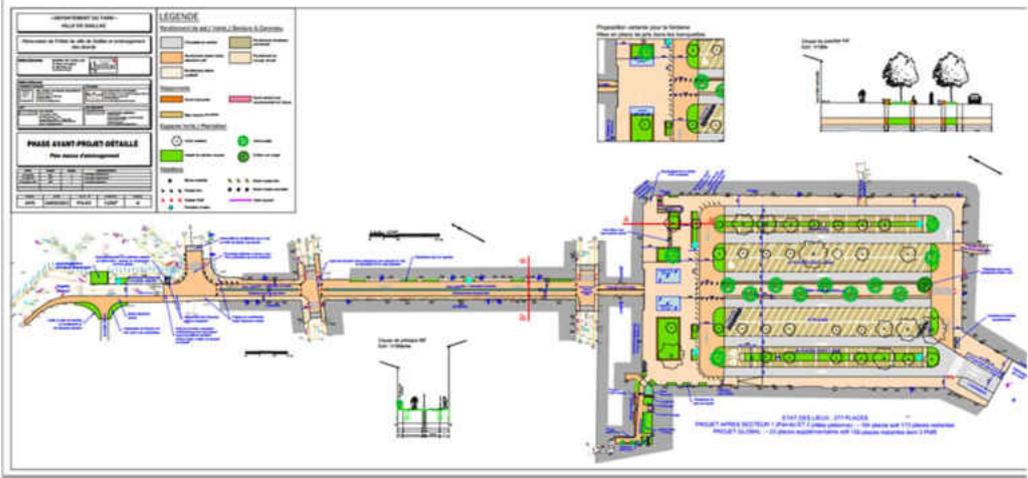


Dans le cadre de ses actions de modernisation des services à la population, la municipalité a rénové plusieurs bâtiments sur le pourtour de la place permettant de créer des guichets uniques thématiques (espace social SimplyCité accueillant la Maison France Services, espace culture et patrimoine...) Autour de l'accueil principal, ces services sont amenés à créer un pôle administratif accessible et lisible pour tous.

Le projet porte sur :

- La modernisation de l'hôtel de ville et notamment du hall d'accueil afin de rendre plus accessible les services et plus lisibles le parcours des usagers au sein de la mairie
- l'aménagement d'un parvis piétonnier qui mettra en valeur la façade principale, de réorganiser l'accueil et le rendre plus visible, de mettre aux normes d'accessibilité l'accueil et la salle des Mariages
- la rénovation de la façade et des décors de l'hôtel de ville (mise en valeur du patrimoine)

Le projet porte également sur la réhabilitation de la rue Gibrat faisant le lien entre la place Hautpoul et le secteur Clavelle/gare. Le traitement envisagé celui de la création d'un axe piéton et cyclable avec flux roulants réduits, afin de fluidifier les mobilités douces entre des secteurs stratégiques de la ville et faire le lien entre le quartier gare et le centre-ville.

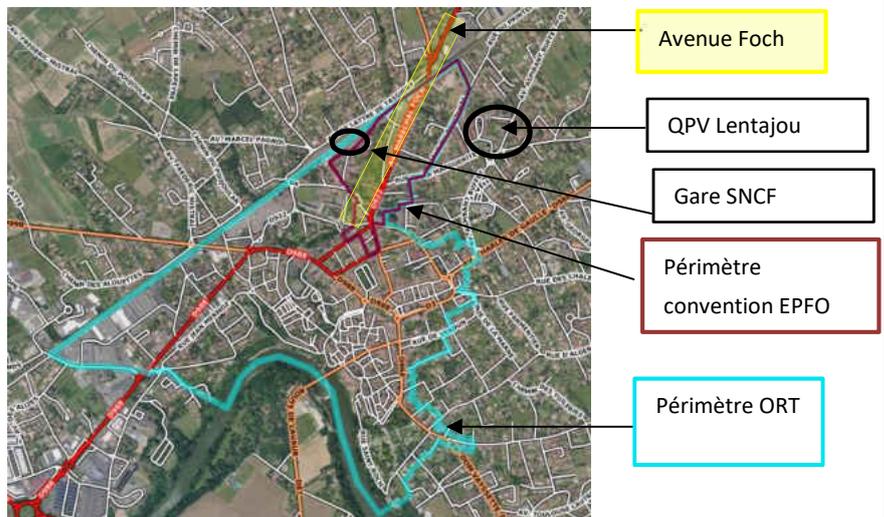
	<p>Plan de masse des aménagements prévus</p> 
Partenaires potentiels	<p>Etat : DETR, fond vert, DRAC Région Occitanie Département du Tarn</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>ESPACES PUBLICS : 1 328 763€HT BATIMENT Hôtel de ville : 1 042 930€HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat, Région, Département sollicités</p>
Calendrier	<p>Travaux 2023-2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CTO - Bourg Centre CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation du projet</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet situé en cœur de ville et dans le périmètre ORT bénéficiera à l'ensemble des gaillacois en offrant des conditions d'accueil améliorées en mairie (travaux sur le hall d'accueil notamment) et des espaces publics repensés en faveur des mobilités douces (piétonne et cyclable). La place Hautpoul sera mise en valeur par les aménagements urbains et les services publics et commerces autour de la place seront rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.2

GAILLAC – Avenue Foch

Orientation stratégique	<p>3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis</p> <p>3.1. Réaménager les espaces publics</p> <p><i>En lien étroit avec l'orientation 1. Réinvestir le centre-ville, axe 1.2 Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines.</i></p>
Action nom	GAILLAC – Avenue Foch
Action n°	3.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Stations-services « square Joffre » et « Calandreta : Commune</p> <p>Clinique Durand : négociation EPFO en cours, pas de porteur identifié en février 2023</p>
Description de l'action	<p>La ville de Gaillac souhaite activer sa politique de rénovation urbaine du quartier très stratégique de la gare ainsi qu'un projet de rénovation de l'Avenue Maréchal Foch. L'Avenue Foch est une voie d'entrée stratégique vers le centre-ville depuis les coteaux et les quartiers Nord et Nord/Est, est un espace urbain aux multiples enjeux. Un projet de requalification de tous les espaces publics en lien avec cette avenue (voie, trottoirs, square...) est en cours de finalisation afin d'effacer le caractère très routier et sans traitement paysager de cet axe de circulation (étude de maîtrise d'œuvre 2022).</p> <p>L'OAP « Quartier Gare » du PLU de Gaillac promeut l'aménagement d'au moins 160 logements dans le cadre d'un programme diversifié alliant logements et activités tertiaires (commerces en rez-de-chaussée). Le secteur nord de la rue de la Madeleine (jusqu'à l'intersection avec la Rue Victor Hugo), qui joue le rôle d'interface entre l'Avenue Foch et le centre-ville, est intégré à cette réflexion d'ensemble.</p>



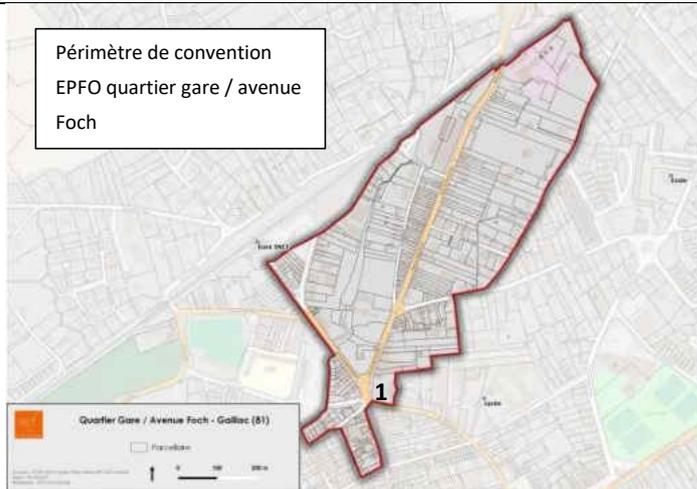


Le projet de rénovation urbaine de l'avenue Foch porte les objectifs suivants :

- Transformation d'un axe routier et minéral en une véritable entrée de ville urbaine et qualitative
- Reconquête des friches urbaines jalonnant cette avenue : création de commerces, habitats, espaces publics, équipements publics, parking relais, etc.
- Végétalisation de l'avenue : lutte contre le facteur « ilots de chaleur urbains », qualité paysagère, trame verte et bleue (PLU)
- Intégration des « mobilités actives » : aménagements d'itinéraires cyclables, trottoirs confortables et accessibles, réduction de la vitesse des véhicules, etc.
- Réaménagement d'un carrefour stratégique entre le centre-ville commerçant, le pôle multimodal et un jardin public classé : connexion qualitative, mise en valeur des espaces, fluidité des déplacements, attractivité du centre-ville

Une convention pré-opérationnelle a été conclue auprès de l'EPFO en novembre 2021 pour accompagner le projet de rénovation urbaine. Dans ce cadre, 5 sites à réhabiliter ont déjà été repérés. Ces derniers présentent un potentiel de reconversion très intéressant. Il s'agit de 3 stations-services désaffectées, d'une ancienne clinique médicale et d'un bâtiment mitoyen qui jalonnent l'Avenue Foch.

Périmètre de convention
EPFO quartier gare / avenue
Foch



La convention EPFO cible 5 biens d'intérêt dont les projets de sortie telle que pensés lors de la signature de la convention sont les suivants.



STATION-SERVICE

« CAVE COOPÉRATIVE »

Commerce de bouche en rez-de-chaussée et logement(s) à l'étage.

STATION-SERVICE

« CALANDRETA »

Parking paysager sur rue, extension square Joffre en arrière de parcelle, mise en valeur « petit paradis ».

ANCIENNE CLINIQUE

DURAND ET N°6 AV

FOCH

Logements / Bureaux / Autres activités tertiaires / Mixité fonctionnelle

STATION-SERVICE « SQUARE JOFFRE »

Espace public qualitatif et paysager / mise en valeur du château / réaménagement du carrefour (ER prévu dans le PLU) / création d'un « seuil urbain » vers le centre-ville (entrée rue Madeleine)

Partenaires potentiels	EPFO Etat, Région, Département pour les aménagements urbains
Dépenses prévisionnel/définitif	2023 – station service square Joffre : acquisition + dépollution → Non chiffré en mars 2023 Travaux d’aménagement urbains sur le domaine public : 1 178 400€HT de travaux + 162 078€HT d’honoraire de maîtrise d’œuvre
Plan de financement prévisionnel / définitif	2023 – station service square Joffre : acquisition + dépollution → dossier EPFO fond vert axe recyclage foncier 2023-2024 : plan de financement des aménagements urbains à affiner
Calendrier	Convention EPFO secteur gare <ul style="list-style-type: none"> - signée le 25/11/2021 - 2023 : acquisition de la station-service devant le château, programmation et chiffrage de l’opération de renaturation. - Avril 2023 : livrable des esquisses d’aménagement des stations-services « square Joffre » et « Calandreta » Travaux d’aménagement urbain <ul style="list-style-type: none"> - Equipe de maîtrise d’œuvre retenue - Avant-projet en cours - Démarrage des travaux selon arbitrage budgétaire (2023-2024)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Réalisation du projet
Conséquence sur la fonction de centralité	En valorisant l’entrée de ville nord-est, de la voie ferrée à l’entrée de la rue commerçante de la Madeleine, l’opération permet de redynamiser le centre ville de Gaillac et participe aux opérations menées les années précédentes de revalorisation du secteur gare.
Annexes	Etude CAUE réalisée en mai 2021 sur l’aménagement de l’avenue Foch

FICHE ACTION N° 3.1.3

GAILLAC – Réaménagement des berges du Tarn

Orientation stratégique	<p>3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis</p> <p>3.1. Réaménager les espaces publics</p>
Action nom	GAILLAC – Berges du Tarn
Action n°	3.1.3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac
Description de l'action	<p>Les berges du Tarn sont un véritable poumon vert et patrimonial de la ville. Au-delà des actions de mise en valeur qui sont présentées dans cette fiche, il s'agit surtout de garantir une qualité des eaux propices au développement de la vie aquatique et permettant des usages récréatifs de la rivière. Le syndicat mixte du bassin versant Tarn aval est un partenaire essentiel de ces actions.</p> <p>Aujourd'hui délaissé et peu entretenu, cet espace mérite des aménagements durables dans l'optique d'une réappropriation de la rivière et de ses abords par les habitants. Les projets portent sur la rénovation du pont du Jeansault/Cruchou (2022-2023) et de la friche du moulin (moyen terme), l'aménagement d'un parcours santé et pédagogique sur la biodiversité (panneaux interprétatifs posés en 2022), l'aménagement d'un espace de baignade (en réflexion), d'aires de pique-nique (mobilier urbains posés quai Saint Jacques en 2022).</p>
Partenaires potentiels	<p>Réhabilitation des ouvrages d'art : Etat, Département, Région</p> <p>Sur le projet général : Agglomération dans le cadre de la compétence GEMAPI et Syndicat mixte de rivière Tarn aval</p> <p>Un partenariat a été conclu entre la Ville de Gaillac, l'université Champollion d'Albi et le syndicat du bassin Tarn Aval afin de réaliser un</p>

	diagnostic partagé pour définir les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement. Etude restituée en mars 2021.
Dépenses prévisionnel/définitif	800 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : installation de mobiliers urbains, panneaux interprétatifs de la biodiversité 2022-2023 : travaux de rénovation pont Cruchou/Jeansault
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le Tarn traverse la commune de Gaillac et structure la géographie du territoire. Il est source de vie et de fraîcheur. Sa préservation et les aménagements permettant d'en favoriser les usages (de loisirs, de baignade...) participent à la mise en valeur du centre ville.
Annexes	

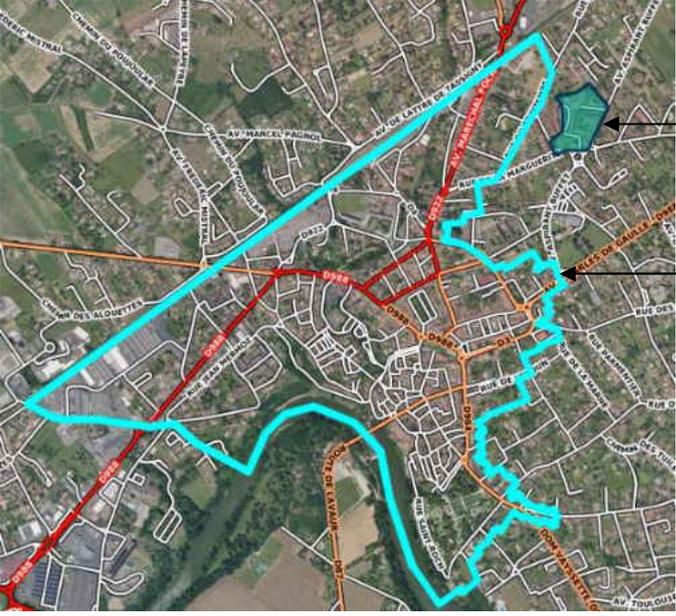
FICHE ACTION N° 3.1.4

GAILLAC – Programme de renouvellement urbain Lentajou

Orientation stratégique	<p>3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis</p> <p>3.1. Réaménager les espaces publics</p>
Action nom	GAILLAC – PRU Lentajou
Action n°	3.1.4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Agglomération Gaillac-Graulhet</p> <p>Tarn Habitat</p> <p>Commune de Gaillac</p>
Description de l'action	<p>Porte par Tarn Habitat, Gaillac-Graulhet Agglomération et la ville de Gaillac, le programme de renouvellement urbain du quartier prioritaire de la ville Lentajou poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des habitants - Renforcer la cohésion sociale - Mieux intégrer le quartier dans la ville et améliorer son image <p>  </p> <p>La rénovation des logements, débutée en 2021 et portée par Tarn Habitat, permet aux locataires de bénéficier de logements plus confortables, modernes et thermiquement performants (diminution de 50% des consommations énergétiques).</p>

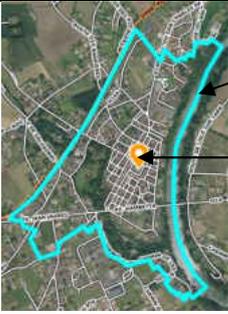
	<p>La nouvelle école prévue sur le quartier, portée par l'agglomération Gaillac-Graulhet, permettra d'accueillir les enfants pour la rentrée 2023-2024. Elle comptera 3 classes, une bibliothèque, une salle de motricité, un espace ALAE et bénéficiera d'un service de restauration scolaire. La fiche action 2.1.3 détaille ce projet.</p> <p>La transformation de l'ancienne école en « maison pour tous », porté par la ville de Gaillac, permettra de créer dans le quartier un espace de vie qui proposera des activités pour les habitants (voir fiche action 2.1.2).</p> <p>En redessinant les axes de mobilité et en aménageant des espaces de vie et de loisirs, la ville de Gaillac poursuit l'objectif de requalification du cadre de vie général du quartier et son intégration à la ville. Le projet urbain porte également sur la plantation d'arbres (+90 arbres sur le quartier) et désimperméabilisation des sols permettant un meilleur écoulement pluvial et de lutter contre les effets de chaleur urbaine.</p> <p>Le futur réseau de chaleur porté par Tryfil (fiche action 3.3.3) permettra de relier les équipements publics du quartier et de réduire leurs factures de consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (- 2500 tonnes estimées).</p>
Partenaires potentiels	Union Européenne, Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Rénovation de l'habitat (MO Tarn Habitat) : 5.3M€</p> <p>Création et rénovation des espaces publics (MO commune de Gaillac 50% et Agglomération Gaillac-Graulhet 50%) : 3.1M€</p> <p>Construction d'une nouvelle école (MO Gaillac Graulhet Agglomération) : 2.1M€ [voir fiche action 2.1.3]</p> <p>Création d'une « maison pour tous » (MO ville de Gaillac) : 537 000€HT, 653 500€HT avec option [voir fiche action 2.1.2]</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Création et rénovation des espaces publics (délibération Gaillac n°59_2022DB du 19 septembre 2022)</p> <p>Etat : 676 352€ acquis, sollicité pour tranche 2</p> <p>Région : 90 000€ acquis, sollicité pour tranche 2</p> <p>Département : sollicité pour tranches 1 et 2</p> <p>Agence de l'eau Adour Garonne : 583 325€ acquis</p>



	Commune de Gaillac et communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet : 50% du reste à charge une fois les subventions acquises déduites
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de ville CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le quartier Lentajou est situé en proximité du centre-ville de Gaillac, en dehors du périmètre ORT défini à la signature de la convention cadre PVD. 
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.5

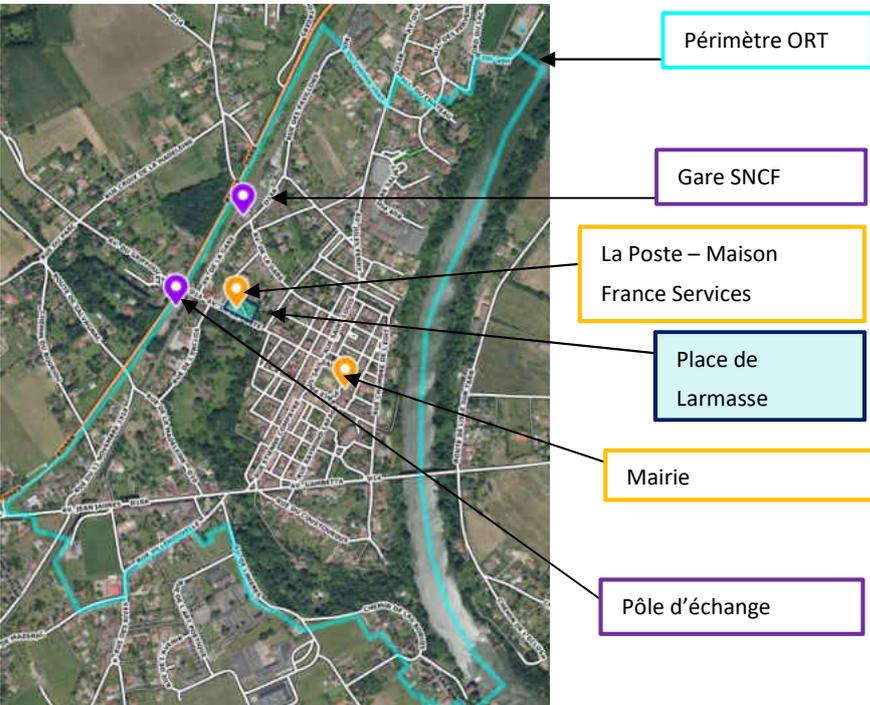
LISLE SUR TARN – Aménagement de la place Paul Saissac

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.1. Réaménager les espaces publics
Action nom	LISLE SUR TARN – aménagement de la place Paul Saissac
Action n°	3.1.5
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle-sur-Tarn
Description de l'action	<p>La place Paul Saissac est un lieu de vie et de passage incontournable de Lisle-sur-Tarn : centre de la bastide, mairie, futur pôle culturel, services et commerces. Son architecture et les arcades qui la bordent sont caractéristiques de l'image de Lisle-sur-Tarn.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  <p>Périmètre ORT</p> <p>Place Paul Saissac</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p>Les aménagements prévus à court et moyen terme portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'arceaux sécurisé vélo - Bornes amovibles permettant la piétonnisation

	A plus long terme, la commune envisage la reprise du revêtement de la place.
Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	Bornes amovibles : 50 000€HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Bornes amovibles : 2023 Arceaux vélo sécurisés : 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La place Paul Saissac est au centre de la commune de Lisle-sur-Tarn. S'y trouvent la mairie, le futur pôle culturel, de nombreux commerces et services.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.6

LISLE-SUR-TARN – requalification Place de Larmasse

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.1. Réaménager les espaces publics
Action nom	LISLE-SUR-TARN – requalification place de Larmasse
Action n°	3.1.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle-sur-Tarn
Description de l'action	<p>La place de Larmasse est aujourd'hui un espace public peu qualitatif (voirie vétuste, stationnement non optimisé, peu de végétation, liaisons douces non sécurisées), alors même que son emplacement est stratégique dans la commune entre la place Paul Saissac (mairie, marché, pôle culturel...) et le pôle d'échange/secteur gare.</p> 



	<p>Photos mars 2023</p> <div data-bbox="632 398 1503 712">  </div> <p>Le projet de requalification de la place poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements qualitatifs et paysagers en entrée de ville - Offre de stationnement raisonné et proportionné - Désimperméabilisation des sols - Liaisons douces sécurisées avec le pôle d'échange/le parking gare
Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023 : acquisition de parcelles par la mairie
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la place et des services/commerces Usages des liaisons créées entre le centre-ville et le pôle d'échange et le secteur de la gare
Conséquence sur la fonction de centralité	La place de Larmasse est en cœur du périmètre ORT. Le projet permettra d'orienter les véhicules vers les poches de stationnement en périphérie immédiate du centre-ville et de mettre en valeur les services (La Poste, Maison France Service) et commerces (boulangerie) présents sur la place.
Annexes	

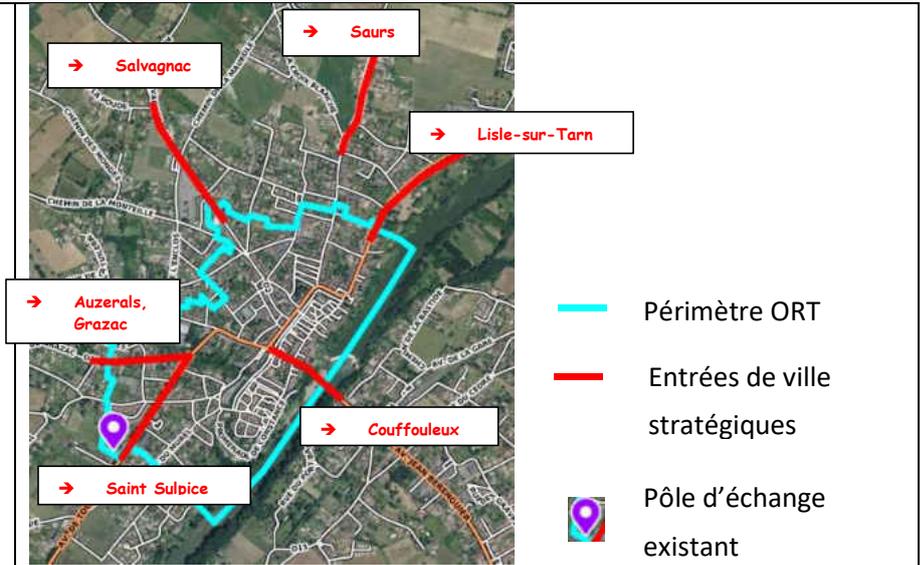


FICHE ACTION N° 3.1.7

RABASTENS – aménagement des entrées de ville

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.1. Réaménager les espaces publics
Action nom	RABASTENS – aménagement des entrées de ville
Action n°	3.1.7 <i>En lien avec les actions 1.2.13 RABASTENS-entrée de ville Notre Dame du Bourg, impasse de la Castagne, secteur pont del pa ; et 3.2.4 RABASTENS – plan de mobilité</i>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>Le développement de l'urbanisation aux franges du centre-ville historique et l'accroissement des flux de véhicules induisent des défis à relever pour urbaniser les entrées de ville de Rabastens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les déplacements : limitation de vitesse, pistes cyclables, cheminements piétons... - Valoriser les « nouvelles portes de la ville » : aménagement paysager pour marquer l'entrée dans la zone urbanisée <p>L'action d'aménagement des entrées de ville est une déclinaison du plan de mobilité de la ville de Rabastens (voir fiche action 3.2.4) qui met notamment en avant les enjeux de sécurisation des cheminements piétons et cyclables sur la commune, en particulier le long de la RD988 (route de Saint Sulpice) pour permettre l'utilisation plus importante du parking relais. L'étude préconise également la création de 2 autres pôles d'échange intermodal, en centre-ville et en sortie Est vers Intermarché.</p>





L'étude CAUE menée en 2018 portant sur le réaménagement, la piétonisation et la valorisation du centre historique de Rabastens mettait déjà en avant cet enjeu du traitement des entrées de ville. L'étude portait ainsi des préconisations en termes d'aménagement pour mettre en valeur les portes historiques de la ville (ex. porte Soubirane). Ses préconisations pourront utilement être prises en compte dans le cadre de la programmation des aménagements futurs.

Extrait google street maps - mars 2023

<p>Entrée de ville route de Saint Sulpice au niveau du pôle d'échange</p> 	<p>Intersection RD988 et route de Grazac</p> 	<p>Entrée de ville RD988 en provenance De Lisle-sur-Tarn, intersection ch des clarisses</p> 
---	---	---

Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Etude de programmation à prévoir (2023-2024)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Développement des usages en mode actif des entrées de ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Les entrées de ville sont les premières images d'une cité. Leur aménagement, dans un double objectif de sécuriser toutes les mobilités et de valoriser l'entrée dans la ville, participe pleinement aux objectifs de redynamisation de la centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.1.8

RABASTENS – réaménagement de la Promenade des Lices

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.1. Réaménager les espaces publics
Action nom	RABASTENS – réaménagement de la Promenade des Lices
Action n°	3.1.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>La promenade des Lices est un espace central de Rabastens, née au XIX^{ème} siècle par le comblement des anciens fossés communaux, eux-mêmes sur le site des anciens remparts intérieurs du bourg médiéval. De nos jours la promenade des Lices constitue une vaste esplanade ombragée aux multiples usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché de plein vent du samedi matin et du mardi - Espaces de stationnement (124 places dénombrées en 2022) - Lieu de promenade et de détente (terrasses, commerces à proximité...) <div style="text-align: center;">  </div> <p>La promenade a subi récemment une campagne d'abatage de platanes, atteints du chancre coloré. Le réaménagement des Lices doit répondre à de multiples enjeux :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Re-végétalisation de l'espace public - Mise en accessibilité des services et commerces autour des promenades - Sécurisation des déplacements et des manifestations, limitation de la présence des voitures - Préservation du patrimoine urbain, une des singularités de Rabastens <p>Des actions ont été entreprises ou sont planifiées prochainement pour aménager la promenade :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement électrique pour le marché de plein vent (2022) - Réfection et sécurisation des escaliers (2022) - Déplacement des arrêts de bus Lio (2022) - Harmonisation du mobilier urbain - Stationnement zone bleue effective devant la mairie (2023) - Installation de bornes rétractables (2023) - Installation de plateaux ralentisseurs devant la halle (2023) - Elargissement des trottoirs (2024) - Définition d'une zone partagée quai des Escoussières <p>Le réaménagement de la promenade des Lices doit être pensé sur le long terme car il s'agit d'un axe à forte fréquentation, possédant de multiples usages. Une étude de programmation serait à entreprendre.</p>
Partenaires potentiels	Etat, Région Occitanie, Département du Tarn
Dépenses prévisionnel/définitif	2022 : réfection des escaliers (88k€), équipement électrique 2023 : bornes rétractables (52k€), ralentisseurs (68k€)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2026 2024 : création de trottoirs entre l'hôtel de la Serna et le carrefour de la mairie
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Usages de l'espace public : fréquentation du marché hebdomadaire, évènements...
Conséquence sur la fonction de centralité	La promenade des Lices est un espace public emblématique de Rabastens. Son réaménagement est un enjeu primordial pour dynamiser le centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.1

Développement des mobilités actives et partagées

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.2. Fluidifier les mobilités
Action nom	Développement des mobilités actives et partagées
Action n°	3.2.1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Agglomération Gaillac-Graulhet, Département du Tarn, communes
Description de l'action	<p>L'agglomération Gaillac-Graulhet est autorité organisatrice de la mobilité et gère en ce sens la politique de mobilité sur l'agglomération, même si les communes restent compétentes pour les aménagements de voirie en périmètre urbain. Selon le plan climat, le secteur de la mobilité est le 2nd en matière de consommation énergétique (dernière l'habitat) et le 1^{er} en matière d'émission de CO2.</p> <p>Sur les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens ont observent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une desserte par réseau interurbains Lio (opéré par la Région Occitanie) - Une desserte par transport ferroviaire (4 gares voyageurs) - Un service de transport à la demande - Des services de transport scolaire - Des pôles d'échange et parking relais <p>En matière de desserte ferroviaire, les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens (gare située sur la commune de Coufouleux) sont vigilantes pour éviter toutes dégradations de la qualité de service et du rythme de cadencement des dessertes de la ligne Toulouse-Rodez. Une saturation de la fréquentation des rames en heures de pointe (7h-9h et 17h-19h) témoigne d'un usage du train en hausse pour rejoindre les bassins d'emploi toulousain et albigeois.</p> <p>L'agglomération porte une politique volontariste sur le sujet, définie en concertation avec les communes, le conseil de développement et les entreprises du territoire :</p>



- Harmonisation du versement mobilité
- Gratuité des transports scolaires
- Plan Tarn à vélo axe vallée du Tarn en co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Tarn
- Renforcement des offres de transports à la demande
- Amélioration de la desserte des zones d'emploi, notamment des zones d'activité et accompagnement à la mise en place de plan de mobilité employeur

Le PLUi en cours d'élaboration comprendra des prescriptions permettant de mettre en œuvre les ambitions de l'agglomération et des communes en matière de mobilités.

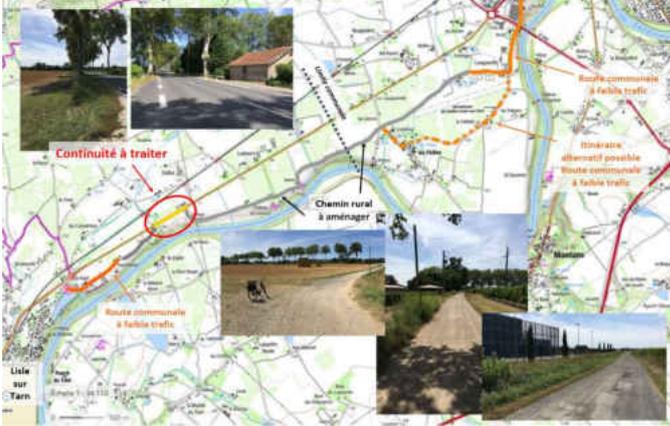
Le plan vélo porté par l'agglomération implique la création d'un réseau de voies cyclables sécurisées :

- Axe vallée du Tarn en co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Tarn : liaison continue entre l'ouest et l'est du territoire (de Saint Sulpice à Albi)
- Le développement des liaisons interurbaines
- La création de boucles cyclo-touristiques

Le tracé prévisionnel de l'axe vallée du Tarn sur le territoire des 3 communes est le suivant (décembre 2022) :

• Section Rabastens/Couffouleux - Lisle sur Tarn



	<p>• Section Lisle sur Tarn - Gaillac</p> 
Partenaires potentiels	Union Européenne, Etat, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO – Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Part modale de la voiture/du vélo/de la marche dans les déplacements quotidiens Km de voies cyclables aménagées
Conséquence sur la fonction de centralité	En favorisant les alternatives à la voiture, les plans de mobilité permettent de réduire la pression des véhicules motorisés sur le centre ville. Cette action s'inscrit en complémentarité avec les actions des communes (fiches actions spécifiques) concernant les aménagements urbains, les polices de circulation et de stationnement et les aménagements de cheminements piétons et cyclables.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.2

GAILLAC – Plan de mobilité

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.2. Fluidifier les mobilités
Action nom	GAILLAC – Plan de mobilité
Action n°	3.2.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Gaillac
Description de l'action	<p>La croissance démographique et le développement économique et touristique nécessitent d'anticiper les déplacements et les flux de circulation à la fois pour accéder à la ville et dans la ville. Par ailleurs, le développement des liaisons interquartiers et des quartiers vers le cœur de ville doit permettre à tous les habitants d'accéder au cœur administratif, aux pôles d'équipements sportifs, aux équipements culturels et aux commerces de proximité. Enfin, le développement des déplacements doux sécurisés permettra de répondre aux attentes des habitants.</p> <p>La Ville de Gaillac en partenariat avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet souhaite développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle. En 2017, l'enquête réalisée par l'Agglomération met en évidence une forte mobilité des habitants du territoire dont la part modale vélo est seulement de 1.9%. Afin de préciser les données à l'échelle communale et de comprendre les besoins des habitants, la Ville a lancé, en mars 2021, une consultation citoyenne sur la mobilité « Dessinons ensemble votre mobilité de demain ». Les besoins prioritairement exprimés sont la création d'itinéraires cyclables confortables et sécurisés (61.8%) puis la piétonisation des rues (15.7%), la réduction de la vitesse (12.2%) et enfin la création de parkings relais (10.3%).</p> <p>Suite à cette consultation, des actions ont été engagées pour poursuivre la dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création du comité des usagers du vélo - organisation de l'évènement Mélovelo (bourse aux vélos, sensibilisation à la pratique du vélo) - étude mobilité pour planifier les aménagements (lauréat de l'appel à projet AVELO 2) - aménagement d'une zone 30 en centre-ville

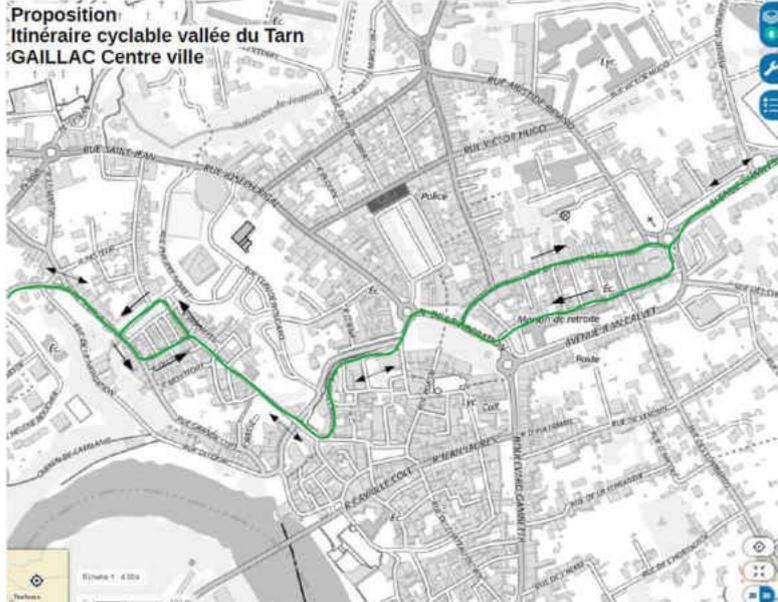


En centre-ville les problématiques principales portent sur l'expérience des conducteurs d'un manque de stationnement facile, et le ressenti des passants d'une ville pas toujours accueillante pour les autres formes de mobilités : marche, vélo, deux roues motorisés... D'après l'enquête de 2021 précitée, la dangerosité et la mauvaise qualité des parcours sont les principaux freins à l'usage du vélo ou de la marche.

Une étude a été menée par la ville en 2016 au sujet du stationnement, faisant un état des lieux en la matière. La recherche de poches de stationnement en proximité reste une priorité pour permettre de désengorger le centre-ville. Par ailleurs, la question de la circulation des poids lourds et de la logistique du dernier km se pose également. Une étude est menée en 2023 pour définir une stratégie de mobilités multimodale sur la ville. Les aménagements urbains prévus permettront également de favoriser la marche en ville : projet de revalorisation de la place Hautpoul et liaison entre les secteurs Clavelle et Libération (fiche action 3.1.1), réfection de l'avenue Foch (fiche action 3.1.2), réflexion sur la piétonnisation de la place du Griffoul, aménagements des berges du Tarn (fiche action 3.1.3) pour en faire un véritable lieu de promenade avec continuité des liaisons piétonnes...

Concernant plus spécifiquement les aménagements cyclables, le plan Tarn à vélo vallée du Tarn prévoit des aménagements cyclables en cœur de ville selon les plans suivants (décembre 2022) :

**Proposition
Itinéraire cyclable vallée du Tarn
GAILLAC Centre ville**



Cet axe a vocation à créer une liaison cyclable à l'échelle du département (fiche action 3.2.1) et à ainsi structurer les déplacements vélo avec des qualités d'aménagements homogènes et une signalétique harmonisée sur l'ensemble du parcours. Des équipements spécifiques sont également prévus ou déployés : arceaux sécurisés pour vélo, casiers...

L'objectif général de l'action est de :

- Développer la trame viaire et de déplacements doux au fur et à mesure de l'urbanisation
- Permettre les liens inter-quartiers et des quartiers vers le cœur de ville
- Faciliter la mobilité et les déplacements doux
- Développer les liens et la lisibilité des éléments naturels et paysagers qui ont forgé l'identité de la ville
- Structurer les possibilités de stationnement en centre-ville ou en proximité immédiate du centre-ville

Partenaires potentiels

Union Européenne, Etat, Région, Département, Agglomération

Dépenses prévisionnel/définitif

450 000€ HT
Etude 2023
Maîtrise d'œuvre
Travaux

Plan de financement prévisionnel / définitif

Etude : 25 000€ ADEME acquis

	Aménagements : 400 000€HT (estimatif) → recherche de partenariat auprès de l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération
Calendrier	2023 : Etude d'élaboration d'un plan de mobilité (commune) Travaux : 2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE Appel à projet AVELO2 (ADEME)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des transports en commun Usages des pistes cyclables
Conséquence sur la fonction de centralité	Par nature le projet recherche à améliorer la qualité de vie en centre-ville.
Annexes	



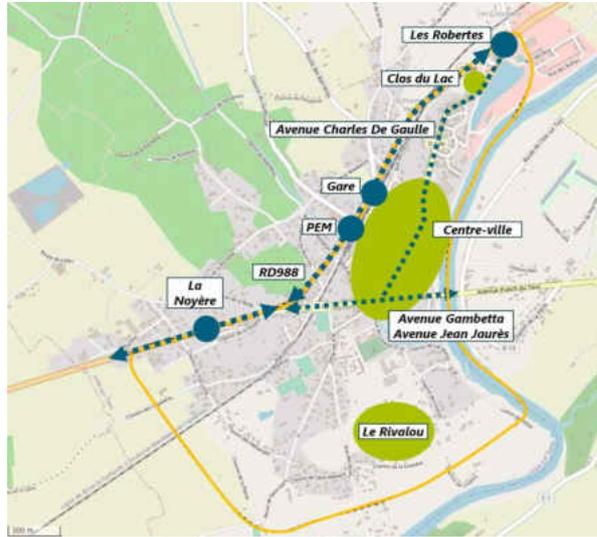
FICHE ACTION N° 3.2.3

LISLE SUR TARN – Plan de mobilité

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.2. Fluidifier les mobilités
Action nom	LISLE SUR TARN – Plan de mobilité
Action n°	3.2.3
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lisle sur Tarn
Description de l'action	<p>L'organisation des mobilités, les modalités de circulation et de stationnement font l'objet d'une attention soutenue de la part de la commune qui a engagé en 2023 une étude de programmation.</p> <p>L'étude doit permettre à la commune de définir les mesures à mettre en œuvre en matière de circulation routière, de stationnement et d'accessibilité piétonne et cyclable à l'échelle de la commune. Il s'agit d'accompagner la ville dans la formulation d'orientations stratégiques et des préconisations d'aménagement afin de répondre aux attentes des habitants en matière de mobilité, de sécurité des déplacements et d'amélioration du cadre de vie.</p>



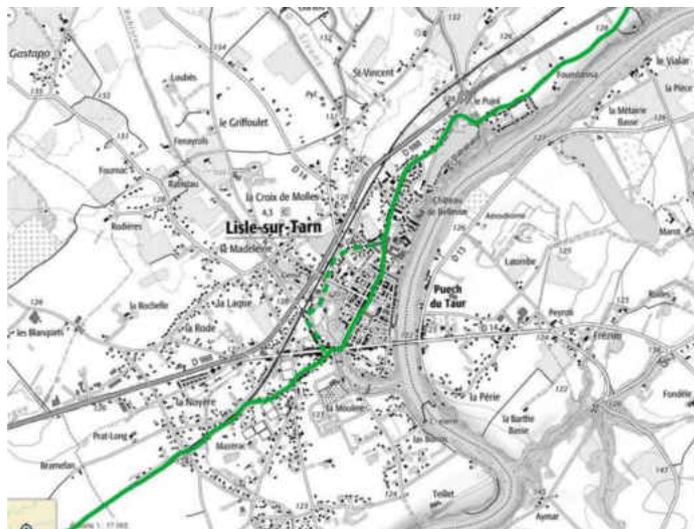
Périmètre de l'étude 2023



La phase de diagnostic livré en janvier 2023 met en avant :

- L'importance des flux pendulaires, notamment vers Toulouse et Albi
- L'existence d'une armature routière structurée
- La concentration de l'offre de stationnement en centre-ville (350 places sur 800 recensés sur le périmètre, soit 44%)
- Des aménagements cyclables de qualité variable
- L'inconfort des déplacements piétons et la dangerosité de certains points (vitesse excessive, manque de visibilité, absence de trottoirs)

Concernant plus spécifiquement les aménagements cyclables, le plan Tarn à vélo vallée du Tarn prévoit des aménagements cyclables en cœur de ville selon les plans suivants (décembre 2022) :



	Cet axe a vocation à créer une liaison cyclable à l'échelle du département (fiche action 3.2.1) et à ainsi structurer les déplacements vélo avec des qualités d'aménagements homogènes et une signalétique harmonisée sur l'ensemble du parcours. Des équipements spécifiques sont également prévus ou déployés : arceaux sécurisés pour vélo, casiers...
Partenaires potentiels	Etat, Région, Département, Agglomération
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Etude en cours, programme d'action proposé en avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des transports en commun Usages des pistes cyclables
Conséquence sur la fonction de centralité	Par nature le projet recherche à améliorer la qualité de vie en centre-ville.
Annexes	

Annexe à la fiche action 3.2.3 LISLE SUR TARN – plan de mobilité

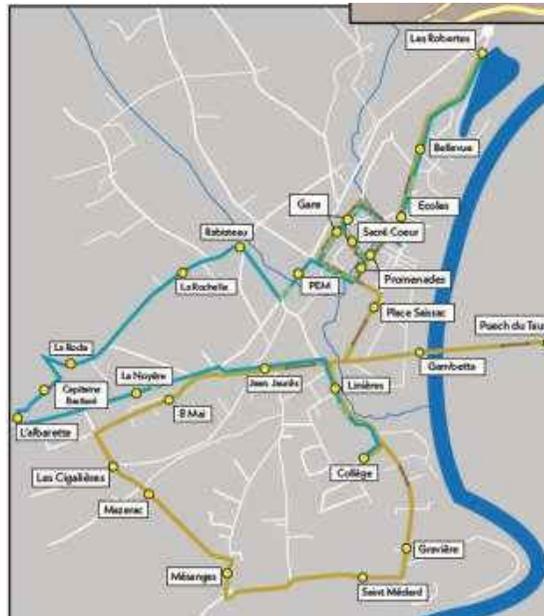
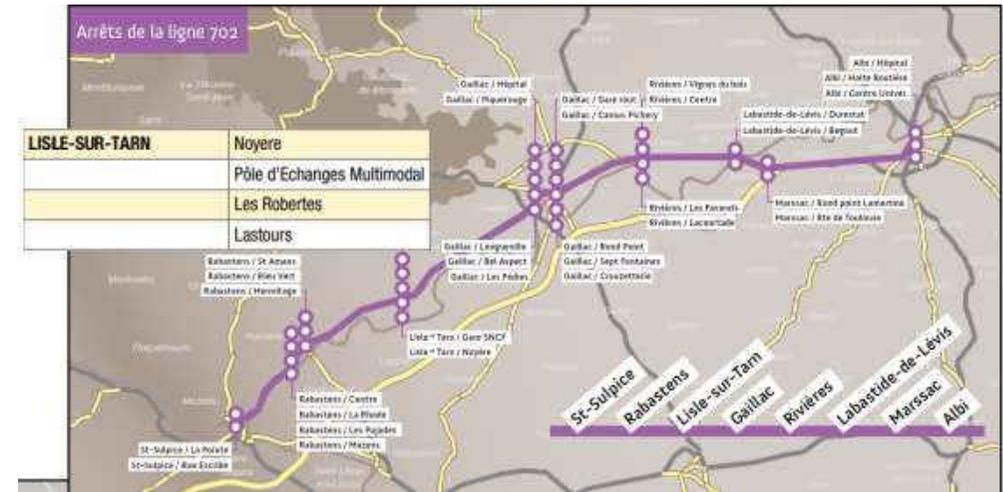
Extraits de l'étude mobilité 2023 (phase diagnostic)



Annexe à la fiche action 3.2.3 LISLE SUR TARN – plan de mobilité

Un fort potentiel de développement des transports en commun :

- Lio ligne 702
- Navette Lisenbus
- Gare ferroviaire en centre ville
- Pôle d'échange créé sur la RD988



Annexe à la fiche action 3.2.3 LISLE SUR TARN – plan de mobilité

LES MODES ACTIFS

Les itinéraires cyclables

Des aménagements dédiés très disparates

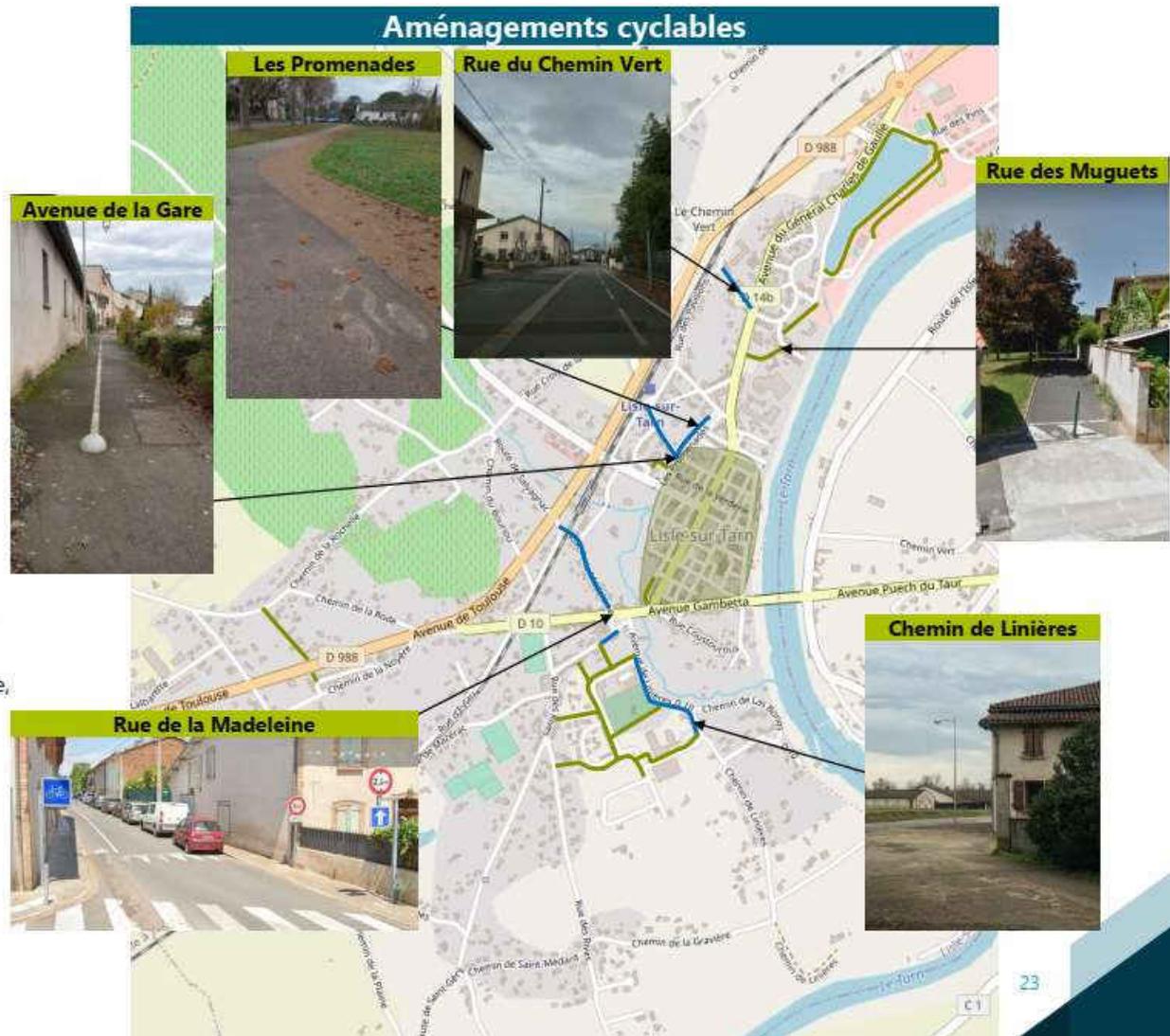
■ Les aménagements cyclables existants :

- Avenue de la Gare (piste cyclable le long du trottoir),
- Les Promenades (piste cyclable le long du trottoir),
- Un contre-sens cyclable sur la rue de la Madeleine très dégradé, mal signalé,
- Une bande cyclable sur la rue du Chemin Vert, mal signalé,
- Un contre-sens cyclable sur une section de la rue Villenouvelle, mal signalé
- Une piste cyclable sur le chemin de Linières.

■ Des voies vertes (aménagement partagé avec les piétons) :

- Sentes entre l'esplanade Pierre Cayla et le lac de Bellevue,
- Autour du Lac de Bellevue,
- Dans la ZAC du Rivalou,
- En accès à l'arrêt de la Noyère (accès nord sur parcelles privées).

■ Un centre-ville en espace partagé.



Annexe à la fiche action 3.2.3 LISLE SUR TARN – plan de mobilité

LES MODES ACTIFS

Les cheminements piétons

Globalement, des cheminements piétons très inconfortables du fait de l'omniprésence des espaces dédiés à la voiture

- Dans le centre-ville, 2 types de traitements existent :
 - Des cheminements piétons partagés avec la voiture concernant l'ensemble du centre-ville hors place Paul Saissac, rue Porte-Peyrole et rue Etienne Compeyre qui ont fait l'objet d'aménagement de trottoirs,
 - Des cheminements sur des espaces non partagés avec trottoirs. Paradoxalement, cette configuration génère de la vitesse (par exemple, autour de la place Paul Saissac, rue Porte-Peyrole et rue Etienne Compeyre, lié à l'effet tunnel renforcé par les trottoirs)...mais mettent en lumière les axes structurants (axes alors privilégiés par les automobilistes).



Rue des Grands Augustins



Contrescarpe Sainte Barbe



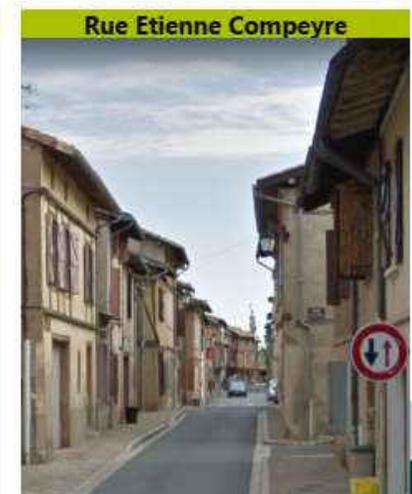
Rue Saint-Louis



Place Paul Saissac



Rue Porte Peyrole



Rue Etienne Compeyre

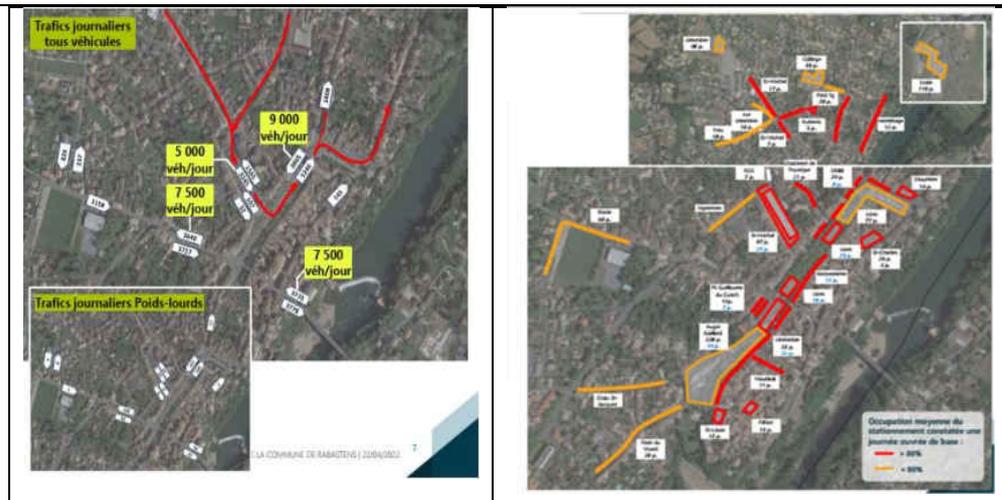


FICHE ACTION N° 3.2.4

RABASTENS – Plan de mobilité

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.2. Fluidifier les mobilités
Action nom	RABASTENS – Plan de mobilité
Action n°	3.2.4
Statut	En cours / en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Rabastens
Description de l'action	<p>Confrontée à des problématiques de circulation (notamment l'engorgement au niveau du pont de Coufouleux et du secteur Notre Dame du Bourg), la commune de Rabastens a mené en 2022 une étude sur les mobilités qui a mis en avant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des déplacements domicile-travail fortement orientés vers la métropole toulousaine - Une motorisation importante des déplacements (84% des déplacements se font en voiture) - Un taux d'utilisation des transports en commun relativement importante (13% des déplacements), notamment du fait de la présence de la gare de Coufouleux pour laquelle un accès amélioré serait un plus (projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn, fiche action 3.2.5) <p>Le centre-ville est sujet à une circulation importante (jusqu'à 9 000 véhicules/jour), illustrant la mauvaise connexion entre les quartiers (quasi-obligation de passer par les Lices). L'étude pointe le besoin de repenser la circulation autour du carrefour de la mairie et du croisement de la halle.</p> <p>L'offre de stationnement est jugée globalement satisfaisante pour les besoins quotidiens, mais trop concentrée sur le centre-ville ce qui renforce le trafic. Des poches de stationnement périphériques, bien connectées au centre-ville (trottoirs, pistes cyclables...) seraient à identifier pour désengorger l'hyper centre.</p>

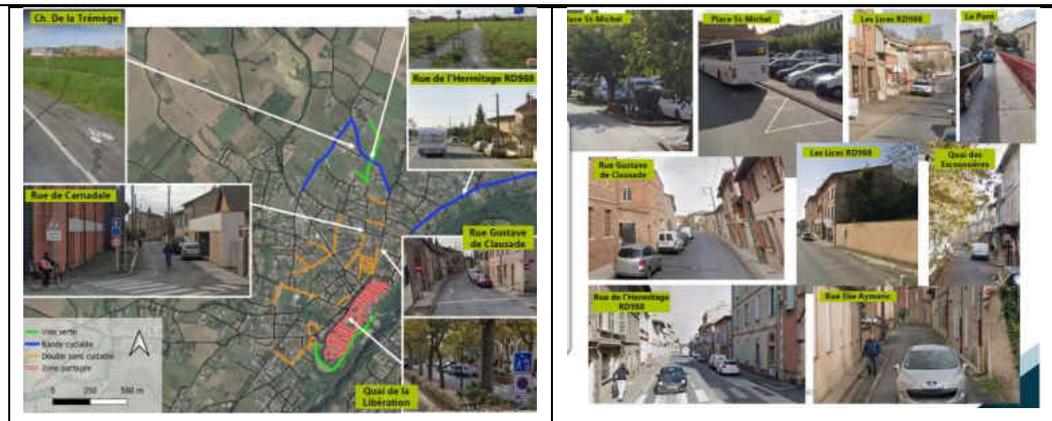




L'usage important des transports collectifs provient des infrastructures et des services proposés : gare SNCF de Couffoulex (19 AR/jour, Toulouse à 30min), réseau LiO (22 AR/jour), le Passe Pont entre Rabastens et Couffoulex (pour palier à l'insécurité du passage du pont pour les piétons et les cycles). Le territoire bénéficie également de deux aires de covoiturage, l'une à l'échangeur A68 (50 places) et l'autre route de Saint Sulpice (40 places). Il semble important de maintenir une bonne connexion de la ville aux bassins d'emploi de Toulouse et d'Albi, et un point de vigilance est porté sur la desserte de l'aire de covoiturage de l'échangeur par la ligne de bus express de l'A68, et le renforcement des capacités de transports de voyageurs par train aux heures de pointe.

Le réseau cyclable quant à lui est très discontinu et vieillissant, alors même qu'il existe un réel potentiel cyclable sur le cœur de ville (topographie « plate », 10min environ pour relier les extrémités de la zone urbaine). Le plan Tarn à vélo vallée du Tarn prévoit des aménagements cyclables sur la commune de Couffoulex, mais ne relierait pas Rabastens. Il s'agira de veiller cependant à la bonne connexion entre les réseaux cyclables à créer (qualité d'aménagement, signalétique...).

Enfin les circulations piétonnes sont compliquées par l'absence ou la vétusté des trottoirs. Cela rend les commerces et services finalement peu accessibles, alors même qu'un des atouts de la ville pourrait être la concentration de ces services.

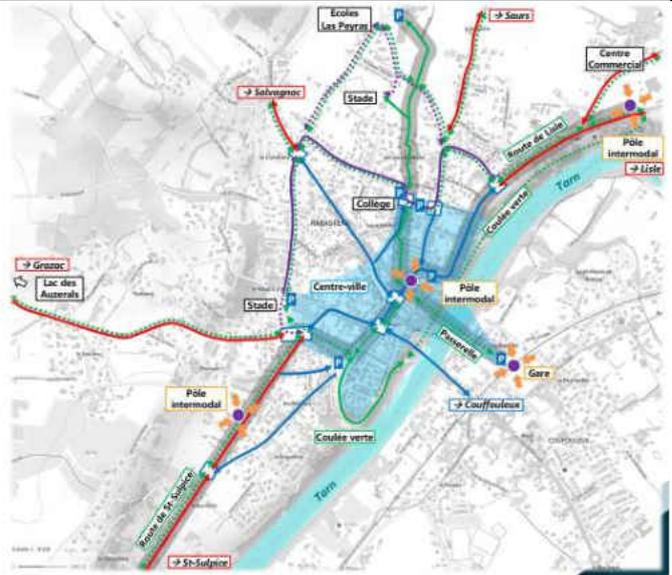


Les orientations stratégiques retenues par l'étude sont :

- Trouver un équilibre entre :
 - o Garantir l'accessibilité et l'attractivité du centre-ville en optimisant les capacités routières existantes
 - o Protéger le centre-ville du transit en lien avec le développement urbain et les déplacements vers la métropole toulousaine ou Albi,
- Améliorer les conditions de stationnement et en priorité :
 - o Assurer les besoins résidentiels du centre-ville
 - o Réduire les tensions sur la place St-Michel, la promenade des Lices en accompagnant le report des usages sur les offres en périphérie
 - o Améliorer l'usage du stationnement aux abords des commerces/équipements
- Engager un réseau multimodal interquartier en accompagnement de l'urbanisation de la commune et de l'évolution du réseau viaire du centre-ville
 - o Réduire la concentration des flux en centre-ville en réorganisant les flux interquartiers et la desserte des équipements en périphérie pour les rendre moins dépendants du réseau du centre-ville
 - o Préparer la requalification des espaces du centre-ville pour un meilleur cadre de vie
 - o Desservir les quartiers avec un réseau cyclable sécurisé
- Améliorer les espaces dédiés aux piétons le long de la RD988 et depuis/vers les offres de stationnement en périphérie
 - o Les cheminements les plus directs dans le centre-ville (axe Lices-St-Michel-Auger Gaillard) et vers/depuis les zones de stationnement

LE PLAN DE DÉPLACEMENT ASSOCIÉ AU SCÉNARIO PRÉCONISÉ

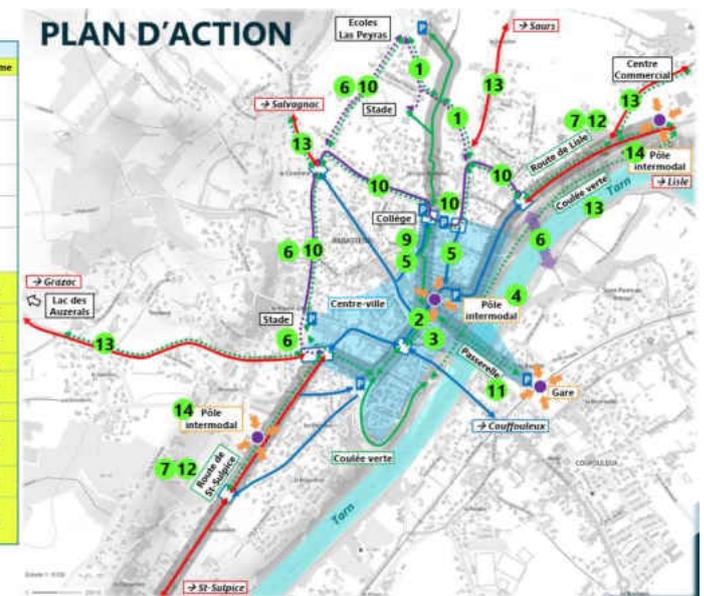
- Un réseau interquartier multimodal
 - Un réseau de desserte du centre-ville apaisé et lisible
 - Des carrefours stratégiques à aménager
 - Le stationnement en périphérie du centre-ville valorisé
 - Un réseau modes actifs sécurisé
 - Des pôles intermodaux aménagés pour les transports collectifs, le covoiturage
 - Un espace public qualitatif et confortable pour les piétons
-



Des priorités d'action ont été émises par le bureau d'études :

PROPOSITIONS	PROGRAMMATION	
	Court terme	Moyen terme
1 La mise à double sens de l'avenue de la Croix Blanche qui débouche sur la route de Sauris	Etudes + Travaux	
2 La priorité à droite pour le carrefour de la Halle : promenade des Lices/Faubourg St Michel	Etudes + Travaux	
3 Apaisement de la circulation sur la Promenade des Lices	Etudes + Travaux	
4 Le déplacement des arrêts de bus sur la Promenade des Lices	Etudes + Travaux	
5 Le changement de sens de circulation de sens de circulation de la rue Gustave de Clausade et de la rue Elie Aymeric	Etudes + Travaux	
6 Réserver les emprises foncières pour le réseau interquartier et le pont	Etudes	Travaux
7 Sécurisation RD988	Etudes	Travaux
8 Sécurisation Rue Gustave de Clausade	Etudes	Travaux
9 Sécurisation Rue Elie Aymeric	Etudes	Travaux
10 Aménagement du réseau interquartier	Etudes	Travaux
11 Projet Passerelle	Etudes	Travaux
12 Aménagement du réseau armature modes actifs (Axe Centre-ville - Collège-Las Peyras - axe RD988)	Etudes	Travaux
13 Aménagement du réseau modes actifs secondaire	Etudes	Travaux
14 Les pôles intermodaux : Promenade des Lices, Av. de Toulouse et Av. de l'Hermitage	Etudes	Travaux

PLAN D'ACTION



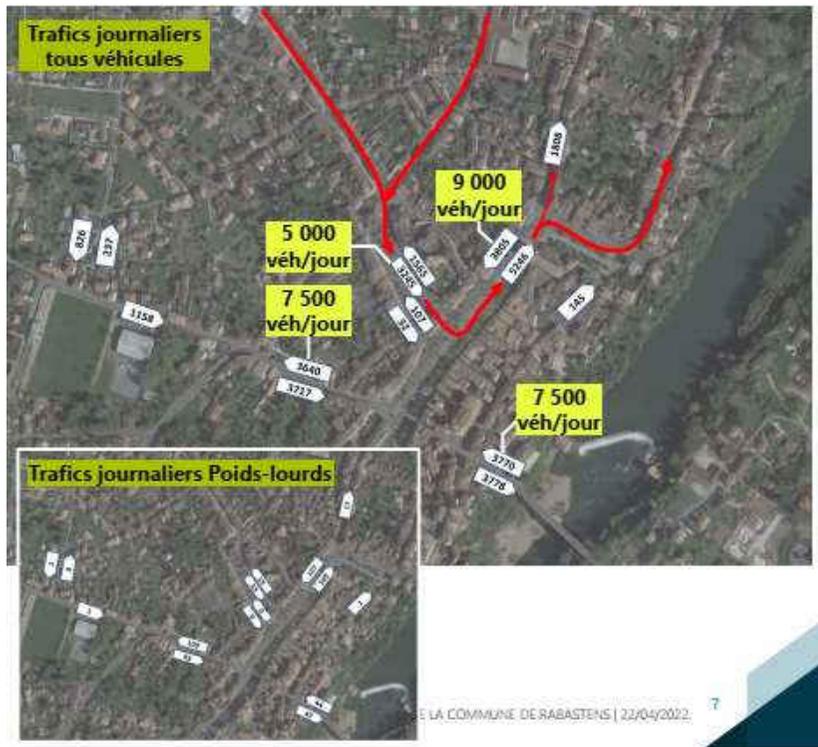
Partenaires potentiels	Union Européenne, Etat, Région, Département, Agglomération
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : mise en double sens avenue croix blanche 2023 : déploiement d'arceaux sécurisés pour vélo, étude complémentaire sur la place Auger Gaillard, remise en circulation de la rue des abreuvoirs, réfection des trottoirs de la promenade des Lices

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan de mobilité CAGG CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des transports en commun Usages des pistes cyclables
Conséquence sur la fonction de centralité	Par nature le projet recherche à améliorer la qualité de vie en centre-ville.
Annexes	Synthèse de l'étude mobilité 2022

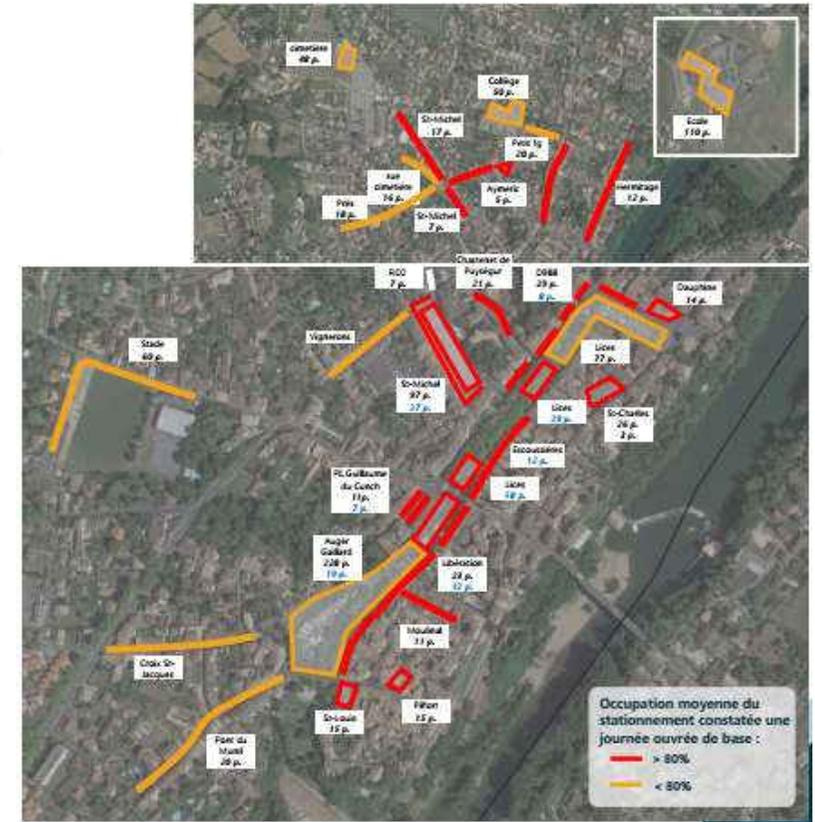
Annexe à la fiche action 3.2.4 RABASTENS – plan de mobilité

Extraits de l'étude mobilité 2022

Circulation et stationnement



→ Repenser la circulation autour du carrefour de la mairie et du croisement de la halle.



→ Une offre de stationnement globalement satisfaisante pour les besoins quotidiens mais une forte concentration en cœur de ville

Annexe à la fiche action 3.2.4 RABASTENS – plan de mobilité

LES TRANSPORTS COLLECTIFS



Une offre de transports collectifs plutôt importante pour une agglomération de la taille de Rabastens :

- Une gare dans la ville mais en rive gauche du Tarn avec une offre importante de 19 AR / jour
- Le parking de la Gare (120 places) est fortement occupé hors crise sanitaire
- Une ligne de bus interurbain desservant directement l'axe de la RD988 avec une offre importante (22 A/R par jour)
- Un Transport à la Demande très confidentiel : 85 usagers annuels
- Une offre de bus entre Rabastens et Couffouleux pour palier à l'insécurité du passage du pont pour les modes actifs
- Une ligne de bus express sur A68...qui ne **dessert pas l'échangeur**

Une aire de covoiturage de 50 places à l'échangeur de l'A68 et de 40 places en sortie de Rabastens, vers St-Sulpice.



Passer Pont

La Peyrie
Casale Gambetta
Blanc de Sains
Chemin des Carreaux
RABASTENS
A Meyrignac
Foncaudière
Chénégat
Place Esquirol
RD988
Avenue de la Gare
COUFFOULEUX
Chénégat
Mairie
La Blaygac
La Blaygac
Les Mousillards
Mairie
Avenue de la Gare
RD988
La Poste
Château de Michel
Casale Gambetta
Blanc de Sains
La Peyrie
RABASTENS



Annexe à la fiche action 3.2.4 RABASTENS – plan de mobilité

LES MODES DOUX

Un réseau cyclable très discontinu et vieillissant

- Des pôles générateurs de flux concentrés dans le centre-ville sauf les écoles Las Peyras et la Gare
- Un réel potentiel cyclable (10 minutes de temps de parcours à vélo pour relier les extrémités de la zone urbaine)
- Un projet de passerelle permettant d'améliorer les cheminements entre les 2 communes et vers la gare est une opportunité

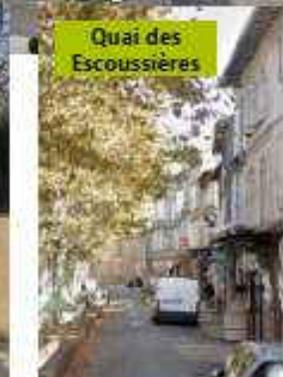
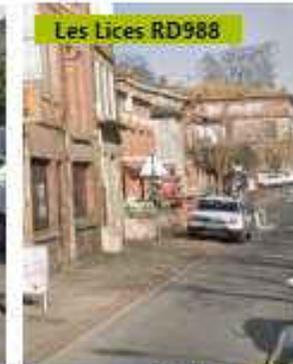


Annexe à la fiche action 3.2.4 RABASTENS – plan de mobilité

LES MODES DOUX

Globalement, des cheminements piétons très inconfortables

- Des espaces publics peu qualitatifs **du fait de l'omniprésence des espaces dédiés à la voiture**
- Une accessibilité pour les PMR compliquée
- ...Mais l'avantage d'un périmètre restreint d'équipements et de services accessibles à pied





FICHE ACTION N° 3.2.5

RABASTENS – Passerelle sur le Tarn

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.2. Fluidifier les mobilités
Action nom	RABASTENS – Passerelle sur le Tarn
Action n°	3.2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La part des transports en commun dans les déplacements est relativement bon (13%), notamment du fait de la présence de la gare SNCF de Couffouleux (19 AR/jour). Le projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn, entre les communes de Rabastens et de Couffouleux, permettrait de sécuriser les déplacements piétons et cyclables entre les deux communes et pourrait favoriser encore davantage l'usage du train.</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>L'étroitesse du pont actuel rend dangereux la marche, et les largeurs cyclables ne permettent plus à deux véhicules de se croiser.</p> </div> </div> <p>Le projet consiste à créer une infrastructure de franchissement du Tarn dédiée aux piétons et aux cycles.</p>
Partenaires potentiels	Commune de Couffouleux, Agglomération, Communes, Union Européenne, Etat, Région, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude 2018 : entre 8M€ et 10M€



Plan de financement prévisionnel / définitif	Agglomération, Etat, Région, Département
Calendrier	Projet suspendu en attente de finaliser le plan de financement Emplacements réservés à prévoir au PLUi
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une passerelle permettra d'apaiser les circulations en centre-ville et de favoriser les modes actifs. Le projet améliore la qualité de vie des habitants.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.1

Rénovation énergétique des bâtiments publics et optimisation de l'éclairage public

Orientation stratégique	<p>3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis</p> <p>3.3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique</p>
Action nom	Rénovation énergétique des bâtiments publics et optimisation de l'éclairage public
Action n°	3.3.1
Statut	En cours/en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes, agglomération
Description de l'action	<p>La rénovation énergétique des bâtiments publics s'inscrit dans les objectifs du PCAET 2022-2028. Si le secteur résidentiel et dans le secteur des transports sont les premiers secteurs en termes de consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET), les consommations du parc public constituent un levier important pour engager le territoire dans la transition écologique. Ce document programmatique pose comme objectif une diminution globale de 17% de la consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2014, et de 36% en 2050. La rénovation des bâtiments publics participe à cet objectif.</p> <p>Le « décret tertiaire » (2019) précise les modalités de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010 (objectifs fixés par la loi ELAN de 2018).</p> <p>La hausse importante des coûts de l'énergie en 2022 a renforcé encore la nécessité de maîtriser les consommations énergétiques du parc public.</p> <p>L'action porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation des bâtiments publics des communes et de l'agglomération (écoles notamment) <ul style="list-style-type: none"> ○ Agglomération : définition d'un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation des bâtiments scolaires, péri- et extra-scolaires, rénovation école Las Peyras de Rabastens, ○ Gaillac : formalisation d'un schéma directeur énergétique et patrimonial, rénovation énergétique de

	<p>la salle de spectacle (fiche action 2.3.1), de la halle du Griffoul (fiche action 2.6.4).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lisle-sur-Tarn : rénovation énergétique de la piscine, salle Pierre Salvet ○ Rabastens : rénovation énergétique de la piscine <p>- Rénover et maîtriser les consommations de l'éclairage public, en partenariat avec Territoire d'Énergie 81</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Agglomération : programme de rénovation de l'éclairage public sur les zones d'activité économique ○ Communes : programme pluriannuel de travaux (dont mise en lumière des lavoirs – Rabastens), extinction nocturne effectif depuis 2022
Partenaires potentiels	Etat, ADEME, Région, Union Européenne, Territoire d'énergie 81, Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de l'école Las Peyras de Rabastens : 273 000€ - Sur les zones d'activités économiques : programme de rénovation de l'éclairage public (120 000€ à l'échelle de l'EPCI), expérimentation d'horloges astronomiques <p>Lisle-sur-Tarn</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation éclairage public : 35 220€ <p>Rabastens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation éclairage public en centre bourg : 2022 100 830.71€, 2023 63 904.42€ - Mise en lumière des 3 lavoirs : 20 262.50€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de kWh évités Emissions de CO2 évitées
Conséquence sur la fonction de centralité	La maîtrise des consommations d'énergie est un enjeu fort pour la sobriété énergétique du territoire. Les bâtiments publics et le réseau d'éclairage public constituent une source importante de consommation.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.2

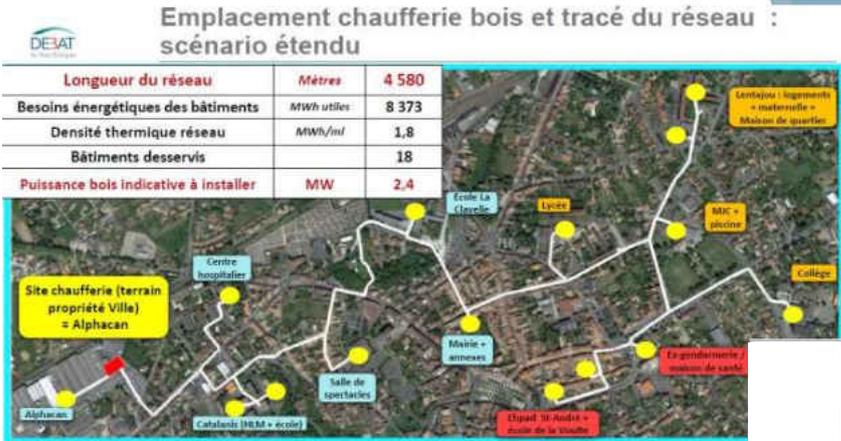
Convention ENEDIS et offre de service GRDF

Orientation stratégique	<p>3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis</p> <p>3.3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique</p>
Action nom	Convention ENEDIS et offre de service GRDF
Action n°	3.3.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	ENEDIS et GRDF
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme PVD, les gestionnaires de réseaux GRDF et ENEDIS ont conventionné avec l'Etat pour offrir aux communes et à leurs habitants des facilités et des offres exclusives.</p> <p>GRDF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchement gaz (raccordement réseau et installation de compteur) offert pour tous locaux (habitations, entreprises, public...) qui se situe à moins de 35m des canalisations existantes. - Offre valable jusqu'au 12/01/2024. - Offre accessible à tous : collectivités, particuliers, entreprises <p>ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de données de consommation et de production agrégées permet de repérer les zones les plus énergivores et de cibler les programmes d'action publique en faveur de l'efficacité énergétique. - Gratuité de la prestation de chiffrage du coût de raccordement sur l'ensemble du territoire communal en PVD, en consommation ou en production - Transmission de données chiffrées et anonymes, à l'échelle communale, concernant la précarité énergétique - Application « mon éclairage public » pour signaler des dysfonctionnements sur les points de livraison associés à l'éclairage public - Possibilité de suivre les consommations du parc de bâtiments à une maille fine sur une application dédiée - Sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de maîtrise des consommations énergétiques - Accompagnement à l'émergence de projet d'autoconsommation individuelle et collective - Embellissement des postes de transformation HTA-BT

	- Accompagnement au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
Partenaires potentiels	Communes, ENEDIS, GRDF, Territoire d'énergie 81
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Déploiement de l'offre GRDF : 2022-2024 Convention ENEDIS signée en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets accompagnés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'engagement des gestionnaires de réseaux dans l'évolution du système électrique est importante pour permettre d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.3

GAILLAC – Création d'un réseau de chaleur urbain

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique															
Action nom	GAILLAC – Création d'un réseau de chaleur urbain															
Action n°	3.3.3															
Statut	En projet / court terme															
Niveau de priorité	Fort															
Maître d'ouvrage	Trifyl															
Description de l'action	<p>L'action consiste en la création d'un réseau de chaleur urbain dans la ville de Gaillac, desservant une dizaine de sites.</p>  <p>Emplacement chaufferie bois et tracé du réseau : scénario étendu</p> <table border="1"> <tr> <td>Longueur du réseau</td> <td>Mètres</td> <td>4 580</td> </tr> <tr> <td>Besoins énergétiques des bâtiments</td> <td>MWh utiles</td> <td>8 373</td> </tr> <tr> <td>Densité thermique réseau</td> <td>MWh/ml</td> <td>1,8</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments desservis</td> <td></td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Puissance bois indicative à installer</td> <td>MW</td> <td>2,4</td> </tr> </table> <p>Source : étude de faisabilité (2020)</p> <p><u>Données clés du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 18 bâtiments raccordés : <ul style="list-style-type: none"> 8 bâtiments Mairie : représentent 63% des consommations totales gaz du patrimoine bâti communal. 4 bâtiments Agglo Les 2 ensembles HLM Tarn Habitat (Lentajou et Catalanis) Le Lycée Victor Hugo Le collège Albert Camus Le centre hospitalier et l'EPHAD St André 4.6 km de réseau 	Longueur du réseau	Mètres	4 580	Besoins énergétiques des bâtiments	MWh utiles	8 373	Densité thermique réseau	MWh/ml	1,8	Bâtiments desservis		18	Puissance bois indicative à installer	MW	2,4
Longueur du réseau	Mètres	4 580														
Besoins énergétiques des bâtiments	MWh utiles	8 373														
Densité thermique réseau	MWh/ml	1,8														
Bâtiments desservis		18														
Puissance bois indicative à installer	MW	2,4														

	<ul style="list-style-type: none"> • Puissance bois installé :2.4 MW <p><u>Bénéfices du réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2500 tonnes/an de CO2 évités • 2emploispérennescréés, non délocalisables • Ressource locale : indépendance énergétique • A lui seul, le projet représente 34%del’objectif 2030 fixé par le PCAET en bois-énergie à l’échelle du territoire de l’Agglomération
Partenaires potentiels	ADEME, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	5.2M€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds chaleur (ADEME et Région) sollicité
Calendrier	Démarrage des travaux 2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d’évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.4

Développement de la production d'énergie renouvelable

Orientation stratégique	<p>3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis</p> <p>3.3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique</p>
Action nom	Développement de la production d'énergie renouvelable
Action n°	3.3.4
Statut	En cours/en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes, agglomération
Description de l'action	<p>Le développement des énergies renouvelables (EnR) constitue un des 5 axes prioritaires du PCAET 2022-2028. Les objectifs fixés sont de multiplier par 3.5 la production d'EnR d'ici 2050 par rapport au niveau de 2014, ce qui implique de passer de 18% de la consommation d'énergie du territoire couverte par la production EnR en 2014 à 153% en 2050. Cela nécessite un engagement fort des collectivités pour favoriser l'émergence de projets publics ou privés sur le territoire.</p> <p>Ces objectifs se déclinent en actions concrètes dans les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agglomération : remplacement chaudière fioul en une chaufferie bois de l'école Saint Cécile d'Avès de Gaillac (60 000€), étude géothermie sur le site de l'école Las Peyras de Rabastens • Gaillac : création d'un réseau de chaleur urbain (Tryfil, 5.2M€, fiche action 3.3.3), solarisation du centre technique municipal • Lisle-sur-Tarn : solarisation de la salle Pierre Salvat (2024-2025, fiche action 2.3.3), projet de production photovoltaïque porté par l'Institut de la Vigne et du Vin, solarisation des ateliers municipaux (2 200m² de toiture, 2023-2024) • Rabastens : solarisation toiture centre technique municipal (2023) <p>Dans le cadre du PCAET, des actions plus larges sont également inscrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un atlas des EnR - Développer les installations solaires sur les toitures privées - Travailler sur l'écosystème d'acteurs du photovoltaïque sur le territoire



	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la méthanisation agricole sur exploitation - Favoriser l'émergence et accompagner des projets citoyens de production EnR - Poursuivre le développement des chaufferies biomasse - Développer la production de biogaz en injection réseau
Partenaires potentiels	Etat, ADEME, Région, Union Européenne
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	KWh produit localement à partir de sources d'énergie renouvelables et décarbonées Emissions de CO2 évités
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.5

Développer les circuits courts alimentaires

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique
Action nom	Développement de la production d'énergie renouvelable
Action n°	3.3.5
Statut	En cours/en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes, agglomération
Description de l'action	<p>L'ambition de développer les circuits courts alimentaires s'adosse aux objectifs de développement économique local (66% du territoire de la CAGG est agricole) et de réduction des émissions de CO2 pour l'approvisionnement en alimentation (réduction du transport de marchandise). Il s'agit également de mettre en valeur les exploitants du territoire auprès des consommateurs, rejoignant ici l'objectif de développer une alimentation de qualité et de saison.</p> <p>La CAGG structure un programme alimentaire territorial (lauréat DRAAF 2021, PAT en cours d'élaboration) en partenariat avec la chambre d'agriculture du Tarn. Les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens sont directement concernées par certaines actions envisagées de ce programme (à valider une fois le PAT finalisé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et valorisation des marchés de plein vent. On notera une bonne complémentarité des offres en la matière entre les 3 communes avec plusieurs marchés hebdomadaires dont les principaux qui ne sont pas sur le même jour (vendredi à Gaillac, samedi à Rabastens et dimanche à Lisle-sur-Tarn) - Projets pour développer l'approvisionnement des restaurations collectives du territoire en produits bruts de proximités et de qualité (établissements scolaires, unités médicales...) et achat d'équipements permettant de structurer les restaurants en régie de la Communauté d'Agglomération (rattaché à la compétence éducation) - Accompagnement de l'Essor Maraîcher (implanté sur la commune de Gaillac), espace test agricole avec plus de 10 ans d'antériorité (ouverture en 2012), pour développer des



	<p>interactions plus fortes vers les enjeux du territoire mis en lumière dans le diagnostic du PAT et assurer la continuité d'accueil de porteurs de projet agricole formés pour tester "grandeur nature" leur projet d'installation tout en étant épaulés : maraîchage biologique, viticulture, élevage...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des jardins partagés existent sur les trois communes, sur foncier communal et en gestion associative. Dans le cadre du PAT des réflexions pourraient être engagées sur les interactions possibles et partagées à développer entre les jardins partagés sur les trois communes, sur foncier communal et en gestion associative.
Partenaires potentiels	Etat, ADEME, Région, Union Européenne, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action permet d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer la résilience du territoire au changement climatique.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.6

Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire

Orientation stratégique	3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis 3.3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique
Action nom	Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire
Action n°	3.3.6
Statut	En cours/en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes, agglomération
Description de l'action	<p>Le territoire est vulnérable à certains risques climatiques, notamment liés à la raréfaction de la ressource en eau, les phénomènes de canicule/sécheresse exacerbés en centre-ville minéralisé, et la problématique du retrait-gonflement d'argile. Le risque d'effondrement des berges du Tarn constitue également un risque naturel impactant pour les 3 communes.</p> <p>Les projets en la matière s'inscrivent dans la stratégie de résilience territoriale développée dans le PCAET 2022-2028 et poursuivent notamment les objectifs d'optimisation de la gestion de la ressource en eau et de préservation de la biodiversité.</p> <p>Sur le territoire concerné par le présent contrat PVD il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets de désimperméabilisation des sols <ul style="list-style-type: none"> Ex. PRU Lentajou à Gaillac, avenue Foch à Gaillac, parking collège et aire de covoiturage route de Saint Sulpice à Rabastens, projet pour place Emmanuel Turle à Lisle-sur-Tarn, projet pour place Saint Charles à Rabastens - Projets de séparation des flux pluviaux et d'assainissement <ul style="list-style-type: none"> Ex. travaux assainissement promenade des Lices à Rabastens - Projets innovants de récupération des eaux <ul style="list-style-type: none"> Ex. piscine de Lisle-sur-Tarn



	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets de valorisation de la biodiversité Ex. tables d'interprétation posées en 2022 sur les berges de Gaillac - Préservation de la biodiversité par l'usage de méthode moins agressives pour le traitement des espaces verts Ex. label Zéro Phyto et Territoire Bio engagé à Gaillac, expérimentation d'éco-pâturage sur les berges du Tarn et d'entretien différencié des espaces verts à Rabastens - Plantations d'arbres, végétalisation d'espaces Ex. projet avenue Foch à Gaillac (renaturation stations-services square Joffre et et Calandreta), réaménagement des jardins du museum de Gaillac, plantation d'arbres autour du lac de Lisle-sur-Tarn, permis de végétaliser à Lisle-sur-Tarn et à Rabastens, programme de plantations d'arbres et de haies champêtres porté par l'agglomération, végétalisation du mur de l'école Puysegur à Rabastens. - Préservation et mise en valeur des berges du Tarn Ex. projet de valorisation du patrimoine fluvial à Lisle-sur-Tarn (Port Bas), aménagement des berges du Tarn à Gaillac, développement des activités sur les berges à Rabastens (baignade surveillée depuis 2022, projet de réaménagement du parking et du moulin), lutte contre les espèces végétales envahissantes
Partenaires potentiels	Etat, ADEME, Région, Union Européenne, Département, syndicat mixte de rivière Tarn aval
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTO - Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	M ² désimperméabilisés Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action permet d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer la résilience du territoire au changement climatique.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



Annexe n°3

Fiches Actions – Graulhet

FICHE ACTION N° 1

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Rénovation énergétique des bâtiments publics
Action n°	1
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Démarrer une action d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux avec la mise en place d'un grand Programme Pluriannuel d'Investissement dédié à la rénovation énergétique. 2. Mettre en place une gestion différenciée de l'éclairage public 3. Améliorer leur confort et optimiser leur occupation 4. Répondre aux aspirations des usagers et des habitants par un engagement collectif en faveur du DD 5. Réduire les dépenses de fluides et l'empreinte environnementale 6. Optimiser les partenariats <ul style="list-style-type: none"> - Isolation des bâtiments, isolation du plancher bas en sous-face, isolation en faux plafond, mise en place d'un système de régulation performant avec horloge digitale fonctionnel, mise en place d'une VMC hygroréglable (Hygro B), remplacement des menuiseries par des menuiseries alu double vitrage 4/16/4, éclairage LED, isolation des murs extérieurs par l'extérieur, changement du système de chauffage et des convecteurs etc: A définir suivant les bâtiments : Centre Administratif, Forum, Capelette, Maison des Associations etc... - Mise en place progressive de points d'éclairage public « intelligents » (planification)



	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la cartographie - Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - Evaluation des économies
Partenaires	<p>Financier et décisionnel : Etat (PVD), SDET, Région Occitanie, Ademe, Ville, CCAG</p> <p>Technique : prestataires (Moe, BE, ...), concessionnaires,</p> <p>Usagers : habitants, associations, ...</p> <p>BDT – Etude de faisabilité financière pour la commune dans le cadre de PVD</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>50 000 euros : études et audits</p> <p>1 500 000 euros : montant estimé pour la rénovation.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>2021-2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - En septembre 2022 : une étude en vue de la rénovation énergétique pour la maison des associations et la Capelette. - La maison France Services, ancien centre administratif a été totalement rénovée énergétiquement. Tryfil gère la chaudière de la maison France Services. - Des projets photovoltaïques à venir sur le parking de la piscine et des extensions au niveau de l'aérodrome. - Les Certificats d'Economie d'Energie rapportent peu.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg centre / OPERAT / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 2

Aménagement du site Mauriès-Capelette-Riviérette.

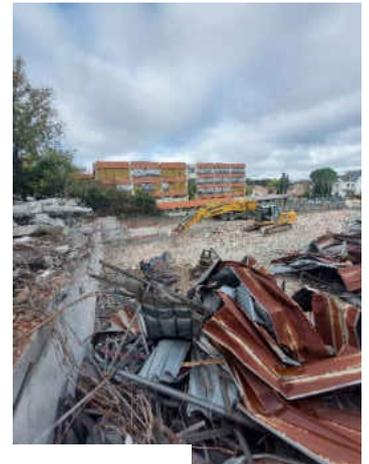
Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Projet d'aménagement du site Mauriès-Capelette Riviérette.
Action n°	2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Graulhet
Description de l'action	<p>Recycler un foncier industriel pollué pour désenclaver un secteur en bordure du centre-ville, secteur qui accueillera une zone d'habitat et permettra l'évolution des équipements scolaire et sportif de proximité (Collège, Capelette)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Acquisition, désamiantage, déconstruction et dépollution de la friche Mauries en vue de la création d'un passage vers le coteau au Nord de la friche, dans le cadre de l'AMI friche. Une partie de la friche est cédée au Département pour l'extension du collège Louis Pasteur. 2. Etude urbaine (AUDEO) pour établir la faisabilité d'une opération d'aménagement et de construction (habitat notamment) sur près de 9 ha (dont 1/3 appartiennent à la mairie) 3. Diagnostic énergétique conduit sur la salle de la Capelette : rénovation ou reconstruction selon conclusions 4. Mise en place des outils réglementaires et financiers en vue d'un passage à l'opérationnel (secteur de projet/PAPAG, acquisitions, proto-aménagement, cession du foncier viabilisé, ...) 5. Recherche de porteurs de projet
Partenaires	<p>Volet 1 : MO Commune de Graulhet en partenariat avec l'Etat (DSIL, DETR, Fonds vert), la Région Occitanie, le Département du Tarn, l'ADEME</p> <p>Volet 2 : MO Commune en partenariat avec la BDT (Banque des territoires)</p> <p>Volet 3 : MO CAGG en partenariat avec la Commune, programme ACTEE</p> <p>Volet 4 et 5 : Partenariat à consolider</p> <p>Prestataires : AMO, bureaux d'études, entreprises</p>
Dépenses prévisionnel	<p>Volets 1, 2, 3 : 508 000€</p> <p>Volets 4 et 5 : en cours</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Volet 1 : Etat (DSIL), Région, Département, Ademe, autres (à compléter avec la partie Dépollution)</p> <p>Volet 2 : BDT, CD81</p> <p>Volet 3 : ACTEE</p> <p>Volet 4 et 5 : à déterminer</p>
Calendrier	<p>Volet 1 : 2021/2023</p> <p>Volet 2 : 2022/2023</p> <p>Volet 3 : 2023</p> <p>Volets 4 et 5 : 2023 et suivants</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Friches (Région/Ademe) Contrat Bourg centre / CTOccitanie CRTE / Fonds vert
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A déterminer : acquisition de la friche, réalisation des travaux dans les délais, cession au collège, validation d'un programme d'aménagement, qualité des logements, des espaces publics, plantations, photovoltaïque, emploi de matériaux biosourcés, du bois,
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation des liaisons interquartiers : avec l'hyper-centre et l'entrée de ville ▪ Renforcement de la sphère économique du centre-ville ▪ Renforcement de l'attractivité du collège et de la salle de la Capelette, ▪ Redynamisation d'un secteur de ville dont l'échelle permettra d'intégrer les dispositions de lutte contre le changement climatique par la production de logements et d'espaces durables et économe (de type écoquartier). ▪ Accroissement de la capacité de la commune pour répondre aux objectifs du Contrat de Mixité Sociale et aux demandes d'un habitat de qualité et diversifié très proche du centre.

Annexes



FRICHE MAURIES AVANT



DEMOLITION ET TRI DES DECHETS



FRICHE MAURIES APRES

HYPOTHESE D'AMENAGEMENT
SCHEMA DE PRINCIPE



SITE DE LA SALLE DE LA CAPELETTE



FICHE ACTION N° 3

Nouveau centre nautique énergétiquement durable

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Nouveau centre nautique soutenable énergétiquement
Action n°	3
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	A définir
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Répondre aux enjeux sécuritaires 2. Réhabiliter le centre nautique aujourd'hui trop vétuste et fermé (confort, équipements, espaces, air, machineries <i>etc.</i>) 3. Avoir un équipement nautique plus attractif 4. Développer de nouvelles activités 5. Utiliser des systèmes d'énergies renouvelables sur le futur centre nautique 6. Garder la dimension d'accessibilité sociale liée à la localisation QPV de la piscine
Partenaires	BDT – Etude de faisabilité financière pour la commune dans le cadre de PVD avec un axe majeur développé sur l'opportunité ou non de porter le projet piscine à l'échelon communal
Dépenses prévisionnel/définitif	14 000 000 d'euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2021 : étude C2i et IPK Janvier 2022 : sélection d'un scénario par les élus Septembre 2022 : Implication des associations et de l'équipe municipale dans le projet Septembre/octobre 2022 : enquête de démocratie participative Fin 2022 : lancement de l'étude AUDEO
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet de construction d'un nouvel espace nautique fait suite à la fermeture de l'ancien. Son emplacement est stratégique car à portée du quartier de Crins (QPV), de la gare routière du stade N. Pelissou et à proximité de l'école et du forum Léo Lagrange.</p> <p>Sa fonction de centralité est également notable puisqu'il n'y a pas de piscines municipales à proximité, les plus proches étant celles de Lavour et de Gaillac.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 4

Piscine transitoire

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable
Action nom	Piscine transitoire
Action n°	4
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	Installation d'une piscine transitoire en attendant la réalisation de la piscine définitive.
Partenaires	BDT – Etude de faisabilité financière pour la commune dans le cadre de PVD avec un axe majeur développé sur l'opportunité ou non de porter le projet piscine à l'échelon communal
Dépenses prévisionnel/définitif	600 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des commerces, satisfaction client.
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 5

Plan Arbre

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Plan Arbre
Action n°	5
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	Volonté de renaturer nombre d'espaces publics et de penser une renaturation globale de la commune au travers des projets qui y seront menés. Les îlots de chaleurs sont nombreux et la renaturation est une des solutions les plus évidente pour favoriser l'amélioration de la qualité paysagère en plus de limiter les effets du réchauffement climatique.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Liens avec le programme bourg centre et le contrat de ville.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le réchauffement global des températures impacte grandement la vie des habitants en période estivale en raison d'une forte artificialisation des sols en centre bourg et notamment dans les quartiers QPV. La renaturation progressive de la commune s'inscrit pleinement dans les grands enjeux contemporains et dans la quête d'attractivité de la commune.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 6

Récupération des eaux de pluies sur les sites minéralisés

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Récupération des eaux de pluies sur les sites minéralisés
Action n°	6
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>La collectivité s'engage à moderniser ses moyens techniques et structurels afin de lutter au mieux contre le changement climatique qui touche la région, en été comme en hiver. L'augmentation des températures et l'assèchement des nappes phréatiques rendent nécessaire cet aménagement pour accroître la préservation de ressources naturelles.</p> <p>En ce sens, les équipes des services techniques souhaitent valoriser l'utilisation des eaux de pluies, que ce soit pour l'arrosage des arbres et plantes de la commune ou pour la balayeuse dont le plein dépasse les 700 litres d'eau.</p> <p>Pour ce faire, l'objectif est de développer un plan d'implantation de cuves de stockage d'eau de pluie, permettant de limiter la consommation directe de la commune en exploitant une ressource naturelle durable. Trois sites ont été répertoriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre technique municipal ; - Le forum municipal ; - Le stade Noël Pélissou.
Partenaires	Etat (Fonds vert ou DETR)
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 98 977,71 euros HT, soit 118 773,25 euros TTC.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	/

FICHE ACTION N° 7

Installations photovoltaïques

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Installations photovoltaïques
Action n°	7
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	Création de nouvelles installations photovoltaïques au boulodrome de Graulhet. Projet porté par Amarenco.
Partenaires	Amarenco
Dépenses prévisionnel/définitif	100 000 euros de reste à charge pour la ville
Plan de financement prévisionnel / définitif	Projet de porteur privé, reste à charge de la commune indiqué ci-dessus
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/



FICHE ACTION N° 8

Le Jourdain de demain

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Le Jourdain de demain : exemplarité de la transition écologique et sociale.
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Graulhet
Description de l'action	<p>Action visant à poursuivre le changement d'image par l'aménagement de l'espace majeur du centre-ville : le site du Jourdain-Château, véritable poumon de vie de la cité et projet phare du programme Petite Ville de Demain.</p> <p>Outre l'habitat, il convient de se pencher sur d'autres dynamiques qui interagissent, façonnent l'espace et véhiculent au dehors, l'image de la ville : l'activité économique/commerciale, les modes de déplacements, les usages, la qualité esthétique des espaces et des façades, la mise en place de mesures pour lutter contre le changement climatique (désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales, éclairage économe, ...), la gestion des déchets, la sécurité, l'accessibilité ...</p> <p>Les principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> Développer une exemplarité de la transition écologique et sociale par : <ul style="list-style-type: none"> La reconquête d'un espace central écologiquement responsable La création d'une vitrine de la ville autour d'une nouvelle esthétique urbaine et architecturale L'implantation de nouvelles structures commerciales La lutte contre la vacance périphérique des logements La mise en place d'une circulation apaisée Intégrer les évolutions numériques dans les structures et les équipements Participer à une construction collective et pluridisciplinaire en associant les usagers et autour d'évènements culturels et associatifs Faire émerger un espace garant de la mixité sociale
Partenaires	<p>Maitrise d'ouvrage : Commune de Graulhet</p> <p>Partenariats financiers et décisionnels : Etat (Fonds vert, DSIL, DETR), Région Occitanie, Europe, Département, Ademe, Agence de l'Eau, CAGG, SDET, Tarn Habitat, MO privées</p> <p>Partenariats techniques : ARAC/FOCCAL, Thémélia, CCI, CMA, prestataires (Moe, BE, entreprises), concessionnaires,</p> <p>Usagers : habitants, associations, ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude urbaine de faisabilité : 160 000€ HT environ</p> <p>Maitrise d'œuvre et travaux : de l'ordre de 3m€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel	Participations : Etat (DSIL, Fonds Vert), Région, Département, Ademe, BDT, AEAG, (à définir précisément à l'issue de l'étude de faisabilité)

Calendrier	2023 à 2026 et suivants
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourg centre</p> <p>CTOccitanie</p> <p>CRTE</p> <p>Fonds vert</p> <p>Contrat de ville</p> <p>OPAH-RU, SPR, PLU et PLUi</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre étude urbaine de programmation, du concours de Moe, des travaux d'aménagement des espaces publics - Qualité environnementale des aménagements (....) - Mise œuvre de(s) outil(s) d'aménagement pour favoriser l'évolution de la sphère commerciale (FOCCAL et autres,) - Mise en place d'une opération façades, dossiers subventionnés - Logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH-RU - Dossiers accompagnés dans le cadre du SPR (PC ou DP),
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du rayonnement du centre en couplant l'action avec celle de l'ilot du Gouch - Renforcement du rôle d'espace majeur et représentatif de la ville, - Consolidation de la sphère commerciale - Production d'une nouvelle image et de nouveaux usages durables et attractifs.

Annexes



FICHE ACTION N° 9

Rénovation et création de nouveaux équipements sportifs

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Rénovation énergétique des bâtiments publics
Action n°	9
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	Objectif de développer la pratique sportive pour tous avec des nouvelles installations sportives en centre-ville (city stade de Crins) mais aussi en périphérie dans les espaces de nature, notamment à Nabeillou et Miquelou.
Partenaires	ANS
Dépenses prévisionnel/définitif	2 000 000 d'euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Crins 2022, Nabeillou et Miquelou 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise à disposition d'activités physiques et sportive en centre-ville est importante pour les habitants, notamment ceux des QPV qui peuvent désormais bénéficier du nouveau city stade de Crins qui vient compléter l'offre sportive des abords du stade Noël Péliou. Pour les lacs, l'idée est de permettre aux habitants de se réapproprier les lacs de leurs communes en mettant à leur disposition des activités variées dont des installations sportives. En ce sens, le lien entre la périphérie et le centre-ville sera retravaillé avec la valorisation de la navette et de cheminements piétons et cyclistes.
Annexes	

FICHE ACTION N° 10

Plan de rénovation des éclairages publics

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.1 Faire du centre-ville un quartier durable.
Action nom	Plan de rénovation des éclairages publics
Action n°	10
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet / SDET
Description de l'action	Plan de rénovation des éclairages publics avec un investissement annuel et un projet en réflexion autour des outils proposés par les partenaires (SDET, BDT).
Partenaires	SDET
Dépenses prévisionnel/définitif	100 000 euros/ an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre, CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 11

Site Joqueviel et Vieu - de la Plaine de Millet au Pont Saint Pierre -

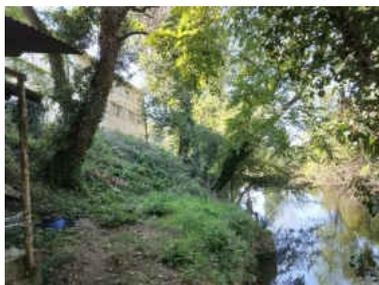
Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial.
Action nom	Requalification du site Joqueviel et Vieu – du Pont St Pierre à la Plaine de Millet-
Action n°	11
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Graulhet / Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO)
Description de l'action	<p>Par le recyclage d'un foncier pollué et l'acquisition de fonciers attenants, création d'un nouvel espace d'habitat à forte valeur ajoutée qui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité sociale par l'implantation de plusieurs typologies de logements - Dynamiser le commerce de proximité - Animer l'espace public, intégrer le végétal comme composante majeure, valoriser les berges du Dadou - Sécuriser les déplacements en agissant sur l'espace de la voirie et en complétant la trame piétonne en bord de rivière - Améliorer la fréquentation des équipements publics - Recourir à des dispositifs économes en énergie, favorisant la gestion des eaux de pluie, <p>Convention pré-opérationnelle avec l'EPFO + avenant en vue de procéder aux acquisitions et aux opérations de proto-aménagement (portage foncier) Etude urbaine à venir pour approfondir la faisabilité et la programmation des opérations immobilières Mise en place des outils réglementaires et financiers en vue d'un passage à l'opérationnel (secteur de projet/PAPAG,) Recherche de porteurs de projet (habitat partagé, EPHAD, ...)</p>
Partenaires	EPFO, Etat (DETR/DSIL, Fonds Vert), Région Occitanie, CD81, Banque des territoires, ADEME, AEAG, ... Prestataires : AMO, Bureaux d'études, entreprises
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de faisabilité : de 30 à 50 000€ HT Acquisitions et proto-aménagement : environ 2 à 5m€
Plan de financement prévisionnel / définitif	EPFO (portage foncier), Etat (Fonds vert), Région Occitanie (AMI friches), CD81, Ademe, BDT, ...
Calendrier	2012 : acquisition de la friche Joqueviel et Vieu par la Commune 2023 : acquisition des fonciers Vieu et Rouzières par l'EPFO, 2023/2024 : Etude urbaine de faisabilité 2023/2024 : Etudes /diagnostics (désamianter, déconstruire et dépolluer) 2024 : montage financier, dossiers de financement + AMO aménagement

	2025 : travaux de proto-aménagement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI friches, Bourg centre, CTO,
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A déterminer : <ul style="list-style-type: none"> - respect des délais, respect des enveloppes financières, - modalités de concertation, - qualité des logements, des espaces publics, intégration des dispositions DD (renaturation, EE, matériaux biosourcés, gestion déchets, eaux de pluie,)
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la mixité sociale et de la diversité des programmes d'habitat, ▪ Redynamisation des sphères économiques de proximité ▪ Consolidation du rôle des équipements de la ville (culture et scolaire) ▪ Liaisons interquartiers renforcées : avec l'hyper-centre et ses services, avec les entrées de ville, ... ▪ Redynamisation d'un secteur de ville dont l'échelle permettra d'intégrer les dispositions de lutte contre le changement climatique par la production de logements et d'espaces durables et résilients en lien avec la rivière. C'est un pas de plus vers la création d'îlots de fraîcheur

Annexes

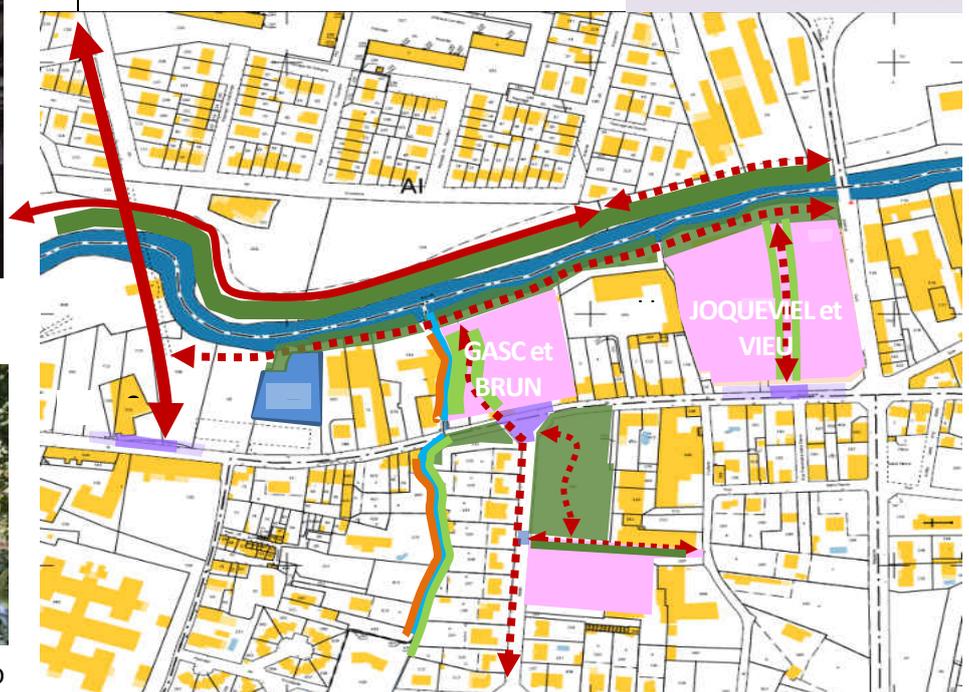


INTERIEUR DE LA FRICHE



BERGES DE RIVIERE - FACE NORD

SCHEMA DE PRINCIPE



FICHE ACTION N° 12

Site friche de Crins

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial.
Action nom	Requalification du site de Crins
Action n°	12
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Graulhet
Description de l'action	Création d'un espace vert de proximité après avoir démoli et dépollué le site de l'ancienne station-service de Crins. Cette action poursuit l'aménagement et la restructuration du quartier de Crins II entre 2015 et 2021 portés par Tarn Habitat, la Ville de Graulhet, la Communauté d'Agglomération et le SDET
Partenaires	Etat, Région Occitanie, CD81, Banque des territoires, ADEME
Dépenses prévisionnel	235 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DSIL), Région, Ademe
Calendrier	2012 : acquisition ex. station -service 2018/2019 : 1ères études SSP 2021 : démolit° des bâtiments et enlèvement des cuves fuel 2018/2022 : demandes de subvention 2022 : Plan de Gestion 2023/2024 : dépollution
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-centre / AMI friches
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroissement de l'attractivité du quartier de Crins en augmentant la renaturation du secteur ▪ Mise en valeur des abords du lycée Clément de Pémillé ▪ Renforcement de la sphère commerciale de proximité ▪ Traitement qualitatif de l'entrée de ville ▪

Annexes



FICHE ACTION N° 13

Site du Gouch – espaces publics, friche, programme d’habitat

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial.
Action nom	Requalification du site du Gouch
Action n°	13
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	<p>Débutée il y a plus de 10 ans, cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la requalification urbaine et la réappropriation du cœur de ville • Rénover un îlot insalubre du centre-ville par une action en profondeur sur l’habitat et les espaces urbains et en recyclant un foncier de friche • Mettre en œuvre un programme de 12 logements (8LLS et 4MDV) permettant d’accueillir une nouvelle population et favorisant la mixité sociale (futur CMS) • Valoriser le patrimoine médiéval et l’environnement du quartier Panessac et des berges du Dadou • Consolider le sentier urbain des patrimoines • Favoriser l’amorçage de projets privés <p>Duretés foncière, environnementale et opérationnelle ont accompagné l’opération. De nombreux aléas l’ont : l’obtention des subventions initiales, l’augmentation des coûts lors des études puis de l’appel d’offres des entreprises, la recherche de financements complémentaires pour résorber le déficit d’opération (plan de relance), la candidature au fonds friches, les fouilles archéologiques, l’impact des travaux sur les mitoyens, ... Une procédure de DUP est en cours sur l’immeuble voisin (hors opération Tarn Habitat mais dans le périmètre géographique de l’îlot). L’EPFO est bénéficiaire de l’ordonnance d’expropriation.</p>
Partenaires	Europe, Etat, Région Occitanie, CD81, EPF, Banque des territoires, ANAH, ADEME, Tarn Habitat, DRAC, Ingénierie de projet, entreprises
Dépenses prévisionnel	De l’ordre de 1,6 m€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Europe, Etat, Région Occitanie, CD81, EPF, Banque des territoires, ADEME, DRAC
Calendrier	Logements : début des travaux = 2022 (interruption pour diag archéologique) Réseaux : fin 2023 Espaces publics : travaux = 2024/2025 Friche : en attente
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg centre, AMI friches, plan de relance
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<p>Délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production des 12 logements, vente des 4 maisons de ville en 2025

	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des espaces publics après enfouissement des réseaux en 2025 • Respect des enveloppes financières
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la mixité sociale ▪ Valorisation patrimoniale et environnementale ▪ Fréquentation accrue des équipements publics de la ville ▪ Renforcement des liaisons inter-quartiers <p>Redynamisation du quartier médiéval dont l'échelle permettra d'intégrer les dispositions de lutte contre le changement climatique par la production de logements et d'espaces durables et résilients en lien avec la rivière. C'est un pas de plus vers la création d'un îlot de fraîcheur</p>

Annexes



FICHE ACTION N° 14

Utilisation des outils règlementaires existants

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial.
Action nom	Utilisation des outils règlementaires existants
Action n°	14
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Profiter du programme PVD et de son cadre juridique et d'accompagnement pour utiliser les outils règlementaires mis à disposition des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Denormandie dans l'ancien -Permis d'innover -L'exemption d'AEC en centre-ville -Renforcement du DPU <p>L'utilisation de ce programme qui est défini comme une « boîte à outils » pour les collectivités doit permettre de mener à bien dans un cadre plus large les différents projets de la commune et des particuliers.</p>
Partenaires	CAGG
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces outils étant pensés pour favoriser une redynamisation des centre-ville, l'objectif est d'utiliser à bien ces outils pour renforcer la fonction de centralité de la commune au travers des services publics et au public.
Annexes	Ajouter images du projet.

FICHE ACTION N° 15

Amélioration qualitative de l'habitat

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial.
Action nom	Amélioration qualitative de l'habitat au travers de l'OPAH-RU (observatoire de l'habitat, habitat indigne)
Action n°	15
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Agglomération Gaillac Graulhet
Description de l'action	<p>Profiter du contexte favorable des différents programmes de la commune et de la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain pour favoriser l'utilisation des outils mis à disposition de la commune.</p> <p>En parallèle sont menés les projets sur le Plan Local d'Urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Changer l'image de la ville par la mise en place d'une politique volontariste de mise en cohérence urbaine -Mettre en adéquation l'offre en habitat et les besoins spécifiques de notre ville -Développer la mixité sociale en centre-ville pour réduire la paupérisation de certains quartiers -Protéger notre patrimoine remarquable -Maîtriser notre foncier communal pour favoriser des projets qualitatifs -Lutter contre l'habitat indigne et vacant en favorisant la production d'opérations respectueuses et innovantes (lieux d'habitat partagé, économies d'énergie pensées à l'échelle du projet urbain, ...) -Mettre à profit le SPIRE Occitanie (Service Public Intégré de Renovation Energétique) pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments des PO et PB



	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place un dispositif pour permettre l'aménagement de l'habitat pour une adaptation à la perte d'autonomie -Intégrer les directives d'ordre qualitatif et patrimonial dans le document d'urbanisme ou tout autre document opposable -Se donner les moyens de cette qualité (financiers, conseils, coercition) en mettant en place les dispositifs appropriés -Bénéficier d'une expertise PVD pour révéler les atouts du PACV et les intégrer aux futures démarches -Favoriser la labellisation des travaux des PO et PB -Encourager les entreprises à développer des démarches innovantes respectueuses de l'architecture traditionnelle et de l'environnement -Favoriser la formation et l'insertion professionnelle par l'intermédiaire de l'apprentissage axé sur les savoir-faire traditionnels et l'écoconstruction -Développer une offre de services de proximité (commerces, services publics, culture, ...) -Déterminer les axes de participation des habitants dans la mise en œuvre des dispositifs
Partenaires	Etat (PVD), ANAH, Conseil Régional, Conseil Départemental, CAGG, CCI, CA, Associations (Petites cités de caractère, ...)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>OPAH RU sur 5 ans :</p> <p>Etudes 2022-2023</p> <p>Dispositif 2024-2029</p> <p>Observatoire de l'habitat :</p> <p>Mise en place d'un inventaire en 2021</p> <p>Ouverture du poste à la CAGG en 2022</p> <p>Mise en place des dispositifs en 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SPIRE Occitanie, Convention EPF Occitanie, SPR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Bilan des zones d'habitat améliorées à la fin de l'opération.
Conséquence sur la fonction de centralité	Au travers des différents documents d'urbanismes qui régiront la commune (ORT, OPAH-RU, PLU, PLUI, PLH,...), imaginer de nouveaux projets d'amélioration de l'habitat et soutenir les porteurs de projets

	<p>d'amélioration de l'habitat. La ville s'engage également à améliorer la qualité des espaces publics avec une charte de qualité urbaine et en intégrant des directives d'ordre portant sur la qualité et l'intégration patrimoniale.</p> <p>L'amélioration progressive de l'habitat et des espaces publics du centre-ville de Graulhet contribuera à l'accroissement de son attractivité tant économique que résidentielle et changera l'image de la ville.</p>
Annexes	<p>Listes des actions et hypothèses à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none">-Recours obligatoire à l'assistance de l'ABF et expertise PVD en amont du volet opérationnel-Réalisation des études d'OPAH-RU et accompagnement des propriétaires dans leur projet (suivi-animation) en co-partenariat avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet-Elaboration d'un observatoire de l'habitat pour la réduction du nombre de logement et locaux professionnels vacants en collaboration avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet-Développement d'une démarche active et participative avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet-Mise en place de procédure d'accompagnement des propriétaires de logements et locaux professionnels vacants pour une remise sur le marché (Etat : Appel à candidature pour accompagner les collectivités dans leurs démarches de lutte contre la vacance des logements en 2023)-Elaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour structurer l'offre de l'habitat et permettre le mieux vivre ensemble-Charte de qualité urbaine (enseignes, publicité, mobilier urbain, ...)-Mise en place d'une opération façade avec la réalisation d'un projet de développé de façades sur l'espace public comme cadre de référence-Accompagnement des porteurs de projet dans l'habitat qualitatif-Exercer le droit de préemption communal de manière cohérente et dans un but qualitatif-Suivi de l'occupation de l'espace public (technique/qualitatif, financier et des usages)-Modalités de pilotage et d'évaluation

FICHE ACTION N° 16

Site patrimonial remarquable (Périmètre)

Orientation stratégique	Graulhet Patrimoniale – A5.1 Etudier et valoriser la richesse du patrimoine bâti
Action nom	Site Patrimonial Remarquable
Action n°	16
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet, CAGG
Description de l'action	<p>Financement d'études concernant la création d'un périmètre SPR. Le fruit de ces études correspond à un large recensement de ce qui représente un intérêt historique et patrimonial à Graulhet. Plus particulièrement dans le quartier de Pannessac.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter la ville d'un outil reconnu pour la réglementation du bâti : le SPR, qui sera accompagné d'un PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine) - Etudier la richesse et la diversité du patrimoine (quartiers et espaces ruraux et paysages) - Elever le quartier médiéval au rang de laboratoire de réhabilitation exemplaire et de lieu de vie de qualité attirant population et commerces. - Travailler avec des structures et intervenants de qualité en matière de patrimoine, d'architecture, d'archéologie. - Favoriser et accompagner la participation et la médiation citoyenne sur le sujet - Créer du lien entre les différents outils et études liés au patrimoine pour créer un projet cohérent avec une vue d'ensemble.

Partenaires	CAGG, DRAC, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	19 350€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DRAC : 9 675€ Région : 5 805€ Intercommunalité : 3 870 €
Calendrier	<p>2021 :</p> <p>Rédaction du cahier des charges Délibérations municipales et communautaires</p> <p>2022 :</p> <p>Consultation, choix du bureau d'étude, demandes de financements</p> <p>2023 :</p> <p>Etude d'une durée maximum de 6 mois (réunions de travail, concertation, présentation du projet en Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture, accompagnement de l'Enquête Publique, communication, etc.) Classement du SPR par arrêté du ministre de la Culture. Publicité et annexion du SPR au document d'urbanisme</p> <p>2024 :</p> <p>Diverses publications obligatoires</p> <p>(Poursuite éventuelle par les études du PVAP)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU, PLUi, ORT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Annexion du SPR au document d'urbanisme
Conséquence sur la fonction de centralité	Les SPR aura un rôle remarquable dans la revitalisation du territoire, en tant qu'outil de connaissance, de préconisation, de valorisation de l'habitat, du commerce et des espaces publics. La préservation et la sauvegarde des patrimoines est essentielle pour redynamiser le cœur de ville et ses acteurs. En effet, il est prouvé que le patrimoine apparaît comme un levier pour la reconquête et la revitalisation des quartiers anciens.
Annexes	

FICHE ACTION N° 17

FOCCAL, nouvel outil d'aménagement et de restructuration

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.3 Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamiques commerciale, artisanale et industrielle
Action nom	Recours au dispositif FOCCAL (outil d'aménagement et de restructuration commerciale et artisanale de la région Occitanie) dans le prolongement de l'analyse de commercialité menée par AID et la SCET dans le cadre de l'ingénierie mise en place par la Banque des Territoires pour le dispositif PVD
Action n°	17
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	FOCCAL
Description de l'action	<p>Suite à l'analyse de commercialité menée en 2021 ayant débouché sur l'élaboration d'un cadre d'intervention (proposition d'acquisitions, fiches détaillées), mise en place d'une stratégie d'intervention pour redynamiser la sphère commerciale de centre-ville dans le quartier Politique de la Ville, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude de faisabilité sur une cellule vacante située place du Jourdain • Une étude architecturale / recomposition des façades du Jourdain (enfilade) <p>Action complémentaire à l'étude urbaine sur l'espace du Jourdain (places du jourdain et du Château) Valorisation du cadre de vie Développement d'une méthode pré-opérationnelle Mise à disposition des porteurs de projets de l'immobilier commercial</p>
Partenaires	Région Occitanie, BDT (Offre Shop'in : analyse de commercialité du centre-ville de Graulhet en 2021), CAGG, Etat (ABF), commerçants, artisans
Dépenses prévisionnelles	Etudes : 25 000€ HT Foncier : de l'ordre de 150 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires (50%), FOCCAL (25%), Commune (25%)
Calendrier	2021 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Dispositifs : Petites Villes de Demain (Etat), Contrat Bourg centre et Foncière FOCCAL (région Occitanie)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Consolidation et attractivité de la sphère commerciale de centre-ville Régénération et animation de l'espace public central du Jourdain Image de Graulhet redynamisée et valorisée Amélioration de l'image de Graulhet l'image de la Ville

Annexes



FICHE ACTION N° 18

Service public de l'insertion et de l'emploi

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.3 Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamiques commerciale, artisanale et industrielle
Action nom	Service public de l'insertion et de l'emploi
Action n°	18
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Département du TARN
Description de l'action	Développement d'un nouveau service public favorisant la rencontre entre les BRSA et les entreprises. Le SPIE est un nouvel outil ayant une fonction de facilitateur et est porté par le département. La ville de Graulhet et son bassin de vie ont été retenus au même titre que le bassin carmausin pour être un espace d'expérimentation pour ce programme
Partenaires	Département du Tarn / Agglo Gaillac Graulhet / Mairie de Graulhet
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Signature en février 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	

FICHE ACTION N° 19

Schéma directeur des espaces publics

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial.
Action nom	Schéma directeur des espaces publics
Action n°	19
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Graulhet
Description de l'action	Volonté de créer un schéma directeur de ville
Partenaires	Etat, Région Occitanie, CD81, Banque des territoires, ADEME
Dépenses prévisionnel	235 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DSIL), Région, Ademe
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-centre / AMI friches
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



FICHE ACTION N° 20

Mobilité cyclable

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.4 Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable
Action nom	Mobilité cyclable
Action n°	20
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CAGG
Description de l'action	<p>Développement de la pratique du vélo dans les habitudes de déplacements des habitants de la commune au travers d'aménagements de voies cyclables et d'une réduction de la vitesse en centre-ville.</p> <p>Un travail doit être mené afin d'assurer une continuité des voies cyclables de la commune, notamment d'est en ouest. L'aménagement et l'amélioration des espaces de stationnements vélos sont aussi des enjeux stratégiques.</p>
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	2023 : 522 000 euros 2024-2026 : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2021-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	L'utilisation du vélo en centre-ville permet de réduire la circulation en voiture et limiter l'impact paysager des voitures et parkings sur ou à proximité des espaces publics.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 21

Mobilités (navette, transport à la demande)

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.4 Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable
Action nom	Mobilités (navette, transport à la demande)
Action n°	21
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CAGG
Description de l'action	<p>Développement et valorisation de l'utilisation de la navette pour les trajets courts au sein de la commune. La navette mise à disposition dans la commune n'étant encore que trop peu utilisée, l'objectif est d'accroître l'intérêt de ce transport en commun local auprès des habitants dans le but de limiter le nombre de voitures circulant dans le centre-ville et encourager de nouvelles pratiques en termes de mobilité.</p> <p>Le transport à la demande est également une solution à développer pour de potentiels trajets exceptionnels au sein de la communauté d'agglomération. Mesure déjà mise en place par l'agglomération mais souvent méconnue des usagers.</p>
Partenaires	CAGG
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Vélo
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'usagers de la navette
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 22

Bourse au permis

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.4 Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable
Action nom	Bourse au permis
Action n°	22
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	Volonté de payer le permis a de jeunes travailleurs, ayant trouvé un emploi hors de la commune et ne pouvant pas se payer par leurs propres moyens leurs permis. Cette fiche action est encore en projet.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	15 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	A partir de 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 23

Grandeur Nature

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.
Action nom	Renaturation et aménagement du lac de Nabeillou en base de loisir
Action n°	23
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Création d'une base de loisir à proximité immédiate du centre-ville de la commune. L'objectif est de se réapproprier les espaces naturels de la commune et notamment ses lacs. Pour ce faire, il est important de penser ce projet commune extension directe du centre-ville, avec des connexions directes par pistes cyclables et la navette de la commune.</p> <p>La renaturation du site est importante pour proposer aux Graulhétos un îlot de fraîcheur essentiel à l'amélioration du cadre de vie des habitants du centre-ville.</p>
Partenaires	Etat, Région, Département, Agglomération Gaillac Graulhet,
Dépenses prévisionnel/définitif	600 113 euros



Plan de financement prévisionnel / définitif	DEPENSES		RECETTE HT		%	Total CHT (Basse)	Total CHT (Haute)
	AMENAGEMENTS NABELLOU		AMENAGEMENTS NABELLOU				
	Amenagement loisirs / jeux PRESTATAIRE		DETR		25%	55 000	64 096
	Amenagement loisirs / jeux REGIE		FOND VERT		30%	66 000	76 915
	Aménagements Nabeillou PRESTATAIRE		REGION		10%	22 000	25 638
	Aménagements Nabeillou REGIE		DEPARTEMENT		10%	22 000	25 638
			AGGLO				
			CONTRAT DE VILLE		5%	11 000	12 819
			AUTOFINANCEMENT		20%	44 000	51 277
	TOTAL	220 000			1	220 000	256 383
	CULTURE - ANIMATIONS CULTURELLES		CULTURE - ANIMATIONS CULTURELLES				
	Nabeillou		sponsoring/mecenat			12000	
	2 spectacles par semaine du 21 juin au 25 aout (preche la première quinzaine d'aout)	37 691	subventions			7 120	
	13 et 14 juillet	225 853	espace vip (loges et espace VIP)			38 000	
	total	261 344	BILLETTERIE (TP 15€ soit 3000 pers.- TR 18€ soit 1000 pe			186 000	
			recettes bars/buvette			25 000	
						268 120	
	ANIMATIONS LUDIQUES ET FESTIVES		ANIMATIONS LUDIQUES ET FESTIVES				
	activités	55 778	DRAC ÉTÉ CULTUREL			11 307	
	option Solution Modulable aquatique	45 000	CONTRAT DE VILLE			28 041	
	Total Animations	100 778	BILLETTERIE				
			MECENNAT				
						39 348	
	Total Communication Nabeillou	17 991					
	PREVISIONNEL DEPENSES	600 113	PREVISIONNEL RECETTES			527 468	
			solde			-72 645	
	AMENAGEMENT MIQUELOU		Total aménagements Miquelou				
			Syndicat Mixte du Bassin de l'Agoût		80%	89266,4	
			AUTOFINANCEMENT		20%	22316,6	
	Total aménagements Miquelou	111 583				111 583	
Calendrier	Inauguration le 21 juin 2023						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg centre CRTE CTO						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/						
Conséquence sur la fonction de centralité	/						
Annexes	/						

FICHE ACTION N° 24

Aménagements environnementaux Miquelou

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.
Action nom	Aménagements environnementaux du lac de Miquelou
Action n°	24
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Syndicat du bassin Tarn Agout
Description de l'action	<p>Réaménagement des berges du lac de Miquelou dans la continuité du travail mené à Nabeillou.</p> <p>La Mairie de Graulhet est propriétaire d'un barrage sur la rivière Verdaussou (affluent du Dadou), construit en 1927-28 à des fins de ressource en eau potable (barrage de Miquelou).</p> <p>Le barrage de type poids, de quelques 23.9 mètres de plus grande hauteur pour 174.4 mètres de longueur de crête, a aujourd'hui perdu son usage initial de réserve d'eau brute pour l'eau potable.</p> <p>Par contre, il constitue un lieu privilégié et très apprécié de promenade, de détente et de pêche ; proche du centre urbain de Graulhet, avec un chemin qui fait le tour du lac et qui transite sur le barrage lui-même.</p> <p>La hauteur du barrage et les risques liés à la sécurité qui en découlent, notamment d'un point de vue hydraulique, imposent à la Mairie une série de contrôles et d'études réguliers. Dans une optique de développement durable et de promotion de la continuité écologique, puis afin de limiter les risques liés à la sécurité ainsi que les travaux de sécurisation et les investissements financiers qui en dépendent, la Mairie de Graulhet a sollicité EDF pour l'étude d'un projet d'effacement partiel du barrage de Graulhet.</p>
Partenaires	Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel/définitif	150 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade

Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/

Annexes



Figure 5 Illustrations de la queue de la retenue (moins accessible) puis du ruisseau du Verdaussou aux berges de faible hauteur bordées d'essences essentiellement ripicoles (saules, aulnes, frênes, carex, etc.) (photos Biotec en haut à gauche 17.10.2018 puis en haut à droite et en bas 07.07.2021).

Un important développement spontané de végétation colonise les surfaces exondées, et avantageusement essentiellement avec des végétaux indigènes et adaptés. Par contre il est à noter quelques foyers d'espèces exotiques à tendance invasive telles que des buddleias qui pourront être éliminés dans le cadre des travaux. Il est par contre nécessaire de mentionner les très nombreux développements de Jussie dans les zones peu profondes qui nécessiteront ainsi une attention particulière lors des travaux.

FICHE ACTION N° 25

Aménagement des berges du Dadou

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.
Action nom	Aménagement des berges du Dadou en centre-ville en tirant parti des fonciers industriels en friche et des fonds de parcelles
Action n°	25
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Cette action vise à développer le circuit des cheminements piétons et cycles en bordure de rivière afin de constituer un ensemble cohérent de déplacements et de loisirs au plus près de la nature en tirant parti du recyclage de friches industrielles (situées le long de la rivière et faisant barrage).</p> <p>Les aménagements d'espaces publics résilients d'ores et déjà réalisés au niveau de la Plaine de Millet et des jardins de la Rivière seront poursuivis jusqu'au pont St Pierre de part et d'autre du Dadou.</p> <p>Les propriétés riveraines comme les programmes d'habitat futurs sur le site Joqueviel et Vieu notamment, auront accès au rivage et seront reliés au centre-ville à l'écart de la circulation automobile. Aménagements urbains et paysagers seront pensés simultanément augmentant l'attrait du sentier urbain des patrimoines.</p>
Partenaires	Etat, Région Occitanie,
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours A relier avec les fiches actions 8 (site Joqueviel et Vieu), 6 (Le Jourdain de Demain), 10 (Site du Gouch)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A l'étude
Calendrier	2024/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-centre, AMI, CTO (espaces publics résilients),
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Emplacements réservés au PLU et négociations foncières avec riverains Acquisitions y compris des friches concernées Réalisation des études d'aménagement Travaux réalisés (nombre de tronçons) Fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liaisons interquartiers renforcées : avec l'hyper-centre et ses services, avec les entrées de ville, avec les équipements culturels et scolaires ▪ Croissance de l'attractivité résidentielle et économique par l'effort consenti au niveau du cadre de vie ▪ Accompagnement qualitatif des programmes d'habitat Consolidation des périmètres de fraîcheur autour de la rivière et du centre-ville

Annexes



FICHE ACTION N° 26

Jardins partagés

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.
Action nom	Jardins partagés
Action n°	26
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	Mise à disposition d'espaces de jardinage partagés à destination des populations du centre-ville et des associations de quartier.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 27

Aménagement des entrées de ville Schéma Directeur des déplacements et des espaces publics

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.
Action nom	Aménagement des entrées de ville – schéma directeur des espaces publics
Action n°	27
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Grands axes, liaisons inter-quartiers ou entrées de ville, les espaces publics sont au centre d'un système urbain qui se pense multimodal. Leur traitement permet d'assurer la fluidité, la sécurité, la continuité des échanges, l'animation de la cité. Les espaces publics reflètent l'image et l'organisation de la ville au dehors.</p> <p>Une transformation profonde du mode de penser les déplacements et d'aménager ces espaces est nécessaire.</p> <p>Réduire l'impact de la voiture, privilégier les matériaux perméables, des dispositifs économes en énergie, la renaturation des surfaces, les plantations d'arbres pour atténuer les chaleurs sont parmi les objectifs que se fixe la commune pour dessiner une nouvelle génération d'espaces publics résilients. Une première pierre est posée à travers l'élaboration du plan Vélo qui donne les orientations d'aménagement des espaces de voirie dans ce domaine.</p> <p>Dans un 1^{er} temps, à partir et y compris les éléments approfondis constituant ce plan Vélo, il s'agira d'élaborer 1. Le schéma directeur des déplacements et des espaces publics et 2. L'étude de programmation séquencée et qualitative des principaux axes.</p> <p>Dans un 2^{ème} temps, sera enclenché le volet opérationnel de la requalification sur 3 espaces majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avenue de l'Europe - L'avenue Victor Hugo (lien avec les rues de la Mégisserie et des Peseignes) - L'avenue Marcel Pagnol <p>A noter que l'espace du Jourdain fait par ailleurs l'objet d'une fiche-action.</p> <p>La phase conception de ces 3 espaces intégrera les espaces adjacents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour le 1^{er}, le carrefour de l'Europe, • pour le 2^{ème}, les avenues Charles De Gaulle et Gambetta • pour le 3^{ème}, la rue St Jean qui vient d'être requalifiée.
Partenaires	Europe, Etat, Région Occitanie, Département du Tarn, Communauté d'Agglomération, ADEME, AEAG, ...
Dépenses prévisionnel	<p>Etude de programmation : 50 000€ HT environ</p> <p>Ingénierie de projet : à déterminer</p> <p>Travaux : idem</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	Europe, Etat, Région Occitanie, Département du Tarn, Communauté d'Agglomération, ADEME, AEAG
Calendrier	2023 à 2035
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-centre, CTO/aménagements espaces publics résilients,
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Planification opérationnelle, programmation financière et technique effective (conception et travaux), Intégration des dispositifs environnementaux (conception et travaux) et suivi dans la mise en œuvre Modes de concertation, degré d'adhésion des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Production d'espaces durables et économes à l'échelle du centre élargi permettant d'intégrer les dispositions de lutte contre le changement climatique. Attractivité, nouveaux usages, Impact sur les services, l'activité économique, l'habitat, les équipements Image renouvelée, amélioration de l'esthétique

Annexes

AVENUE DE L'EUROPE ET CARREFOUR DE L'EUROPE



AVENUES V. HUGO, GAMBETTA, CH. DE GAULLE



FICHE ACTION N° 28

Structurer une offre commerciale numérique locale

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – Structurer une offre commerciale locale
Action nom	Structurer une offre commerciale locale
Action n°	28
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Développement l'offre commerciale numérique locale avec la structure commerçante du centre-ville.</p> <p>Utilisations des outils numériques dans le but d'accroître la fréquentation des boutiques du centre-ville et faire connaître les commerçants aux graulhétos.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des commerces, satisfaction client.
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/



FICHE ACTION N° 29

Maison France Services

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – Rendre inclusive l’offre de service public numérique
Action nom	Maison France Services
Action n°	29
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	<p>Installation d’une maison France Services pour faciliter les démarches administratives numériques des graulhétois.</p> <p>Ouverte en 2022.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux administrés de trouver à moins de 30 minutes de leur domicile un lieu déterminé constituant un nouveau modèle d’accès aux services publics. - Assurer la présence au sein de « France Services » des 9 partenaires ayant conventionné au niveau national (La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l’Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques). Ce socle minimal peut être étendue à d’autres partenaires en fonction des circonstances locales). - Assurer un accueil de qualité permettant aux administrés de trouver réponse aux problèmes quotidiens qu’ils rencontrent avec les administrations. - Assurer des conditions d’accueil conviviales et agréables permettant de positiver le rapport entre l’administré et l’Administration. - Favoriser l’appropriation par les administrés des outils numériques et renforcer leur autonomie dans leurs rapports à l’e-administration.



Partenaires	Etat, Région, Département	
Dépenses prévisionnel/définitif	Rénovation énergétique du bâtiment	Dépenses HT
		300 384,00 €
		Recettes
	Etat	150 192,00 €
	Conseil Régional	48 061,00 €
	Conseil Départemental	42 054,00 €
	Autofinancement	60 077,00 €
		300 384,00 €
	Aménagements intérieurs et équipements	Dépenses HT
		80 000,00 €
		Recettes
	Etat	40 000,00 €
	Autofinancement	40 000,00 €
	80 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Voir ci-dessus.	
Calendrier	Ouverture en 2022	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des usagers, fréquentation.	
Conséquence sur la fonction de centralité	/	
Annexes	/	

FICHE ACTION N° 30

Microfolie

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – Promouvoir la culture et la formation numérique
Action nom	Microfolie
Action n°	30
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet, Foyer Léo Lagrange, Dispositifs : AMI fabrique de territoire – DRAC résidence de médiation / éducation artistique et culturelle – ANCT
Description de l'action	<p>Installation d'un dispositif micro folie à Graulhet dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès aux œuvres des musées et institutions culturelles nationales et internationales - Réduire les inégalités géographiques - Décloisonner, favoriser la mixité des publics - Permettre à la population de s'approprier les évènements culturels - Animer le territoire en créant un lieu de vie accessible à tous - Créer des liens entre communes - Mutualiser les moyens - Soutenir les acteurs culturels, éducatifs et associatifs graulhetois - Développer et diversifier les publics de la saison culturelle - Favoriser l'expression des droits culturels - Développer les partenariats public/privé (déplacé des actions aux objectifs) - Encourager la formation du personnel pour développer la Micro-Folie <p>Ce dispositif permettra les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sorties « Tous au musée » à destination des publics dits éloignés. Des sorties organisées et gratuites vers un



	<p>musée ou un monument du territoire départemental et régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un comité de programmation et d'animation amateur pour la saison culturelle 2023/2024 de la Micro-Folie et du tiers-lieu M. • Créer des parcours d'éducation artistique et culturelle thématique en lien avec des structures culturelles graulhetoises (Maison des métiers du Cuir, médiathèque, MJC-FabLab) à destination des publics scolaires. • Établir des liens avec les autres acteurs culturels et éducatifs de Graulhet. • Proposer des visites guidées numériques gratuites des collections Micro-Folie au grand public pour améliorer l'offre « visite libre » du musée numérique. • Créer des médiations spécifiques pour les groupes scolaires. • Développer les réservations de groupes (écoles, centres de loisirs, établissements d'accueil et de soins, entreprises, associations) de la Micro-Folie. • Établir un programme culturel en lien avec la saison culturelle de la ville (rencontres avec des artistes, ateliers, expositions imaginaires numériques, visites guidées numériques, projections de ballets et de pièces de théâtre...). • Favoriser l'accueil des familles et des jeunes en diversifiant les usages du musée numérique : après-midi <i>serious games</i>, installation et utilisation de l'application BDnf, jeux et activités avec les malles pédagogiques RMN-Grand Palais. • Organiser des « siestes culturelles » tous les jeudis pendant la pause méridienne. • Participer à la diffusion des nouvelles pratiques de médiation • Participer à des journées professionnelles sur les usages numériques, les usages culturels et des formations. • Création de visites guidées en lien avec les patrimoines graulhetois (bâti, historique, naturel...) et les outils numériques.
Partenaires	Financier et décisionnel : Association Leo Lagrange – Commune de Graulhet

	Technique : service Culture et patrimoine - DRAC – La villette
Dépenses prévisionnel/définitif	71 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cf « Projet M » FA n°33
Calendrier	<p>2021 à 2026</p> <p>Fonctionnement : 15 000€ /an (programmation jeune public, musique, cinéma, arts de la rue)</p> <p>Mai-juillet 2022 : Ouverture de la Micro-Folie</p> <p>Septembre 2022 : Inauguration et lancement de la première saison « Micro-Folie » et animation des communautés d’usage, recensement et traduction technique des projets culturels.</p> <p>2022 / 2026 : Saisons annuelles ; mise en place progressive des fiches action et projets co-construits avec les habitants, associations utilisatrices ; bilans annuels et mise en place des critères d’évaluation ; identification des pistes d’amélioration</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Satisfaction des usagers, fréquentation.
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 31

Schéma numérique local

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – Promouvoir la culture et la formation numérique
Action nom	Schéma numérique local
Action n°	31
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accès au numérique pour tous - Centraliser sur une même plateforme les acteurs du numérique de Graulhet afin qu'en fonction de son besoin, un habitant, une entreprise par exemple sache à quelle structure s'adresser - Communiquer sur les actions mises en place par les structures publiques et associatives - Développer la formation au numérique <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des acteurs du numérique sur Graulhet • Regroupement de ces acteurs et coordination afin de créer un outil de coordination et de synthèse des actions • Regroupement des actions selon plusieurs thématiques : inclusion numérique, médiation numérique, les cultures numériques, la formation numérique • Désignation de référents par thématique • Création d'un outil accessible au public
Partenaires	Agglomération CAGG, Foyer Léo Lagrange, Maison France Services,
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2021-2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 32

Intégrer les évolutions numériques à la planification publique

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – Intégrer les évolutions numériques à la planification
Action nom	Intégrer les évolutions numériques à la planification publique (Smart City)
Action n°	32
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Avec la crise sanitaire que nous venons de traverser, le numérique s'est révélé comme un outil essentiel et structurant de lien entre la collectivité et ses usagers. Le gouvernement accélère et encourage le recours à la dématérialisation des services publics.</p> <p>Graulhet est une ville, rurale (13 000 habitants), dotée de trois quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Dans une démarche volontariste d'inclusion numérique, une structure « France Services » a été édifiée à la jonction entre ces trois quartiers afin d'accompagner de manière concrète la population à intégrer la pratique numérique dans ses usages et à résorber la fracture numérique. Ainsi, France Services accompagne les administrés dans leurs démarches administratives, propose des formations sur le numérique, pour tous niveaux, etc. Ouverte depuis plusieurs mois, la structure démontre indéniablement son utilité au regard de sa fréquentation et du nombre de démarches effectuées.</p> <p>Au-delà de ces constats, les agents de la collectivité, comme partout en France, occupent des fonctions de plus en plus larges alors que le renouvellement de fonctionnaires partant à la retraite s'amenuise. Une mutualisation et une concentration des postes, qui induit une répartition du travail différente.</p>

	<p>Ainsi est née la réflexion pour un nouveau site internet pour la ville de Graulhet.</p> <p>A ce stade, le numérique et la GRC, la Gestion Relation Client, devient un outil structurant, d'optimisation et de soulagement du temps des agents municipaux et de gain de temps, de déplacement et d'économie de matière papier pour les administrés.</p> <p>De plus, le numérique est un excellent média pour informer, avertir, prévenir les citoyens en temps réel. L'intégration d'un système de notifications est donc prévue dans le projet de site.</p> <p>En poursuivant dans cette démarche de démocratie citoyenne, les usagers pourront d'une part répondre aux sondages émis par la mairie et signaler tout problème en direct. Afin d'optimiser au maximum ces deux propositions, le portail GRC sera déclinée en une application mobile, simplifiant d'autant plus la démarche et garantissant un accès plus égalitaire et plus large à cet outil. Bien évidemment, la sécurité des données est une priorité et un travail sérieux sera mené quant au respect des RGPD pour garantir la sécurité numérique.</p> <p>Ce nouveau site et son application permettent à la ville d'entrer dans une nouvelle ère, numérique ET humaine, en proposant de nouvelles habitudes, en déployant des outils de participation citoyenne et en accompagnant au plus près ses usagers dans ces nouvelles pratiques.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2021-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 33

Projet M

Orientation stratégique	Graulhet Citoyenne – Structurer une gouvernance impliquante favorable à la dynamique de projets
Action nom	Projet M
Action n°	33
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Gouvernance partagée Mairie de Graulhet / Foyer Léo Lagrange
Description de l'action	<p>Le projet M vise à créer une dynamique collective d'ingénierie territoriale associant à la fois les partenariats d'acteurs socio-économiques endogènes et exogènes, les politiques publiques portées par les acteurs institutionnels et les dynamiques citoyennes et habitantes. La finalité est de resserrer les mailles de l'accompagnement des projets afin de viser l'exhaustivité du pilotage des initiatives innovantes et constructives. Le projet M a l'ambition d'être un tiers lieu mixte, qui vise la construction de communautés d'usage qui auront vocation à se substituer à des communautés d'appartenance parfois trop enfermantes, voire excluantes.</p> <p>Culture travail et emploi, services publics, mobilité, lien social, convivialité, numérique, tout sera support à la construction de cette alternative aux dynamiques de replis, dans le cadre d'une gouvernance contributive et d'une dynamique des « communs ».</p> <p>Fruit d'un dense travail partenarial, le projet M laisse la place à la participation et à la contribution de tous et se veut, à son échelle, être une réponse innovante, expérimentale aussi, aux questions des mutations sociales et géographiques que les territoires vivent, le nôtre y compris.</p>
Partenaires	Etat, Région, CAF, CNAM, MSA, Trésor Public.



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le Projet M s'articule autour du foyer Léo Lagrange et la place du Languedoc, située en centre-ville et joue un rôle de centralité majeur depuis sa création en 1955. Le foyer Léo Lagrange est à l'origine de la quasi-totalité des activités sportives, culturelles et d'éducation populaire du territoire. Ses locaux de 2800m² sont utilisés de nos jours pour accueillir les différentes strates du projet M, tant la maison France services que la Microfolie ou le café folie.</p> <p>Ces lieux sont utilisés tant par le tissu associatif local que par les écoles ou les habitants. Sa fonction de centralité est donc majeure pour la commune.</p>
Annexes	/

FICHE ACTION N° 34

MOUS

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A3.1 Structurer une gouvernance impliquante favorable à la dynamique de projet
Action nom	Maîtrise d’Œuvre Urbaine et Sociale
Action n°	34
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	Fiche action à l’étude.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d’évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 35

Maison du Projet

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A3.2 Localiser la gouvernance technique et participante au cœur du centre-ville
Action nom	Maison du Projet
Action n°	35
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	Utilisation d'une parcelle sur la barre de commerce du Jourdain pour en faire un lieu de présentation des projets de la commune, avec en premier lieu l'aménagement de la place du Jourdain et du château.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000 euros environ (aménagement de la parcelle).
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 36

Participation citoyenne

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A3.3 Encourager le développement d’actions favorisant l’implication et la participation des usagers
Action nom	Participation citoyenne
Action n°	36
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	<p>Favoriser et aider à l’émergence de projets participatifs au travers des relations entre les élus référent de quartier, les services de la mairie et les graulhétos.</p> <p>Au travers de cette logique, une structure participative a été imaginée avec les élus référents de quartier et le conseil local jeune.</p> <p>Ces relais permettent d’imaginer la mise en place de budgets participatifs ou encore de développer les actions de démocratie participative (consultations).</p> <p>Ces actions permettent de faire participer le tissu associatif et citoyen de la commune sur des sujets qui les intéressent. Ces mesures permettent à terme de renforcer le sentiment d’appartenance à la commune et à son développement. Les initiatives citoyennes seront ainsi amenées à être plus nombreuses.</p>
Partenaires	Etat (contrat de ville)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de consultations et de projets citoyens menés jusqu’en 2026

Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 37

Espaces jeux

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A3.3 Encourager le développement d’actions favorisant l’implication et la participation des usagers
Action nom	Création d’espace de jeux
Action n°	37
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	<p>La ville de Graulhet souhaite se doter de nouveaux espaces de jeux, au travers de plusieurs aménagements tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le city stade de Crins - Les jeux de Nabeillou
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d’évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 38

Evènements sportifs, loisirs et culturels, fêtes de quartier

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A3.3 Encourager le développement d’actions favorisant l’implication et la participation des usagers
Action nom	Evènements sportifs et culturels
Action n°	3
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	<p>Organisation d’événements et rassemblements d’intérêt local, départemental ou régional sur la commune de Graulhet.</p> <p>Ces évènements sont de différentes natures, allant des fêtes de quartiers à l’organisation d’événements sportifs importants soit au stade de la Jonquièrre soit à Noël Pélissou.</p>
Partenaires	Tissu associatif,
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d’évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 39

Coopérative de production d'énergie

Orientation stratégique	Graulhet Durable – A3.3 Encourager le développement d'actions favorisant l'implication et la participation des usagers
Action nom	Coopérative de production d'énergie
Action n°	39
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Volonté de voir se créer sur la commune une coopérative de citoyenne de production énergétique à Graulhet.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les énergies renouvelables - Développer l'économie locale - Décider collectivement au travers d'une gouvernance
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 40

Favoriser l'attractivité de la résidence autonomie

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – A4.1 Faire de « l'habiter mieux » une exigence qualité de l'habitat de centre-ville.
Action nom	Favoriser l'attractivité de la résidence autonomie
Action n°	40
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>L'objectif est d'aligner la qualité de la résidence sur les normes actuelles afin d'améliorer la qualité du lieu et le rendre plus attractif. Au même titre, une révision de la typologie des logements sera envisagée afin d'accroître la capacité d'accueil de la résidence.</p> <p>Cette fiche action prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La remise aux normes des logements avec installation de kitchenettes (T1) • Installation de robinetteries thermostatiques dans les douches, remise en état des tous les T1 (sols et murs), mise en place d'une évacuation pour climatiseurs mobiles dans tous les logements, Remplacement du groupe de ventilation desservant tous les logements • Modernisation et mise aux normes de l'ascenseur • Remise aux normes de la cuisine et des sanitaires • Aménagement des espaces extérieurs
Partenaires	Etat, Région, Département, ...
Dépenses prévisionnel/définitif	150 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2024-2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 41

« Locavore »

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – A4.2 Accompagner les initiatives innovantes d’offre de service.
Action nom	« Locavore »
Action n°	41
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	Soutenir et encourager la consommation de produits locaux, notamment à destination des quartiers QPV et des actions dans les écoles.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d’évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/



FICHE ACTION N° 42

Economie de proximité

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – A4.2 Accompagner les initiatives innovantes d’offre de service.
Action nom	Economie de proximité : AMAP, marché de producteurs
Action n°	42
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer l’économie par la production - Faire connaître toutes les ressources locales et assurer leur pérennité (valorisation des ressources) - Permettre l’installation de commerces et d’industries - Assurer la mise en œuvre d’un observatoire des locaux vacants et communiquer - Construire une notoriété et se développer - Favoriser l’attractivité du territoire - Créer de l’emploi et de la valeur - Combattre l’exclusion sociale - Eviter la fracture sociale - Renforcer l’association des commerçants Parta’g - Revégétaliser
Partenaires	BDT (Offre Shop’in : analyse de commercialité du centre-ville de Graulhet en 2021)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d’évaluation	/

Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 43

Déambulation citoyenne

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – A4.2 Accompagner les initiatives innovantes d’offre de service.
Action nom	Création d’un espace de déambulation citoyenne
Action n°	43
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	<p>Les projets de Crins II</p> <p><u>-Animations commerciales et marchés de producteurs locaux</u></p> <p>L’espace s’organise autour de 3 bâtiments existants : l’appartement du Centre Social, la Recyclerie et le café ; en accord avec les commerces présents sur la place.</p> <p>Dans une démarche de valorisation de ces quartiers, un marché de producteurs locaux a pour objectif de dynamiser le quartier, favoriser le vivre ensemble, le lien social, et apporter de la mixité sociale et culturelle.</p> <p>Cela crée une opportunité pour les habitants de quartiers différents de se rencontrer dans un espace de convivialité et de partage : animation culturelle, tables partagées, découverte des Producteurs de Pays du territoire.</p> <p><u>-Espace vert de convivialité, partage et jardinage</u></p> <p>Espace végétalisé autour d’une fontaine entourée de bancs et petites tables : le lieu choisi, situé entre les immeubles rénovés et jouxtant le Centre Social, se compose de deux espaces séparés par un petit chemin de promenade ; le premier qui longe la rue, accueillera une fontaine patageoire pour les enfants, quelques bancs pour les familles et des plates-bandes végétalisées gérées en commun par les habitants du quartier. L’ensemble sera isolé de la circulation des véhicules par un entourage de ganivelles.</p>



	<p>Dans un second temps, mise en place de jardins partagés dont les plans sont en cours de réalisation par le CPIE des Pays Tarnais ; le recrutement d'un animateur quartier-jardins sera nécessaire.</p> <p><u>- Les mercredis libres du café</u></p> <p>Le café- salon de thé de la place de Crins qui jouxte la Recyclerie, met à la disposition des associations du quartier, son local inoccupé le mercredi jour de sa fermeture.</p> <p>Sont attendus les jeunes de la mission locale, de la MJC, du lycée professionnel du quartier, ainsi que les familles du Centre Social qui n'ont pas l'habitude d'aller au café, le plus souvent pour des raisons culturelles ; les femmes seront particulièrement les bienvenues.</p> <p>Lieu d'accueil initial : la bibliothèque de la Recyclerie.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N° 44

Rénovation collège Louis Pasteur

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – A4.2 Accompagner les initiatives innovantes d’offre de service.
Action nom	Rénovation collège Louis Pasteur
Action n°	44
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Conseil Départemental du Tarn
Description de l’action	L’opportunité qu’a offert la démolition de la friche Mauriès permet un agrandissement du collège Louis Pasteur. Une partie du foncier sera cédé par la commune au conseil départemental qui mènera les travaux dès 2023.
Partenaires	Etat, Région, mairie de Graulhet
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Eté 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d’évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Fonction de centralité majeure pour une commune de taille moyenne, un collège permet d’accueillir une population jeune venue de communes voisines.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 45

Création Lycée Général

Orientation stratégique	Graulhet Connectée – A4.2 Accompagner les initiatives innovantes d’offre de service.
Action nom	Création Lycée général Clément de Pémillé
Action n°	45
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Région Occitanie
Description de l’action	<p>Développement du lycée professionnel Docteur Clément de Pémillé en Lycée général.</p> <p>Développement prévu à la rentrée en septembre 2023 de trois classes de secondes afin d’amorcer la transition vers un lycée général.</p> <p>L’annonce officielle a été faite le 13 avril 2023.</p>
Partenaires	Etat, Mairie de Graulhet, Département, ...
Dépenses prévisionnel/définitif	16 000 000 d’euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Fonction de centralité majeure pour une commune de taille moyenne, les écoles et leurs bonnes organisations sont une donnée essentielle pour l’attractivité résidentielle, notamment à destination des couples avec enfants. La réorganisation des groupes scolaires a donc pour objectif de faciliter la vie des graulhetois.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 46

Site patrimonial remarquable (études et diagnostic)

Orientation stratégique	Graulhet Patrimoniale – A5.1 Etudier et valoriser la richesse du patrimoine bâti
Action nom	Site Patrimonial Remarquable
Action n°	46
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l'action	<p>Financement d'études concernant la création d'un périmètre SPR. Le fruit de ces études correspond à un large recensement de ce qui représente un intérêt historique et patrimonial à Graulhet. Plus particulièrement dans le quartier de Pannessac.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter la ville d'un outil reconnu pour la réglementation du bâti : le SPR, qui sera accompagné d'un PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine) - Etudier la richesse et la diversité du patrimoine (quartiers et espaces ruraux et paysages) - Elever le quartier médiéval au rang de laboratoire de réhabilitation exemplaire et de lieu de vie de qualité attirant population et commerces. - Travailler avec des structures et intervenants de qualité en matière de patrimoine, d'architecture, d'archéologie. - Favoriser et accompagner la participation et la médiation citoyenne sur le sujet - Créer du lien entre les différents outils et études liés au patrimoine pour créer un projet cohérent avec une vue d'ensemble.

Partenaires	CAGG, DRAC, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	19 350€ HT + 30 000€ HT (2 ^e phase)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DRAC : 9 675€ Région : 5 805€ Intercommunalité : 3 870 €
Calendrier	<p>2021 :</p> <p>Rédaction du cahier des charges Délibérations municipales et communautaires</p> <p>2022 :</p> <p>Consultation, choix du bureau d'étude, demandes de financements</p> <p>2023 :</p> <p>Etude d'une durée maximum de 6 mois (réunions de travail, concertation, présentation du projet en Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture, accompagnement de l'Enquête Publique, communication, etc.) Classement du SPR par arrêté du ministre de la Culture. Publicité et annexion du SPR au document d'urbanisme</p> <p>2024 :</p> <p>Diverses publications obligatoires</p> <p>(Poursuite éventuelle par les études du PVAP)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU, PLUi, ORT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Annexion du SPR au document d'urbanisme
Conséquence sur la fonction de centralité	Les SPR aura un rôle remarquable dans la revitalisation du territoire, en tant qu'outil de connaissance, de préconisation, de valorisation de l'habitat, du commerce et des espaces publics. La préservation et la sauvegarde des patrimoines est essentielle pour redynamiser le cœur de ville et ses acteurs. En effet, il est prouvé que le patrimoine apparaît comme un levier pour la reconquête et la revitalisation des quartiers anciens.
Annexes	

FICHE ACTION N° 47

Livre Blanc

Orientation stratégique	Graulhet Patrimoniale – A5.1 Etudier et valoriser la richesse du patrimoine bâti
Action nom	Livre Blanc du Patrimoine
Action n°	47
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet.
Description de l'action	<p>L'objectif est de faire de Graulhet un laboratoire d'expérimentation exemplaire et attractif en matière de patrimoine et étudier la richesse et de la diversité du patrimoine grâce à des études scientifiques aux regards croisés (architecture, archéologie, sociologie, économie, etc).</p> <p>Obtenir un rapport en deux volets 1 : état des lieux / 2 : orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En réponse aux questionnements de la collectivité en termes d'atouts, de faiblesses et de faisabilité relatifs au contexte (historique, sociologique, écologique, économique, législatif, politique) et sur la manière d'habiter le centre-bourg aujourd'hui et demain. ○ Identifier et cibler les dispositifs, les structures et les spécialistes de qualité à associer dans les projets patrimoniaux de la collectivité ○ Révéler les attentes et le potentiel du patrimoine graulhétois (logements, cadre de vie et services, aménagements urbains, atouts d'attractivité touristique et culturelle, gisement de savoir-faire et d'emplois qualifiés, potentiel d'innovation et de recherche, impulsion pour la formation professionnelle ○ Révéler les attentes/besoins/visions d'avenir des habitants, élus, acteurs économiques

	<ul style="list-style-type: none">○ Concevoir le patrimoine comme un levier social et de citoyenneté○ Présenter les orientations pour engager l'action○ Source de propositions pour les élus <p>Contenu et actions :</p> <ul style="list-style-type: none">● VOLET 1 : Etat des lieux<ul style="list-style-type: none">○ du/des patrimoine(s)○ Des besoins en termes d'habitabilité, de services, d'activités.○ Du ressenti des acteurs (élus et habitants) sur le patrimoine graulhérois.○ Recensement des forces vives et des initiatives existant dans le quartier.○ Identification d'éventuelles ressources patrimoniales inexplorées.○ Evaluation de l'impact de la place du Jourdain et de son réaménagement○ Participation citoyenne (sondages, réunions, etc)● VOLET 2 : Perspective et orientations<ul style="list-style-type: none">○ Mutualisation des projets patrimoniaux○ Habitabilité, services, activités○ Réhabilitation du centre-bourg médiéval et de ses principaux éléments remarquables○ Identification et mobilisation des groupes de travail et des démarches participatives locales (associations, structures, individus, entreprises, etc).○ Programme financier● VOLET 3 : Animation <p>Maitrise d'ouvrage : Mairie</p>
Partenaires	Ensemble des acteurs de la Mission Patrimoine : ABF, Service inventaire régional, archives départementales du Tarn, Agglo, ARESO, Comité Départemental d'Archéologie du Tarn, département, fondation

	patrimoine, architectes du patrimoine, Université Champollion Albi, Université Jean Jaurès, érudits locaux
Dépenses prévisionnel/définitif	Impression du livre-blanc et organisation réunion(s) publique(s)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget culture et patrimoine
Calendrier	2021 : Amorce de la réflexion 2022-2023 : - Création de la commission « Etudes et Outils » au sein de la Mission Patrimoine pour Graulhet 2023 : - Réalisation du Livre-blanc - Rendu d'un document-cadre, présentation du livre-blanc en conseil municipal et réunion d'information publique.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SPR, ORT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Engagement des acteurs dans la rédaction, rédaction et impression du livre-blanc, animations
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	/

FICHE ACTION N° 48

Soutenir une dynamique de chantiers participatifs

Orientation stratégique	Graulhet Patrimoniale – A5.2 Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d’attractivité économique
Action nom	Soutenir une dynamique de chantiers participatifs
Action n°	48
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet.
Description de l’action	<ul style="list-style-type: none"> - S’appuyer sur le projet exemplaire de l’association ARESO qui consiste en la réhabilitation écologique et patrimoniale d’une maison ancienne, au cœur du quartier médiéval de Panessac (n°3 rue de Panessac) - Soutenir ce projet en l’étudiant comme un laboratoire d’expérimentation pour la collectivité dans le but de favoriser l’innovation et la recherche en s’appuyant sur « les » patrimoines - Anticiper les futurs projets urbanistiques cohérents avec le territoire et avec ses ressources patrimoniales. - Elever le quartier médiéval au rang de laboratoire de réhabilitation exemplaire et de lieu de vie de qualité - S’appuyer sur des partenaires et des prestataires de qualité avec des propositions concrètes en termes de réhabilitation et d’animation patrimoniale - Faire monter en compétences les professionnels (privé ou public), associations et particuliers en lien avec le bâti patrimonial - Attirer de nouvelles entreprises, favoriser la création d’emplois



	<p>Cette fiche action s’articule en trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Volet 1 : Etude</u> Participer au Conseil Scientifique et Technique formé autour de ce lieu patrimonial (« CST Panessac ») Documenter, étape par étape les avancées des travaux (réflexions, découvertes, essais fructueux et infructueux) pour servir d’exemple à la collectivité • <u>Volet 2 : orientations et perspectives</u> Formaliser les liens entre la mairie et l’association autour de l’ambition commune de rénovation et d’animation du quartier médiéval, s’appuyant sur les compétences complémentaires de chacun par le biais d’une convention-cadre de coopération triennale • <u>Volet 3 : Actions</u> Suivre la construction d’un site d’interprétation muséale dédié à la réhabilitation du patrimoine et à l’éco-construction au n°3 de Panessac (participation au CST, réception des compte-rendus de travaux, etc) Réaliser et soutenir des animations patrimoniales dans la ville : Soutenir l’organisation de colloques spécialisés pour entreprises, particuliers, associations liées au bâti patrimonial Participer ou proposer des chantiers participatifs liés à la réhabilitation du patrimoine Soutenir, proposer et communiquer les actions relatives à la formation des agents municipaux en interne / accueil des villes voisines sur les réhabilitations patrimoniales de la ville et mobiliser leur participation Etc.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions à l’association pour des actions ponctuelles, soumises à une décision des élus
Calendrier	2021 : Participation au CST (Conseil Scientifique et Technique) Rédaction croisée de la convention-cadre de coopération Signature de la convention-cadre le mardi 26 octobre 2021 2022-2024 : Mise en œuvre des actions

	2024 : Bilans et étude de la reconduction de la convention (vote en conseil municipal).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Compte-rendus annuels d'activités et de travaux, participation aux réunions
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation du n°3 de Panessac est la première réhabilitation d'un site patrimonial en centre ville, incluant une dimension de protection environnementale. Cet exemple pourrait agir comme un levier pour d'autres maisons du quartier, de par sa situation expérimentale et sa visée pédagogique.
Annexes	Convention-cadre avec l'association ARESO

FICHE ACTION N° 49

Hostellerie du Lyon d'Or et églises

Orientation stratégique	Graulhet Patrimoniale – A5.2 Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d'attractivité économique
Action nom	Hostellerie du Lyon d'Or et églises
Action n°	49
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Graulhet.
Description de l'action	<p>Hostellerie du Lyon d'Or :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réflexion autour d'un lieu patrimonial exceptionnel • Travailler avec des structures de qualité en matière de patrimoine, d'architecture, d'archéologie. • Etudier l'Hostellerie sous plusieurs angles pour servir à la connaissance du patrimoine local • Proposer des pistes d'affectation du lieu • Faire participer la population à la réflexion sur le devenir du lieu • Elaborer un plan d'actions réalisable avec un phasage dans le temps • Favoriser la participation citoyenne sur le sujet et l'accompagner (ex : association autour du projet) • Créer la commission « Lyon d'or » au sein de la Mission Patrimoine • Réaliser un diagnostic de l'existant (archéologique, architectural) avec des prestations intellectuelles • Mener des enquêtes auprès de la population : image, perspectives. • Etudier la faisabilité en termes de réhabilitation et d'affectation du lieu

	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un planning de travail en phases • Travailler sur un plan de financement / rechercher des subventions. <p><u>Eglises de Saint Memy et Saint Pierre de Rozède :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration de l'église de Saint Memy à hauteur de 33 000 euros, travaux à réaliser en 2023 • Restauration de la toiture de l'église Saint Pierre de Rozède pour la mettre hors eaux, coût estimé à 32 000 euros.
Partenaires	<p><u>Pilotage</u> par l' élu au patrimoine et à l' attractivité</p> <p><u>Co-pilotage</u> : commission Etude et Outils au sein de la Mission Patrimoine pour Graulhet</p> <p><u>Partenaires financiers et en ingénierie</u> : ACMH (Architectes en Chef des Monuments Historiques), Fondation du Patrimoine, STAP (Service Territorial de l' Architecture et du Patrimoine), Compagnons du Devoir, Centre d' Art le Lait0</p> <p>Technique : Service Culture et Patrimoine / Services Techniques/ Service Communication / Conseil citoyen</p> <p>Autres Appui du CAO du Tarn, lien avec le bureau d' étude du SPR et le bureau d' étude du Livre-Blanc.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	100 000 euros d' étude et travaux de restauration.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d' évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	/

FICHE ACTION N° 50

Formation technicité, art et savoir-faire

Orientation stratégique	Graulhet Patrimoniale – A5.2 Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d’attractivité économique
Action nom	Formation technicité art et savoir-faire.
Action n°	50
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Mairie de Graulhet
Description de l’action	<p>L’objectif est d’impulser et soutenir la formation professionnelle en matière de technicité, d’art et de savoir-faire autour du patrimoine et de l’environnement. Pour mener à bien cette fiche action, il est important de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier du soutien et de l’ingénierie des structures compétentes en la matière. - Accompagner les structures locales de formation (lycée professionnel Polyvalent) et des structures extérieures dans leurs projets de formation sur la ville. - Favoriser la montée en compétences de tous les acteurs associés (structures diverses, partenaires publics ou privés, agents de la collectivité, etc) en matière de technicité, art et savoir-faire. - Faire de la ville un modèle exemplaire en matière de formation autour du patrimoine et de l’environnement. - Entamer une réflexion autour des nouveaux usages des matériaux et ressources issus de la déconstruction d’un bâtiment ou de gisements naturels - Réaliser des actions au cœur et autour de projets structurants en cours de réflexion ou de réalisation <p>Contenu et actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Elaborer un planning de travail en phases et par typicité (environnement, cuir, patrimoine industriel, etc)

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les partenaires par typicité. • Réaliser un diagnostic de l'existant en matière de formation professionnelle autour de ces sujets. • Elaborer un plan d'actions réalisable avec un phasage dans le temps et des financements/subventions associés • Réaliser des actions de formations sous divers formats et dispositifs : formations, colloques, stages, etc. • Concevoir, mettre en œuvre, soutenir et accueillir des formations professionnelles en matière de technicité, art et savoir-faire, sous plusieurs formes (stages, formations, colloques, séminaires, forum des métiers, etc) • Proposer et encourager des formations pour les agents de la collectivité qui sont reliés, de près ou de loin à la technicité, à l'art et au savoir-faire en matière de patrimoine et d'environnement. • Participer à la montée en compétence des entreprises privées de la ville liées au patrimoine (entreprises de BTP, agences immobilières, etc) par des opérations de sensibilisation et de conseil.
Partenaires	<p><u>Partenaires financiers et en ingénierie</u> : CCI, Chambre de métiers et de l'artisanat, DIRECCTE, région Occitanie (AD'OCC, économie et innovation), Pôle Emploi, Léo Lagrange (Projet M), Lycée Clément de Pémillé, ARESO, Gaillac Graulhet Agglo (service développement économique), CNC (Conseil National du Cuir), CSPM (Chambre syndicale des Patrons mégissiers), filière « Graulhet, le cuir », association Parta'G, Mission locale, Cap-Emploi</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A étudier
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>2021 : Amorce de la réflexion et mise en œuvre de stages expérimentaux gratuits à destination des agents et des élus de la collectivité</p> <p>2022-2023: formation des agents de la collectivité et des autres collectivités de l'agglomération, sensibilisation d'entreprises, accueil de formations externes sur la ville, etc.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place des formations, nombre de participants

Conséquence sur la fonction de centralité	Impulser et soutenir la formation professionnelle en matière de technicité, d'art et de savoir-faire autour du patrimoine et de l'environnement est un levier d'attractivité incontestable pour le centre-ville et sa réappropriation par ses habitants actuels et pour attirer de futures installations.
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour les communes de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens (81)

Annexe 4

Maquettes financières



Annexe 4 – convention PVD Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens

Maquette financière

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements à solliciter									
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DPT	BDT	AUTRE
1. Réinvestir le centre-ville	1.1. Développer une offre de logements en centre-ville, adaptés au besoin et aux ressources des habitants	1.1.1 Effets de l'ORT	Validée		Fort	n.c.						X				
		1.1.2. OPAH-RU	Projet	Agglomération	Fort	n.c.	X	X	X	X		X (ANAH)			X	X (EPFO)
		1.1.3. Lutte contre l'habitat indigne	Engagée	PDLHI, communes	Fort	n.c.						X		X		X (ARS)
		1.1.4. Aides aux travaux de rénovation	Engagée	Porteurs de projet privés et publics	Fort	n.c.	X	X	X	X	X	X (ANAH)	X	X		
		1.1.5. Périmètre de lutte organisée contre les termites	Engagée	Lisle sur Tarn	Fort	n.c.		X								
		1.1.6. Remise sur le marché des logements vacants	Projet		Fort	n.c.				X		X				
		1.1.7. Création de logements sociaux	Engagée	Bailleurs	Fort	n.c.	X	X	X	X		X	X	X	X	
		1.1.8 Eco-hameau Gaillac	Projet	CoopHaVivre	Fort	4.6M€				X	X	X (AMI habitat inclusif 2022)				X (CAF)
		1.1.9. Parcelle de la Dressière Rabastens	Projet	Porteur de projet privé	Fort	n.c.			X							X

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisagés											
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DPT	BDT	AUTRE		
1. Réinvestir le centre-ville	1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines	1.2.1 Renforcement des outils pour agir sur le foncier	Engagée	Commune, Agglomération	Fort	Convention EPFO : Gaillac-Foch (1.5M€), Rabastens (2M€)	X		X								X (EPFO, FOCCAL)	
		1.2.2 GAILLAC - 47 rue des frères Delga	Projet	A définir	Fort	n.c.	X			X		X					X (ARS)	
		1.2.3 GAILLAC - Silo	Projet	Porteur de projet privé	Moyen	n.c.	X					X	X (fond friche)	X	X			
		1.2.4 GAILLAC - ancienne gendarmerie	Projet	Porteur de projet privé	Moyen	n.c.						X	X (fond friche)	X	X			
		1.2.5 GAILLAC - anciens abattoirs	Projet	Porteur de projet privé, commune de Gaillac	Moyen	n.c.	X					X	X	X	X			
		1.2.6 GAILLAC - couvent des Dominicains	Validée	SA Patrimoine	Moyen	3.77M€							X (fond friche)				X	
		1.2.7 GAILLAC - site Alphacan	Projet	Commune de Gaillac	Moyen	n.c.	X			X			X	X				
		1.2.8 LISLE - château Bellevue	Projet	Commune de Lisle sur Tarn	Moyen	n.c.			X						X		X	

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisageables										
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DPT	BDT	AUTRE	
1. Réinvestir le centre-ville	1.2. Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines	1.2.9 RABASTENS - hôtel de Toulza/presbytère	Projet	Commune de Rabastens	Fort	n.c.			X		X	X	X	X			
		1.2.10 RABASTENS - ancienne usine de compteurs électriques	Engagé	Porteur de projet privé	Fort	n.c.				X		X (fond friche et ANAH)	X	X	X		
		1.2.11 RABASTENS - Hôtel de la Serna	Projet	A définir	Fort	n.c.			X	X	X	X	X	X	X		
		1.2.12 RABASTENS - Pré Vert	Projet	A définir	Fort	n.c.			X	X	X	X	X	X	X		
		1.2.13 RABASTENS - entrée de ville Notre Dame du Bourg, impasse de la Castagne secteur pont del pa	Projet	Commune de Rabastens, Agglomération (OPAH-RU)	Fort	n.c.			X	X	X	X	X	X	X	X	

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisageables										
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DPT	BDT	AUTRE	
1. Réinvestir le centre-ville	1.3. Préserver et valoriser le patrimoine	1.3.1 Secteurs patrimoniaux remarquables et plan de gestion Unesco (RABASTENS)	Engagée à Gaillac, en projet à Lisle sur Tarn et Rabastens	Agglomération	Fort	n.c.	X	X	X			X (DRAC)	X	X		X (Unesco)	
		1.3.2 GAILLAC - restauration de l'abbatiale Saint Michel	Engagée	Commune de Gaillac	Fort	4.7M€	X					X (DRAC)	X	X			
		1.3.3 RABASTENS - Restauration de l'église Notre Dame du Bourg	Engagée	Commune de Rabastens	Fort	Tranches 1B : 1.6M€			X			X (DRAC)	X	X			
		1.3.4 RABASTENS - restauration de l'église Saint Pierre des Blancs	Projet	Commune de Rabastens	Moyen	Toiture : 191k€			X			X (DETR)		X			
		1.3.5 RABASTENS - entretien des remparts	Engagée	Commune de Rabastens	Fort	n.c.			X	X (tourisme, GEMAPI)		X					

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisageables												
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DPT	BDT	AUTRE			
2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD	2.1 Services publics	2.1.1 Maisons France Service	Validée	Etat, commune de Gaillac, La Poste	Fort		X												
		2.1.2 GAILLAC - création d'une maison pour tous Lentajou	Validée	Commune de Gaillac	Fort	537 000€	X					X	X		X				
		2.1.3 RABASTENS - rénovation de l'espace social	Engagée	Commune de Rabastens	Moyen	229 869€				X					X				
	2.2. Equipements sportifs	2.2.1 GAILLAC - création d'une salle omnisport	Validée	Commune de Gaillac	Moyen	Entre 2M€ et 3M€	X				X			X	X		X		
		2.2.2 LISLE SUR TARN - réhabilitation de la piscine	Engagée	Commune de Lisle-sur-Tarn	Fort	1.3M€				X				X	X		X		
		2.2.3 RABASTENS - réhabilitation de la piscine des Auzerals	Validée	Commune de Rabastens	Moyen	1.3M€					X			X	X		X		
		2.2.4 RABASTENS - aires de jeux et de loisirs (promenade de Constance, lac des Auzerals, Dressière)	Engagée	Commune de Rabastens	Moyen	Promenade de de Constance et lac des Auzerals : 70 290€						X		X	X		X		
		2.2.5 RABASTENS – rénovation des stades	Projet	Commune de Rabastens	Moyen	n.c.						X		X	X		X		

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisageables										
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DDT	DDT	AUTRE	
2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD	2.3. Lieux de culture et de loisirs	2.3.1 GAILLAC - rénovation de la salle de spectacle	Projet	Commune de Gaillac	Fort	450 000€	X					X	X	X	X		
		2.3.2 LISLE SUR TARN - création d'un pôle culturel	Engagée	Commune de Lisle-sur-Tarn	Fort	1.1M€		X					X	X	X		
		2.3.3 LISLE SUR TARN - réhabilitation de la salle Pierre Salvat	Projet	Commune de Lisle-sur-Tarn	Moyen	n.c.		X					X	X	X		
		2.3.4 RABASTENS - rénovation et mise en valeur de la Halle	Projet	Commune de Rabastens	Fort	n.c.			X				X	X	X		X (CNC)
		2.3.5 RABASTENS - mise en valeur du musée du pays Rabastinois	Projet	Commune de Rabastens	Fort	n.c.			X				X (DRAC)	X	X		X (Office du Tourisme)
	2.4. Lieux d'activité et de formation	2.4.1 Renforcer la dynamique d'emploi sur le territoire	Engagée	Agglomération, organismes de formation et d'insertion par l'emploi	Fort	n.c.						X	X	X	X		
		2.4.2 LISLE SUR TARN - création d'un espace de coworking	Projet	Commune de Lisle-sur-Tarn	Moyen	60 000€		X		X			X	X			X (SNCF)
		2.4.3 RABASTENS - Tiers lieux Pré Vert	Projet	Association La Locale	Fort	100 000€ (DéfiOcc 2023)				X				X (DéfiOcc 2023)			

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisageables											
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DDT	DDT	Autre		
2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD	2.5. Offre médicale	2.5.1 GAILLAC - centre hospitalier et projet sur l'ancienne gendarmerie	Engagée	Centre hospitalier, porteur privé	Fort	n.c.											X (ARS, centre hospitalier d'Albi)	
		2.5.2 LISLE SUR TARN - création d'une maison de santé	Engagée	Commune de Lisle-sur-Tarn	Fort	2.1M€		X		X		X	X	X				
		2.5.1 RABASTENS - EHPAD et résidence autonomie Les Terrasses et l'Hermitage	Projet	Centre hospitalier d'Albi	Fort	n.c.					X	X	X	X	X			
	2.6. Commerces	2.6.1 Effets de l'ORT - commerce	Validée		Fort	n.c.						X						
		2.6.2 Aides directes aux commerçants et artisans et animation du tissu commerçant de centre-ville	Engagée		Fort	n.c.	X			X		X	X					
		2.6.3 Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat	Lisle et Gaillac : engagée Rabastens : projet	Communes	Moyen	n.c.	X	X										
		2.6.4 GAILLAC - rénovation de la halle du Griffoul	Projet	Commune de Gaillac	Moyen	n.c.				X	X	X	X	X				
2.7 Tourisme	2.7. Valoriser le potentiel touristique du territoire	Engagée	Office du Tourisme	Moyen	n.c.	X	X	X	X	X	X	X	X				X (Office du tourisme)	

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisageables											
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DDT	DDT	AUTRE		
3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis	3.1. Réaménager les espaces publics	3.1.1 GAILLAC - place Hautpoul et hôtel de ville, liaisons des secteurs Clavelle et Libération	Engagée	Commune de Gaillac	Fort	2.3M€	X						X	X	X			
		3.1.2 GAILLAC - avenue Foch	Projet	Commune de Gaillac	Fort	Aménagements urbains : 1.2M€	X						X	X	X			
		3.1.3 GAILLAC - aménagements des berges du Tarn	Engagée	Commune de Gaillac	Moyen	800 000€	X				X (GEMAPI)		X	X	X	X		
		3.1.4 GAILLAC - Programme de Renouvellement Urbain Lentajou	Engagée	Agglomération, commune de Gaillac, Tarn Habitat	Fort	11.1M€	X				X	X	X	X	X	X		
		3.1.5 LISLE SUR TARN - aménagement place Paul Saissac	Projet	Commune de Lisle-sur-Tarn	Moyen	Bornes : 50 000€			X				X	X	X	X		
		3.1.6 LISLE SUR TARN - requalification place de Larresse	Projet	Commune	Fort	615 000€			X				X	X	X	X		X (ADEME)
		3.1.7 RABASTENS - aménagements des entrées de ville	Projet	Commune, Département	Fort	n.c.				X	X (OPAH-RU)	X	X	X	X	X		
		3.1.8 RABASTENS - réaménagement de la promenade des Lices	Projet	Commune	Fort	Escaliers, bornes et ralentisseurs : 208 000€				X		X	X	X				

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisageables							REGION			
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT					
3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis	3.2. Fluidifier les mobilités	3.2.1 Développement des mobilités actives et partagées	Engagée	Agglo., Département, communes	Fort	n.c.	X	X	X	X	X	X	X	X			
		3.2.2 GAILLAC - plan de mobilité	Projet	Commune de Gaillac, agglo.	Fort	, 450 000€	X			X	X	X	X	X			
		3.2.3 LISLE SUR TARN - plan de mobilité	Projet	Commune de Lisle-sur-Tarn, agglo.	Fort	n.c.		X		X	X	X	X	X			
		3.2.4 RABASTENS - plan de mobilité	Engagée	Commune, agglo.	Fort	n.c.			X	X	X	X	X	X			
		3.2.5 RABASTENS – passerelle sur le Tarn	Projet	A définir	Moyen	8-10M€ (chiffrages 2018)			X	X	X	X	X	X			X (Commune de Couffouleux)
	3.3 Lutter contre et s'adapter au changement climatique	3.3.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics et optimisation de l'éclairage public	Engagée	Communes, agglo.	Fort	n.c.	X	X	X	X	X	X	X		X		
		3.3.2 Convention ENEDIS et offre de service GRDF	Validée	Commune, ENEDIS	Moyen	n.c.	X	X	(projet)								X (ENEDIS)
		3.3.3 GAILLAC - création d'un réseau de chaleur	Projet	Tryfil	Fort	5.2M€							X				X (ADEME)

Orientation stratégique	Axe	Nom de l'action	Statut de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant estimatif	Cofinancements envisageables										
							GAILLAC	LISLE	RABASTENS	CAGG	UE	ETAT	REGION	DPT	DDT	AUTRE	
3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis	3.3 Lutter contre et s'adapter au changement climatique	3.3.4 Développement de la production EnR	Engagée	Communes, agglomération, Département, porteurs de projet privés	Fort	n.c.	X	X	X	X	X	X	X	X			
		3.3.7 Développer les circuits courts alimentaires	Engagée	Agglomération, communes	Fort	n.c.	X	X	X	X	X	X	X	X			X (ADEME)
		3.3.8 Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire	Engagée	Agglomération, communes	Fort	n.c.	X	X	X	X	X	X	X	X			X (syndicat de rivière)

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 081-200066124-20230703-05_2023CONV-CC



Annexe n°4

Maquette financière – Graulhet

Axe	N°action	Nom	Statut de l'action	Maître d'ouvrage	Niveau de priorité	Montant total estimatif	Ville de Graulhet	CAGG	Europe	Etat	Région	CD81	BDT	Autres	Observation
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	1	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Validé	Mairie de Graulhet	Fort et Médian	50 000,00 €	X								Audits réalisés et à faire
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	1	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Validé	Mairie de Graulhet	Fort et Médian	1 500 000,00 €									Rénovation immédiate pour études déjà réalisées Long terme à définir après retour d'études
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	2	Aménagement du site Mauriès Capelette Riviérette	Engagée	Mairie de Graulhet	Fort	508 500,00 €	X			X	X	X	X	X	Concerne les actions sur la friche, l'étude urbaine globale. Hors opération d'aménagement (part° Commune)
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	3	Nouveau centre nautique durable	En projet	Mairie de graulhet ou syndicat mixte	Fort	14 000 000,00 €	X								
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	4	Piscine transitoire	En projet	Mairie de Graulhet	Fort	400 000,00 €	X								Apprentissage de la natation scolaire en attente du bassin du centre nautique
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	5	Plan Arbre	En projet	Mairie de Graulhet	Fort		X								/
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	6	Récupération des eaux de pluies sur les sites minéralisés	Validé	Mairie de Graulhet	Médian	200 000,00 €	X			X				Agence de l'eau, Ademe	Trois sites identifiés, le CTM, le stade N. Pelissou et le Forum
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	7	Installations photovoltaïques	En Projet	Mairie de Graulet	Fort	100 000,00 €								X	Reste à charge pour la mairie
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	8	Le Jourdain de demain	En projet	Mairie de Graulhet	Fort	3 160 000,00 €	X	X	X	X	X	X	X	X	- Etude urbaine de faisabilité : 160 000 euros - Estimatif interne travaux et Moe : 3 000 000 euros
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	9	Le Jourdain de demain	En projet	Mairie de Graulhet	Fort		X	X	X	X	X	X	X	X	Aménagement terrasse du château
A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	9	Rénovation et création de nouveaux équipements sportifs	Validé	Mairie de Graulhet	Médian	2 000 000,00 €	X							X	- City stade réalisé en juillet 2022 - Rénovation de gymnases - Rénovation piste d'athlétisme - Aménagement équipement stades

A1.1 Faire du centre ville un quartier durable	10	Plan de rénovation des éclairages publics	En projet	SDET	Fort	100 000,00 €	X							X	Intrackting ou autre.
A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial	11	Site Joqueviel et Vieu	Validé	Mairie de Graulhet	Fort	50 000,00 €	X			X	X	X	X	EPF Ademe, ...	- Etude urbaine : 50 000 euros
A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial	11	Site Joqueviel et Vieu	Validé	Mairie de Graulhet	Fort	5 000 000,00 €	X			X	X	X	X	EPF Ademe, ...	- Acquisitions et aménagements : 4 à 5 000 000 euros
A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial	12	Requalification du site de Crins	Engagée	Mairie de Graulhet	Fort	235 006,00 €	X			X	X			Ademe	Friche traitée
A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial	13	Requalification du site du Gouch	Engagée	Mairie de Graulhet	Fort	1 275 000,00 €	X	X	X	X	X	X	X	X	300 a 400 000€ HT (démol°/dépollut° friche et amgt des berges).
A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial	13	Requalification du site du Gouch	Engagée	Mairie de Graulhet	Fort	354 000,00 €	X	X	X	X	X	X	X	X	Participation à l'investissement Tarn Habitat
A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial	14	Utilisation des outils règlementaires existants	Engagée	Mairie de Graulhet	Médian		X	X							/
A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial	15	Amélioration qualitative de l'habitat au travers de l'OPAH-RU	Engagée	CAGG	Médian		X	X							Mairie de Graulhet : Estimations en cours pour opération façade et rénovation énergétique de l'habitat

A1.2 Inventer un habitat durable dans un quartier à fort enjeu patrimonial	16	Site Patrimonial Remarquable	Engagée	Mairie de Graulhet / CAGG	Médian	19 350,00 €	X	X						DRAC,	Mairie de Graulhet : Estimations à venir pour opération façade et rénovation énergétique de l'habitat
A1.3 Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamiques commerciale, artisanale et industrielle	17	FOCCAL, nouvel outil d'aménagement et de restructuration commerciale et artisanale	Engagée	Mairie de Graulhet	Fort	25 000,00 €	X			X	X		X	X	Etudes urbaine
A1.3 Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamiques commerciale, artisanale et industrielle	18	FOCCAL, nouvel outil d'aménagement et de restructuration commerciale et artisanale	Engagée	Mairie de Graulhet	Fort	150 000,00 €	X			X	X		X	X	Portage foncier ARAC (acq° cellules commerciales) à venir
A1.3 Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamiques commerciale, artisanale et industrielle	18	Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)	Engagée	CD81	Médian		X					X			/
A1.3 Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamiques commerciale, artisanale et industrielle	19	Schéma directeur des espaces publics	Validé	Mairie de Graulhet	Fort	50 000,00 €	X			X	X		X		- Etude (synthèse et coordination des études existantes)
A1.3 Impulser l'émergence de nouvelles formes de dynamiques commerciale, artisanale et industrielle	20	Schéma directeur des espaces publics	Validé	Mairie de Graulhet	Fort		X								- travaux voirie - travaux mobilité douce - travaux sécurisation circulation - travaux aménagement et renaturation des espaces publics et des trottoirs et entrées de ville

A1.4 Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable	20	Mobilité cyclable	Engagée	CAGG	Médian	2 000 000,00 €	X	X							Montant total alloué à l'aménagement des mobilités douces et aux travaux de voirie et d'aménagement inhérents à ces aménagements. 525 000 euros investis en 2023 au travers du plan vélo. L'aménagement ne comprend aujourd'hui que l'avenue de l'Europe et Victor Hugo. D'autres sections seront aménagées dans le cadre de cette FA
A1.4 Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable	21	Mobilités (navette, transport à la demande)	Validé	CAGG	Médian			X							/
A1.4 Concilier l'accès à la mobilité pour tous et mobilité durable	22	Bourse au permis	En projet	Mairie de Graulhet	Faible	15 000,00 €	X								/
A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.	23	Renaturation et aménagement et animations du lac de Nabeillou en base de loisir	Engagée	Mairie de Graulhet	Fort	600 113,00 €	X	X	X	X	X	X		Autre à citer	/
A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.	24	Aménagements environnementaux du lac de Miquelou	Validé	Syndicat mixte bassin tarn agout	Médian	150 000,00 €	X							X	/

A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.	25	Aménagement des berges du Dadou en centre-ville	En projet	Mairie de Graulhet	Médian		X			X	X				Aménagements intégrés aux projets de requalification urbaine
A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.	26	Jardins partagés	Engagée	Mairie de Graulhet	Faible		X								/
A1.5 Intégrer la qualité environnementale dans les opérations d'aménagement du cadre de vie.	27	Projet d'aménagement des entrées de ville	En projet	Mairie de Graulhet	Médian		X	X	X	X	X	X		X	Ne concerne que l'élaboration du schéma directeur des esp publics et la prog. de 3 esp. Publics. Hors Moe et travaux
A2.1 Structurer une offre commerciale numérique locale	28	Inciter à la structuration d'une offre commerciale numérique locale	En projet	Parta G	Médian		X	X							
A2.2 Rendre inclusive l'offre de service public numérique	29	Maison France Services	Engagée	Mairie de Graulhet	Médian	380 384,00 €	X			X	X	X			
A2.3 Promouvoir la culture et la formation numérique	30	Microfolie	Engagée	Foyer Léo Lagrange	Médian	71 000,00 €	X			X				X	
A2.3 Promouvoir la culture et la formation numérique	31	Schéma numérique local	Engagée	CAGG	Médian		X	X						X	
A2.4 Intégrer les évolutions numériques à la planification publique	32	Smart City	En projet	Mairie de Graulhet	Médian	20 000,00 €	X								Site internet démarches en ligne Dématérialisation Modernisation des démarches Enquêtes publiques ...

A5.2 Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d'attractivité économique	48	Soutenir une dynamique de chantiers participatifs	Engagée	Mairie de Graulhet	Médian		X							X	Subventions mairie conventionnées
A5.2 Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d'attractivité économique	49	Hostellerie du Lyon d'Or, églises	Validée	Mairie de Graulhet	Médian	100 000,00 €	X								
A5.2 Concevoir le patrimoine comme un levier de développement et d'attractivité économique	50	Formation technicités art et savoir-faire	En projet	Mairie de Graulhet	Médian										